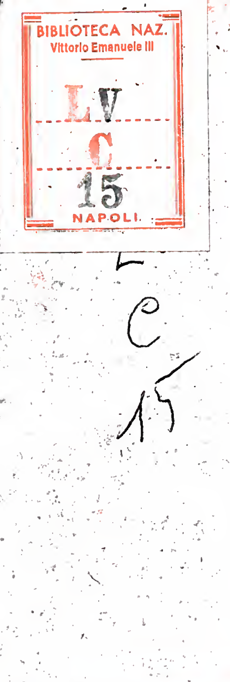



BIBLIOTECA NAZ.
Vittorio Emanuele III
LV
C
15
NAPOLI

HISTOIRE
DE
FRANCE,
SOUS LE REGNE
DE
LOUIS XIV.
TOME TROISIE'ME.




LEOPOLD IGNACE·I·
Couronne Roy des Romains
et Empereur a Francfot
Le 18 juillet 1658 il Naquit
Le 9 juin 1640

HISTOIRE
DE
FRANCE
SOUS LE REGNE
DE
LOUÏS XIV.

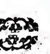
PAR

Mr. DE LARREY,

Conseiller de la Cour et des Ambassades de sa Majesté le Roy de Prusse.

TOME III.

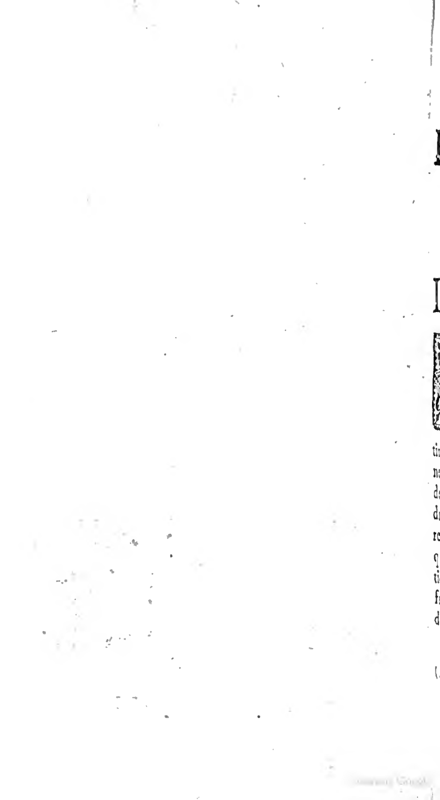
Qui contient ce qui s'est passé depuis l'année 1657. jusqu'à la Pai d'Aix-la-Chapelle en 1668.





A ROTTERDAM,
Chez MICHEL BOHM, ET COMPAGNIE, 1718.

AVEC PRIVILEGE.



HISTOIRE
DE
FRANCE,
SOUS LE REGNE
DE
LOUIS XIV.



E commencerai l'année 1657. par le rétablissement des Jesuites à Venise (*a*), que le Roi Très-Chrétien leur obtint le 19. de Janvier. Ainsi cet évenement n'est pas étranger à l'Histoire de France, puisque ce fut l'ouvrage du Roi, qui procura à cette Societé un retour dans les Etats de la République, qui l'avoit refusé aux sollicitations de Henri IV. son Aieul. Ce ne fut pas sans peine & sans contestation dans le Senat, qui se trouva souvent

1657. Rétablissement des Jesuites à Venise.

(a) *Voiez de Riencourt, les Fastes de Loüis le Grand, Nani.*

1657. partagé sur une question si délicate. Il en faut raporter l'origine, en remontant à la cause du bannissement de ces Peres, à qui le Sénat de Venise, avoit interdit l'entrée de sa Capitale & de toutes les autres Places de sa Domination.

Les causes de leurs banissement.

Paul V. aiant été élevé au Pontificat au commencement de l'année 1606. avoit fulminé une Excommunication contre le Doge & le Sénat de Venise, si dans vingt-quatre jours ils ne revoquoient deux Decrets, *qui étoient*, disoit-il, *des entreprises de l'Etat Séculier sur les Ecclesiastiques.* Le Nonce signifia deux Brefs à la Seigneurie pour l'obliger à revoquer ses deux Decrets : *mais elle répondit vertement*, ce sont les termes du celebre Historien de Henri IV. (*a*), *que l'autorité étoit née avec elle, que personne qu'elle n'y avoit que voir, & qu'elle sauroit bien se maintenir contre tous ceux qui entreprendroient de la choquer.* Le Bref d'Excommunication s'ensuivit, & elle ne s'en émut pas plus que des deux Brefs précedens, l'aiant déclaré nul & abusif. Il ne se trouva aucun Ecclesiastique dans toutes ses Terres qui osât le publier, ni moins

(a) *Perefixe Evêque de Rhodez.*

encore l'observer & faire cesser le Service Divin. Il n'y eut que les Capucins & les Jesuites, qui ne voulant point y contrevenir, resolurent de sortir de Venise, & demanderent congé à la Seigneurie. Elle l'accorda aux Capucins, avec la liberté d'y retourner quand ils voudroient, & aux Jesuites, avec défenses d'y rentrer jamais. Je n'entre point dans la question de droit, elle n'est pas du ressort de l'Histoire, & quand elle en seroit, elle apartiendroit à celle de Venise, & non à celle de France. Je me borne donc aux sollicitations de Henri IV. en faveur de la Societé. Aiant temoigné à l'Ambassadeur de la Republique qui étoit à Paris, qu'il souhaitoit d'être le Mediateur de ce different qui partageoit toutes les Puissances de la Chrêtienté, & les deux Partis interessez aiant accepté sa Mediation, il envoia le Cardinal de Joyeuse en Italie qui fit l'accommodement de la Republique avec le Pape : & qui en fit lever l'Excommunication, moiennant la satisfaction que lui fit la Seigneurie : mais elle tint ferme sur le bannissement des Jesuites : ce qui pensa rompre l'accom-

1657.

Les difficultez qu'il y eut à leur rapel.

1657. modement. L'habileté du Cardinal du Perron, qui se trouvoit alors à Rome, empêcha cette rupture, aiant persuadé le Pape de se relâcher sur cet article, sur lequel la Republique étoit inflexible. Ainsi le rapel des Jesuites fut sursis jusqu'à l'exaltation d'Alexandre VII, dont le Nonce interceda auprès du Senat pour les rétablir, de concert avec l'Ambassadeur de France qui se joignit à lui, & qui demanda instâment la même chose au nom du Roi son Maître. Le Senat ayant mis l'affaire en déliberation, il s'y trouva de la difficulté, & les voix furent partagées Les uns tenoient pour l'observation des Decrets, dont la fermeté du Gouvernement ne permettoit pas de se relâcher, & le Chevalier Soranzo apuia fortement cet avis: les autres au contraire soutinrent que la Politique autorisoit des indulgences, qu'on pouvoit avoir en des cas d'aussi grande importance que celui-ci, où il s'agissoit de complaire au Pape & au Roi de France, sans que l'autorité de la Republique y fût blessée; & le Procurateur Pesari fut de se sentiment, qui l'emporta. Ainsi la So-

cieté fut retablie *par grace* à Venise, & dans tout l'Etat Venitien, comme s'en exprime l'Auteur (*a*) de l'Histoire de cette Republique. 1657.

Bulle d'Alexandre VII contre les Jansenistes

Ce Pape, qui avoit emploié ses soins à Venise pour le rapel des Jesuites, les emploia encore en France pour y faire confirmer leur Doctrine contraire à celle de Jansenistes, & envoia pour cet effet une Bulle conforme à celle de son Prédecesseur Innocent X. pour l'execution de laquelle le Roi avoit donné un Edit le 31. de Mai 1653. J'en ai parlé en son lieu (*b*) & j'ai dit que le Clergé de France s'en étoit scandalisé, parce qu'il pretendoit que c'étoit par son canal que la Bulle devoit passer. Et en effet le Pape le reconnut lui-même, lorsque le 31. de Mars 1654. il adressa la même Bulle a cette Compagnie Ecclesiastique. Cependant les choses en étoient demeurées là : les Jesuites avoient remercié Innocent X. & les Jansenistes lui avoient remontré par leurs Deputez, qu'il ne pouvoit condamner leurs sentimens, sans condamner Saint Augustin & Saint Thomas, dont ils n'étoient que les Echos. J'ai aussi ra-

(a) *Nani.* (b) *Voiez Tom. II pag. 441.*

1657. porté la reponse que ce Pontife leur avoit faite. Alexandre VII. trouva à propos de réïterer la condamnation portée par la Bulle d'Innocent X. & il envoia la sienne qui déclaroit les cinq Propositions de Jansenius héretiques, & qui fermoit tout de nouveau la bouche au Disciples de cet Evêque d'Ipres. Le Roi voulut qu'elle fût reçuë, & que ses Parlemens concourussent avec lui pour la rendre plus authentique & plus solemnelle: c'est pourquoi il vint le 19. de Decembre tenir son Lit de Justice, où elle fut lûë & enregistrée.

Passons de ces disputes, & de ces affaires de Politique & de Religion à celles de la Guerre, & aux expeditions que firent les Armées de France d'un côté, & celles d'Espagne de l'autre, dont les Païs-Bas, l'Italie & la Catalogne continuerent d'être le Champ de Bataille. Nous y verrons à peu près les mêmes mouvemens que l'année precedente, & la fortune des deux Partis presqu'aussi mêlée, plus favorable néanmoins à la France, pour qui elle inclinoit davantage, & pour qui elle acheva

de se declarer tout a fait l'année sui- 1657.
vante.

Les Espagnols furent plus diligens celle-ci que les François, & ouvrirent la Campagne dès le mois de Mars par le Siége de St. Guilain (*a*). Ils l'avoient formé dès l'année derniere, comme nous l'avons vu, & ne l'avoient levé, que pour secourir la Capelle qu'ils ne purent sauver, obligez à se retirer, pour ne point se commettre avec l'Armée Victorieuse qui avoit dessein de les combattre. Ils l'assiegerent cette année de nouveau, & pour n'être point traversez dans leur entreprise, ils preparerent de bonne heure tout ce qui étoit necessaire pour la faire réüssir. Ils se presenterent devant la Place avec une Armée de douze mille hommes, commandée par le Prince de Condé, & par les autres Generaux d'Espagne, avant que les François fussent avertis de leur marche. Le Comte de Schomberg, Gouverneur de la Ville, la défendit pendant huit jours avec beaucoup de vigueur: mais comme c'étoit une petite Place qui avoit

Siege & prise de St. Guilain par les Espagnols

(a) *Voiez de Riencourt, les Fastes de Loüis le Grand, la vie du Vicomte de Turenne.*

1657. peu de dehors, elle ne put faire une plus longue resistance, & le 22. de Mars elle fit sa Capitulation.

Il y a des Auteurs (*a*) qui disent que sa reduction fut suivie de celle de Condé : mais d'autres (*b*) placent la prise de cette derniere à l'année precedente, comme je l'ai fait d'après eux, que j'en ai cru mieux instruits.

Le Vicomte de Turenne fait le Siege de Cambrai.

Le Vicomte de Turenne, s'étant alors mis en Campagne, crut se dedommager de la perte de St. Guilain, par la Conquête de Cambrai. L'entreprise étoit hardie, & si elle eût réüssi, la France eût avantageusement reparé sa disgrace : mais un cas fortuit la fit manquer. Cette Place, dont la Conquête étoit si importante au repos de la Picardie, avoit été mal pourvûë par les Espagnols, qui n'y avoient qu'une foible Garnison. Le Vicomte de Turenne qui en fut informé se hâta de l'investir, & de faire travailler aux Lignes de Circonvallation. Elles étoient déja bien avancées ; lorsqu'un homme, que le Gouverneur envoioit à Bruxelles pour en avertir l'Archiduc, rencontra le

(a) *De Riencourt.*
(b) *Les Fastes de Loüis le Grand.*

Prince de Condé qui marchoit avec 1657.
quelques Escadrons de Cavalerie, pour visiter celle qu'il avoit mise en Quartier d'Hiver, avant que de l'en faire sortir pour la mettre en Bataille : car c'étoit vers la fin de Mai, dans la Saison où les chevaux commencent à trouver du fourage. Il eut de la peine à croire ce que cet homme lui disoit du Siege : cependant ne pouvant en douter sur un raport si positif, il prit une resolution bien dangereuse, & consulta son courage plutôt que sa prudence. Comme il est des temeritez heureuses, & qui tiennent même lieu de prudence lorsqu'elles sont necessaires, la sienne réussit. Aiant ramassé sa Cavalerie avec toute la diligence que demandoit son grand dessein, il la fit marcher sans vivres & sans équipages, sans lui dire où il la menoit ; & aiant pris un guide pour traverser un Bois qui couvroit sa marche, il arriva la nuit à une portée de Mousquet du Camp des François. Le chemin étant tout uni, & le Vicomte de Turenne, qui ne l'attendoit pas, n'étant occupé que du travail de ses Lignes, il passoit sans être aperçu,

Heureuse témérité du Prince de Condé qui secourt Cambrai.

1657. lorsque quelques Escadrons l'aiant découvert, s'avancerent l'épée à la main contre lui sans le connoître. Il perça au travers de l'Escadron qui l'avoit envelopé, & à la faveur de la nuit il joignit les Escadrons à qui il avoit fait prendre les devans, & qui étoient déja aux Portes de la Ville.

Le Vicomte de Turenne leve le Siege.

Toute la Cavalerie s'étant rangée autour de son Vaillant chef, il en fit entrer dans la Place autant qu'il étoit necessaire pour sa defense, attendant sous le Canon de la Ville ce que le Vicomte de Turenne voudroit entreprendre. Comme il n'avoit mené qu'une fort petite Armée à ce Siege, parce qu'il avoit compté sur la foiblesse de la Garnison, il ne s'opiniâtra pas à le continuer, & le leva avec regret, mais fort à propos, avant que de s'y voir contraint par une Sortie qui eût du causer du desordre dans son Camp, & troubler sa retraite Voilà de quelle maniere Cambrai fut sauvé. Quand on s'arrête à

Réflexion sur l'action du Prince de Condé.

l'action du Prince de Condé, qu'on peut dire avoir été une des plus hardies & des plus heureuses de ce grand Capitaine, on ne balance pas à lui attribuer toute la gloire d'une si mer-

veilleuse delivrance: mais quand on 1657.
reflechit sur la rencontre qu'il eut du Messager, qui alloit porter les nouvelles du Siege à Bruxelles, & sur la conjoncture favorable où il se trouva, de pouvoir courir au secours de la Place avec sa Cavalerie, avant que les Lignes fussent achevées, on ne peut s'empêcher de dire que ce grand exploit fut un coup du hazard. Je veux dire qu'il n'y eut en cela rien de premedité de la part du Prince, qui s'étoit mis en marche pour un tout autre dessein, & que la fortune mena, sans qu'il le sût, à une des plus belles avantures de sa vie.

La Campagne commençoit mal pour la France, & ces deux disgraces coup sur coup étoient capables de la mortifier: mais elle n'en fut pas abattuë, & ne desespera pas d'une fin plus heureuse, Ses esperances, comme nous l'allons voir ne furent pas trompées. La prise de Montmedi, de Saint Venant & de Mardick, avec la levée du Siege d'Ardres, à quoi elle contraignit les Ennemis, eurent dequoi la consoler des deux infortunes par où la Campagne avoit commencé, & de la lui faire regar-

1657. der comme une des plus favorables & des plus glorieuses qu'elle eût pu souhaiter.

Siége de Mõtmedi par le Maréchal de la Ferté.

Montmedi, l'une des meilleures Places du Luxembourg, est situé sur un Roc avec sa Citadelle, dont les Aproches étoient très difficiles, & dont le Terrain devoit rendre le Siege fort meurtrier. Ces difficultez n'empecherent pas la Cour d'envoier ordre au Marechal de la Ferté de le Former, & au Vicomte de Turenne de commander l'Armée d'Observation pour le couvrir. Tous deux obéïrent. Le premier vint le 12. de Juin asseoir son Camp devant la Place, & l'autre le sien entre elle & les Ennemis, qui ne la pouvoient secourir, qu'ils n'eussent battu l'Armée du Vicomte. Il étoit trop bien posté pour qu'ils osassent l'entreprendre, & plusieurs jours se passerent en diverses marches, qu'ils ne firent que pour faire croire qu'ils avoient dessein tantôt sur une Place & tantôt sur l'autre, quoiqu'ils ne songeassent qu'à s'ouvrir un passage, en tirant le Vicomte hors de son Camp, & en lui faisant quitter les Hauteurs qu'il occupoit. Il étoit trop habile pour

Le Vicomte de Turenne commãde l'Armée d'Observation.

donner dans le piege. Il l'avoit pré- 1657.
vu, & aiant mis de bonnes Garnisons dans les Places les plus exposées, il en avoit assuré la conservation, sans qu'il fût besoin qu'il se remuât pour les secourir : ou s'il se remua, ce ne fut qu'en assurant sa retraite, & de maniere qu'il ne pût être coupé. Les Ennemis firent pourtant une marche du côté de Charlemont, où ils avoient dessein de passer la Meuse, qui l'obligea de se jetter avec un Détachement dans les Lignes de Montmedi, laissant le reste de son Armée sous le Commandement du Marquis de Castelnau, Lieutenant General, pour conserver son poste, & prendre garde aux Villes menacées. Ce fut le coup de partie, qui fit perdre aux Ennemis l'envie d'attaquer les Lignes. Depuis ce jour-là ils en abandonnerent la resolution, & retournant à leur premier manege ils ne s'apliquerent plus qu'à des tentatives sur diverses Places, dont ils crurent que la défense pourroit obliger les Troupes qui faisoient le Siege de Montmedi, à le lever pour venir au secours de leurs propres Places. Comme ils virent celles, que couvroit l'Ar-

Divers mouvemens des Ennemis pour secourir la Place

1657. mée d'Observation, trop bien gardées pour en oser entreprendre le Siege, ils assemblerent un Camp volant des Garnisons de Dunkerque & des autres Villes qu'ils ténoient dans le voisinage de la Mer, & après avoir menacé Ardres & Bethune, ils tomberent tout d'un coup sur Calais, dont on avoit affoibli la Garnison pour renforcer celle d'Ardres, qu'on avoit cru plus exposée. Ils s'emparerent d'abord de la Ville-Basse : mais ils furent si vigoureusement repoussez à l'attaque de la Haute, qu'ils ne penserent qu'à se retirer, sans s'opiniâtrer à un Siege, pour lequel ils étoient mal preparez, & dont ils ne pouvoient esperer un succés favorable. On attribuë cet échec à la lenteur du Prince de Ligne, & au malheur qu'eut le Prince de Condé d'arriver trop tard, égaré par ses Guides. L'attaque s'étoit faite a leur absence, & un Enseigne avoit arboré son Drapeau sur la Contrescarpe, criant, *Vive Espagne*. Mais les Generaux n'arrivant point à tems, & les Bourgeois aiant fait grand feu, les Ennemis abandonnerent leur entreprise. Tels sont la plûpart des éve-

Ils s'emparent de la Ville-Basse de Calais.

Ils sont repoussez à la Haute.

nemens à la Guerre, bons ou mauvais ſelon la diligence ou la negligence de ceux qui les conduiſent. 1657.

Ce coup manqué, ils entreprirent quelque choſe de plus hardi : ce fut d'entrer en France du côté de Picardie en paſſant la Somme ; mais ils ne réüſſirent pas mieux. Le Vicomte de Turenne les ſuivit, & s'aprocha de la Riviere, dans le deſſein de les enfermer. Ils en eurent peur, & ſe contentant d'avoir fait une Courſe dans le Santerre, ils repaſſerent la Somme, & ſe retirerent en diligence, avant que le paſſage leur en fût fermé. Voilà comme toutes les manœuvres des Ennemis ne leur ſervirent de rien, & que ſans s'en déconcerter le Vicomte de Turenne conſerva ſon Poſte, garentit les Places Frontieres, les empêcha d'entrer en France & de ſecourir Montmedi, pendant que le Marechal de la Ferté, s'étant rendu maître de la Ville, ruinoit les Ouvrages de la Citadelle, emportoit tous les Dehors, & ſe preparoit à donner l'Aſſaut au Corps de la Place.

Ils paſſent la Somme & la repaſſent bien-tôt aprés.

Elle avoit déjà tenu ſix ſemaines de Tranchée ouverte, & peut-être

1657. eût-elle encore tenu plus long-tems ; sans la mort du brave Gouverneur qui fut tué en la defendant, & qui vouloit mourir sur la brêche. Les Assiegez demanderent alors à capituler, & le courage qu'ils avoient temoigné leur fit obtenir des conditions avantageuses, les Officiers & les Soldats étant sortis avec toutes les marques d'honneur que meritoient de braves gens. Le Roi, qui s'étoit rendu au Siege, voulut par cette Capitulation leur donner des marques de l'estime qu'il faisoit de la vertu : mais en l'honorant dans ses Ennemis, il les rendoit admirateurs de la sienne. Aussi dirent-ils à ceux qui leur reprochoient le peu d'égard qu'ils avoient eu pour sa personne, qui ne les avoit pas empêchez de resister jusqu'à l'extrêmité, *Qu'ils ne pouvoient se repentir, d'avoir fait connoître leur courage à un Prince, qui savoit si bien honorer la valeur. Cependant*, ajoûterent-ils, *aussitôt qu'ils avoient su qu'il étoit dans le Camp, ils avoient resolu de se rendre sans peine à un si charmant Vainqueur.* De sorte que le jeune Monarque recevoit déja les aplaudissemens des Vaincus, & apre-

La mort du Gouverneur de Môtmedi en fait faire la Capitulation.

Le Roi qui s'étoit rendu au Camp, accorde des conditions honorables.

noit par de si heureux commencement à vaincre, & à bien user de la Victoire. 1657.

La prise de Montmedi, qui se rendit le 6. d'Août: fut suivie trois semaines après de celle de St. Venant, petite Ville de l'Artois, mais que sa situation sur la Lis rendoit importante. Elle ne tint que trois jours de Tranchée ouverte; & se rendit le 27. d'Août au Marechal de Turenne.

Prise de St. Venant.

Dès le lendemain il courut au secours de la Ville d'Ardres (*a*). Les Ennemis croioient l'emporter avant que le General François se fût rendu maître de St. Venant: mais ils furent trompez. Il fit battre si vigoureusement la Place, qu'il l'emporta, comme je l'ai dit, le troisiéme jour, & il eut le tems de venir delivrer Ardres, dont ils avoient déjà pris la Basse-Ville. Il en fut de cette Place comme de Calais: ils prirent la Basse-Ville, mais ils trouverent plus de resistance dans la Haute, & l'aproche du Vicomte de Turenne ne leur permit pas de continuer le Siege, qu'ils se hâterent de lever avant qu'il arrivât. Ils

Le Vicomte de Turenne fait lever le Siege d'Ardres.

(a) *Dans le Païs reconquis en Picardie.*

1657. posterent pourtant des Troupes, en se retirant, dans des defilez par où il falloit qu'il passât, qui attaquerent son Arriére Garde, & pillerent les Chariots dont on reprit une partie.

Il sembloit que la fortune prenoit plaisir à conduire les François de Conquête en Conquête, pendant qu'elle chassoit les Ennemis de Place en Place: ceux-ci n'avoient pas plutôt mis le Siége devant une Ville, qu'ils étoient contrains de le lever: & autant de Places qu'assiegeoient ceux-là, étoient autant de Places prises. Le Vicomte de Turenne se montroit infatigable, & ses Soldats, qu'il animoit par son exemple, & qu'il s'affectionnoit par le soin qu'il prenoit de leur subsistance, alloient gaiement par tout où il les vouloit mener, persuadez qu'ils trouveroient toûjours avec lui la Victoire & l'abondance. Ils l'avoient tout nouvellement éprouvé au Siege de St. Venant, où l'argent manquant pour paier l'Armée, il fit couper sa Vaisselle d'argent en mourceaux, & la fit distribuer aux Soldats à proportion de ce qu'il falloit pour la paie de chacun. Que n'eussent-ils point fait pour

Il fait couper sa Vaisselle d'argent, pour paier l'Armée

un tel Géneral, & que ne pouvoit-il pas entreprendre avec des Troupes si penetrées de ses bienfaits, & de sa munificence? 1657.

Prise de Mardick.

La Campagne ne finit que par la prise de Mardick. Ce n'étoit qu'un Fort, mais de consequence par sa situation proche de Dunkerque, alors en la puissance des Ennemis, & qu'il falloit emporter, avant que de faire le Siege de cette importante Place, que l'on meditoit, & qui fut entrepris l'année suivante. Il est étonnant que les Ennemis n'eussent pas prevu que ce Fort seroit attaqué, ou que l'aiant prevu ils ne se fussent pas mis en état de le secourir, eux-qui l'aiant laissé prendre firent un mois après tous leurs efforts pour le recouvrer. Quoiqu'il en soit le Vicomte de Turenne s'en rendit Maître le 3. d'Octobre, après quatre jours de Siege.

Les Espagnols veulent le reprendre

Il n'en fut pas de même de celui qu'y vinrent mettre les Ennemis un mois après. Ils crurent que le Vicomte de Turenne s'étant retiré la Campagne étoit finie, & voulant profiter de son absence, ils investirent le Fort, & y donnerent de vigoureuses attaques. Le Commandant les

1657. soutint avec la même vigeurs, & le Vicomte de Turenne, qui étoit encore dans le voisinage, se remit en Campagne, & arriva assez à tems pour delivrer la Place, qui demeura aux François, à qui elle ouvrit le chemin pour faire le Siege de Dunkerque, comme nous le verrons en son ordre : & les Troupes que fournit Cromwel pour ces deux Conquêtes.

Ils abandonnent le Siége.

Prise de la Motte aux Bois qu'on rase.

Je n'ai rien dit d'une autre qui se fit le mois de Septembre d'une Place de moindre importance, mais qui pouvoit incommoder celles qu'on avoit prises. C'étoit la Motte-aux-Bois dans le voisinage de St. Venant. Le Vicomte de Turenne, qui s'étoit rendu maître de cette derniére Place le 27. d'Août, comme je viens de le dire, passa rapidement à d'autres Conquêtes : mais aiant remarqué la Motte-aux-Bois, qui pouvoit nuire, si elle ne pouvoit pas servir, il en commit le Siege au Marquis de Castelnau, & donna ordre au Marquis d'Humiéres, de se tenir sur les Armes avec un Corps de Troupes pour empêcher le secours, pendant qu'il marchoit à des entreprises plus considerables (a)

(a) *Le secours d'Ardres & la prise de Mardick*

La Place fut assiegée le 10. de Septembre, la Tranchée ouverte le même jour, & le 12. elle se rendit. Comme on ne la crut pas necessaire, & qu'il faudroit pour la garder emploier des Troupes dont on avoit besoin ailleurs, on jugea à propos de la raser. Ainsi se passa la Campagne de 1657. du côté des Païs-Bas : elle avoit mal commencé pour la France : la fin en fut plus heureuse, & elle se termina avec beaucoup de gloire. 1657.

Celle d'Italie n'eût pas de succès si favorables. La mesintelligence des deux Generaux en fut la cause. Le Duc de Modêne avoit de la peine à souffrir la concurrence du Prince de Conti, & ce dernier ne sympathisoit pas mieux avec le Prince Italien; tous deux soutenus par le Cardinal Mazarin, qui en avoit déjà un dans son alliance, & qui pensoit à y mettre encore l'autre (*a*), ils n'en étoient pas meilleurs amis. Tant il est rare de trouver deux Generaux d'une même autorité dans un même Camp n'avoir qu'un même esprit, & n'être

(a) *Le Prince de Conti en avoit épousé une niéce, & le Prince de Modêne, devenu Duc par la mort de son pere, en épousa une autre en 1659.*

1657. qu'un cœur & qu'une ame, tels que Scipion & Lælius, tels encore que ces deux fameux Generaux que nous avons vus contre la France dans une si parfaite union (a). Les Espagnols avoient fondé sur la division des deux Chefs le dessein de reprendre Valence; & il la tenoient bloquée de si prés, qu'ils esperoient la faire tomber entre leurs mains, sans être obligez d'en faire le Siege dans les formes. Ils en fussent venus à bout, si le Marquis de Valavoir, qui en étoit Gouverneur, ne leur eût representé par des Lettres pressantes & reïterées le besoin qu'il avoit d'un prompt secours, & le blâme qui tomberoit sur eux de la perte d'une si importante Place, s'ils negligeoient de la secourir. Il défererent à ses remontrances, & suspendant leur haine ils agirent de concert pour faire entrer deux Convois dans la Ville, où ils eurent le bonhenr de les introduire nonobstant le Blocus. Ainsi fut sauvée Valence: mais elle courut risque une seconde fois d'être perduë. Les Ennemis étant venus tout de nouveau la serrer encore de plus près, & les

Valence assiégée par deux fois par les Espagnols & par deux fois délivrée.

(a) *Le Prince Eugene & Milord Malborough.*

deux Géneraux François aiant repris leurs premieres inimitiez, elle alloit infailliblement être reduite ſous le pouvoir de l'Eſpagne, ſans la diverſion que cauſa la Guerre de Portugal, où il fallut envoier des Troupes tirées du Milanois. L'Armée Eſpagnole, affoiblie par ce Detachement, ne put continuer ſon Blocus, & Valence fut une ſeconde fois délivrée. 1657.

Dans l'intervalle de ces deux Blocus, le Prince de Conti & le Duc de Modêne réünis furent aſſieger Alexandrie (*a*) : mais à peine avoient-ils pris leur Quartiers, que leurs brouilleries recommencerent. Alors tout occupez de leur paſſion ils ne prirent aucun ſoin du Siege, dont ils ſembloient n'être que les ſpectateurs, ſans donner les ordres neceſſaires pour les Batteries ou pour les Attaques : comme ſi pour prendre la Place il eût ſuffi d'avoir aſſis leur Camp & fait des Lignes autour de ſes Murailles. Les Ennemis qui les obſervoient inſtruits de leur meſintelligence, ne manquerent pas d'en profiter. Ils vinrent avec une Armée de douze

Siege d'Alexandrie

(a) *Alexandrie de la Paille.*

1657. mille hommes, & s'étant aprochez des Lignes ils mirent douze pieces de Canon sur une Hauteur d'où ils decouvroient tout le Camp, & ne tirant qu'à coup sur, ils firent un terrible desordre. Alors voiant la confusion & la terreur parmi les Troupes des Assiegeans, ils marcherent avec les leurs en ordre de Bataille, & acheverent de porter le trouble & l'épouvante par tout. Les deux Chefs ne croïant pas qu'il leur fût possible de rassurer leurs Soldats, firent sonner la Retraite, & les Ennemis contens d'avoir fait lever le Siege, ne se mirent pas en peine de les poursuivre.

Les Espagnols le font lever.

La diversion que fit la Guerre de Portugal, n'arrêta pas seulement les progrés des Ennemis en Italie, où la division des deux chefs de l'Armée Françoise leur ofroit un beau Champ, elle les empêcha encore de ne rien entreprendre de considerable en Catalogne. La France reduite à peu de Places, & n'aiant là que peu de Troupes, n'étoit pas capable de faire de grands efforts : mais heureusement pour elle, l'Espagne encore plus épuisée, & attaquée par un

un Ennemi plus voisin de la Castille, 1657.
& par consequent plus dangereux, porta de ce côté-là toutes ses Forces. Ainsi la Guerre ne fit que s'entretenir en Catalogne, sans grand avantage de part ni d'autre. Les Espagnols firent le Siege d'Urgel, Place située dans le milieu des Pyrenées : mais ils ne purent s'en rendre maîtres, & après y avoir foiblement emploié dix jours, ils furent contrains le 13. de Mai de le lever à l'aproche du secours qu'amenoit St. Abre qui commandoit en Roussillon, renforcé par les Catalans que conduisoit Dom Joseph Marguerit (*a*). Le reste de la Campagne se passa en des exploits de peu de consequence : les uns prenant un Château, les autres en prenant un autre, & les deux Partis faisant montre de leur foiblesse, plutôt que de leurs forces. Le Duc de Candale se rendit en ce Païs-là sur la fin de la Campagne avec cinq cents chevaux & cinq cents hommes de pied, dans la resolution de chercher les Ennemis & de leur livrer Bataille : mais ils surent bien l'éviter, & les pluies con-

Ils levent celui d'Ur-

(a) *Il étoit sorti de Barcelône dès l'année 1652. Voiez Tom.II. pag* 344.

1657. tinuelles ne permirent pas de tenir les Troupes dans le Camp. Le Géneral, voiant l'impossibilité de rien executer, fut obligé de reprendre le chemin de France, se sentant attaqué d'une maladie qui ne lui permit pas de passer Lion, où il mourut dans la fleur de sa jeunesse, & fort regreté de tout le Roiaume.

Mort du Duc de Candale.

Assemblée de Francfort pour l'élection de l'Empereur.

La Cour n'étoit pas tellement occupée des affaires de la Guerre qu'elle ne fût en même tems attentive à ce qui se passoit à Francfort, où les Electeurs étoient assemblez pour l'élection de l'Empereur. Ferdinand III. étoit mort le 2. d'Avril de cette année, & ne laissoit qu'un fils, qui n'aiant encore que seize ans *(a)*, n'avoit pas l'âge prescrit par les Loix pour remplir le Trône Impérial. C'est ce qui faisoit le premier & le principal embarras de l'election: car l'Empire étant devenu comme héréditaire à cette Famille, il n'y eût point eu de difficulté à la nomination du jeune Leopold s'il eût été Majeur. C'étoit le nom de ce fils unique de Ferdinand, dejà Roi de Bohême & de Hongrie *(b)*, & tous les Electeurs

Les difficultez qui s'y trouvent.

(a) *Né en* 1641. (b) *En* 1654. *&* 1655.

se fussent accordez sur son élevation 1657.
à l'Empire.

Il y avoit un second embarras, causé par le défaut de mâles dans la Branche Autrichienne d'Espagne. Philippe IV. n'avoit alors qu'une fille qu'on destinoit au jeune Leopold, pour ne pas laisser échaper à l'autre Branche de la Famille, la riche Succession de la Monarchie Espagnole. Mais il naissoit de là une difficulté importante, à cause du Statut qui défendoit la réunion des deux Puissances en une seule Tête, depuis la division qu'en avoit faite Charles-Quint entre Philippe II. son fils, à qui il avoit donné les Roiaumes d'Espagne, & Fernand I. son frere, à qui il avoit laissé ses Païs Hereditaires avec l'Empire. Quelques-uns furent d'avis pour lever la difficulté, que le jeune Leopold se contentât de l'Espagne en épousant l'Infante, & qu'il laissât l'Empire à l'Archiduc Leopold Guillaume son oncle : mais cet avis ne fut pas suivi : & on rend cette justice à l'oncle, dont l'âge mûr & les belles qualitez eussent peut-être fait incliner la voix de son côté, qu'il ne songea qu'à les procu-

Quelques-uns vouloient élire l'Archiduc Leopold, frere du défunt Empereur. Il refuse de l'accepter.

1657. rer à ſon neveu, dont il avoit la tutelle. Il imitoit Ferdinand d'Arragon, qui refuſa la Roiauté que les Arragonois vouloient lui déferer, au prejudice du jeune Prince ſon neveu à qui il la conſerva. C'eſt ainſi que Lycurgue, le fameux Legiſlateur de Sparte, mit ſur la tête de ſon neveu Charilaüs la Couronne que les Spartiates vouloient mettre ſur la ſienne. Telle fut encore la generoſité d'Attalus, à qui Eumenes ſon frere aîné aiant laiſſé en mourans le Roiaume de Pergame, il n'en prit poſſeſſion que comme Tuteur de ſon neveu, fils d'Eumenes, à qui il le reſigna dès qu'il fut Majeur. Pendant ces conteſtations il nâquit un fils au Roi Catholique, qui aſſurant la Succeſſion d'Eſpagne à la Branche de ſa Famille, laiſſoit la liberté aux Electeurs de conſerver l'Empire à la Branche d'Allemagne. Mais la premiere difficulté revenoit toûjours, & la Minorité de Leopold étoit un fâcheux obſtacle pour lui. Les Partiſans de la Maiſon d'Autriche ſe trouvoient ſouvent partagez entre l'oncle & le neveu, & nonobſtant la moderation du premier, ſon âge qui le rendoit

plus capable du Gouvernement que la trop grande jeuneſſe de l'autre, lui attiroit bien des ſuffrages. La Cour de France voulut profiter de ces diviſions, & elle envoia le Duc de Grammont & le Marquis de Lionne avec la qualité de ſes Ambaſſadeurs à l'Aſſemblée de Francfort, où ils furent reçus avec beaucoup de magnificence. 1657.

La Cour de France veut profiter de ces diviſions.

Leurs principaux ſoins, ſelon les Inſtructions qu'on leur avoit données, furent de gagner les voix pour tranſporter la dignité Imperiale à une autre Maiſon que celle d'Autriche. Le Roi Très-Chrêtien, pour apuier cette Negociation par ſa preſence, s'avança juſqu'à Mets, & la Diete eut peur que le Roi de Suede ne vint d'un autre côté: de ſorte qu'elle fut ſur le point de ſe ſeparer. Cependant le Roi Très-Chrêtien n'aiant avec lui que ſa Cour, n'avoit pas deſſein de troubler les Conferences: & le Roi de Suede aiant marché contre le Dannemark, l'Aſſemblé n'en fut plus alarmée, & continua ſes Seances. On y propoſa l'Electeur de Baviere: mais il refuſa la Couronne Imperiale, *aimant mieux*, diſoit-il, *être conſi-*

Le Roi s'avance juſqu'à Mets.

L'Electeur de Baviere refuſe la Couronne Imperiale.

1657. *deré comme un riche Electeur, que comme un Empereur pauvre & indigent.* Alors les Ambassadeurs de France craignant qu'on n'en revint aux Princes Autrichiens, & qu'on n'élût, soit l'oncle, soit le neveu, tâcherent de donner le change, en mettant sur le tapis, qu'il étoit à propos de travailler à la Paix des deux Couronnes (*a*), avant que de s'occuper de l'élection d'un Empereur: offrant d'accepter la Médiation des Electeurs pour venir à bout d'un si grand ouvrage, dont dépandoit le repos de la Chrêtienté. Les Espagnols naturellement défians apréhenderent qu'il n'y eût un piege caché sous des offres si spécieuses, & ne penserent qu'à les éluder. D'autre côté les Ministres de Vienne voiant aprocher l'âge de la Majorité, qui devoit arriver après dix-sept ans accomplis, persuaderent le jeune Leopold de ne perdre point de tems: & par leur avis il se transporta à Francfort, pour engager les Electeurs par sa presence, & par les autres moiens ordinaires dans ces grandes occasions, à lui donner leurs suffrages. C'est

(a) *De France & d'Espagne.*

aussi ce qui se fit l'année suivante, 1657.
comme nous le verrons en son lieu.
Telle fut la fortune de la Branche
Autrichienne d'Allemagne, & telle
encore elle a été dans la suite, par le
Couronnement des Successeurs de
Leopold.

Le jeune Leopold se rend à Francfort & est elu.

Il arriva cette année une contestation à la Haye, entre l'Ambassadeur de France & celui d'Espagne, au sujet de la presseance. Le Président de Thou, Ambassadeur de la premiére étant dans son carosse passoit au travers du Cours, qu'on nomme *le Voorhout*, pour se rendre chez lui: il rencontra Dom-Estevan de Gavarre, Ambassadeur de l'autre, qui lui fermoit le passage, à moins qu'il ne se detournât. C'est ce que le Président de Thou ne voulut pas faire, pour ne point préjudicier à l'honneur de son Caractere, & à la dignité de son Maître. Les gens des deux carosses en sortirent, & de part & & d'autre mirent l'épée a la main, prêts à répandre le sang, si le monde y accourant de tous côtez n'eût empêché le combat. Il y arriva des principaux Ministres de l'Etat, qui offrirent leur médiation: elle ne fut ac-

Dispute pour la presséance à la Haye entre l'Ambassadeur de France & celui d'Espagne.

1657. ceptée par l'Ambassadeur de France, qu'à condition que la superiorité demeureroit au Roi son Maître. Celui d'Espagne offroit l'égalité, mais l'autre repondit, qu'elle n'avoit jamais été prétenduë par les Rois d'Espagne, qui avoient toujours cedé la presseance aux Rois de France : & si on l'avoit accordée à Charles-Quint, ce n'avoit été que comme Empereur, & non pas comme Roi d'Espagne. Il fallut que le fier Espagnol acquiesçât, & pour lui donner quelque satisfaction on lui ouvrit une barriére pour continuer son chemin, pendant qu'il laissoit le passage libre à l'Ambassadeur François. Nous verrons quelques années après (*a*), la dispute de la presseance se renouveller avec beaucoup d'éclat, entre les Ambassadeurs des deux Couronnes qui étoient à Londres, & se terminer à l'avantage de la France de la maniere du monde la plus solemnelle.

1658. Nous entrons dans l'année 1658. l'une des plus glorieuses pour la France depuis l'avenement de Louïs XIV. à la Roiauté, & qui ne fut qu'un tissu de triomphes, qui conduisoient

(a) *En 1661.*

les deux Couronnes à la Paix (*a*) il 1658.
en couta encore du sang à l'une & à l'autre : mais la France ne repandit le sien, que pour gagner des Batailles & pour conquerir des Places, qui tomboient l'une après l'autre devant le jeune Monarque & ses Troupes victorieuses.

Le fameux Siege de Dunkerque fut le premier & le plus grand exploit d'une si belle Campagne. Comme il ne fut entrepris qu'ensuite du Traité fait avec Cromvvel, & pour lui remettre cette importante Place, ainsi qu'on en étoit convenu avec lui, il faut commencer par le détail de cette surprenante Confederations dont je n'ai donné qu'une idée generale.

Traité de la France avec Cromwel renouvellé en 1657.

J'ai dit (*b*) que le Traité d'Alliance avec le *Protecteur* avoit été conclu en 1655. mais il fut renouvellé en 1657. d'une maniere plus forte, & ce fut alors qu'on convint du Siege de Dunkerque, pour la remettre, après qu'elle seroit prise, aux Anglois, comme un gage de la Li-

(a) *Voiez de Riencourt, les Fastes de Loüis le Grand, la Vie du Vicomte de Turenne, Nani, l'Histoire d'Angleterre par Mylord Clarendon & autres.*

(b) *Voiez Tom. II. pag. 507. & suiv.*

1658. gue offensive & defensive qu'ils faisoient avec la France. Il fut dès lors arrêté que l'on commenceroit par le Siege de Mardick, qui devoit leur être donné en depôt comme une Garentie de la cession de Dunkerque. Mardick fut assiegé en execution du Traité, & pris le 3. d'Octobre, comme je l'ai rapporté (*a*) : mais j'ai oublié à faire mention de la part qu'eurent les Anglois à la prise de ce Fort. Six mille hommes étoient debarquez à Boulogne, qui vinrent joindre le Vicomte de Turenne, General de l'Armée Françoise, presque tous gens de pied, mais si lestes, de si bonne mine, & dont les casaques rouges faisoient un si bel effet, que le Roi, qui étoit venu de Paris au Camp, fut charmé de la beauté de ces Troupes, qui passerent en revûë devant lui. Ce fut avec ce renfort que l'on fit le Siege de Mardick, qui fut emporté le quatriéme jour, & consigné aux Anglois. Celui de Dunkerque fut remis à l'année suivante, qui est celle-ci.

Les Troupes Angloises qui assistérent au Siege de Mardick.

Siege de Dunkerque par les François & les Anglois.

Il fut formé le 15. de Mai par le Vicomte de Turenne, General des Troupes de France, & par Mylord

(a) *Voiez ci dessus pag. 19.*

LOKART, qui vint prendre le Commandement de celles d'Angleterre. 1658.
Une Flotte de vingt Vaiſſeaux de Guerre partit encore de Douvre, & ſe préſenta devant la Place aſſiegée, pour empêcher les Eſpagnols d'y jetter du ſecours, & pour la battre par Mer, pendant que les deux Armées la battroient par Terre. L'Eſpagne cria fort haut contre le Traité fait avec Cromvvel, elle qui n'avoit rien oublié pour le mettre dans ſon Parti, à telles conditions qu'il eût voulu, & qui, nonobſtant l'Inquiſition, lui avoit offert des Temples dans ſes Etats pour les Anglois Proteſtans: mais comme ſi elle n'eût pas jugé que ce qu'elle ſe croioit permis, le fût aux autres, elle s'emportoit contre l'Alliance de la France, qu'elle traitoit d'impie & de funeſte à la Religion. Elle excitoit par ſes cris le Pape à lui prêter ſes Armes ſpirituelles contre deux Nations *liguées*, diſoit-elle, *pour détruire l'Egliſe.* Le Pape, qui n'ignoroit pas le ſujet de ſes clameurs, ne s'en émut pas beaucoup: & le Cardinal Mazarin, qu'elle déchiroit par ſes Libelles, s'en ſoucioit encore moins. Il perſuada

L'Eſpagne ſe récrie contre l'Alliance de la France avec Cromvvel.

1658. même le jeune Monarque, de hâter par sa presence le succés d'une entreprise si importante, & le 20. de Mai le Roi se rendit à Calaïs. La nouvelle en étant venuë à la Flotte Angloise, elle arbora tous ses Pavillons, & fit pendant plusieurs heures des décharges réïterées de tout son Canon dont le bruit se mêloit aux cris redoublez de *Vive le Roi*. Ce Prince de son côté fit porter à la Flotte toute sorte de rafraîchissemens, outre une chaine d'or avec son portrait pour l'Amiral, des medailles pour les Capitaines & deux mille pistoles pour être distribuées aux Matelots & aux Soldats.

Le Roi se rend à Calais

Les honneurs que lui fait la Flotte Angloise.

Les rafraichissemens & les presens qu'il y fait porter.

La nouvelle du Siege & de toute cette magnificence vola bientôt en Angleterre, & Cromvvel, qui l'attendoit avec impatience, ne l'eut pas plûtôt aprise, qu'il en écrivit au Roi pour l'en feliciter. Sa Lettre étoit d'un tour singulier, de cet air & de ce stile plein d'une confiance qui auroit été traitée de vanité, si elle n'avoit pas toûjours été suivie d'un heureux évenement, plus flateuse au reste qu'il n'avoit accoutumé d'en écrire. Il témoignoit au Roi la joie qu'il avoit de ce qu'il étoit venu en per-

La joie qu'en témoigne Cromwel

Les Lettres qu'il écrit au Roi.

sonne assiéger Dunkerque, l'asyle & la retraite d'une infinité de Corsaires: Il espéroit que par la réduction de cette Place, on verroit bientôt la Mer libre, & tant d'infames Pirates dissipez & réduits à se cacher. Il ajoûtoit que Sa Majesté alloit venger par la force de ses Armes, les artifices & les perfidies de l'Espagne. Il écrivit aussi au Cardinal pour le complimenter sur cette fameuse entreprise, & pour l'assurer qu'il contribueroit de tout son pouvoir à la faire réüssir. 1658.

Et au Cardinal.

Ces Lettres étoient accompagnées d'une solemnelle Ambassade, dont Mylord Falcombridge, gendre de Cromwel, étoit le Chef, aiant à sa suite cent cinquante Gentilshommes magnifiquement vétus. Il fut reçu avec des honneurs extraordinaires. Le Cardinal, au sortir de l'Audience qu'il lui avoit donnée, le conduisit jusqu'à la porte, & lui donna la main chez lui: ce qu'il n'avoit jamais fait à pas un autre Ambassadeur, non pas même à celui de l'Empereur, ni au Nonce du Pape. Pendant cinq jours que Falcombridge demeura à Calais, ce ne fut que fêtes & que régales, & il en partit avec de riches presens pour

Réception de son Ambassade.

Les presens qu'on lui fait.

1658. lui, pour les personnes de sa suite, & pour le *Protecteur* qui l'avoit envoié. Le present que le Roi faisoit à l'Ambassadeur, étoit son portrait dans une boite d'or enrichie de pierreries : celui qu'il faisoit à Cromwel consistoit en une riche épée. Le Cardinal lui en faisoit aussi un, qui étoit une tenture de tapisserie à la Persienne.

La Cour de France ne fut pas moins galante, ni moins magnifique que celle d'Angleterre Tout Usurpateur qu'étoit Cromwel, il exerçoit les droits du légitime Souverain, & sous le nom de *Protecteur*, il avoit toute l'autorité de Roi. En le regardant sur ce pied là, & toute les Puissances de l'Europe le regardoient de même, il falloit lui rendre les mêmes honneurs qu'au Roi légitime.

Ambassade du Duc de Créqui à Cromwel.

Le Duc de Créqui fut nommé par le Roi pour lui aller rendre les mêmes civilitez, que Mylord Falcombridge étoit venu lui faire de sa part. Il passa la Mer avec un semblable Cortége, & plus nombreux encore que celui de l'Ambassadeur Anglois. Un des plus grands & des plus magnifiques Vaisseaux d'Angleterre vint le prendre à Calais, & le débarqua à Dou-

vre. Il y fut salué & complimenté 1658.
de la part de Cromvvel par le Lieutenant-Général Fleetvvood son gendre, qui l'attendoit pour le recevoir avec vingt carosse à six chevaux, suivis de cent chevaux de main, & de deux cents Cavaliers, qui accompagnérent toûjours le Duc de Créqui l'épée nuë.

Etant arrivé à Londres il fut conduit à l'audience du *Protecteur* avec les mêmes Cérémonies, que Falcombridge l'avoit été à celle du Roi, & Cromvvel qui étoit sur une espece de Trône déscendit deux degrez pour le recevoir. Il demeura six jours à Londres, où il fut traité avec la même somptuosité que Mylord Falcombridge l'avoit été à Calais, assis à la droite du *Protecteur*, qui avoit son fils Richard à la gauche. Il fut regalé en partant de presens qui égaloient la magnificence de ceux qu'on avoit fait à l'Ambassadeur Anglois. Les Officiers & les Gentilshommes de sa suite ne furent pas oubliez, & il y eut mille guinées pour les Domestiques.

La reception & les présens qu'on lui fait.

Le Cardinal ne volut pas être en reste d'honnêteté avec Cromvvel, qui

1658. l'avoit fait complimenter par Mylord Falcombridge son gendre, & qui lui avoit écrit une Lettre fort civile. Il enchérit encore par dessus, lui envoiant son neveu Mancini, moins comme un Seigneur de la suite de l'Ambassade, que comme un autre Ambassadeur de la part de son Eminence, & chargé d'une Lettre que son oncle écrivoit à Cromvvel en ces termes, les plus flateurs qu'il eût pu choisir : *Que n'aiant point de personne qui lui fût plus chère que son neveu, il le lui envoioit, pour faire connoître à tout le monde l'estime qu'il faisoit du merite extraordinaire de son Altesse.*

Ambassade particuliére du Cardinal.

Sa Lettre à Cromvvel.

A son départ le *Protecteur* lui fit present d'un cheval richement enharnaché, & de six caisses de cet étain d'Angleterre, qui le cede à peine à l'argent. Ainsi s'honoroient réciproquement Cromvvel & le Cardinal, deux fins Politiques qui alloient chacun à son but. Mais la Providence avoit le sien, tout autre que le leur, & par des voies impénétrables conduisoit les choses aux grands événemens que nous verrons dans la suite. Ils étoient alors cachez dans un avenir bien obscur, quoique peu

Presens de Cromvvel au Cardinal.

éloigné : car qui eût dit que Dunkerque prise & remise aux Anglois, fût retournée quatre ans aprés à la France (*a*) ? Qui eût dit que cet évènement, dont l'Angleterre devoit avoir tout le profit, tourneroit tout entier à l'avantage & à la gloire du Roi Très-Chrétien, & lui fraieroit le chemin aux grandes Conquêtes qui font l'admiration de son Regne, & l'étonnement de toute l'Europe ? Telles étoient les glorieuses destinées de Loüis le Grand, que nous allons voir s'accomplir d'année en année avec une rapidité inconcevable. Je reviens au Siége de Dunkerque. 1658.

Il fut formé, comme je l'ai dit, le 15. de Mai, c'est à dire, que de ce jour-là on cômmença à travailler aux Lignes de Circonvallation : mais la Tranchée ne fût ouverte que quelques jours aprés. J'ai dit aussi que la Flotte Angloise ferma les passages de la Mer, de sorte que rien ne pouvoit entrer dans la Place. Le Marquis de Lede en étoit Gouverneur, & comme il étoit brave, qu'il avoit une bonne Garnison, & qu'il s'attendoit bien d'être secouru, il se résolut de Siége de Dunkerque.

(a) *En Novembre 1662.*

1658. son côté à faire une vigoureuse défense. Le secours ne fut pas longtems à paroître. Il fut néanmoins précédé par deux Sorties : la premiére, de sept cents Chevaux & de neuf cents Fantassins, qui furent repoussez jusqu'auprés de la Contrescarpe : & la seconde, qui se fit trois jours après, de six cents Fantassins & de quatre cents Chevaux, que le Marquis de Créqui, qui étoit de garde, poussa jusqu'à la Barriére. Le Comte de Soissons, qui se trouva à cette occasion, eut son cheval tué sous lui, & le Comte de Guiche reçut un coup de Mousquet à la main droite. Quelques jours ensuite le Maréchal d'Hoquincourt, qui s'étoit détaché de l'Armée Espagnole avec soixante Chevaux, pour reconnoître les Lignes que cette Armée avoit dessein d'attaquer, fut blessé de plusieurs coups dont il mourut dans les Lignes où il fut porté. Un afront qu'il croioit avoir reçu du Cardinal, & dont il n'avoit pu obtenir de réparation, l'avoit obligé de quitter le service du Roi, & de se jetter dans le Parti du Prince de Condé & des autres Mécontens. C'étoit pousser le dépit

Mort du Maréchal d'Hoquincourt, de la Maison de Monchy.

trop loin, & qu'elle que pût être l'injure dont il se plaignoit, elle ne pouvoit excuser son ressentiment porté jusqu'à la rebellion. Il en fut puni : & s'il est vrai qu'il témoigna son repentir avant que d'expirer, il mérita d'être plaint, comme il le fut, parce qu'en d'autres occasions il avoit utilement servi le Roi & la Patrie (*a*), & on deplora son malheur. 1658.

Son repentir.

Le lendemain, qui étoit le 15. de Juin, le secours parut, conduit par le Prince de Condé & Dom Jean d'Autriche, deux des plus grands Capitaines & des plus intrepides qu'il y eût en Europe, chacun à la tête de son Corps. Le Vicomte de Turenne qui les vit venir leur épargna la peine d'attaquer ses Lignes, & en sortit à la tête de l'Armée qu'il mit en Bataille, en laissant néanmoins dans les Lignes autant de Troupes qu'il en falloit pour les garder. Tout étant disposé pour le Combat, pour lequel on témognoit de part & d'autre une égale impatience, on ne tarda pas d'en venir aux mains. La Victoire fut long-tems disputée, & il y a des Historiens qui disent que le plus grand

Secours qu'amenent le Prince de Condé & Dom Jean.

Bataille des Dunes.

(a) *Voyez Tom. II. pag.* 432. *&* 459.

1658. danger tomba sur les Troupes Angloises : que le Terrain où l'on combattoit en fut la cause : que les Ennemis étoient retranchez sur une Hauteur, couverts d'un Rempart de sables où il étoit difficile de monter, & du haut duquel ils renversoient ces furieux Anglois que rien n'étoit capable de rebuter, resolus de vaincre ou de perir. Ils eussent succombé, si la Cavalerie Françoise ne fût venuë au grand trot à leur secours, & alors tous ensemble chargerent les Espagnols avec une furie qu'ils ne purent soutenir. Ce fut par cet exploit que la victoire commença à se declarer pour les François. En vain le Prince de Condé & Dom Jean d'Autriche, au desespoir qu'elle leur échapât, firent des actions d'une valeur extraordinaire pour la faire tourner de leur côté.

Valeur desdeux Géneraux Espagnols

On vit le brave Dom Jean mettre pied à terre, se mêler la Pique à la main parmi les Bataillons Anglois, & rompre les rangs par tout où son courage le portoit. On vit d'un autre côté le redoutable Prince de Condé, à la tête de la Cavalerie qu'il animoit par son exemple, perçant les Escadrons en-

Et principalement du Prince de Condé.

nemis, couvert de ſon ſang & du 1658.
leur, ſon cheval tué ſous lui, en remontant auſſi-tôt un autre, toujours dans le feu & dans le carnage, & ne pouvant ſe reſoudre à ceder le Champ de Bataille. Il y fut pourtant contraint auſſi bien que le Prince Eſpagnol: mais le Prince de Condé ne ſe rétira que le dernier, aiant fait ferme quelque tems à la tête des Eſcadrons qu'il avoit ralliez, & avec leſquels vinrent combattre à ſes côtez tous les braves qui avoient ſuivi ſa fortune, dont la plûpart furent tuez ou faits priſonniers. Alors ſe voiant preſque ſeul il eut encore de la peine à ceder, & à ſauver ſa vie par la fuite & par la bonté de ſon cheval. Les Ducs d'Yorck & de Gloceſter combattirent dans l'Armée Eſpagnole, vengeant leurs injures & celles de l'infortuné Charles I. leur pere, ſur les Troupes de celui qui en avoit été le Bourreau: & quoique leur valeur fût funeſte à quelques Anglois, dit un Auteur de la Nation (*a*), pluſieurs néanmoins les virent avec plaiſir ſignaler leur courage dans cette ſanglante Journée qui prit le nom de

Les Ducs d'Yor & de Gloceſter cõbattent dans l'Armée Eſpagnole.

(a) *Mylord Clarendon.*

1658. *Bataille des Dunes*, du lieu où elle se donna. On ne dit point combien les Vaincus y perdirent de monde, mais leurs meilleurs Troupes y demeurerent, & un Historien (*a*) dit, qu'ils eurent trois cents Officiers, & plus de trois mille Soldats prisonniers : ce qui leur resta fut si épouvanté, & si chargé de blessures, que de toute la Campagne les deux Generaux ne purent remettre six mille hommes ensemble. Les François & les Anglois y perdirent aussi plusieurs Officiers & plusieurs Soldats, & entre les personnes de distinction, les premiers regréterent le Marquis de Castelneau (*b*), qui fut avant sa mort honoré du Bâton de Marechal de France, & les Anglois compterent pour une grande perte la mort du Major-Géneral Drummond Ecossois, qui eut deux chevaux tuez sous lui, & qui fut tué lui même & renversé d'un coup de Pique en bas du troisiéme. Ces pertes, inevitables dans toutes les Batailles, furent compensées par la Victoire qui console de tout, & qui fait trouver la joie au milieu du deuil &

Défaite & perte des Espagnols

Perte des François & des Anglois.

(a) *De Rienceurt.* (b) *Il mourut de ses blessures à Calais où il fut transporté.*

des larmes que cause la perte des morts. Le Vicomte de Turenne voulut bien partager la gloire de son triomphe avec Mylord Lokart, qui commandoit les Anglois: & il faut aussi avouer que ces derniers y signalerent leur courage, & eurent beaucoup de part à la Victoire, quoiqu'il soit vrài que le principal honneur en soit dû a l'admirable conduite du Vicomte de Turenne. 1658.

La Ville n'étoit pas encore prise, & son vaillant Gouverneur, bien loin de penser à se rendre, ne songeoit qu'à venger par de vigoureuses Sorties, la défaite de ceux qui étoient venus à son secours. Il en fit une peu de jours après à la tête de ses meilleures Troupes, & tailla d'abord en pieces tout ce qu'il trouva dans la Tranchée. Mais les Generaux envoierent des gens frais, & accoururent eux-mêmes avec tant de promptitude, qu'il couperent la retraite au Gouverneur. Il se défendit en homme qui ne veut point de quartier, & mourut avec les plus vaillans des siens, qui firent gloire de perir avec lui. Sa mort ne contribua pas moins que la Victoire des Dunes à la ré-

Sortie que fait le Gouverneur

Il y est tué.

1658 duction de la Place. Elle demanda à Capituler, & la Capitulation fut signée le 24. de Juin (*a*). Les principaux Articles furent, que la Garnison en sortiroit avec toutes les marques d'honneur & deux pieces de Canon, pour être conduite à St. Omer: & que les Habitans seroient maintenus en la possession de leurs Biens, de leurs Libertez & de leurs Privileges, ainsi qu'en l'exercice de leur Religion, sans qu'il y fût rien innové (*b*).

La Ville fait sa Capitulation.

Le Roi y entre & la remet aux Anglois

Le 26. de Juin le Roi fit son Entrée dans la Ville, au milieu, du Duc d'Anjou son frere, qu'il avoit à sa droite, & du Cardinal Mazarin qu'il avoit à sa gauche. Le même jour il remit la Place au Géneral Lokart & à Mylord Mordant, qui en prirent possession au nom de Cromwel, & qui rendirent à même tems Mardick, que les Anglois ne tenoient qu'en depôt & pour garentie de la cession de Dunkerque. Le même jour encore Cromwel, aiant reçu une si agréable nouvelle, en écrivit des Lettres de felicitation au Roi & au Cardinal. Tant il y eut d'empressement de part &

(a) *Le 15. selon les Fastes.*
(b) *L'Historien Anglois dit pendant deux ans*

& d'autre à se feliciter reciproquement 1658.
d'une si importante Conquête.

Il prit envie au Cardinal de rendre visite à l'Amiral Anglois sur son Bord, soit par un principe de civilité, soit par un motif de curiosité : & Montaigu qui commandoit la Flotte en aiant été averti, se prepara à lui faire une reception digne d'un tel Hôte. Il vint avec toute la pompe d'un premier Ministre de la Cour de France, aussi bien que de celle de Rome, & il fut reçu avec tous les honneurs que l'Amiral Anglois crut devoir à la premiere. Son Vaisseau passa au travers de ceux des Anglois rangez en ordre de Bataille, qui le saluérent de toute leur Artillerie, & Montaigu le voiant aprocher se jetta dans sa Barque, vint au devant de lui, & suivi de plusieurs autres Barques, qui faisoient une espêce de Cortege marin, le conduisit à son Bord au bruit du Canon de toute la Flotte. Le Cardinal y trouva une table somptueuse & delicate, où l'on servit les mets les plus exquis & les vins les plus delicieux : mais naturellement sobre, ce n'étoit pas ce qu'il cherchoit: il mangea peu, & ne but pas

Le Cardinal vient à Bord de l'Amiral Anglois.

1657. davantage. Il prit plus de plaisir à contempler le Vaisseau, dont il admira la structure & la richesse, à qui celles des plus superbes Edifices étoit à peine comparable.

Dangereuse maladie du Roi.

Tant de pompe & tant de joie fut bientôt après troublée, par la crainte qu'on eut pour la vie du Roi attaqué d'une violente maladie; qui le conduisit sur les bords du tombeau. On l'imputoit à l'air mal-saint du Fort de Mardick. Ce jeune Monarque, dont les inclinations étoient toutes guerriéres, avoit voulu depuis quelques années se rendre dans ses Armées, & faire une partie de la Campagne. Le Siege de Dunkerque l'obligea d'y venir cette année de bonne heure. Il tenoit sa Cour a Calais qui n'en est pas éloigné, quoique la premiere soit dans la Flandre & l'autre dans cette partie de la Picardie qu'on nomme *le Païs reconquis.* Mais il alloit de tems en tems de Calais au Camp, pour voir ce qui se passoit au Siege. Il fit aussi son Entrée triomphante dans la Ville après qu'elle eut capitulé, comme nous venons de le voir & ne témoigna pas d'envie de retourner si tôt à

Paris. Les Anglois lui aiant remis 1658.
le Fort de Mardick, il voulut en visiter les Fortifications. L'air en est mauvais par sa situation, & il étoit encore infecté par les maladies, & par la mal-propreté de la Garnison. Ces raisons eussent dû retenir le Roi mais sa jeunesse ne lui faisant rien craindre pour sa santé, il résolut de satisfaire sa curiosité. Il s'y arrêta pour cela autant de tems qu'il falloit pour être instruit de tout, mais plus qu'il ne falloit pour ne point prendre le mauvais air. Un autre accident, contre lequel il négligea de se précautionner, acheva de lui corrompre le sang. Il s'en retourna à Calais avec le Soleil sur la tête, & malgré l'incommodité qu'il en recevoit, il continua son voiage jusqu'à ce qu'il fût arrivé. Il dissimula encore son indisposition & les douleurs qu'elle lui causoit pendant deux jours: mais le troisiéme jour il ne put plus cacher son mal, & fut obligé de garder le lit. La fiévre redoubloit tous les jours, & elle se rendit si violente que les Médecins desespérerent de sa vie Il en arriva ce qui est ordinaire dans de semblables événemens: des Cour-

Ses Médecins desespérent de sa santé

1658. tisans trop precipitez annoncerent au Duc d'Anjou la mort du Roi son frere, & le saluerent comme son Successeur. Ils furent remarquez, & le Roi étant gueri ne leur sut pas bon gré d'avoir anticipé sa mort. Pendant que ces Courtisans indiscrets s'en réjoüissoient, la Reine & le Cardinal en étoient inconsolables: car ils n'osoient esperer qu'il en revint, abandonné qu'il étoit des Medecins. La Providence, qui vouloit le sauver par une espece de miracle, suscita un Medecin d'Abbeville, qu'on disoit avoir fait de belles cure par le moien d'un remede inconnu aux autres, ou qu'ils jugeoient trop dangereux pour le pratiquer. Comme il n'y avoit rien qu'on ne pût hazarder pour la guerison du Roi dont on desesperoit, la Reine fut d'avis de faire venir incessamment ce Medecin. Il arriva à point nommé, trouvant le malade encore en état de pouvoir prendre son remede, qui n'étoit autre chose que du vin émetique, qui n'étoit pas encore en usage en ce tems-la, mais qui est devenu si familier depuis: il lui en donna deux prises, qui firent leur operation avec un si heureux

Le Medecin d'Abbeville le guerit.

succès, que le jeune Monarque fut 1658. retabli presque tout à coup. La fiévre le quitta, il ne resta plus que de la foiblesse qui ne dura pas longtems, & on vit le Roi se porter mieux que jamais. Il est aisé de s'imaginer la joye que repandit dans tout le Roïaume une santé si chere. Toute la Cour, tout Paris, où la nouvelle de la maladie avoit été portée, toute la France en avoit été dans des alarmes & dans des angoisses inexprimables: elles furent converties par le retour de sa santé en des acclamations & en des allegresses, qui temoignoient l'amour qu'on portoit à un Souverain si digne du Trône, & qui avoit déjà gagné le cœur de ses Peuples. Il en fut de sa guerison comme de celle d'Alexandre, & l'on regarda son Medecin avec la même veneration qu'on avoit euë pour celui de ce fameux Conquerant.

La joie que cause sa guérison.

L'allegresse publique trouvoit tous les jours de nouvelles excitations: Le *Te-Deum* retentissoit dans toutes les Eglises, on n'entendoit que des acclamations, & ce n'étoit que fêtes & que réjoüissances pour la santé du

Gravelines fit plus de resistance. 1658.
Aussi étoit-ce une Place mieux fortifiée & mieux defenduë par ses Ouvrages & par sa Garnison de trois mille hommes. Cette Ville située dans la Flandre comme Dunkerque, & comme elle Ville Maritime, avoit été possedée par la France, qui la perdit au tems des dernieres Guerres Civiles (a) Il lui importoit de la reconquerir pour la sureté de Calais & de la Picardie, sur tout après avoir remis Dunkerque aux Anglois. Elle en resolut donc le Siege, dont le Marechal de la Ferté eut la conduite avec une Armée de douze mille hommes, pendant que le Maréchal de Turenne, avec une plus nombreuse, observoit les Ennemis, & empêchoit le secours par Terre, les Vaisseaux Anglois s'oposant à celui qui pouvoit venir du côté de la Mer Les Assiegez n'oublierent rien pour leur défense: leur Artillerie fit grand feu sur les Soldats & sur les Travailleurs, & leurs Ecluses qu'ils lâchérent firent encore plus de desordre. Mais on ne laissa pas d'ouvrir la Tranchée, & d'avancer les Tra-

De Gravelines.

(a) *En* 1651. *Voiez Tom II. pag.* 352 *&* 353.

1658. vaux. Je n'en raporterai point le détail Je dirai seulement, que le quatorziéme jour de la Tranchée ouverte on se rendit maître de deux Redoutes, qui étoient sur la Digue qui séparoit le Fossé de la Ville d'avec le Canal de la Mer: qu'on emporta le Glacis de la Contrescarpe du dernier Fossé: qu'on abbattit un Pont qui servoit de communication à une Traverse qui gardoit l'Ecluse de la Ville, & qu'on contraignit par là les Assiegez d'abandonner cette Traverse. Dés le lendemain on s'étendit le long du Chemin Couvert, & on força les Ennemis de se rerirer dans le Corps de la Place. Elle tint encore huit jours, s'étant renduë le 30. d'Août (*a*), & aiant résisté trente-quatre jours, à compter du 27. de Juillet qu'elle fut investie.

D'Oudenarde.

Le Vicomte de Turenne, n'étant plus néceſsaire pour couvrir le Siege de Gravelines, fit marcher son Armée du côté d'Oudenarde qu'il assiégea, & qu'il prit le troisiéme jour (*b*).

(a) *Selon les Fastes.*
(b) *Le 4. de Septembre.*

Il trouva encore moins de résistan- 1658
ce à Ménin : mais il lui fallut battre
auparavant le secours que menoient De Menin.
le Prince de Ligne & Dom Francisco de Pardo, consistant en trois mille hommes qu'ils vouloient jetter dans la Place. Il les en empêcha, leur aiant coupé chemin, defait leur Infanterie, & mis leur Cavalerie en fuite. Cet exploit lui facilita la priprise de Menin, qui, n'esperant plus d'être secouruë, se rendit presqu'aussitôt qu'elle se vit assiegée.

D'Ipres

Ipres se fit battre pendant six jours & les Assiegez firent des Sorties qui coutérent bien du monde aux Assiegeans : mais ils n'oserent soutenir l'Assaut, & capitulerent le 26. de Septembre, qui étoit le sixiéme jour de l'ouverture de la Tranchée. Trois jours après on prit le Château de Comines, & la Garnison eut la permission de se retirer à Armentiéres, mais sans Armes, excepté deux Officiers, à qui on laissa leurs épées.

Rebellions dissipées

Ce fut par toutes ces Conquêtes que finit la Campagne des Païs-Bas. Elle eût été plus glorieuse encore, si de nouvelles rebellions n'eussent paru

ce dessein-là, soit qu'on voulût le 1658.
faire craindre à l'Espagne, & l'obliger par là d'accorder l'Infante qu'on souhaitoit. Quoiqu'il en soit, on fit venir de Turin le portrait de cette Princesse, qui plut tellement au Roi qu'il resolut d'aller voir l'original. C'étoit le veritable sujet du voiage, dont la rebellion de Provence n'étoit que le pretexte. Il est pourtant vrai qu'il y avoit quelques mouvemens qui tendoient à une sedition, mais que le voiage du Roi fit cesser. Il y avoit aussi quelque mecontentement en Bourgogne, & le Parlement n'étoit pas aussi soumis que la Cour le demandoit. Il en fut puni : & le Roi passant à Dijon l'interdit, ne l'aiant retabli qu'au commencement de l'année suivante.

Voiage du Roi à Lion.

La Duchesse de Savoie y vient avec ses deux filles.

Tous ces mouvemens n'étoit pas capables d'arrêter le Roi, que l'envie de voir la belle Princesse de Savoie faisoit marcher à Lion. Il s'y rendit de Dijon, & la Duchesse, mere de la Princesse, y vint le 28. d'Octobre lui rendre visite, menant avec elles ses deux filles, dont on croioit alors que l'aînée épouseroit le Roi. Si le portrait lui avoit plu, il

1658. fut charmé de l'original, & si on lui eût laissé la liberté de ses inclinations, elle se declaroient assez hautement pour cette Princesse, pour lui faire partager avec elle son Trône & son cœur. Il ne put, ou il ne voulut pas cacher sa passion : la Duchesse de Savoie espera de voir sa fille Reine de France, & en témoigna sa joie : mais l'Espagne l'aiant su fut bien éloignée de s'en réjouir. Elle craignoit, si ce mariage s'achevoit, que la Guerre ne fût éternelle entre elle & la France : & le mauvais état, où la derniere Campagne, qui ne faisoit que finir, avoit mis ses affaires, lui faisant desirer la Paix, elle se détermina alors à donner l'Infante au Roi, d'autant plus volontiers qu'il étoit né un Prince (*a*), qui assuroit la Couronne à cette Branche de la Maison d'Autriche. Elle envoia donc Pimentel en diligence à Lion, pour rompre le mariage de la Princesse de Savoie, & pour negocier celui de l'Infante.

L'ombrage qu'en prend l'Espagne.

Si on en croit l'Historien de Venise (*b*), digne d'en être cru par son

(a) *Lui & un encore autre moururent en enfance. & Charles II. qui succeda à Philippe, ne vint au monde qu'au mois de Nov. 1661.* (b) *Nani.*

merite perſonnel, & par ſon Caractere 1658.
d'Ambaſſadeur à la Cour de France, Le Cardinal trompoit la Cour de Savoie.
où il fut envoié pour la ſeconde fois
au commencement de l'année 1660.,
le Cardinal trompoit la Cour de Savoie, & n'avoit embarqué le Roi, qui agiſſoit de bonne foi, dans le voiage de Lion, que pour exciter la jalouſie de la Cour d'Eſpagne. Il y réüſſit parfaitement bien, & il tint la parole qu'il avoit donnée à la Reine enſuite de la convaleſcence du Roi. Le même Auteur dit, que pour témoigner à Dieu ſa reconnoiſſance du precieux don qu'il lui faiſoit de la vie du Roi ſon fils, elle avoit fait vœu de procurer la Paix des deux Couronnes, & de preferer les motifs de la compaſſion & de l'humanité à ceux de l'ambition & de la vaine gloire: qu'aiant pris cette reſolution elle avoit eu là-deſſus une Conference fort vive & fort preſſante avec le Cardinal, à qui elle avoit demandé pour toute recompenſe & pour toute gratitude d'avoir tout riſqué pour le maintenir, qu'il l'aidât dans un ſi pieux & ſi noble deſſein: & que le Cardinal l'avoit aſſurée qu'il entroit dans ſes ſentimens; qu'elle verroit bientôt dans le

1658. Roiaume la Paix qu'elle ſouhaitoit ſi fort, &, ce qu'elle ne ſouhaitoit pas moins, l'Infante ſa niece devenir ſa belle-fille par ſon mariage avec le Roi.

Ses intrigues avec le Gouverneur de Milan.

Tel fut effectivement le ſuccès qu'eut le voiage de Lion. Pendant qu'il y menoit le Roi comme un Amant vers ſa Maîtreſſe, & toute la Cour comme à des Noces aſſurées, pendant qu'il invitoit la Ducheſſe de Savoie d'y venir avec les Princeſſes ſes filles pour la celebration de cette grande ſolemnité, il fit ſecretement ſavoir au Comte de Fuenſaldagne, Gouverneur de Milan, que le tems fatal étoit venu de faire la Paix, ou de ſe preparer à une Guerre éternelle. Que ſi l'Eſpagne ne ſe hâtoit pas de donner l'Infante au Roi, & qu'elle lui laiſſât épouſer la Princeſſe de Savoie, il ne falloit plus parler de Paix: que rien ne ſeroit plus capable d'unir les cœurs des deux Rois, ni l'affection & les interêts des deux Roiaumes. Fuenſaldagne depêcha auſſitôt un Courier à Madrid, & ſur cet avis Pimentel accourut à Lion, & propoſa le mariage de l'Infante avec des conditions ſi avantageuſes, que le

Cardinal ne douta point du Traité, 1658.
qui fut aussi conclu avec la Paix l'année suivante. Ainsi son stratagême aiant réüssi, il ne pensa plus qu'à renvoier la Duchesse de Savoie avec les Princesses ses filles : *n'étant pas possible*, disoit-il, *de refuser les propositions de l'Espagne* : mais il l'assuroit, que si le mariage de l'Infante ne se faisoit pas, la Princesse sa fille seroit préférée à tous les autres Partis de l'Europe, & que le Roi n'en épouseroit point d'autre. Triste consolation, mais dont il fallut se contenter. Il est certain que le Salut-Public avoit besoin du mariage de l'Infante : que la Paix ne pouvant se faire qu'à ce prix, le Cardinal avoit raison de tourner le cœur du Roi de ce côté-là, & de le déprendre de tout autre objet. Cependant je ne sai si le tour qu'il fit à la Duchesse de Savoie peut être excusé par les raisons de la Politique.

Il renvoie la Duchesse de Savoie, & s'excuse.

Pendant qu'il empêchoit le Roi d'épouser la Princesse de Savoie, il négocioit sous mains le mariage d'une de ses niéces avec le jeune Duc. Ce coup lui manqua. On voulut savoir, avant que d'en écouter la proposition, si la France seroit d'humeur à

Il négocie sans succés le mariage d'une de ses niéces avec le Duc de Savoie.

1658. relâcher Pignerol, & à consentir que le Duc de Savoie se rendit maître de Geneve. Le Cardinal n'osa toucher deux cordes si dèlicates, & l'affaire en demeura-là, sans qu'il en fût parlé dans la suite.

Il seroit tems de voir l'importante Negotiation du mariage de l'Infante avec le Roi, & du Traité de Paix qui en fut le fruit, si agreable aux deux Couronnes qui l'attendoient depuis tant d'année, mais dont la France goûta toutes les douceurs. Quelque impatience pourtant que j'aie de donner la description de ce fameux événement, il faut voir auparavant ce qui se passa en Italie & en Catalogne, & quels y furent les succés de la Campagne de cette année. Je donnerai ensuite un abregé des affaires d'Angleterre & du Siége de Candie, en reprenant le fil de la narration des quatre années précédentes (a) que j'ai laissé suspenduë, & en y ajoutant celle de quelques endroit des autres Païs, trop liez avec l'Histoire de France, pour être suprimez.

La mesintelligence du Prince de Conti & du Duc de Modêne avoit

(a) *Depuis 1653. jusqu'à 1658.*

causé les disgraces de la derniére Campagne : celle-ci fut plus heureuse (*a*). Le Duc de Modêne, seul Généralissime, n'étant plus traversé dans ses projets, sut mieux les conduire & les faire réüssir : Il entreprit le Siége de Mortare, & quelque difficile que fût cette entreprise il en vin à bout : les riviéres qu'il fallut traverser à la vûë des Ennemis ne l'épouvantérent point, & la longueur du Siége, qui dura cinquante jour, ne fut pas capable de le rebuter. 1658. Le Duc de Modêne Généralissime en Italie.

Pour assiéger Mortare il étoit obligé de passer l'Adde, & de combattre les Espagnols campez sur les bords de cette riviére, dont ils lui défendoient le passage : il fit l'un & l'autre. Il attaqua les Ennemis dans leurs Retranchemens, les battit, passa la riviére à Cassano sur des Ponts qu'il fit faire avec des Barques, pénétra dans le Milanois, & vint assiéger Mortare. Il falloit encore pour y arriver, passer le Tesin, & les Ennemis, qui cotoioient son Armée, lui faisoient de la peine : mais étonnez du passage de l'Adde qu'ils n'avoient Il bat les Ennemis & passe l'Adde & le Tesin.

(a) *Voiez de Riencourt, Nani, la Vie du Vicomte de Turenne, les Fastes de Loüis le Grand.*

1658. pas cru pratiquable, ils n'oférent disputer celui du Tesin. Ainsi aprés une longue & pénible marche pendant tout le mois de Juillet, le Duc de Modêne vint camper le 7. d'Août devant Mortare. Trois mille Chevaux sortis de Pavie s'aprochérent pendant la nuit, & à la faveur d'un Bois pour secourir la Place : mais aiant été découverts ils se retirérent, sans avoir rien entrepris. Les Assiégez ne laissérent pas de se défendre jusqu'au 27. de Septembre qu'ils firent leur Capitulation.

Il assiége Mortare & la prend.

Le Comte de Fuensaldagne leve le Siége de Valence.

Pendant le Siége, le Comte de Fuensaldagne, Gouverneur du Milanois, voulut surprendre Valence, croiant se dédommager de la perte d'une Place par la Conquête d'une autre. Il l'investit à l'improviste, & crut l'emporter par Escalade : mais aiant été repoussé plus vigoureusement qu'il ne s'y attendoit, il se retira, laissant quatre cents morts au pied des Murailles.

Mort & éloge du Duc de Modêne.

L'Armée Françoise fit alors des Courses jusqu'aux Portes de Milan, & sans la mort du Duc de Modêne qui la commandoit, elle eût fait des progrés plus considérables, & porté

la terreur par tout Ce brave Chef 1658.
étant tombé malade se fit porter à St. Ja où il mourut. L'Historien (a) attribuë sa mort aux chagrins qui le devoroient, autant qu'à la fiévre dont ils étoient la cause, & qui fut encore augmentée par les douleurs d'une blessure, qu'il avoit autrefois reçuë dans les Campagnes précédentes. Il laissa la réputation d'un vaillant Prince; mais trop ambitienx, & qui formoit de trop grands desseins pour un Etat aussi petit que le sien, toûjours exposé aux insultes de ses Voisins, qu'il provoquoit lui-même avec trop de courage & trop peu de forces. Il ne faut donc pas s'étonner si sa vie fut toûjours inquiete, & si n'aiant su se contenter de sa fortune il perdit son repos & abrégeat ses jours, en voulant par des intrigues & par des Guerres continuelles s'en faire une plus considérable. Belle leçon aux Princes ambitieux pour réprimer leur convoitise, si de semblables exemples étoient capables de les toucher. Il reconnut lui-même l'importance de ces réflexions à l'article de la mort, & inspira au Duc Alfonse,

(a) *Nani.*

1658. son fils & son Successeur, des sentimens tout contraires à la conduite qu'il avoit tenuë, l'exhortant à gagner l'affection des Peuples, & à se réconcilier avec les Espagnols, l'avertissant que c'étoit d'eux qu'il devoit craindre les plus grands malheurs qui pussent lui arriver, plus capables de renverser sa Maison, qu'aucuns Princes de ses Voisins. C'est ce que le Cardinal Mazarin, qui pensoit à en faire son gendre, lui representa lui-même l'année suivante, lorsque travaillant au Traité des Pyrénées, il lui fit dire, qu'il étoit de son intérêt de rechercher l'amitié du Roi Catholique dans une conjoncture si favorable, où ce Monarque se feroit un plus grand plaisir de se l'acquérir, qu'il ne feroit aprés la Paix.

Les leçons qu'il donne au Duc Alfonse son fils.

Les Armes de France ne furent pas si heureuses en Catalogne qu'en Italie, & de part & d'autre on montra sa foiblesse. Les Ennemis n'entreprirent rien, & les François aiant fait le Siége de Campredon furent obligez de le lever.

Bataille de Villa Viscosa gagnée par les Portugais.

Mais je ne dois pas passer sous silence la levée du Siége d'Elvas, ou la Bataille de Villa-Viscosa que les

Portugais gagnérent cette année *(a)* 1658.
sur les Espagnols, puisque ce fut avec
les Troupes Auxiliaires de France,
commandées par le Comte de Schomberg, qu'ils remporterent cette celebre Victoire. Dom Louïs d'Haro
passant du Cabinet à l'Armée avoit
mis le Siege devant Elvas, se promettant bien d'emporter cette Place,
dont la Conquête l'eût bientôt conduit à Lisbonne. Il avoit lieu de
s'en flater. Une Suspension d'Armes
depuis plusieurs années entre les deux
Nations, avoit si fort amolli les Portugais, qu'ils sembloient n'avoir plus
de pensée pour la Guerre. Ce coup
les reveilla de leur lethargie, & la
crainte qu'ils eurent de perdre leur
liberté ranima leur courage, & leur
fit prendre la hardie resolution d'attaquer les Ennemis dans leurs Lignes,
& de delivrer Elvas. Ils y furent
encore excitez par le brave Comte
de Schomberg, qui merita par ses
services le Bâton de Maréchal de France *(b)*. Tous ensemble Portugais & François attaquérent les Lignes en desespére, & contraignirent

Ils font lever le Siege d'Elvas.

(a) *Au mois de Juillet. Voiez les Fastes.*
(b) *En* 1675.

1658. Dom Louïs d'Haro à s'enfuir, laissant aux Victorieux le Canon & le Bagage, ses papiers, son argent, & tous ses Equipages. Cet exploit releva le courage abattu des Portugais, & les mit en état de soutenir dans la suite une Guerre qui dura encore plusieurs années *(a)*.

J'avois suspendu le recit du Siege de Candie & des affaires d'Angleterre depuis l'année 1655. où je le reprens pour le continuer jusqu'à la fin de 165[illegible]: ainsi ce sont quatre années qu'il me faut parcourir, mais sur lesquelles je ne serai pas long.

1655. Comme l'Histoire de France m'a obligé à raporter le Traité conclu avec Cromvvel en 1655. & la sortie de Charles II. contraint de chercher un asyle hors de ce Roiaume, j'ai peu de chose à dire cette année-là de l'Anglettere, où la France soit interessée. Le 25. de Janvier 1655. Cromvvel accepta l'Acte du Gouvernement, qui lui confirmoit l'autorité sous le nom de *Protecteur (b)*, mais qui la bornoït à sa personne, sans l'étendre, comme il l'eût souhaité, à

(a) *Jusqu'à la Paix faite en* 1668. (b) *Voiez l'Histoire d'Anglettere par Mylord Clarendon & autres, Nani, les Fastes de Louis le Grand.*

sa Faimille. Il fût assez Politique pour en dissimuler son chagrin, & semblable à Tibére qui cacha le sien à ce Senateur, qui lui avoit demandé quelle part il vouloit de l'Empire, puisqu'il ne le vouloit pas tout entier, il dit dans l'Assemblée du Parlement, que bien loin d'en condamner les soins pour s'oposer à la perpetuité du Gouvernement dans une même Famille, il n'avoit que des louanges à y donner. *Car enfin*, dit-il, *je suis si convaicu qu'un Gouvernement Héréditaire est une chose injuste, que si vous m'en aviez présenté l'acte qui l'eût affecté à ma Famille, je ne l'eusse pas accepté.* Il ajoûta qu'il eût été bon d'imiter la Republique d'Israël, qui nommoit pour la gouverner ceux qui s'étoient le plus signalez contre ses Ennemis, sans avoir égard ni à la Tribu ni à la Famille d'où ils étoient issus. Ce n'étoit que des paroles, & comme Tibere il tendoit, par cette feinte modestie, à un dessein tout contraire aux sentimens qu'il temoignoit. 1655. Dissimulation & politique de Cromvvel.

Cependant tout étoit soumis : & s'il se faisoit quelques soulevement en Ecosse & en Irlande, ils étoient aussi- Son bonheur & l'estime qu'on faisoit de lui.

1655. tôt reprimez. Tout aussi prosperoit, & jamais l'Angleterre n'a été plus florissante. Toutes les Puissances de l'Europe s'empressoient aussi à rechercher son Alliance L'Espagne y emploioit toute l'habileté de son Ambassadeur, qui fut bientôt convaincu que les intentions du *Protecteur* ne lui étoient pas favorables. Une puissante Flotte partie le 19. de Decembre des Ports dAngleterre avoit pris la route des Indes Occidentales, l'Ambassadeur souhaita d'être éclairci de son dessein, & Cromvvel lui dit sans déguisement, qu'il l'avoit mise en Mer pour obtenir deux choses du Roi Catholique : le libre Commerce aux Anglois dans l'Amérique, & l'abolition de l'Inquisition : sur quoi l'Ambassadeur lui repondit, *Que son Maitre n'avoit que deux yeux, & que son Altesse vouloit les lui arracher tous deux à la fois.*

Ce qu'il exigeoit de l'Espagne.

La réponse de l'Ambassadeur.

Je ne raporterai point les expeditions de la Flotte : c'est à l'Histoire d'Angleterre qu'en apartient la narration. Quelque dommage qu'en reçût l'Espagne, elle sollicitoit toujours l'Alliance du *Protecteur* : & ce fût alors, comme je l'ai dit, que la Cour

Cour de France voiant la necessité de conclure la sienne, & de mettre ce redoutable Voisin dans ses interêts pour l'enlever à sa rivale, fit avec lui le Traité dont j'ai fait mention (*a*) 1655.

Cette conjoncture fut favorable aux Protestans de Nismes, qui avoient attiré par une sedition toute l'indignation de la Cour. Ils eurent recours à ce puissant Intercesseur, & une apostille de sa main, dans la Lettre qu'il écrivoit au Cardinal, les sauva. *Vous me ferez plaisir*, disoit-il, *d'oublier le soulevement de ceux de Nismes.* Il n'en fallut pas davantage pour obtenir leur pardon. 1656.

Il obtient le pardon des Protestans de Nismes.

L'Acte du Gouvernement s'étoit passé dès la fin de l'année 1654., & au commencement de l'année 1655. Cromvvel l'avoit accepté de la maniére que je l'ai dit : mais le 26. de Juin 1657. son Inauguration se fit avec une solemnité toute roiale : il n'y manquoit que le nom. Du reste toute l'autorité lui étoit conferée avec le pouvoir de se nommer un Successeur : de sorte que c'étoit declarer le Gouvernement Hereditaire 1657.

Nouvel Acte pour le Gouvernement

(a) *Voiez Tom. II. pag.* 511.

1657. ſous d'autres termes ; au fond on le fixoit dans la Famille du *Protecteur*, qui n'auroit garde de choiſir un Etranger au prejudice des ſiens. Il y avoit encore ceci de plus dans ce dernier Acte, que le premier n'avoit été accordé que pour l'Angleterre : celui-ci le fut pour les trois Roiaumes de la Grande Bretagne qui avoient leurs Deputez à l'Aſſemblée. Le *Protecteur* s'y rendit vétu d'une robe d'écarlate fourée d'hermines, dont la queuë étoit portée par le fils du Lord Roberts, & s'aſſit dans la Chaiſe qui lui avoit été preparée ſous un Dais magnifique. A côté de lui étoient debout à ſa gauche Mylord Maire & l'Ambaſſadeur de Hollande, & à ſa droite l'Ambaſſadeur de France & le Comte de Warvvich. Derriere lui étoient ſon fils Richard, ſes gendres Fleetvvood & Cleypole, & les Seineurs du Conſeil privé : & plus bas ſe tenoient le Vicomte de Liſle, le Lord Montaigu, & Whitelock avec les épées nuës. Un Echaffaut, qui regnoit des deux côtez de la Sale, avoit été dreſſé pour les Membres du Parlement qui y prirent leurs places, & qui avoient au deſſous d'eux les

Solemnité de cette inſtallatiō

Aldermans & les Juges de Londres. 1657.
Je m'arrête là, & je me contente de dire que la Ceremonie finit par la Proclamation qui se fit au son des Trompettes, pour declarer *Son Altesse, Mylord Cromvvel, Protecteur d'Angleterre, d'Ecosse, & d'Irlande.*

Convoque le Parlement & le casse.

Il avoit promis un nouveau Parlement à la Nation, & il le convoqua effectivement le 20. de Janvier 1658.: mais aiant remarqué qu'il prenoit une autorité capable de donner des bornes à la sienne, il le cassa peu de jours après, & personne n'osa murmurer: Tant il étoit absolu!

Raisonnement sur son Traité avec la France.

Pendant que les choses se passoient ainsi en Angleterre, le *Protecteur* mettoit en œuvre son Traité avec la France, qui devoit lui remettre Dunkerque, aussitôt après sa Conquête: comme nous avons vu qu'elle l'avoit executé. L'Historien Republiquain (*a*) pretend que ce Traité se fit au grand prejudice de toute l'Europe en general, & de l'Angleterre en particulier, dont l'interêt étoit plutôt de tenir l'équilibre entre la France & l'Espagne, que de se liguer avec la premiere pour affoiblir l'autre. Je

(a) *Ludlovv.*

1658. n'entre point dans cette ſpeculation, & je m'en tiens aux courtes reflexions que j'ai faites ſur la ſuite de ce fameux évenement (*a*).

J'ai donné la relation du Siege & de la priſe de Dunkerque, & de la remiſe qu'en fit le Roi à Mylord Lockart, General Anglois, qui en prit poſſeſſion au nom du *Protecteur*. Je n'ai pas oublié les magnificences que ſe firent les deux Cours au ſujet de cette Conquête, & je paſſe tout d'un coup à la mort de Cromvvel qui arriva bientôt après.

Sa maladie ſa mort, & ſon éloge.

Il joüiſſoit de toute ſa gloire ; & il n'avoit ce ſemble ni plus rien à craindre, ni plus rien à ſouhaiter, lorſqu'au milieu de toutes ces proſperitez il entendit la voix qui lui crioit : *Rens compte de ton adminiſtration.* Attaqué de la gravelle, qui lui donna la fiévre, il fut obligé ſur la fin du mois d'Août de ſe mettre au lit pour n'en plus relever, & le 3. de Septembre (*b*) il mourut, ſans qu'on ſache au vrai s'il nomma ſon Succeſſeur ou non. On remarque que ce fut à pareil jour qu'il avoit gagné la

(a) *Voiez ci-deſſus pag.* 40 *&* 41.
(b) *Vieux Stile.*

celebre Bataille de Worcheſtre (*a*), 1658.
qui lui avoit fraié le chemin au Trô-
ne, qu'il en fut renverſé par la mort,
& couché dans le tombeau, où tou-
te ſon ambition & toutes ſes Victoi-
res furent enſevelies. Il mourut ſur
le Trône & dans le Palais des Rois,
& eut ſa ſepulture dans leurs tom-
beaux, & pour comble de bonheur
ſon fils Richard lui ſucceda : mais
tout cela ne fut que vanité. Sa mort
lui enleva les Couronnes qu'il avoit
uſurpées : ſon corps enterré avec tant
de pompe fut deterré avec ignominie,
& ſon imbecille fils abdiqua le Gou-
vernement dont il n'étoit pas capa-
ble de porter le fardeau.

Tous les exploits des Venitiens 1655.
& des Turcs qui ſe firent l'année
1655 (*b*) ſe paſſerent entre les Ar-
mées Navales des deux Partis, & on
demeura des deux côtez dans une
eſpeces de Suſpenſion d'Armes en Can-
die, où le Siege de la Capitale con-
tinuoit néanmoins toûjours ; mais
ſans le pouſser par les Aſſiegeans, &
ſans qu'il fût poſſible aux Aſſiegez

D iij

(a) *Voiez Tom. II. pag. 356.*
(b) *Voiez les Auteurs ci-deſſus, & Ricaut dans ſon Hiſtoire de l'Empire Ottoman.*

1655. de le faire lever. Ainsi je n'ai rien à en dire pour cette année.

1656. Il en fut de même de celle de 1656. Mais je ne puis suprimer la revolte des Spahis & des Janissaires à Constantinople. Elle ne fut guere moins violente cette année que celle de 1651. (*a*). Peu s'en fallut qu'il n'en coutât la vie au jeune Sultan Mahomet IV. & à la Sultane sa mere: il ne se sauva avec elle, qu'en livrant aux rebelles de Chislar Aga, qui est le Chef des Eunuques noirs, & plusieurs autres Officiers du Serrail, dont ils demandoient les têtes. La sedition fut apaisée par ce sacrifice; mais elle se ralluma deux mois après, & l'Armée demanda la deposition de Mahomet IV. pour mettre son frere Solyman en sa place. Elle n'eut pas plus de suite que la precedente. L'Aga des Janissaires qui en étoit le Chef fut décapité, aussi bien que son Lieutenant; le Mufti qui les soutenoit déposé, & ensuite étranglé. Mahomet Coprogli ou Kiuperli, qui fut élevé cette année à la dignité de Grand Visir, eut assez de pouvoir & d'habileté pour ranger les Mutins à

Révoltes des Spahis & des Janissaires.

Elévation de Mahomet Coprogli à la Charge de Grand Visir.

(a) Voiez Tom. II. pag. 363. & suiv.

leur devoir, & Achmet son fils qui lui succéda, acheva de les humilier. Tous deux furent la gloire & le soutien de l'Empire Ottoman : mais tous deux furent le fleau des Chrêtiens, la ruine de Candie, & la terreur de l'Empire d'Occident, comme nous le verrons dans la suite : & le secours que prêta la France à ce dernier lors de la mémorable Bataille de Raab ou de Saint Godard (*a*), ainsi que celui qu'elle fournit à diverses reprise pour la defense de Candie. 1656.

Le Siége n'en avança pas plus l'année 1657. que la precedente. Le nouveau Visir avoit néanmoins résolu de le pousser avec vigueur ; mais il en laissa tout le danger à son fils, qui en eut aussi toute la gloire. Pour lui il eut cette année celle de reconquerir sur les Vénitiens les Iles de Tenédos & de Lemnos, qu'ils avoient enlevées l'année précedente aux Turcs. La République s'en fût dédommagée par deux Batailles Navales qui se donnerent dans le Canal des Dardanelles, & eût peut-être par cette diversion fait lever le Siege de Candie pour en rapeller les Troupes 1657.

Il fait la Conquête des Isles de Tenédos & de Lemnos

Deux Batailles Navale dans le Canal des Dardanelles

D iiij

(a) *En 1664.*

1657. au secours de Constantinople, si ses deux fameux Géneraux n'eussent pas perdu la vie dans ces deux celebres expeditions, Marcello dans la premiere, & Mocenigo dans l'autre.

Ambassade des Vénitiens à Cromvvel. La Republique, qui cherchoit du secours de tous côtez, eut aussi recours à Cromvvel *Elle ne s'y resolut*, dit son Historien (*a*), *qu'à l'extrémité*: & tant qu'elle vit une ombre de la Roiauté en Angleterre, elle n'implora point l'assistance de l'Usurpateur. Mais le voiant Maître absolu, & toutes les Puissances d'au de là de la Mer rechercher son Alliance, elle n'eut pas honte d'en suivre l'exemple, & d'imiter la Cour de France qui avoit conclu un Traité de Ligue offensive & defensive avec lui. Elle lui envoia le Chevalier Giovani Sagredo, en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire, pour renouveller l'ancienne amitié avec l'Angleterre, & pour le porter à se signaler par ses Armes victorieuses contre l'Ennemi de la Chrêtienté. Cromvvel, tout ambitieux & tout avide de gloire qu'il étoit, ne voulut pourtant pas s'engager dans une Guerre

(a) *Nani*.

ouverte avec la Cour Ottomane, à 1657.
cauſe du Commerce du Levant, dont la Nation Angloiſe n'eût pu voir l'interruption ſans murmurer : de-ſorte qu'il ſe contenta de répondre à l'Ambaſſadeur, qu'il envoieroit une puiſſante Flotte contre les Corſaires d'Alger, & non pas contre les Turcs, ce qui ne laiſſeroit pas de nuire à ces derniers, & d'affoiblir leurs Armées Navales, dont les Algeriens faiſoient une bonne partie : & il tint effectivement parole.

Sa repõ-ſe.

Le Siege de Candie conſumoit la République : & peu s'en fallut l'année 1658. que pour ſe racheter des depenſes prodigieuſes que lui coutoit la defenſe de la Ville aſſiegée, outre la perte qu'elle faiſoit tous les ans de ſes plus braves Citoiens, elle ne l'abandonnât avec toute l'Ile aux Turcs qui lui offroient la Paix à ce prix. Balarini, qui faiſoit l'office de Baile (*a*), en aiant envoié les propoſitions au Sènat, ſuivant le projet que le Grand Viſir Coprogli lui avoit mis entre les mains, l'affaire fut miſe en déliberation, & les opinions furent

1658.

On déli-bere dãs le Sênat ſi on cé-dera Candie.

(a) *Nom qu'on donne aux Ambaſſadeurs de Veniſe qui reſident à Conſtantinople, du mot Latin Bajulus.*

1658. partagées. Celui qui fut d'avis d'accepter les propositions se fondoit sur la puissance & sur l'oppiniâtreté des Turcs, trop acharnez à la Conquête de Candie, trop avancez dans l'Ile dont ils occupoient déjà une partie (a) trop bien retranchez dans leur Camp, & leur Camp trop bien pourvu de toutes les Provisions necessaires, dont il étoit impossible d'empêcher l'entrée à leurs Flottes, pour se rebuter de la longueur & des fatigues du Siege. D'autre côté il faisoit voir l'épuisement de la Republique, dont cette terrible & longue Guerre avoit englouti les Finances, fait perir la fleur de sa Noblesse & de ses Soldats, & mis l'Etat dans l'impuissance de resister plus long-temps à un Ennemi si au dessus de ses forces. *Craignons*, disoit-il pour la fin, *de l'irriter par une resistance inutile qui n'empêchera pas sa Conquête, & ne l'excitons point par nos Troupes & par nos Flottes trop inégales aux siennes, à porter ses Armes victorieuses dans le cœur de nos Etats, & à passer de Candie jusque dans nôtre Golfe, & au pied des Muraille de Venise.*

Raison [p]our la [C]ession.

(a) La Canée.

Cet avis fut écouté du Senat avec 1658. beaucoup d'attention, & il sembloit qu'il alloit être suivi, lorsque le Chevalier Giovani Pesari, Procurateur de Saint Marc, le combattit par de fortes raisons. Il ne dissimula point les dangers que couroit la Republique, dans une Guerre qu'elle avoit à soutenir contre un Ennemi si puissant & si redoutable: mais il rémontra que c'étoit cela même qui devoit l'obliger à lui disputer jusqu'à l'extremité l'Ile de Candie: *Que c'étoit une Barrière qu'on oposoit à ses invasions, & qu'il seroit beaucoup plus à craindre quand il en seroit maître, qu'il ne l'étoit lorsqu'elle arrêtoit sa fureur: Qu'il falloit donc la défendre, tant qu'il resteroit des forces à la République pour une résolution si digne de sa gloire, & si nécessaire à sa conservation.* A quoi il ajoûtoit, que le Visir ne faisoit faire des propositions de Paix, que parce que la Guerre l'incommodoit, & qu'ainsi il y avoit lieu d'espérer qu'il se contenteroit de moins que de la cession de Candie, & qu'on pouroit traiter avec lui à des conditions plus raisonnables. Cette opinion l'emporta, quoique le Doge

Raisons contre

Elle prévalent.

1658. en eût representé les inconveniens, en lui preferant le premier avis. La Déliberation fut envoiée à Balarini, qui tâcha d'adoucir le refus de la cession de Candie, en rendant compte au Visir du Decret du Senat : mais toute son habileté ne put empêcher l'indignation du fier Coprogli qui l'écouta avec impatience, & qui le renvoia à son logis avec ses Gardes ordinaires : Car il étoit toûjours aux Arrêts, & n'en avoit été tiré que dans l'esperance qu'il feroit résoudre la République à ceder Candie pour avoir la Paix. Ainsi le Siege continua ; mais d'autres soins aiant occupé cette année les suivantes le Visir, qui porta les Armes Ottomanes dans la Transylvanie & dans la Hongrie, il n'en put faire sentir la fureur aux Assiégez, qui l'éprouverent sous son fils & son Successeur, à qui cette Conquête étoit reservée.

Ce que j'ai dit de l'Assemblée de Francfort pour l'élection d'un Empereur, & des Ambassadeurs qu'y avoit la Cour de France (*a*), m'oblige à donner la suite de cette im-

(a) *Elle a ce droit à cause de l'Alsace & de la Lorraine, Voiez VVicquefort dans son Traité de l'Ambassadeur.*

portante Negotiation (*a*), où la 1658.
France ne prenoit pas moins d'interêt que les Princes de l'Empire. Ce fut l'année 1658. qu'elle se termina par l'élevation de Leopold, fils unique de Ferdinand III. sur le Trône Imperial. Il faut dire quelque chose de la confusion où se trouvoient alors la plûpart des Etats voisins de l'Empire, menaçé lui même d'être envelopé dans le tourbillon qui emportoit les autres, & qui donna de l'embarras aux Electeurs, mais qui en hâta plutôt les suffrages, qu'elle ne le retarda.

Conquêtes de Charles-Gustave en Pologne.

Charles-Gustave, Roi de Suede par l'abdication de la Reine Christine, étoit en Guerre avec la Pologne dont il conquit une partie en 1655. pendant que les Cosaques & les Moscovites ravageoient le reste. Le Cham des Tartares au contraire, par l'ordre ou par l'aveu des Turcs, apuia le Roi Casimir contre ses Ennemis, & obligea les Cosaques à rentrer dans l'obeïssance de la Pologne. L'Empereur Ferdinand III. qui vivoit encore, promit aussi en 1657. de secourir ce Roiaume: mais sa mort,

(a) *Voiez Nani Ricaut.*

1658. qui arriva auſſitôt après, ne lui permit pas d'executer le Traité. Il fut ratifié par l'Archiduc Leopold ſon fils Roi de Bohême & de Hongrie, & qui n'avoit pas encore été élu Empereur, & il envoia ſix mille hommes en Pologne, ſous le Commandement du Comte d'Asfelt.

L'Empereur fait paſſer ſix mille hommes au ſecours de la Pologne.

D'autre côté George Ragotzki, Prince de Tranſylvanie, pretendit à cette Couronne, & ſe ligua l'an 1658. avec le Roi de Suede, qui, content de la Pruſſe & du butin qu'il y avoit fait, ne ſe ſoucioit pas d'abandonner le reſte au premier occupant: rapellé d'ailleurs par la Guerre que lui faiſoient les Moſcovites en Livonie, & le Roi de Dannemark dans le Territoire de Brême. Ragotzki avoit dans ſon Parti les Coſaques & les Princes de Valachie & de Moldavie, ſans ſe ſoucier de choquer, ni les Turcs qu'il croioit occupez du Siege de Candie & de leurs diviſions, ni les Autrichiens apliquez à l'élection de l'Empereur. Il eut d'abord d'heureux ſuccés, & ſe maintint dans les Conquêtes du Roi d Suede qui lui en avoit confié la garde, ſur tout

Exploits de Ragotzki.

dans Cracovie où il mit Garniſon. 1658.
Mais une eſpêce de terreur panique l'aiant pris, il ſortit de Pologne, & ſe retira dans ſes Etats de Tranſylvanie. Il fut coupé en chemin, & contraint, pour avoir le paſſage libre, de ſigner un Traité, par lequel il abandonnoit la Pologne, promettant de l'évacuer, & d'en rapeller toutes les Garniſons. Ce ne fut pas la fin de ſes malheurs. Les Turcs & les Autrichiens étoient irritez de ſes entrepriſes : les derniers les lui pardonnerent ; mais les autres furent implacable, & il n'obtint ſon pardon qu'en abdiquant la Principauté qui fut conferée à Redley. Ce ne fut pas pour long-tems. L'ambitieux & le vaillant Ragotzki ne vit pas plutôt les Turcs éloignez & les Troupes en Quartier d'Hiver qu'il reprit ſa premiere dignité, & crut ſe pouvoir maintenir dans la Fortereſſe d'Iene, environnée de tous côtez par des marais qui en rendoient les Aproches trés difficiles. Les Turcs ne laiſſerent pas d'en faire le Siege au mois de Septembre, & le Commandant eut la lâcheté ou la perfidie de livrer la Place ſans faire de reſiſtance.

Il abandonne la Pologne.

Abdique la Principauté de Trãſylvanie.

S'en releve & l'abdique une ſeconde fois.

1658. Il lui en couta la tête, que Ragotzki lui fit trancher : mais il en couta à lui-même encore une fois sa Principauté, dont les Turcs investirent Acacio Bachiani (*a*) : n'aiant laissé à Ragotzki que ses Biens de Patrimoine avec deux Comtez dans la Hongrie. Il les perdit encore avec la vie (*b*), comme nous le verrons dans la suite.

Au milieu de tous ces troubles on travailloit à Francfort à l'élection d'un Empereur. J'ai dit que l'Archiduc Léopold ou le Roi de Bohéme s'y étoit transporté, pour donner par sa présence plus de vigueur aux Electeurs de son Parti, & hâter sa nomination La *Capitulation* Imperiale en causoit le retardement. On vouloit qu'il la signât avant que de le proclamer, & elle contenoit des conditions si dures, qu'il avoit de la peine à s'y resoudre. Cette Capitulation (*c*) est un recueil des Conventions, par lesquelles l'Empereur qui doit être élu s'oblige de conserver les droits & les prérogatives des

La Capitulation Imperiale, & les difficultez qu'elle cause.

(a) *Ricaut le nomme* Barclai. (b) *En* 1660.

(c) *Le mot* Capitulaire *sinifie Ordonnance, Reglement, Articles sur les matières tant Civiles qu'Ecclesiastiques. On dit les Capitulaires de Charlemagne.*

Etats & des Princes de l'Empire, 1658.
avec tels autres Articles qu'il plaît aux Electeurs de prescrire, & qui resserrent l'autorité de l'Empereur. Léopold secondé de ses Partisans avoit de la peine à y consentir, principalement à l'égard de l'Article par lequel on l'obligeoit de garder la Paix de Westphalie, & de se séparer des interêts de l'Espagne. C'étoit pour complaire à la France, & c'étoit à même tems pour ne s'en pas attirer le ressentiment, & pour ne pas causer une Guerre à l'Empire. Car la Paix des Pyrenées n'étoit pas encore faite : elle n'étoit pas même si prête à conclure qu'elle ne pût manquer, puisqu'au commencement de l'année 1659. le Cardinal, comme nous le verrons, avoit porté le Roi à disposer toutes choses pour la Guerre, en cas que la Paix ne se pût faire au gré de la France. Or il étoit bien rude au Chef de la Branche Impériale de la Maison d'Autriche, de s'imposer la necessité d'abandonner la Branche de sa Maison qui regnoit en Espagne: mais aprés de serieuses réflexions, son Conseil trouva qu'il valoit mieux y donner les mains, que d'accrocher

1658. plus long-tems l'élection. Ainsi Léopold accorda tout, dans l'espérance de trouver des tems plus favorables, pour se dispenser des Articles préjudiciables à sa dignité & aux interêts de sa Maison. La Capitulation Impériale signée, il fut élu avec un consentement général le 18. de Juillet, seize mois aprés la mort de Ferdinand III. son pere.

Léopold la signe, & il est élu Empereur.

Le dommage que lui cause sa lenteur.

Il eût été necessaire que sans perdre de tems il se fût rendu à Vienne, où les Armes du Turc le rapelloient: mais ce jeune Prince se laissant gouverner par un Conseil trop lent, amusé d'ailleurs par la vanité des cerémonies de son Couronnement, dont son âge lui faisoit aimer la pompe, consuma le tems à cette solemnité, & aux autres divertissemens qui en étoient une suite, tels que les voiages d'un lieu à un autre, & les visites qu'il se crut obligé de rendre aux Princes de l'Empire: desorte qu'il étoit le mois d'Octobre, avant qu'il arrivât en Autriche.

Les Turcs en profitent.

Les Turcs profiterent de son absence, & le Visir s'étant mis en Campagne se joignit au Bachas de Té-

mifwar & de Bude, qui n'attendoient 1658. que son arrivée pour entrer en Transylvanie. L'intrépide Ragotzki ne s'étonna point tout abandonné qu'il étoit, & rapellant tout son courage, aprés avoir ramassé le plus de Troupes qu'il lui fut possible, n'aiant pu obtenir de la Cour de Vienne que trois ou quatre mille hommes, il se jetta en desesperé entre les bras de la fortune. Elle lui fut favorable.

Victoire de Ragotzki.

Aiant rencontré auprés d'Arad un gros de Turcs qui marchoient avec du Canon, il les attaqua, les battit, en tua cinq ou six mille, & fit beaucoup de prisonniers, parmi lesquels il y avoit plusieurs de leurs principaux Officiers. J'ai raporté ce qui lui arriva bientôt après, & comme n'aiant pas moins donné de jalousie aux Autrichiens qu'aux Turcs, il fut abandonné par les premiers, & opprimé par les autres. Je ne sai, si je ne me suis point un peu trop écarté de l'Histoire de France, dont je vais reprendre la suite.

Il est abandonné & opprimé.

Depuis l'avénement du Roi à la 1659. Couronne (*a*), & même depuis sa

(a) *Voiez Nani, Ricaut, les Fastes de Louïs le Grand, de Riencourt, les Lettres du Cardinal Mazarin au sujet de la Paix des Pyrénées.*

1659. naiſſance, où j'ai commencé ſon Hiſtoire, nous n'avons vu que des Guerres, toutes glorieuſes à la France, juſqu'à l'année 1648. que ſes diviſions la vinrent troubler, & ſes Guerres Civiles ſouiller la gloire que ſes Armes victorieuſes s'étoient acquiſes dans les Guerres Etrangéres. Cette funeſte diſcorde, qui porta ſon flambeau par tout le Roiaume, & dont la Capitale fut pluſieurs fois ſur le point d'en être conſumée, ne s'éteignit que l'année 1653. par la retraite du Prince de Condé, que ſes fatales deſtinées avoient mis à la tête de la Rebellion, & par la réduction de Bordeaux, qui en étoit comme le Siege ou le Donjon. Le Sacre du Roi, qui ſe fit l'année 1 54. nous fit voir de plus beaux jours, la tranquillité dans Paris & dans les Provinces, la magnificence à la Cour, l'opulence dans les Villes, l'abondance dans les Campagnes, tout paiſible & tout floriſſant. Mais la Guerre continuoit toûjours au dehors, & chaque année n'en ouvroit le Théatre ſur les Frontiéres, & au de là des Monts en Italie & en Catalogne, ſur la Terre & ſur la Mer,

TROISIE'ME PE'RIODE.

que pour representer de sanglantes 1659.
Scênes, des Batailles, des Sieges de Villes, & par tout le deuil mêlé avec la joie, les Victoires teintes du sang des Vainqueurs, & leurs Conquêtes ne leur coutant guére moins cher qu'aux Vaincus. Ces spectacles si fréquens ne peuvent pas plaire toujours, & quelque belles que soient les images de tant de Sieges & de tant de Batailles, où l'on prend plaisir à voir l'habileté & la valeur des Chefs, & le courage des Soldats, les descriptions en reviennent trop souvent, pour n'être pas ennuieuses. Nous en allons voir cette année de plus douces & de plus agréables. Le mariage du Roi & la Paix des Pyrénées nous vont ouvrir un plus beau & un plus charmant Théatre que celui de la Guerre, & les prospéritez, dont ces deux grands évenemens furent suivis, nous vont présenter des spectacles plus divertissans, qui réjouïront nos yeux las d'être attachez sur des objets de sang & de carnage, inséparables de la pompe & de la gloire des triomphes.

J'ai raporté (*a*) l'entretien qu'avoit

(a) *Voiez ci-dessus pag 61 & 61.*

1657. eu la Reine mere avec le Cardinal, au sujet de ces deux célebres Traitez, & la parole qu'avoit donnée ce premier Ministre de travailler sérieusement à les faire réüssir. J'ai raporté encore le voiage de Lion (*a*), où la Duchesse de Savoie amena les deux Princesses ses filles, & ce qui s'y passa touchant l'inclination que le Roi fit paroître pour l'aînée: ce qui fut une adresse du Cardinal pour exciter la jalousie de l'Espagne. Enfin j'ai fait mention du succés qu'avoit eu cette ruse, & comment la Cour de Madrid en étant alarmée avoit dépêché Pimentel à Lion, qui avoit proposé le mariage de l'Infante. C'est à quoi le Cardinal en vouloit venir: & c'est en quoi la Providence lui fraia encore le chemin par la mort de Cromvvel, du vivant duquel il eût eu de la peine à réüssir dans cette importante Négociation, qu'il n'entama aussi qu'aprés sa mort (*b*).

Propositiō du Cardinal au Sénat de Venise.

Comme il ne s'étoit fait à Lion, dans l'entrevûë de Pimentel & du Cardinal, qu'une legere ébauche, ou plutôt que de simples propositions, ce

(a) *Voiez ci dessus pag 62 & 63.*
(b) *Cromvvel mourut le 13. de Septembre, & le voiage de Lion se fit sur la fin d'Octobre.*

dernier, qui ne voulut pas en être la 1659.
dupe, persuada le Roi de faire des préparatifs pour l'année 1659. avec autant d'empressement que si la Guerre eût dû continuer plus forte que jamais. Il envoia aussi des Pouvoirs au nouveau Duc de Modêne, Dom Alfonse, à qui il avoit donné une de ses niéces en mariage, pour faire une Ligue avec la République de Venise (*a*) : & ce Prince tâcha de l'y engager par la Négociation de l'Abbé Vincenzo Dini qu'il lui députa. Ce Ministre representa au Senat, que le Roi de France auroit une Armée en Piemont jointe à celle du Duc de Savoie, capable d'occuper les Forces d'Espagne, & qu'il fourniroit outre cela six mille hommes de pied & deux mille Chevaux, ausquels le Duc de Modêne joindroit toutes ses Forces, pour agir d'un autre côté : invitant la Republique de fournir seulement quatre mille hommes, pour la levée desquels la France promettoit de donner cent cinquante mille écus. Avec ces Troupes on se proposoit la Conquête du Milanois, dont on devoit donner aux Venitiens pour

(a) *Voiez. Nani.*

1659. leur part Lodi, Lecco, & quelques autres Places. On ajoûtoit, pour tenter la République par des offres encore plus capables de la toucher, que le Comte de Harcourt passeroit en Candie avec une Armée de dix mille hommes, pour faire lever le Siege de la Capitale & chasser les Turcs de la Canée. La Republique crut que toutes ces belles promesses ne tendöient qu'à faire du bruit pour faire peur à l'Espagne, & pour en hâter la lanteur, ne s'étant point remuée depuis le voiage de Lion & la rupture du mariage du Roi avec la Princesse de Savoie : retombant dans sa premiére lethargie, parce qu'elle croioit n'avoir plus rien à craindre. Mais revéillée par les intrigues du Duc de Modêne, que le Cardinal mettoit en mouvement, elle envoia Pimentel pour la seconde fois en France, & étant venu à Paris il eut de plus amples Conferences avec le Cardinal que celles qu'il avoit eu s à Lion. Ils convinrent même en gros des deux Traitez du mariage & de la Paix. Ils firent plus : étant demeurez d'accord que la France retiendroit une partie de ses Conquêtes, & cede

Elle est rejettée.

céderoit l'autre, & que l'Espagne abandonneroit les interêts du Prince de Condé. Ce dernier Article étoit le plus delicat de tous, & qui tenoit le plus au cœur du Roi Catholique, aussi bien que du Cardinal, mais d'une maniere bien differente. Aussi verrons nous dans les Conferences tenuës depuis entre Le Cardinal & Dom Louïs de Haro, que les deux Plenipotentiaires furent plusieurs fois prêts à rompre la Negotiation, à cause de la fermeté du premier pour exclure le Prince, & de celle de l'autre pour ne rien conclure qu'il ne fût rétabli. Ce qui fait voir que Pimentel avoit excedé ses ordres, ou que le Cardinal en avoit plus entendu qu'il ne lui avoit promis.

1659. Négociations & Préliminaires du Traité de Paix entre le Cardinal & Pimentel.

Les Préliminaires ainsi reglez, on convint, que le Cardinal d'un côté, & Dom Louïs de Haro de l'autre partiroient des deux Cours de France & de Madrid, & se rendroient aux Pyrenées, munis de Pouvoirs necessaires pour consommer ce grand ouvrage & y mettre la derniere main. Le Cardinal partit de Paris, & reçut en chemin la Ratification de tout ce que Pimentel avoit ébauché: mais

Le Cardinal & Dom Louïs de Haro, Plénipotentiaires.

1659. sans y faire mention du Prince de Condé. Etant arrivé sur les Frontiéres il trouva que les Espagnols, dans le déclin de leur Monarchie, avoient conservé toute leur fierté, & vouloient disputer la presseance. Ils n'oserent pourtant le faire avec éclat, & se contenterent de l'égalité, dont on convint tacitement, le. Cardinal n'aiant pas cru qu'une Négociation, dont dependoit non seulement le repos des deux Nations, mais encore celui de toute la Chrêtienté, dût être accrochée par la vanité d'un Céremonial, & par des formalitez, qui dans le fond ne sont que des bagatelles.

L'Ile des Faisans choisie pour les Conferences.

On choisit pour le lieu des Conferences une Place dans une Ile que forme la riviere de Bidassoa, qui n'est connuë que parce qu'elle fait la séparation des deux Roiaumes (*a*). L'ile qu'elle forme proche de son enbouchure, & qu'on nomme *l'Ile des Faisans*, est si petite, qu'à peine put-on trouver assez d'espace pour y construire une maison de bois, dans laquelle les Ministres entrant par des Ponts que chacun fit faire de son cô-

(a) *Elle sépare la Biscaye de la France,*

té, ils ſe trouvoient tous deux dans une Sale commune. Le Cardinal dans une de ſes trente-ſix Lettres, où il rend compte de tout ce qui ſe paſſa dans une des plus celebres Négociations qu'on ait jamais vûës, ſe fait honneur de l'invention de cet édifice. Dans cette Lettre du 30. de Juillet, qu'il écrit au Secretaire d'Etat le Tellier, & qui eſt la huitiéme dans le Recueil qui en a été imprimé (*a*), il dit qu'aprés avoir remercié Dom Loüis de Haro de la civilité qu'il lui vouloit faire en lui rendant la premiere viſite, ſur quoi pourtant il arrivoit toujours quelqu'incident qui retardoit cette ceremonie, il avoit pris la réſolution de retrancher le premieres viſites, pour ne point differer à faire jouir la Chrêtienté d'une Paix ſi deſirée & attenduë avec tant d'impatience. Il ajoûte, qu'il avoit propoſé que ſans plus de délai on fit des Ponts pour paſſer chacun de ſon côté dans l'Ile, où l'on pourroit bâtir des Logemens égaux, & une Chambre à la tête de l'Ile dans une diſtance égales des deux Logemens: que dans cette Chambre

1659.

Conſtruction de la maiſon où elle ſe tinrent.

E ij

(a) *A Amſterdam en 1690.*

1659. il y auroit deux portes, l'une de son côté, & l'autre du coté du Ministre Espagnol, par lesquelles ils entreroient prenant tous deux Seance dans les Sieges qu'on leur auroit préparez au milieu de la Chambre, que chacun prendroit soin de bâtir & de meubler par moitié. Il dit encore qu'il fit partir les Ouvriers avec les planches & les ais necessaires pour la construction d'un tel bâtiment. Dom Louïs fit la même chose de son côté, quoiqu'avec moins de diligence, suivant le genie de sa Nation. Chacun aussi meubla sa moitié comme il lui sembla bon sans faire d'incident sur la qualité des tapisseries: en quoi le Cardinal, à ce qu'il dit dans une de ses Lettres eût pu être beaucoup plus magnifique, s'il n'eût pas méprisé cette ostentation.

Elle est bâtie & meublée par moitié.

Il nous aprend encore dans les mêmes Lettres que les matieres étoient preparées, & comme digerées par les deux Secretaires des deux Plenipotentiaires, Lionne pour le Cardinal, & Coloma pour Dom Louïs de Haro, avant que d'être mises sur le Bureau pour être perfectionnées



MARIE ANNE MANCINI,
Connetable Colonne

par les deux Ministres. Le Cardinal fut surpris de voir que Dom Loüis se servoit de Coloma au préjudice de Pimentel, dont il étoit aussi accompagné : & croiant que ce dernier ne souffroit cette disgrace, que pour avoir abandonné le Prince de Condé dans les Préliminaires negociez à Paris, il souhaita d'en être éclarci. Mais Dom Loüis l'assura que ce n'en étoit point la cause, & que Pimentel n'avoit pu être emploié parce qu'il avoit refusé la seconde place, & qu'il n'avoit pu lui accorder la premiere duë à Coloma par son âge, par sa Chargé de Secretaire d'Etat, & par le choix que le Roi Catholique en avoit fait en l'envoiant aux Conferences pour travailler sous ses ordres. 1659.

Amour du Roi pour une niéce du Cardinal.

Il y a dans ces Lettres un mystere dont on n'eût pas su les singularitez, si le Cardinal lui même ne les eût pas aprises. C'est l'amour du Roi pour cette niéce (*a*) de son Eminence, qui épousa bientôt après le Connetable Colonna. Comme cette passion se fit sentir dans le cœur du jeune Monarque, au tems qu'on travalloit avec le plus d'empressement à son mariage

(a) *Marie Mancini.*

1659. avec l'Infante, je ne puis me dispenser de raporter ici ce que cette inclination eut de plus surprenant, & qui fait le plus d'honneur au Cardinal, qui prefera la gloire du Roi à la sienne, & qui sacrifia genereusement la fortune la plus éclatante qui pût jamais illustrer sa Famille, à l'honneur & au interêts de son Maître.

Le cœur du Roi étoit fait pour l'amour, aussi bien que pour la gloire: il y a peu de Heros autrement fait. Il étoit d'ailleurs dans cet âge si susceptible des inclinations tendres, & plus propre qu'aucun autre de la vie à aimer & à être aimé. Aussi avoit-il été sensible huit ou neuf mois auparavant aux charmes de la Princesse de Savoie, qu'il eût épousée, si on lui eût laissé la liberté de son choix. Il en eût fait autant pour la niece du Cardinal, nonobstant la disproportion presqu'infinie de la naissance de cette Maitresse, si l'oncle avoit voulu y donner son consentement. Il pensoit que l'amour égale tout & comme l'Empereur Théodose II. à l'égard d'Athenais, le merite qu'il trouvoit dans la personne aimée lui tenoit lieu d'un Sang Roial,

Le Cardinal s'y opose fortement.

digne selon lui du Trône, puisqu'il 1659.
l'avoit jugée digne de son cœur. On dit qu'effectivement elle étoit fort aimable, & que sans être belle, elle avoit des manieres les plus engageantes du monde. Son esprit repondoit à tous ses agrémens, & le Roi en fut enchanté : preuve de son bon goût, & qu'il avoit lui-même cet esprit qu'il aimoit dans les autres. C'est ainsi que se forment ces amitiez de sympathie, dont les nœuds secrets sont si doux, & si difficiles à rompre. On eut toutes les peines du monde à déprendre le cœur du jeune Monarque: toutes les Lettres que lui en écrivit le Cardinal furent inutiles, & il fut obligé d'enlever sa niece, pour ôter de devant ses yeux un objet qui deconcertoit toutes les raisons du Ministre, & toutes les réflexions du Maître. Car il n'étoit pas possible qu'étant né avec un beau naturel, un genie superieur, & une ame sensible à la gloire, son amour ne fût pas combattu par des motifs d'honneur & d'ambition, qui ne lui permettoient pas de penser à une alliance si inégale, sur tout dans le tems qu'on traitoit pour lui du ma-

Ses remontrãces au Roi.

1659. riage de l'Infante d'Espagne. Aussi l'Historien de Venise, qui faisoit alors sa fonction d'Ambassadeur à la Cour de France, ou qui l'y vint faire bientôt apres en parlant de cette passion du Roi, dit, *Qu'il fit céder les foiblesses de l'Amant à la gloire du Monarque:* Cette foiblesse parut dans les larmes qu'il versa en voiant partir son Amante: mais la gloire fut la maitresse, n'aiant point succombé à ces paroles si tendres qu'elle lui dit au moment de cette cruelle separation: *Vous pleurez, vous m'aimez, vous étes Roi, & vous me laissez aller.*

Il marie sa niéce au Connetable de Colona.

Elle partit effectivement pour aller épouser le Connetable Colonna, d'une Famille Romaine si noble, qu'elle a donné des Rois & des Papes, & même, selon quelques-uns, des Empereurs. Le même Historien rend à même tems un beau temoignage à la generosité toute desinteressée du Cardinal.

Beau desinteressement du Cardinal.

Sans se laisser éblouïr de l'éclat d'une alliance si illustre, & qui sembloit le flater si agreablement, il y resista avec tant de fermté, que rien ne fut capable de l'empêcher d'eloigner sa niece de la Cour. C'est ce qu'on voit plus amplement dans

sa Lettre au Roi (*a*), écrite le 28. d'Août de St. Jean. de Luz, où l'on ne peut assez admirer les baux sentimens de ce Ministre, prenant si hautement les interêts du Roi au prejudice de ses propres interêts & de la grandeur de sa Famille.. Il y a dans cette Lettre un caractere si sublime d'honnête Homme, des efforts si extraordinaires d'une vertu consommée, & du zéle tout pur & tout desinteressé d'un Ministre tout devoué à son Maître, que de si beaux trais son capables d'effacer ceux qui le faisoient haïr, & de lui faire pardonner ce que son Ministere a eu de moins glorieux. *J'ai*, dit-il dans une autre Lettre (*b*) qu'il écrit au Roi, *l'ambition que doit avoir un honnête homme, & peut-être que j'en passe les bornes en certaines choses. J'aime d'ailleurs fort ma niece, mais sans exaggêration je vous aime encore davantage, & je m'interesse plus en vôtre gloire, & en la conservation de vôtre Etat, qu'en toutes les choses du monde.* Qu'on dise tout ce qu'on voudra de sa politique, elle eut moins de part dans cette grande

1659.

La Lettre qu'il écrit là-dessus au Roi.

(a) *C'est la vingt-troisiéme Recueil.*
(b) *C'est la sixiéme du Recueil,*

1659. affaire, que sa vertu: il étoit peut-être assez habile pour faire réüssir le mariage de sa niece s'il eût voulu, & assez puissant pour se maintenir, & pour surmonter tous les obstacles qu'on auroit pu lui oposer.

Je reviens aux Conferences, & au lieu où elles se tinrent. J'ai dit que ce fut dans la petite Ile des Faisans sur la riviere de Bidassoa, que cette fameuse Negociations rendit encore plus connuë qu'elle ne l'étoit auparavant, par l'honneur qu'elle a de faire la separation des deux plus beaux Roiaumes du monde. J'ajoûte que c'étoit près d'Utrebie, ce Château que l'entrevûë de Loüis XI. Roi de France, & de Henri IV. Roi de Castille (*a*) a rendu celebre: & encore près du lieu où se fit l'échange des deux Reines, Anne d'Autriche, femme de Loüis XIII. & Elisabet de France épouse de Philippe IV. Je remarque enfin que les deux Plènipotentiaires, craignant qu'il n'arrivât à l'Ile des Faisans les mêmes inconveniens qui arriverent au Château d'Utrebie, où les deux Nations se raillérent reciproquement l'une de l'autre, prirent

(a) *L'an* 1463.

toutes les precautions possibles pour s'en garentir. Mais il n'en fut pas besoin. Les choses étoit tellement changées, qu'il n'y eut que de l'honnêteté & de la cordialité de part & d'autre, & chacun tâcha d'encherir sur celle qu'on lui avoit témoignée: Aussi la Cour de Loüis XIV. étoit-elle bien differente de celle de Loüis XI. & les Courtisans du Roi de Castille, qui s'étoient moquez de la chicheté de Loüis XI. aussi bien que de son habit court & étroit, & des habits de ceux de sa Suite, admirerent la magnificence de Loüis XIV. dans celle du Cardinal & de tout son Cortege. 1659. Parallêle de ce qui se passa à l'Ile des Faisans, avec ce qui s'étoit passé au Château d'Utrebis.

Trente carosses à six chevaux partant de St. Jean de Luz avec lui le suivoient (*a*), lorsqu'il alloit au lieu de la Conference, & il avoit, dit-il dans une de ses Lettres (*b*), plus de monde que Dom Loüis de toutes les sortes plus de Domestiques, plus de Gardes, plus de gens qui l'accompagnoient. Il y avoit aussi plus de magnificence dans les habits des François, que dans ceux Train du Cardinal allant aux Conférences.

E vj

(a) *L'auteur du parallêle du Cardinal de Richelieu & du Cardinal Mazarin encherit encore par dessus cette magnificence.*

(b) *La neuviéme du Recueil.*

1659. des Espagnols : & l'on eût dit que l'ostentation de ces derniers sous leur Roi Henri IV. étoit passée aux premiers, dont la chicheté sous leur Roi Louïs XI. étoit passé aux autres. Les Castillans se railloient à Utrebie des habits cours & étroits des François : ceux-ci eussent pu se railler dans l'Ile des Faisans des chausses étroites des Espagnols, pendant qu'ils en portoient d'amples & de magnifiques. Telle est la bisarrerie des modes. La France reconnut bientôt après l'incommodité & le ridicule de cette derniere, où elle avoit alors donné d'une maniere outrée, & retrancha ce qu'il y avoit d'excessif, sans avoir rien ôté de ce qu'il y avoit de plus propre & de mieux séant. C'est peut-être trop insister sur des bagatelles : mais toutes vaines qu'elles sont, elles font de si fortes impressions sur les esprits, qu'elles y forment presque toûjours les premiers prejugez favorables ou desavantageux, l'antipathie ou la symphathie des uns & des autres. Ainsi je n'ai pas cru cette remarqne indigne de l'Histoire. Je passe à quelque chose de plus essentiel.

Parallé le des deux Nations sous Louïs XI. & sous Louïs XIV.

Les Conferences s'ouvrirent au 1659. commencement d'Août, & en huit ou neuf Seances pendant ce mois-là, & les premiers jours du mois suivant tout fut reglé, tant à l'égard du mariage que de la Paix : quoique les deux Traitez ne fussent tout-à-fait achevez & signez que le 7. de Novembre. Ainsi en moins de six semaines deux hommes terminerent la plus importante affaire qu'il y ait jamais euë, ajusterent les Articles du mariage des deux plus grands Partis qu'il y eût au monde, de l'Infante, fille de l'un des plus puissans Rois de l'Europe, avec le premier Roi de la Chretienté : terminerent une Guerre qui duroit depuis vingt-cinq ans, & ramenerent avec la Paix, la joie, l'abondance, & la felicité par tout. Plusieurs années n'avoient pu venir à bout de ce grand ouvrage aux Conference de VVestphalie, & tant d'habiles Ministres de diverses Cours de l'Europe y avoient inutilement travaillé, sans avoir pu faire autre chose que d'accommoder l'Empereur & l'Empire avec la France & la Suede. Tant il est vrai qu'il y a un tems fatal pour toutes choses, & que tous

Ouverture des Conférences.

Les Articles du mariage réglez.

1659. les soins qu'on se donne avant qu'il soit arrivé, sont inutiles. Il faut dire aussi que ce grand nombre de Negociateurs contribuë davantage à tirer les choses en longueur, qu'à en hâter l'expedition. Deux hommes aussi habiles que le Cardinal Mazarin & Dom Louïs de Haro, pourvu qu'ils soient aussi bien intentionnez qu'ils l'étoient, & qu'ils aient comme eux un plein-pouvoir, en feront plus en une Seance, que tous ces differens Ministres qui voudront aller, les uns d'un côté, les autres de l'autre, n'en pourroient faire en un an. C'est dont le Traité des Pyrenées & celui de VVestphalie sont à ces deux égards une preuve convainquante. Enfin il faut ajoûter que le bon ordre dont les deux Ministres convinrent de faire ébaucher les matieres par leurs Secretaires, leur fut d'un grand secours pour y mettre en peu de tems la derniere main. Il n'est pas besoin de dire qu'à la fin de chaque Seance, les deux Plenipotentiaires retournoient chacun chez soi, Dom Louïs à Andaye, & le Cardinal à St Jean de Luz.

Le bon ordre desdeux Pléni potentiaires hâte le Traité.

Le Traité du mariage méritoit leurs premiers soins. Ce fut aussi le

premier conclu. Les Renonciations 1659.
que la Cour de Madrid exigeoit du
Roi de France arrêtérent quelques
jours. Dom Loüis ne pouvoit s'en
relâcher : ses ordres étoient trop précis
là dessus. Le Cardinal de son côté
feignoit d'en avoir de tout contraires,
qui ne lui permettoient pas d'y
donner les mains. Le premier n'ignoroit
pas néanmoins que l'Espagne
se faisoit illusion. C'est ce qu'il lui
échapa de dire dans la Conférence
où la question fut examinée (*a*) : *Nonobstant
ces Renonciations*, dit-il, *si le
Roi Catholique venoit à perdre les deux
Princes ses enfans, il seroit à souhaiter
& non pas à espérer, que la France ne
s'attendit pas à succéder, & qu'elle renonçât
à ses prétentions.* Le Cardinal
persuadé de l'invalidité de ces Renonciations
étoit bien aise d'entendre
ainsi parler le principal Ministre
d'Espagne, & d'aprendre par sa bouche
que tout le Conseil de Madrid
étoit dans les mêmes sentimens. Car
Dom Loüis l'avoit insinué, en disant
que le refus qui fut fait du mariage
en 1656 (*b*). étoit fondé sur la

Les difficultez qu'il y eut au Traité de mariage.

(a) *Voiez la Lettre quinziéme du Recueil.*
(b) *Voiez Tome II. pag.* 519. 520. 521 & 522.

1659. representation que firent les Ministres d'Etat, que toutes les offres qu'on faisoit de faire renoncer le Roi à la Succession, n'auroient lieu qu'autant qu'il plairoit à ce jeune Prince, puisque par des Loix établies dans son Roiaume, il étoit relevé quand il vouloit de ce qui lui étoit préjudiciable, & qu'il ne pouvoit abdiquer ses prétentions au préjudice de ses Successeurs. Aussi le Cardinal présageant ce qui en devoit arriver, & sachant d'ailleurs qu'il eût inutilement persisté dans sa contestation sur cet Article, y donna son consentement, & le laissa inserer dans le Traite avec les Clauses les plus solemnelles, mais qui n'en étoient pas plus valables, au moins selon la Jurisprudence & les Loix de la Monarchie Françoise.

Renonciation du Roi à la Couronne d'Espagne.

Les principales difficultez du Traité de Paix.

Les Articles du mariage réglez, on s'apliqua au Traité de Paix, où il y eut de plus grandes difficultez. Les deux principales regardoient le Portugal, dont l'Espagne vouloit que la France quittât l'Alliance & renonçât à l'assister, & le Prince de Condé, dont elle sollicitoit le rétablissement, & souhaitoit qu'il lui en eût

l'obligation. Pendant que les deux Plénipotentiaires travailloient à l'accommodement de ces deux Articles les plus épineux & les plus délicats de leur Negociation, ils trouverent à propos que le Roi Tres-Chrétien envoiât une Ambassade au Roi Catholique pour lui demander en mariage l'Infante sa fille, & il est de l'ordre d'en donner la description, avant que de voir la suite des Conferences. 1659.

Celles qui se rencontrent au sujet de l'Ambassade pour demander l'Infante.

Il fut d'abord resolu qu'on en useroit à l'égard de cette cerémonie, comme on avoit fait en 1612. pour la demande de l'Infante Anne d'Autriche, que vint faire à Madrid le Duc de Mayenne au nom de Louïs XIII. Toute la difference qu'on jugea à propos d'y aporter, c'est que l'Ambassade de Louïs XIII. s'étant faite avec le loisir qu'on avoit eu de preparer des Livrées magnifique, on n'avoit rien oublié de tout ce qui se pratique avec éclat en de semblables solemnitez : au lieu que n'aiant pas le tems de faire ces préparatifs pour l'Ambassade de Louïs XIV. on étoit obligé de retrancher cette pompe. Elle étoit reparée par la diligence du

1659. départ de l'Ambaſſadeur : & cette diligence étoit fondée, ſur ce que la Saiſon déja avancée ne permettroit pas à l'Infante & au Roi ſon pere, qui vouloit l'accompagner, de ſe mettre en chemin, comme ils avoient deſſein de faire, auſſitôt aprés la demande de l'Ambaſſadeur, ſi on en différoit le voiage. Qu'il falloit qu'ils partiſſent de Madrid au commencement d'Octobre, & que le Roi âgé & incommodé comme il l'étoit, ne pourroit s'expoſer ſans peril au froid de l'Hiver : deſorte que pour peu que l'Ambaſſade tardât encore à partir, il ſeroit obligé d'attendre juſqu'à l'Eté prochain, pour venir avec l'Infante. C'étoit une réſolution qu'il avoit priſe, ne voulant pas, diſoit-il, en faire moins pour l'Infante ſa fille, qu'en avoit fait Philippe III. ſon pere pour la ſienne, qu'il avoit accompagnée en 1615. juſque ſur la même Frontiere, puiſqu'il ne l'aimoit pas moins. Il fut donc arrêté entre les deux Plenipotentiaires, que pour accelérer une entrevûë ſi deſirée, l'Ambaſſade du Roi iroit en poſte à Madrid, & que, pourvu que le Courier fût un Seigneur de la premiére qualité,

cela suffiroit, sans qu'on s'arrêtât au 1659.
nombre des personnes de sa Suite, ne à la magnificence des Livrées qu'on n'auroit pas eu le tems de préparer. Le Cardinal en écrivit au Roi qui l'aprouva, & le Maréchal Duc de Grammont aiant été choisi pour cette Ambassade Extraordinaire, comme sont toutes celles qu'on envoie pour de semblables emplois, mais plus Extraordinaire encore par la singularité de son voiage, parti de Paris au commencement d'Octobre. Cependant quelque diligence qu'il pût faire, le Roi Catholique ne se trouva pas en état d'entreprendre le voiage, plutôt que sur la fin du Printems de l'annee suivante.

Le Duc de Grāmon la fait en poste

Ce ne fut pas faute de diligence de la part du Duc de Grammont Il partit avec un Cortége de jeunes Seigneurs, & avec l'équipage d'un Courier, mais d'un Courier tout galant, aussi bien que ceux de sa Suite, & que sembloit voler sur les ailes de l'Amour. Il surprit par la nouveauté & par la promptitude de son voiage, & d'une équipage si bien concerté la Cour de Madrid, qui ne croioit pas avoir jamais vu un plus ravissant

Son Cortége aplaudi de la Cour de Madrid.

1659. ſpectacle. Toute la Ville aplaudit à ſon Entrée par ſes acclamations : & il fut reçu par l'Amirante de Caſtille, accompagné de dix-huit Grands d'Eſpagne, qui le conduiſit à l'Audience. Tout ſe fit de part & d'autre avec le même empreſſement.

Sa réception & ſon introduction à l'Audience.

Auſſitôt qu'il eut mis pied à terre, il fut introduit à l'Audience du Roi, qui ſe leva auſſitôt qu'il le vit entrer, & ſe découvrit : puis s'étant raſſis & couvert il en écouta le compliment avec une joie qui paroiſſoit ſur ſon viſage, & en reçut d'une maniere obligeante la Lettre qu'il lui preſenta de la part du Roi ſon Maître. Tous ceux de ſa Suite eurent auſſi l'honneur de ſaluer le Roi Catholique, qui témoigna beaucoup de ſatisfaction de voir un ſi beau Cortege. Le ſujet de ſon Ambaſſade demandoit une prompte expedition, & on ne le fit pas attendre. Mais on le traita moins en Ambaſſadeur qu'en Courier, & de ſa part il en uſa de même. On en étoit ſans doute ainſi convenu.

Les Dépêches de la Cour de Madrid.

Dom Fernandez Ruys Cantera lui aporta les Depêches du Roi d'Eſpagne, & lui temoigna de ſa part la ſatisfaction avec laquelle il avoit reçu

la demande qu'il étoit venu faire au nom du Roi Trés Chrétien, à qui il accordoit fort volontiers l'Infante sa fille en mariage. Le Duc de Grammont de son côté ne fut pas plutôt expedié qu'il partit de Madrid, & retourna avec la même diligence qu'il étoit venu, porter au jeune Monarque la reponse, qu'il attendoit avec l'impatience d'un Amant, & telle qu'il la souhaitoit. Il ne manqua pas sans toute de lui raporter aussi les paroles de l'Infante, lorsqu'aiant su d'une Dame de la Cour, femme du Secretaire d'Etat Coloma, que l'affaire qui la regardoit s'avançoit, & que son Amant s'aprochoit de la Frontiere : *Cette nouvelle*, répondit-elle, *me rejouit fort, mon pere m'a tout dit (a).* Si pourtant il ne faut pas renvoier ces paroles au commencement de l'année suivante, que le Roi se mit en chemin. 1659.

Parole de l'Infante au sujet du mariage.

Pendant cette Ambassade les deux Plenipotentiaires avançoient le Traité de Paix. J'ai dit que deux Articles principaux les embarassoient, l'affaire de Portugal & celle du Prince de Condé. Dom Louïs insistoit for-

L'affaire du Portugal & du Prince de Condé accrochent le Traité de Paix.

(a) *Muy cara & alegra nueva: mi Padre me lo ha dicho todo.*

1659. tement sur l'une & sur l'autre. La premiére le touchoit personnellement. Il ne pouvoit oublier l'échec qu'il avoit reçu à la Bataille de Villa-Viscosa & au Siege d'Elvas, qu'il avoit été contraint de lever (*a*), & en aiant conservé un ressentiment qui ne pouvoit souffrir qu'on parlât de la Paix des deux Couronnes, ne traitant les Portugais que de Sujets rebelles, qui s'étoient soustraits de l'empire de l'Espagne, où il falloit les faire rentrer. En vain le Cardinal se tourna de tous côtez pour réconcilier le Roi Portugais avec le Roi Catholique, jusqu'à proposer la Cession que feroit le premier de son Roiaume, si on vouloit lui donner celui de Sardagne en échange (*b*). Il fit plus. Il alla jusqu'à offrir le rétablissement du Prince de Condé, pour lequel l'Espagne se tourmentoit extraordinairement, pourvu qu'on voulût laisser le Roi de Portugal en repos (*c*). Il est vrai qu'il ne faisoit ces offres, que persuadé qu'il étoit que Dom Louïs ne les accepteroit pas: mais celui-ci, qui ne penétroit pas

(a) *Voiez cy dessus pag 69. & 70*
(b) *Voiez la Lettre dix septiéme du Recueil.*
(c) *Voiez la Lettre douziéme du Recueil.*

ſon intention, les rejetta, en pro- 1659.
poſant de ſa part un accommodement, qui ſeroit de donner Olivenza au Duc de Bragance, car il ne donnoit point d'autre titre au Roi de Portugal, avec la Charge de Connetable de Caſtille (*a*), & de lui rendre outre cela tous ſes Biens de Patrimoine. Le Cardinal n'eut garde d'aprouver une telle propoſition : deſorte qu'il fallut laiſſer continuer la Guerre entre les deux Rois. Mais il fallut auſſi promettre la Neutralité de la part de la France, & qu'elle n'aſſiſteroit pas ſon Allié, comme elle avoit fait par le paſſé. Comme il étoit impoſſible d'obtenir la Paix qu'à ce prix, le Cardinal crut ce ſacrifice neceſſaire, & que le repos de toute la Chrétienté devoit l'emporter ſur l'intérêt d'un particulier. D'ailleurs *il étoit bien aſſuré*, dit l'Hiſtorien de Veniſe, *de ne pas manquer de prétexte pour dégager ſa parole.* C'eſt ainſi que ſe termina l'Article du Portugal.

On ne peut régler celle du Portugal, & la France eſt obligée de l'abandonner.

Celui du Prince de Condé donna beaucoup plus de peine. Les deux Miniſtres s'echauffèrent ſi fort ſur

Diſpute opiniâtre entre les deux Plénipoten-

(a) *Voiez la Lettre trente quatriéme.*

1659. cette contestation, & la regarderent de part & d'autre comme si importante à la gloire & aux interêts de leurs Maîtres, qu'ils furent souvent prêts à rompre les Conferences, plutôt que de se relâcher ni pour ni contre. Le Roi d'Espagne croioit qu'il y alloit de son honneur, de ne pas abandonner un Prince qui s'étoit refugié dans ses Etats, & a qui il avoit promis sa protection, un Prince d'ailleurs, dont il avoit reçu des services considerables. Le Roi de France de son côté pretendoit qu'il étoit de sa gloire & de sa sureté, de ne pas retablir un Prince rebelle qui lui avoit fait une Guerre ouverte, & qui ne vouloit rentrer dans son Roiaume, que par l'entremise de celui qui en avoit favorisé la rebellion. Ce fut, depuis le commencement des Conferences jusqu'à la fin, un veritable Champ de Bataille entre les deux Plenipotentiaires, & où leur fermeté & leur adresse parurent egalement. Ce fut-là aussi qu'ils temoignérent tous deux l'estime qu'ils faisoient d'un Princes, dont ils mettoient la personne à si haut prix, qu'ils offroient au nom de leurs Maîtres d'abandonner les

tiaires au sujet du Prince de Condé.

les meilleures Places de leurs Roiaumes, l'un pour récompenser le Prince, & l'autre pour n'être point obligé de le rétablir. Voions les motifs d'un si fameux différent, & poussé avec tant de chaleur. 1659.

Il est bien dur, disoit Dom Loüis (*a*), *qu'on ne veuille pas seulement consentir, que le Roi Catholique donne au Prince de Condé une récompense proportionnée aux grands services qu'il lui a rendus, & aux pertes qu'il a faites en France. La réputation de Sa Majesté*, ajoûtoit-il, *y est d'autant plus intéressée, que par le Traité qu'elle a fait avec ce Prince, elle lui a promis de ne point faire la Paix, qu'il ne fût entiérement rétabli dans tout ce qu'il avoit, lorsqu'il entra dans le Parti d'Espagne: Que s'il ne peut obtenir ce rétablissement qu'il soit au moins permis au Roi Catholique de le dédommager, & de ne le renvoier pas dépouillé.* Il n'offroit pas moins pour cela que de lui donner, tantôt des Places en Souveraineté sur les Frontiéres de la France, tantôt quelque Etat plus éloigné, comme les deux Calabres, ou le Roiaume de Sardagne. *C'est à dire*, répondoit le

Raison de Dom Louis de Haro pour le faire rétablir.

(a) *Voiez la Lettre douziéme.*

1659. Cardinal, *qu'il soit permis au Roi Catholique de paier sa rebellion, & que le Roi Trés-Chrétien soit obligé de voir revenir dans son Roiaume, un Prince qui lui a fait la Guerre, récompensé de sa révolte, & tout prêt à recommencer, s'il plaisoit ainsi à son magnifique Bienfaiteur.*

Réponse du Cardinal.

Instances de Dom Louïs

Qui, voulez-vous, disoit une autre fois le Ministre Espagnol, *qu'un Prince de mérite revienne en France sans réputation, sans avoir ni Charges ni Gouvernement? Et comment voulez-vous qu'il vive? Comme cinq cents autres Princes du Sang*, répondit le Cardinal, *qui, sans avoir songé à rien faire ni contre le Roi ni contre l'Etat, n'ont jamais eu aucun Gouvernement ni aucune Place.* Il ajoûtoit, *que la plûpart des Princes du Sang n'en souhaitant que pour faire du mal, on avoit grande raison de ne leur en point donner Qu'au reste pour ce qui concerne leur sureté & les marques de respect qu'on leur doit, ils n'ont qu'à bien vivre & à bien servir le Roi, comme ils y sont obligez, & ils seront honorez de tous les bons François, selon leur qualité. Ce n'est pas*, disoit le Cardinal, *que si le Prince, ébloui du present du Roiau-*

Perséverance du Cardinal dans sõ résus.

me, vouloit le recevoir du Roi d'Espagne, on ne s'y oposeroit pas: mais qu'il falloit alors renoncer à la France. Il le fera, répartit Dom Loüis, *pourvu que le Duc d'Enguien son fils y represente sa personne, & jouïsse de ses Biens & de ses Dignitez. Le pere & le fils*, répliqua le Cardinal, *n'étant qu'une même chose, le même inconvêniens auroit toujours lieu: & les mémes raisons qui sont contre le retour du pere, sont contre l'établissement du fils, qui ne feroit que prêter son nom. Sera-t-il donc dit*, poursuivit Dom Loüis, *que mon Maître n'aura jamais d'Alliez? Et peut-il esperer, si à la vûë de tout le monde, aprés les promesses qu'il a faites à ce Prince, il l'abandonne, & le laisse dépouillé de tout ce qui le pouvoit rendre, & l'avoit rendu autrefois considerable à la France? Apellez-vous Alliez*, répliqua le Cardinal, *les Sujets qui se révoltent contre leur Roi? Il n'apartient qu'aux Princes Souverains de s'allier, & de faire tout ce que bon leur semble. Tant s'en faut que le Roi Très-Chrétien écoute les solicitations qu'on voudroit lui faire pour tels Alliez, il fera toujours tous ses efforts pour les*

1659.

Les raisons de l'un & de l'autre expliquée avec chaleur

1659. *traiter d'une manière, qu'il ne soit pas facile à la Couronne d'Espagne d'en gagner de semblables.* Au reste le Cardinal s'étonnoit que l'Espagne eût pour le Prince de Condé plus d'attachement, que la France n'en avoit eu pour le Portugal : & que le Roi Très-Chrétien aiant sacrifié le dernier, qui étoit son Allié, aux considérations de la Paix, le Roi Catholique affectât de sacrifier la Paix aux intérêts de l'autre, qui n'étoit qu'un rebelle.

Vous étes bien dur, dit Dom Louïs au Cardinal dans une autre Conférence (*a*), *puisque mes instantes priéres n'ont pu vous obliger à intercéder auprès du Roi Très-Chrétien en faveur d'un Prince, qui ne respire que de mériter par ses très-humbles soumissions & services la bienveillance du Roi & de la Reine, & vôtre amitié, en vous donnant de véritables marques de la sienne. Ah ! s'il recevoit quelque raisonnable satisfaction, qui le pût faire retourner en France sans deshonneur, toutes choses se passeroient à souhait, & l'on joüiroit d'un siécle d'or.* Il s'étendit ensuite fort au long à l'égard de ceux qui s'étoient écartez de leur de-

(a) *Voiez la Lettre quinziéme du Recueil.*

voir comme avoit fait le Prince de Condé, & ne manqua pas de citer le Prince de Conti, le Vicomte de Turenne & les Maréchaux d'Hoquincourt & de Foucaut (*a*), à qui tout avoit été pardonné. Il seroit ennuieux de raporter la reponse que fit le Cardinal sur chacun de ces Mecontens, que Dom Louis faisoit servir d'exemple pour excuser la rebellion du Prince : je ne raporterai que ses dernieres paroles : *Le Roi*, dit-il, *ne consentira jamais que l'Espagne donne au Prince de Condé une récompense qui serve à la Postérité de monument de sa rebellion, & d'un pernicieux exemple aux personnes de son rang, de s'engager au service de cette Couronne contre leur Roi & leur Patrie, pour gagner de semblables récompenses.* 1659.

Raison décisive du Cardinal

Dom Louis le voulut interrompre en cet endroit, mais le priant de le laisser continuer : *Il faut*, dit-il, *que le Prince prenne son parti d'être ou tout François, ou tout Espagnol. S'il choisit le premier, qu'il vienne se jetter aux pieds du Roi, & se remettre à sa volonté en implorant sa clémence : s'il*

A quoi il s'en tient.

(a) *Le Comte du Dognon.*

1659. *prend le second, qu'il demeure en Espagne, sans penser à son retour en France.* L'habilité du Cardinal fut encore assez grande pour faire avouer à Dom Louis, que le Roi son Maître n'avoit pas dessein de donner des Places en Flandre au Prince de Condé, sans prendre des précautions pour se les assurer, ne voulant les ceder que pour un tems, & jusqu'à ce que le Prince fût tout à fait rétabli en France. Ainsi c'étoit ne rien donner, & cependant le tenir toujours dans son Parti : c'étoit toujours encourager la rebellion.

Discourts de Dom Louïs sur les rebellions pardonnées en France.

Dans la derniere Conference (*a*) qu'ils eurent sur cette matiere tant de fois rebattuë, que Dom Louïs faisoit incessamment revenir sous diverses faces, mais pourtant toujours avec les mêmes raisons, qui ne pouvoient attirer que les mêmes répliques, il voulut encore faire valoir les consequence des rebellions fréquentes en France, & plus souvent pardonnées que punies : d'où il concluoit que celle du Prince de Condé méritoit la même indulgence. Il alleguoit pour exemple le fameux Connetable

(*a*) *Voiez la trente sixiéme Lettre du Recueil.*

de Saint Paul, qui avoit tant de fois trahi, tantôt le Duc de Bourgogne, & tantôt le Roi Louïs XI. & à qui ces deux Princes, tout Vindicatifs qu'ils étoient, avoient toujours pardonné. Il donnoit beau champ au Cardinal qui lui mit devant les yeux un terrible tableau des rebellions punies du dernier suplice. Il lui cita le Maréchal de Biron sous Henri VI., le Duc de Montmorenci, Cinq-Mars & de Tou sous Louïs XIII quoique des deux derniers, l'un n'eût rien executé de son Traité fait avec le Comte Duc d'Olivarez, & que l'autre encore moins coupable, n'eût commis d'autre crime que d'avoir su la Conspiration, où il n'avoit point eu de part, & de ne l'avoir pas révelée. A quoi il ajoûta, pour toucher le Prince par un exemple plus capable de le fraper, que Louïs, Prince de Condé, son Bisaieul, auroit eu la tête coupée à Orleans, si François II. ne fût pas mort subitement la veille du jour qu'il devoit être exécuté. Venant ensuite au Connétable de St. Paul, *Il est vrai*, dit-il, *qu'il avoit souvent passé d'un Parti à l'autre & fait plusieurs fois son accommode-*

1659.

Réponse du Cardinal.

1659. *ment avec de grands avantages, mais qu'enfin il y avoit perdu la tête.* Sur quoi Dom Louïs s'étant récrié, qu'il en convenoit, mais qu'il falloit aussi convenir qu'il avoit été rétabli plus d'une fois dans tous ses Biens, & même dans les Places qu'il avoit sur la Somme. La conséquence étoit claire pour les Places qu'on vouloit donner au Prince de Condé : mais la répartie du Cardinal fut vive, & ferma la bouche à Dom Louïs : *Ah ! Monsieur, reprit-il, voudriez-vous que Monsieur le Prince fût rétabli à cette heure, & qu'il finit comme le Connétable de St. Paul ? Je croi que vous l'aimez trop pour lui souhaiter une pareille avanture.*

Tous deux s'échauffent sans rien conclure.

Finissons cette contestation, où la politique des deux Ministres joua son jeu tour à tour, & où chacun ne fit pas moins paroître de zêle que d'esprit. Peut-être y avoit-il du personnel des deux côtez. Il est certain au moins qu'il y avoit entre le Prince & le Cardinal une de ces haines qui sont irréconciliables, pour ne se pouvoir jamais confier l'un à l'autre, & pour craindre également le souvenir des services & celui des injures. Au fond la question

étoit délicate, & jamais la Politique 1659.
n'a été mieux entenduë, ni mieux mise en œuvre qu'elle le fut par ces deux grands Maîtres en cette Science.

Embarras des deux Ministres en cas que cet Article fit manquer la Paix.

Tous les efforts du Ministre Espagnol aiant été inutiles pour amener le Cardinal à son but, il fut enfin contraint de venir lui-même au but du Cardinal. L'Espagne vouloit à quelque prix que ce fût rétablir le Prince, & pourtant elle ne vouloit pas rompre le Traité de mariage, dont on étoit déjà convenu, ni celui de la Paix, qui ne tenoit presque plus qu'à cet Article qu'il ne fût réglé. Quels reproches n'eût donc pas eu à attendre son Ministre, non seulement de la Cour de Madrid, mais encore de toute là Chétienté, si par son opiniâtreté il privoit son Roiaume & tout l'Empire Chrétien des fruits de la Paix? Il est vrai que le Cardinal n'avoit pas moins à craindre de son côté, par la rétorsion qu'on pourroit faire contre lui, en l'accusant d'avoir rompu les Traitez par la haine qu'il portoit au Prince. Ainsi les deux Ministres se trouvant exposez aux mêmes dangers, c'étoit à qui sauroit le mieux se tirer d'un pas si

glissant aux dépens de l'autre. Le Cardinal fut le plus habile ou le plus heureux. Dom Louïs réduit à ne savoir plus que lui dire de raisonnable pour le convaincre, *Il faut,* dit-il, *dégager la parole du Roi mon Maître, & puisqu'il ne peut donner des Places au Prince pour le dédomager, il faut en donner au Roi Très Chrétien pour l'obliger à lui rendre l'honneur de ses bonnes graces : j'offre Avesnes* (a) *l'une des plus importantes Places des Païs-Bas, & je vais dépêcher un Courier à Madrid au Roi pour le suplier de trouver bon que je vous en aie fait la proposition, que je vous prie de vôtre part de tenir secrete jusqu'au retour du Courier. Je vous prie même,* continua t-il, *de ne me prendre pas au mot, & de ne faire aucun fond sur ce que je viens de vous en dire, tant que j'aie eu la réponse du Roi mon Maitre* Le Cardinal parut aussi froid que Dom Louis paroissoit échauffé, dissimulant la joie qu'il avoit d'une offre si avantageuse, & voulant obtenir quelque chose de plus. En effet il joua si bien son personnage, qu'outre Avesnes pour le Roi, il obtint en-

A quoi Dom Louïs se determine.

Le Cardinal obtient Avesnes

(a) *Dans le Hainaut.*

core Juliers pour le Duc de Neubourg Ce fut à ce prix que le Prince de Condé fut rétabli comme nous l'allons voir, après avoir parlé des autres Articles d Traité, aussi bien que de ceux du mariage.

1659 pour le Roi & Juliers pour le Duc de Neubourg, afin de retablir le Prince de Condé

Pour commencer par les derniers il est étonnant de voir les contestations des Plenipotentiaires des deux plus grands Rois de la Chrêtienneté sur le plus ou le moins de la Dot de l'Infante (*a*). Tous deux le reconnoissoient, tous deux avouoient que cette dispute étoit indigne de la grandeur de leurs Maîtres, & tous deux cependant avoient de la peine à s'accorder. Dom Louis eût voulu que le Roi de France eût prit la Dot sur les Conquêtes qu'il avoit faites depuis la rupture de la Negociation de Madrid (*b*): mais le Cardinal tint ferme, & répondit, qu'il devoit suffire qu'il se fût relâché sur le point important de la Renonciation à la Succession de tant de beaux Roiaumes, sans qu'on l'obligeât encore de réduire à rien la Dot d'une Princesse, qui en étoit l'Héritiere Présom-

Nouvel. les difficultez pour la Dot de l'Infante.

(a) *Voiez la Lettre vingt-neuvième du Recueil.*
(b) *En 1657.*

1659. prive Dom Louïs en revint, & témoigna de la confusion d'avoir insisté là-dessus, n'étant pas de la dignité du Roi son Maître de disputer sur ce chapitre, & que le Possesseur des tresors du Nouveau Monde s'aheurtât sur le paiement d'une somme de cinq cents mille écus d'or, à quoi la Dot de l'Infante fut évaluée. Le Cardinal de son côté entroit dans un autre raffinement, plus digne d'un Banquier que d'un Ministre d'Etat, en voulant que l'évaluation des écus d'or se fît sur le prix courant des écus d'or de France, qu'on nomme *écus d'or au Soleil* (*a*), sur lequel pied les cinq cents mille rendroient une somme de trois millions de livres. C'étoit de part & d'autre s'amuser à des minuties peu dignes de leur Caractére, moins dignes encore de la Majesté de leurs Maîtres. Enfin les deux Plénipotentiaires convinrent, que l'Article seroit couché en ces termes : *Qu'il seroit actuellement paié pour la Dot de la future Reine cinq cents mille écus d'or*. Qui l'eût cru, que l'Espagne se fût trouvée dans l'impuissance de paier cette somme, & que faute de

Au sujet de l'évaluation des écus d'or.

Comment l'Article est couché.

(a) *Ainsi nommé du Soliel qui y étoit empreint.*

l'avoir acquittée, elle eût donné lieu au Roi Très-Chrétien de rentrer dans tous les Droits de l'Infante, ne pouvant plus être lié par une Renonciation qui n'étoit que conditionelle, & moiennant une somme que les Rois Philippe IV. son beau-pere, & Charles II. son beau-frere avoient négligé de lui paier? 1659.

Le Traité de Paix renfermoit plusieurs Articles, qu'il fallut discuter l'un aprés l'autre, & qui ne concernoient pas seulement les interêts des deux Couronnes, mais encore ceux de leurs Alliez. J'ai parlé amplement des deux principaux, les plus délicats, aussi bien que les plus importans, l'abandonnement du Portugal, & le rétablissement du Prince de Condé. Mais je remarquerai encore sur le premier, que Dom Loüis étoit Parent de la Reine de Portugal, tous deux étant de la Famille de Gusman, qu'il s'en expliqua lui-même au Cardinal, en lui témoignant qu'il eût voulu procurer à cette Princesse & à ses enfans des avantages capables de les consoler de la perte d'un Roiaume, qu'ils devoient considérer qu'ils ne devoient pas tarder encore long-

Dom Loüis Parent de la Reine de Portugal: sa générosité pour elle & sa fidelité pour le Roi d'Espagne.

1659. tems à s'en voir dépouillez, puisque la Paix une fois faites, le Roi Catholique alloit porter toutes ses Forces de ce côté-là. Il prioit le Cadinal d'en écrire au Roi son Maître, afin qu'il fit entendre à ces Alliez la necessité d'un accommodement avec Sa Majesté Catholique. Le Cardinal en parut touché, & en écrivit effectivement à la Court d'une maniére qu'il paroissoit entrer dans les sentimens de Dom Louïs. Il profita en même tems de ce moment de tendresse qu'il lui remarqua pour la Reine de Portugal sa Parente, & il obtint une Suspension d'Armes pour tout le mois de Decembre, quoiqu'elle dût finir avec le mois de Novembre. C'étoit pour donner moien au Roi de Portugal d'engager l'Angleterre & la Hollande à l'assister, au défaut de la France qui s'étoit liée les mains. On ne peut s'empêcher de remarquer dans la conduite de Dom Louïs beaucoup de droiture & de generosité. Sujet du Roi Catholique, son principal Ministre, & honoré du plus important emploi qui puisse être conferé à un Favori, il ne pouvoit en abandonner les interêts en se relâ-

chant sur l'affaire du Portugal, irrité 1659.
d'ailleurs de sa défaite & de la levée du Siege d'Elvas, il songeoit à s'en venger : cependant il ne peut oublier que les Princes qu'on va détrôner sont ses Parens, & dans le moment qu'il les croit prêts à perir, il se sent pour eux une tendresse qui cherche à les sauver malgré son ressentiment, & sans manquer à la fidelité qu'il doit au Roi son Maître. Il est peu de Courtisans d'un semblable caractére.

Je ne reprendrai point l'affaire du Prince de Condé, que lorsque j'en serai venu à la couclusion & à la signature du Traité. Je vais maintenant parcourrir les Articles qui concernent les propres interêts de la France, & ceux des Alliez des deux Couronnes (a).

Il n'étoit pas possible que la Paix se fit, & que le Roi gardât toutes ses Conquêtes. Il fallut donc en ceder quelques-unes, mais on garda les principales. L'Espagne d'ailleurs céda de son côté des places importantes, & qui faisoient la fureté, aussi bien que la beauté du Roiaume.

(a) *De France & d'Espagne.*

1659. Entre les Domaines que cédoit la France, il faut compter ce qu'elle possedoit en Catalogne, avec ses pretentions sur toute la Principauté que les Catalans avoient mise sous son obéïssance. Tout fut rendu à l'Espagne; mais la France garda Perpignan & le Roussillon: à quoi le Cardinal fit encore ajoûter le Conflans, Païs contigu, & d'une étenduë considerable, ne contenant pas moins de deux cents cinquante Villages.

Cessiõs qui se font reciproquemẽt de la part des deux Courõnes.

On relâchoit Valence & Mortare dans le Milanois : on restituoit la Bassée & Bergues Saint-Vinox, en échange de Mariembourg & de Philippeville. On cedoit Oudenarde, Furnes, Ipres, Dixmude, Menin & Comines en Flandre : mais on conservoit, ou l'on avoit en échange Thionville, Damvilliers, Bethune, le Quesnoy, Landreci & Hesdin: outre tous les Bailliages d'Artois qui s'étendent à plus de vingt lieuës, & qui rendent le Roi maître d'une Province, d'autant plus considerable qu'elle confine à la France : excepté pourtant Aire & Saint Omer qui demeuroient à l'Espagne: mais elle donnoit la Prevôté d'Ivri & la Châtel-

lenie de Bourbourg, & abandonnoit Gravelines & St. Venant (*a*). Ainſi elle rendoit ſans contredit le double de ce qu'on lui relâchoit: outre que tous les Païs qu'elle cedoit, étoient tout à fait à la bienſeance de la France. 1659.

Avec ces Places, qui étoient du Domaine de l'Eſpagne dans les Païs-Bas, elle rendoit encore Linchamp, le Catelet & Rocroi: ces deux dernieres Places étant poſſedées par le Prince de Condé, à qui elle ne les put conſerver.

Ceſſion des Prétentiōs du Roi Catholiques ſur l'Alſace.

Dom Louïs renonçoit encore pour le Roi d'Eſpagne ſon Maître à l'Alſace, ſans qu'on lui en donnât aucune recompenſe. Cependant cette Province & l'importante Ville de Briſach ne pouvoient être acquiſes que par la Renonciation du Roi Catholique, à qui ce Domaine devoit revenir (*b*), au cas que la Ligne de l'Archiduc d'Inſpruck vint à manquer: ſans qu'on lui pût opoſer le Traité de Weſtphalie, qui n'avoit lieu que pour l'Empereur (*c*). Il y étoit d'ailleurs ſtipulé, que la France paie-

(a) *Voiez la vint neuviéme Lettre du Recueil.*
(b) *Voiez la Lettre trente quatrieme.*
(c) *Voiez Tome I. pag.* 441. & 443.

1659. roit au Roi d'Espagne & aux Archiducs trois millions de livres pour l'évaluation de ce Domaine, avant qu'elle pût s'en acquérir la proprieté: mais le Cardinal obtint du Roi Catholique la Cession pure & simple, sans, que le Roi Très-Chrétien fût obligé de rien paier des trois millions. En toutes maniéres donc le Traité étoit fort avantageux à la France. Aussi le Cardinal, dont il étoit l'ouvrage, s'en aplaudissoit, & faisoit dire à Dom Louïs *(a)*, qu'il regardoit avec étonnement tous les grands avantages que remportoit cette Couronne, n'y aiant pas d'exemple qu'elle eût jamais fait aucune Paix où elle eût tant profité, soit pour la réputation, soit pour la quantité des Places, & pour l'étenduë du Païs qui élargissoit ses Frontiéres de tous côtez. Nous verrons dans la suite son Roi donner une bien autre réputation à ses Armes, & une bien autre étenduë à son Roiaume.

La France avoit pour ses Alliez, les Ducs de Savoie, de Modêne, & de Neubourg. Pour le Duc de Lorraine, on peut dire que c'étoit une

(a) *Dans sa trente quatriéme Lettre.*

espéce d'amphibie, ou plutôt qu'il n'étoit ni Allié ni ami d'aucune des deux Couronnes. Aussi fut-il moins compris dans le Traité comme un Allié qu'on rétablit, que comme un Prince suspect qu'on dépouille. A l'égard de l'Angleterre, on affecta de l'oublier. 1659.

Le Duc de Savoie étoit entré tour à tour dans les interêts de la France & de l'Espagne. Tout nouvellement pourtant peu s'en étoit fallu que la Duchesse Douairiere, qui étoit tante du Roi, n'en devint encore bellemere par le mariage d'une de ses filles comme nous l'avons vu. Desorte qu'il faut plutôt mettre le Duc parmi les Alliez de la France, que parmi ceux d'Espagne. Aussi le Cardinal le traitant de même, le fit comprendre en cette qualité dans le Traité, & lui fit rendre Verceil (*a*), dont les Espagnols s'étoient emparez.

Le Duc de Savoie compris dans le Traité.

On lui rend Verceil

Il fit rendre aussi au Prince de Monaco ses Domaines (*b*) qui avoient été envahis, & confirmer le Traité de Querisque (*c*) : Traité tout à l'avantage de la France, qui conservoit

Le Traité de Quérasque est confirmé.

(a) *Dans le Piemont.* (b) *Sur les Côtes de Gênes,*
(c) *Ou Chierasque. Voiez Tom I. pag.* 443..

1659. Pignerol, dont elle avoit fait la Conquête en 1630. Elle s'y maintint par le Traité du 27. d'Octobre de la même année, & par celui de Querasque du 27. d'Avril 1631. qui en étoit une confirmation : tous deux l'ouvrage de Mazarin, qui n'étoit pas encore Cardinal ni au service de la France ; mais ce fut par là qu'il s'y fit connoître & qu'il y entra. Il n'avoit donc garde d'oublier dans le Traité de 1659. le Chef d'œuvre de son Noviciat, pour ainsi parler, des Traitez qui étoient comme le premier pas ou le premier degré de son élévation.

Article touchãt la Valteline.

Les deux Plénipotentiaires, qui avoient dessein d'établir le repos de l'Italie, eurent soin de faire inserer dans le Traité un Article touchant les Grisons au sujet de la Valteline, par lequel il fut convenu, à la Garentie des deux Couronnes, „ Que „ les differens qui pourroient sur„ venir, seroient traitez à l'amiable „ & par la voie des Arbitres, „

Et touchant la Maison d'Este & le Duc de Parme.

Dans la même vûë, il fut encore arrêté, „ Que le Pape seroit sollici„ té par les deux Rois de faire justice „ à la Maisen d'Este, touchant la pro-

,, prieté & la possession des Vallées de ,, Comachio, & au Duc de Parme ,,touchant le recouvrement de Castro ,, dont Innocent X. s'étoit saisi (*a*), ,, & qu'Alexandee VII. ne parloit ,, pas de rendre. ,, 1659.

Alfonse d'Este, Duc de Modéne, fils de celui qui étoit mort l'année précédente à Saint Ja, n'étoit pas seulement Allié de la France, il l'étoit encore du Cardinal, dont il avoit épousé la niéce. Ce fin Politique, qui prévoioit la Paix, dont il alloit être un des Négociateurs, lui avoit conseillé (*b*) de faire son Traité avec l'Espagne par la Médiation du Comte de Fuensaldagne, Gouverneur de Milan, & il n'y avoit pas manqué. De-sorte qu'il ne s'agissoit proprement que de le faire comprendre dans le Traité de Paix, pour le rendre plus authentique, & pour lui donner la Garantie de la France. Cependant Dom Louïs prétendoit que le Roi Catholique, ne l'aiant point ratifié, il n'étoit pas obligé de l'observer, & il en refusoit la Ratification, parce que le Comte de Fuensaldagne avoit excedé son pouvoir, en accordant au

Difficultez que fait Dom Louïs au sujet du Duc de Modène

(a) *En* 1649. (b) *Voiez ci dessus pag.* 68.

1659. Duc de Modêne la jouissance de Coreggio (*a*), sans que le Roi d'Espagne y pût tenir Garnison. A quoi le Cardinal répondit, *Qu'il s'étonnoit qu'on voulût refuser la Ratification d'un Traité exécuté de si bonne foi par le Duc de Modêne, qui avoit renvoié les Troupes Françoises qu'il avoit dans ses Etats, aussi-tôt après la signature, & fait généralement tout ce à quoi le Traité l'engageoit.* C'étoit le conseil qu'il avoit donné au nouveau Duc de, & qui avoit eu le succés qu'il avoit prévu. Car la difficulté que faisoit Dom Louis, n'étoit que pour se faire un mérite de la Ratification auprès du Cardinal. Ce dernier plus fin que lui sut bien l'éluder, en lui disant qu'elle n'étoit pas nécessaire, parce que le Roi d'Espagne avoit ratifié le Traité negocié par Pimentel à Paris, par lequel ce qui avoit été arrêté par le Comte de Fuensaldagne au sujet du Duc de Modêne étoit confirmé. Dom Louis ne sachant que répliquer, accorda qu'il seroit mis un Article dans le Traité de Paix pour cette af-

Le Cardinal les élude.

(a) *Cette Place, aussi bien que Modêne, Regio, Corpi &c. sont recue en Fief de l'Empereur qui en donne l'investiture.*

faire, tel que le Cardinal le trouveroit 1659.
à propos : ce qui fut executé.

Le Duc de Neubourg demandoit la reſtitution de Juliers, Ville que la Maiſon d'Autriche tenoit depuis plusieurs années en ſequeſtre, le pere du Duc l'ayant miſe en dépôt entre les mains du Roi d'Eſpagne, pour être défenduë contre des Ennemis puiſſans qui la lui vouloient ôter, & auſquels il n'étoit pas capable de la diſputer. Le tems de la reſtitution étoit venu par la Paix entre les deux Couronnes, qui ne laiſſoit plus de pretexte au Roi Catholique de retenir cette Place, ni de ſujet de crainte au Duc de Neubourg pour lui en prolonger le dépôt. C'eſt pourquoi il s'étoit adreſſé au Roi Trés-Chrêtien pour lui demander ſa protection, que le Roi lui avoit accordée en vertu du Traité fait entre eux, & n'avoit point fait de difficulté de lui promettre de lui faire rendre Juliers, comme un Patrimoine qu'on ne lui pouvoit refuſer : le Roi d'Eſpagne ayant declaré lui même plusieurs fois par ſes Miniſtres à ce Duc & à ſon pere, qu'il remettroit la Place, auſſi-tôt que la Paix ſeroit

Le Duc de Neubourg demande la reſtitution de Juliers.

1659. faite. Le Cardinal faisoit valoir ces raisons à Dom Louis, apuiées sur ce que le Duc de Neubourg étant un Prince Souverain, Allié de la France, il devoit être compris dans le Traité, en vertu de la Clause, par laquelle les deux Plenipotentiaires avoient promis d'y comprendre les Alliez des deux Courrones. Dom Louis y consentoit : mais il prétendoit que cette complaisance, qu'il vouloit bien avoir pour cet Allié de la France, devoit lui en mériter une semblable de sa part pour le Prince de Condé. Le Cardinal fit voir que le parallele n'étoit pas juste entre un Prince Souverain, & qui n'avoit rien fait qui pût donner lieu à lui retenir son Patrimoine, & un Prince rebelle qui avoit encouru l'indignation de son légitime Souverain, & la confiscation de ses Biens. Quelque plausibles que fussent ces raisons, Dom Louis tint ferme : cependant avec Juliers qu'il relâcha au Duc de Neubourg, il en couta encore Avesnes à l'Espagne pour faire retablir le Prince : mais ce ne fut qu'en 1668. que le Roi lui redonna sa confiance.

Dom Louis refuse la restitution, à moins qu'on ne retablisse le Prince de Condé.

Il en couta encore Avesnes à l'Espagne.

Il y avoit cinq ans que le Duc de Lorraine étoit prisonnier à Tolede (*a*), galement suspect aux deux Couronnes qu'il avoit jouées tour à tour, & aussi peu ami de l'une que de l'autre. Il falloit pourtant le comprendre dans le Traité ; mais bien moins comme un Allié, que comme un Prince qu'on mît hors d'état de troubler à l'avenir les Frontiéres des deux Roiaumes, où bornoient ses Etats (*b*). Dés l'année 1639. il avoit cedé à la France le Comté de Clermont, Stenay & Jamets, avec protestation expresse de vouloir perdre tous ses Etats, au cas qu'il manquât à son Traité avec cette Couronne. Il y avoit manqué pourtant en diverses occasions, & il en avoit aussi été puni par la perte de son Duché : mais il y étoit rentré par un second Traité, qu'il n'avoit pas mieux observé que le premier, & il avoit été dépouillé une seconde fois de son Païs, réduit à faire le métier de Chevalier errant, & de Chef de Troupes mercenaires qu'il vendoit tantôt à un Parti, & tantôt à l'autre, & qui pilloient tous

1659.

Article touchât le rétablissement du Duc de Lorraine.

(a) *Charles IV. Voiez. Tome II. pag.* 474.

[illegible] eil,

1659. les deux. La France aussi retenoit ses Places, & l'Espagne ne se fiant pas davantage à un Prince si inquiet & si brouillon, l'avoit fait arrêter à Bruxelles en 1654. & transporter à Tolede. C'étoit de là qu'il avoit envoié un Gentilhomme (a) à St. Jean de Luz pour implorer la Médiation du Cardinal, à qui il faisoit de grandes offres, s'il vouloit lui procurer la restitution de ses Etats. Le Cardinal qui le connoissoit n'en fit pas grand cas, & se contenta de répondre froidement à son Envoié, *Qu'il étoit bien heureux, que le Roi fût assez généreux de lui en vouloir relâcher une partie, & d'être traité comme l'Electeur Palatin à la Paix de VVestphalie, plus digne que lui d'être dépouillé de quelques-unes de ses Places pour sauver les autres.*

A quelles conditions il est rétabli.

Dom Louïs de son côté ne se donna pas de grands mouvemens sur son chapitre, & l'Article dont il convint avec le Cardinal portoit: „ Que „ le Duc de Lorraine seroit remis en „ possession de ses Etats sous ces „ conditions : qu'il demoliroit Nanci : qu'il cederoit à la France, „ Moyenwic, le Duché de Bar,

(a) *La Chaussée.*

„ Clermont, Stenay, Dun & Jamets, 1659.
„ & qu'il donneroit un passage li-
„ bre & ouvert aux Troupes que Sa
„ Majesté Trés - Chrétienne vou-
„ droit envoier en Alsace. „ Ce dernier Article n'étoit pas du goût de Dom Louïs ; mais il fut contraint de céder au Cardinal qui n'en voulut rien relâcher.

Résolution de ce Duc, & son inconstance.

Ce Duc étoit oncle de Charles V. ce fameux Genéralissime des Armées de l'Empereur, à qui il avoit eu dessein de résigner ses Etats cette année, comme le dit le Gentilhomme qu'il députa au Cardinal, & de passer le reste de ses jours en homme privé en Allemagne, ou en Angleterre. Il n'en fit pourtant rien, & il les garda jusqu'à sa mort, qui n'arriva que l'an 1675. Le neveu ne joüit pas plus parfaitement de la Lorraine que l'oncle pour avoir toujours été dans le Parti de l'Empereur : mais il s'acquit une plus belle réputation, & mourut en 1690. avec la gloire d'un des plus grands Capitaines du monde.

Négociations de Mylord Lokart, Ambassa.

L'Angleterre & toute la Grande Bretagne se gouvernoit alors en République par la mort de Cromwel & par

1659. l'abdication de son fils Richard, & son Ambassadeur Mylord Lokart s'étoit rendu au lieu des Conférences: Charles II. qui espéroit être bientôt rétabli sur le Trône, comme il le fut effectivement, y avoit aussi envoïé le sien. Le premier se tenoit à la suite du Cardinal, en vertu des Traitez de Cromvvel & de la République avec la France, & l'autre étoit attaché à Dom Louis, le Roi son Maître s'étant refugié dans les Etats du Roi Catholique : mais tous deux vouloient faire leur Cour aux deux Plénipotentiaires, & leur recommander les interêt, l'un de la Republique, & l'autre du Roi de la Grande Bretagne. Des interêts si oposez n'embarassoient pas peu les deux Ministres: L'Envoié de Charles II. venoit un peu trop familierement chez le Cardinal, qui lui fit dire, pour ne point donner d'ombrage à Mylord Lokart, qu'il ne pouvoit pas le recevoir. Mais il lui fit dire à l'oreille, qu'il étoit obligé d'en user de la sorte, & qu'il n'en serviroit que mieux le Roi son Maître. Il fit plus : car, s'il en faut croire l'Historien de Venise, il lui proposa le mariage d'une

[Marginal notes: ...deur de la Republique d'Angleterre. Celles de l'Envoié de Charles II. — Embarras des deux Plénipotentiaires.]

de ſes niéces, que Charles refuſa. 1659.
D'autre côté Mylord Lokart pria le Cardinal de l'introduire chez Dom Loüis, qui lui permit de lui rendre viſite à Andaye, où il le reçut fort civilement. De part & d'autre tout ſe paſſa en complimens & les deux Plenipotentiaires ne trouverent pas à propos d'entrer dans aucun engagement. Tous deux euſſent voulu favoriſer le Roi detrôné : mais tous deux aprehendoient la Republique, *plus redoutable*, diſoient-ils, *ſi elle s'affermiſſoit, que la Monarchie des trois Roiaumes, ni qu'aucune autre Puiſſance de l'Europe.* Deſorte que ni la France ni l'Eſpagne ne vouloient pas s'en attirer le reſſentiment. Ils ne vouloient pas non plus s'attirer celui de Charles, dont ils prevoioient le retabliſſement. Les deux Miniſtres trouverent donc à propos de laiſſer cette Puiſſance d'au de là de la Mer maiſtreſſe de ſa deſtinée, ſans apuier un Parti au prejudice de l'autre, & ſe contenterent de convenir entre eux de ce qui étoit de leur interêt commun à cet égard. Dans cette vûë ils arrêterent, „ Qu'en cas „ que la Guerre d'Angleterre conti-

Leurs ſentimens qu'ils diſſimulent.

1659. „ nuât contre l'Espagne, la France „ garderoit une parfaite Neutralité, „ & que l'Espagne en useroit de même, si l'Angleterre venoit à déclarer la Guerre à la France „

De quoi ils conviennent en cas que la Guerre d'Angleterre continuë.

Charles II. s'étoit lui même transporté en personne à Fontarabie, dans l'esperance d'engager les deux Plenipotentiaires à prendre soin de ses interêts : mais il fut obligé d'y demeurer *incognitò*, & ne put rien obtenir pour les raisons que je viens de rapporter. L'Historien Anglois (*a*) dit pourtant, que ces deux Ministres traiterent secretement de le faire retablir, moiennant qu'il se fit Catholique, & qu'il fut prêt d'y donner les mains : mais que le Chevalier Bennet rompit cette intrigue, & empêcha le Roi de la conclure.

Charles II demeure à Fontarabie incognitò. Prêt à se faire Catholique.

Les interêts des deux Couronnes, & ceux de leurs Alliez aiant été ainsi reglez en vingt-quatre Conferences qu'eurent les deux Plenipotentiaires, le Traité en fut signé le 7. de Novembre. Les Articles du mariage furent aussi signez le même jour, & les deux Ministres s'embrassant mutuel-

Les Traitez du mariage & de la Paix sont signez.

(a) *Voiez le 3. Tome de l'Histoire dès troubles d'Angleterre par Mylord Clarendon.*

lement donnérent de grandes marques de leur joïe, & en firent chanter le *Te-Deum*, le Cardinal à Saint Jean de Luz, & Dom Loüis à Andaye. Ce ne fut néanmoins qu'au mois de Juin de l'année suivante que la publication s'en fit, avec toute la solemnité & toute la pompe que méritoient deux Traitez si célebres. 1659.

Il est étonnant, comme je l'ai dit, que deux Ministres seuls, un d'un côté, & l'autre de l'autre, aient terminé une Guerre qui duroit depuis vingt-cinq ans entre les deux premiéres Puissances de l'Europe, & qu'ils en aient réglé les intérêts, & ceux de la plûpart de l'Empire Chrétien en si peu de tems, sans avoir eu besoin de Médiateurs, comme au fameux Traité de VVestphalie. Ils ne réglerent pas seulement les Articles d'une Paix si importante, ils dresférent encore ceux de l'auguste mariage qui en devoit être le sceau & la Garentie, & faire la félicité & la grandeur des deux Nations

On admire la diligence & l'union des deux Plenipotentiaires.

La réünion en avoit paru jusqu'alors impratiquable : ce qui se passa pendant la tenuë & à la clôture des Conférences, en fit avoir un autre

1659. préjugé On avoit apréhendé que leur génie si different, leurs modes & leurs coutumes si oposées, ne produisissent la même aversion, qui avoit paru à l'entrevûë de Louïs XI. & de Henri IV. Roi de Castille : mais on vit avec étonnement & avec plaisir les Espagnols de la Suite de Dom Louïs passer à la table du Cardinal, & les François aller à celle de Dom Louïs, se mêlant ainsi les uns avec les autres, & ne cherchant qu'à se faire honneur, & à se donner réciproquement des marques d'amitié. Desorte qu'on n'a peut-être jamais vu de Traitez qui aient roulé sur de si grandes affaires, ni si promptement ni si glorieusement expédiez, & avec tant de satisfaction des deux côtez.

La part qu'ils donnêt au Pape dans le Traité de Paix.

D'abord on avoit pensé à se servir de la Médiation du Pape, & il s'attendoit à cet honneur, lui qui l'avoit eu à la Paix de VVestphalie, n'étant alors que Nonce d'Innocent X. Mais les deux Couronnes y faisant plus d'attention, ne trouvérent pas à propos de le faire Arbitre de ces deux importans Traitez, qu'elles pouvoient bien négocier sans lui, & dont elles aimérent mieux avoir tout le mérite.

D'ailleurs il s'étoit rendu desagréable à toutes deux, parlant des François, qui lui avoient donné l'exclusion, en des termes offensans, & ne s'étant pas plus fait aimer des Espagnols. Tout l'honneur que les deux Plénipotentiaires convinrent de lui faire (*a*), ce fut, „ Qu'on feroit mention de lui dans le préambule, en „ disant, qu'on ne doutoit pas que les „ priéres, que le Pape avoit faites à „ Dieu pour le repos de la Chrétien- „ té, n'eussent beaucoup contribué à „ faire heureusement réüssir un si im- „ portant ouvrage. „ Alexandre VII. en fut mortifié, & s'en prit moins à l'Espagne qu'à la France, pour laquelle, & pour son premier Ministre il avoit beaucoup d'aversion. Il la fondoit (*b*) sur ce qu'il croioit que cette Couronne, & le Cardinal en particulier, prenoient à tâche en toutes occasions de fouler aux pieds son autorité & sa personne. 1559.

Il ne faut pas oublier les qualitez que prit le Cardinal en signant les Traitez. Il ne le fit qu'aprés en avoir écrit au Roi, & protesta qu'il Les qualitez que prend le Cardinal.

G v

(a) *Voiez la Lettre douzième du Recueil.*
(b) *Voiez Nani.*

1659. n'eût pas songé à les prendre, si Dom Louïs n'eût pas affecté de n'obmettre aucune des siennes, selon l'ostentation naturelle à cette Nation. Il croioit que la Françoise devoit alors oublier sa simplicité, pour ne se laisser pas obscurcir par le faste de sa Rivale. La Cour de France fut de son sentiment, & aprouva qu'il se qualifiât, *Cardinal de la Ste. Eglise Romaine, Chef des Conseils du Roi, Sur-Intendant de la Maison de la Reine, Duc de Mayenne, Gouverneur & Lieutenant Général du Païs d'Aunix, la Rochelle, Brouage, Iles & Forteresses d'Oléron & de Ré, de Brisach & de la Fere, Capitaine & Concierge du Château, Maison Roiale, & Parc de Vincennes. C'étoit aussi*, disoit-il, *pour faire connoître à tout le monde les graces qu'il avoit reçûës du Roi & de la Reine.* Effectivement il ne pouvoit les étaler avec plus de pompe, ni sur un plus beau Théatre.

Invasion projettée par l'Empereur & réprimée.

Il arriva pendant les Conférences un incident capable de les rompre, ou de les embarasser, si la prudence des Plénipotentiaires n'y avoit remédié (*a*). L'Empereur menaçoit d'atta-

(a) *Voiez la Lettre dix-huitiéme du 25. d'Août.*

quer l'Evêche de Brêmen, qui avoit 1659.
été sécularisé par la Paix de VVestphalie, & cedé au Roi de Suéde. Or comme la France étoit Garente du Traité, & qu'elle ne vouloit pas laisser envahir le Territoire d'un Roi son Allié, le Roi Trés-Chrétien avoit résolu de faire passer une Armée à son secours, au cas qu'il fût attaqué. Le Cardinal le déclara à Dom Louis, & que la Guerre se rallumeroit de plus belle en Allemagne, si l'Empereur exécutoit son dessein. Dom Loüis l'apréhenda, & déferant aux remontrances du Cardinal, il en écrivit à la Cour de Vienne d'une maniére si forte, qu'elle ne pensa plus à cette invasion.

Dispute curieuse entre Dom Cristoval & l'Abbé Siri.

Nous avons vu que la Paix de VVestphalie n'avoit pas plu à l'Espagne (*a*) : celle des Pyrenées ne fut pas plus agréable à l'Empereur. Le Cardinal nous fournit là dessus (*b*) un détail trop curieux pour n'être pas raporté. Il y avoit à la Suite des deux Plénipotentiaires deux hommes fort oposez, & qui ne se connoissoient pas. L'un étoit Dom Cristo-

(a) *Voiez Tome I. pag* 448. *&* 449.
(b) *Voiez sa Lettre vingt-neuviéme.*

1659. val, Secretaire de Dom Louis pour les Langues : l'autre, l'Abbé Siri attaché au Cardinal, Auteur du Mercure qui porte son nom. Le premier parloit avec beaucoup de liberté contre une Paix, *si desavantageuse*, disoit-il, *au Roi Catholique, à qui l'Empereur eût fourni une Armée de soixante mille hommes pour faire en France tels progrés qu'il eût voulu, si au lieu de donner l'Infante au Roi Trés-Chrétien il l'eût donnée à Sa Majesté Imperiale.* L'Abbé Siri, qui croioit que Cristoval fût un Espagnol; lui répartit, *Qu'il n'y eût pas eu de meilleur moien pour rendre le Roi de France bientôt Maître des Païs-Bas, parce*, disoit-il, *que ces soixante mille yvrognes n'auroient servi qu'à desespérer les Peuples, & à les faire recourir à la protection du Roi.* Cristoval, qui étoit Autrichien, & non pas Espagnol, voulut se venger aux dépens de l'Histoire de l'Abbé Siri qu'il critiqua : mais sa critique ne put l'emporter sur la raillerie de l'Italien, qui eut les Rieurs de son côté.

L'entretien des deux Ministres (*a*), dans une de leurs Conférences tou-

(a) *Voiez la Lettre dix septiéme du Recueil.*

chant les avantages que les deux 1659.
Couronnes pouvoient retirer de la Paix, mérite encore mieux que j'en faſſe mention : on y voit la politique de l'un & de l'autre, & le but où ils tendoient tous deux, ne penſant qu'à ſe rendre les Maîtres, ou du moins les Arbitres du reſte de l'Europe.

Entretiens ſinguliers entre les deux Plenipotentiaires.

Le Cardinal prenant le premier la parole : *Je ne comprens pas*, dit-il, *comment ceux qui par le paſſé ont tenu nôtre place, & nous-mêmes, nous n'aions pas toûjours travaillé à l'envi l'un de l'autre à l'union de nos Maîtres, puiſqu'elle relevoit également la puiſſance des deux Rois.* Il ajoûtoit, qu'il n'étoit pas ſurpris au contraire que la plûpart des Princes de l'Europe n'aimoient pas cette union, parce qu'ils fondoient leurs deſſeins & leurs eſpérances ſur leur meſintelligence, & qu'ils ſe plaiſoient à en fomenter les diviſions, à la faveur deſquelles ils prétendoient maintenir ou accroiſtre leur puiſſance. Il pourſuivoit, en diſant, que la conduite & les intentions de ces derniers aprenoient aux deux Rois ce qu'ils devoient faire, & qu'il étoit étrange que leur pouvant

1659. donner la Loi à tous, ils se missent souvent en état de la recevoir d'eux. *Au fond*, disoit-il encore, *quelle raison peuvent avoir les deux Rois de se faire la Guerre avec tant d'opiniatreté & tant de dommage de leurs Etats & de leurs Sujets? Puisqu'il est certain que ni les révolutions qui arriveroient, ni les progrés que les Armes de l'un pourroient faire sur l'autre en divers tems, ne seroient jamais capables de faire des deux Monarchies une seule.*

Dom Louïs écouta ce discours avec tant d'attention, qu'en l'aplaudissant il le repeta presque tout entier, & avoua que tout en étoit parfaitement de son goût.

Les raisonnemens en paroissoient effectivement aussi solides que brillans : mais que les hommes sont différens d'eux-mêmes! Et que le Cardinal des Conferences des Pyrenées, ressemble peu à celui des Conferences de VVestphalie! où Servient, qui n'agissoit que par ses ordres, traversa tant qu'il put la conclusion de la Paix. D'ailleurs je ne sai s'il a deviné juste, quand il a dit, qu'il n'y avoit point de revolution capable de réünir les deux Monarchies en une. Ne

pouſſons pas plus loin la ſpeculation, 1659.
& tenons-nous dans les bornes de l'Hiſtoire. Avouons que dans tout ce grand ouvrage des deux Traitez du mariage & de la Paix, cet habile Miniſtre y a paru avec tous les talens d'un grand Homme d'Etat, avec tous ceux, qui plus eſt, d'un parfaitement honnête Homme. Car enfin, pour le dire encore une fois, rien n'eſt plus grand ni plus beau que ſon deſintereſſement dans la paſſion du Roi pour cette niéce, dont il ne voulut pas ſouffrir la fortune, au préjudice de la gloire de ſon Maître. Le Trône, où il eût pu la voir élevée, ne fut pas capable de l'éblouïr : il s'opoſa avec une fermeté qu'on ne peut aſſez admirer à ſa grandeur, pour ne point faire de torr à la Majeſté du Monarque, à qui il avoit dedié ſon Miniſtère, *& qu'il vouloit rendre*, comme il s'en explique dans ſes Lettres, *le plus accompli, auſſi bien que le plus heureux Prince du monde* : Gloire, bonheur qu'il croioit ne lui pouvoir procurer, que par le mariage de l'Infante.

Eloge du Cardinal au ſujet des deux Traitez.

Il faudroit paſſer à la celebration, & à toutes les ſolemnitez dont elle fut precedée & ſuivie ; voir l'arrivée

1659. de l'Infante à Fontarabie, conduite par le Roi son pere, qui la remit au Roi son époux : décrire l'entrevûë des deux Rois, & les cérémonies qui se firent à St. Jean de Luz, où le mariage, qui n'avoit été fait que par Procureur, fut célébré une seconde fois en la présence des deux Partis : & parler en suite de l'Entrée solemnelle de la jeune Reine à Paris. Mais tout cela ne se passa que l'année suivante : il faut achever de voir les événemens de celle-ci en France, & dans les autres Etats avec qui elle avoit de la relation, où je comprendrai la suite des affaires d'Angleterre & du Siége de Candie.

Guerres entre la Suede & le Dannemark.

Sur la fin de cette année (*a*), les deux Couronnes de Suéde & de Dannemark prirent le Roi de France pour Médiateur & pour Arbitre de leurs différens : & il envoia ses Ministres à Olive prés de Dantzig, où par leur entremise la Paix fut concluë l'année suivante. Les deux Rois acharnez l'un contre l'autre s'étoient fait une sanglante Guerre : pendant laquelle celui de Suéde, le vaillant

(a) *Voiez les Fastes de Louïs le Grand. Nani. Ricaut Puffendorf, l'histoire d'Angleterre.*

Charles-Gustave, mourut au commencement de l'année 1660. (a) Sa mort fut suivie du Traité de Paix dont je parlerai en son ordre. 1659.

L'Empereur, qui étoit entré dans cette Guerre, avoit aprehendé que la France ne secourût les Suédois, ses anciens Alliez, après la Paix des Pyrénées prête d'être concluë : mais encore plus chagrin qu'on lui enlevât par ce Traité l'Infante qu'il avoit espéré d'épouser, & avec elle ses espérances à la Monarchie d'Espagne : qu'il voioit transmises à une Couronne ennemie de la sienne. C'est pourquoi la République de Venise l'aiant sollicité pendant les Conférences, & dans la vûë de la Paix prochaine, qui mettroit l'Europe en repos, de l'assister contre les Turcs, & de faire passer des Forces en Candie, il ne promit rien de positif.

Les Ambassade Véniciens ne peuvent rein obtenir de l'Empereur, chagrin du Mariage de l'Infante.

Les Chevaliers Sagredo & Nani passerent à la Cour de Vienne, en qualité d'Ambassadeurs Extraordinaires, pour le féliciter sur son avénement à l'Empire, & en même tems pour découvrir ses intentions & ses desseins, au sujet de la Hongrie me-

(a) *Le 7. de Févrièr.*

1659. nacée par les Turcs, aussi bien qu'à l'égard du Traité de Paix qui se négocioit dans l'Ile des Faisans. Il ne leur fut pas mal-aisé de remarquer l'inquietude qu'il en avoit, bien loin de s'en réjouir, pour les raisons que j'en viens de dire. Desorte qu'ils ne raporterent de cette Ambassade que des complimens, avec des assurances generales, qu'il seroit toujours prêt à reprimer les nouveautez & les violences des Turcs contre ses Alliez, & sur les Frontiéres.

Ils passent à Rome & à Paris.

De Vienne Sagredo passa à Rome; & Nani à Paris, pendant que le Chevalier Querini alloit avec la même qualité à la Cour de Madrid. Ces deux derniers avoient ordre de solliciter puissamment les deux Rois, que la Paix alloit réconcilier, de concourir genereusement à soutenir la République, qui avoit eu assez de courage & de fermeté, pour avoir résisté seule pendant tant d'années à toutes les forces de l'Empire Ottoman, dans l'esperance du moment favorable d'une Paix, qui mettroit les Princes Chrétiens en état de reprimer les entreprises d'un si redoutable Ennemi. Elle faisoit sonner

bien haut la pompe de ses Ambassades, & le succés qu'elles en esperoit, moins peut-être pour en être bien persuadée, que pour alarmer la Porte & pour obliger le grand Visir à une Paix qui pût sauver Candie. Mais Coprogli, ce fier & cet habile Ministre dont j'ai déja fait mention (*a*), ne s'en émut point, instruit qu'il étoit que les Traitez qui se concluent entre les Princes, ne réünissent pas toûjours les esprits & les interêts, de sorte qu'il esperoit que les jalousies & les défiances n'en continueroient pas moins entre les Princes Chrétiens. Ainsi il témoigna ne se soucier pas beaucoup des bruits qui se repandoient de la Paix entre les deux Couronnes. 1659.

Le Grand Visir se soucie peu de la Paix desdeux Couronnes.

C'étoit un dangereux ennemi, non seulement Pour les Venitiens mais pour tous les Chrétiens en general, qu'il haïssoit mortellement, Peu s'en fallut qu'ils n'en fussent délivrez cette année, par une Conspiration des principaux Bassas contre lui, & la peur qu'il en eut fut si grande, que s'étant jetté au pieds du Sultan, il le conjura de le faire servir de victime

Sa haine contre les Chrétiens.

La hardiesse avec laquelle il offre sa tête au Grād Seigneur.

(a) *Voiez ci-dessus pag.* 78 & 79.

1659. à la Paix de l'Empire & à la prosperité de ses Armes, qu'il apréhendoit que ces seditions ne ruinassent. Mais le Sultan l'aiant relevé en l'embrassant, l'exhorta d'avoir bon courage, & lui abandonna tous les Conjurez, qu'il immola bientôt à la sureté de l'Empire, ou plutôt à la sienne. *Habile Ministre*, dit l'Historien de Venise, *assurant sa vie par une feinte modestie, & aiant su cacher ses grands talens, qu'il découvrit tous dans l'occasion.*

Trahison d'un François qui se fait Mahometan. Un miserable François passa cette année de l'Armée Navale des Venitiens à Constantinople, dans le dessein d'y faire fortune aux depens de la foi publique & de sa Religion. Il deguisa d'abord son dessein, & se fit connoître à l'Ambassadeur de France (a) pour un homme que la curiosité portoit à voiager, prêt à retourner bientôt en France. L'Ambassadeur le crut d'autant plus facilement, qu'il lui avoit rendu des Lettres de la part du Chevalier de Gremonville, qui servoit dans l'Armée des Venitiens : mais il les trompoit tous deux. Il ne remit les Lettres de Gremon-

(a) *La Haye Vantelai.*

ville à l'Ambaſſadeur, que pour en gagner la confiance. Il y réüſſit : & ce dernier le chargea d'un pacquet pour le Roi ſon Maître, qu'il inſtruiſoit de ce qu'il y avoit de plus ſecret à la Porte, au ſujet des affaires & des deſſeins de cet Empire, par raport à la France & aux autres Etats de la Chrétienté. C'eſt ce que ſouhaitoit ce malheureux, qui croiant avoir entre ſes mains de quoi obtenir de grandes récompenſes, abjura le Chriſtianiſme & porta le pacquet au Viſir. Aiant apris par là qu'il y avoit de la correſpondance entre l'Ambaſſadeur & les Generaux Vénitiens, il fit venir le premier & ſon fils à l'Audience, & après leur avoir fait de ſanglans reproches, il les fit charger de coups, & ordonna qu'on les mît en priſon. Le Roi l'aiant ſu brûloit d'impatience de venger cette injure, & vouloit envoier une aſſez puiſſante Armée contre ces barbares Violateurs du Droits des Gens pour en punir l'inſolence, & avoir reparation de l'indignité qui lui avoit été faite en la perſonne de ſon Ambaſſadeur. Mais comme la choſe arrivoit au milieu des Négociations pour la Paix, qui

1659.

L'indignité avec laquelle le grãd Viſir traite l'Ambaſſadeur de Franc[e]

1659. n'étoit pas encore si sure qu'elle ne pût manquer, son Conseil lui persuada de dissimuler, jusqu'à un tems plus propre à faire éclater sa vengeance. Il se contenta donc d'envoier un Exprés (*a*) à Constantinople, pour s'informer de la verité à fond, & pour demander satisfaction au Visir. Ce fier Ministre voulut à peine écouter le Deputé François, & toute la considération qu'il témoigna pour le Monarque qui l'avoit envoié, ce fut d'en faire mettre l'Ambassadeur & son fils en liberté, avec la permission de se retirer où ils voudroient. Cependant sur la nouvelle qu'il eut, qu'un Vaisseau François chargé de riches marchandises pour le Serrail, au lieu de porter sa charge à Constantinople l'avoit portée ailleurs, l'Ambassadeur & son fils furent derechef renfermez. Le Visir néanmoins adouci par le tems, & faisant reflexion sur les suites que pourroit avoir un procedé si dur envers le Ministre du premier Roi de la Chrétienté, lui écrivit une lettre, par laquelle il rejettoit toute la faute sur l'Ambassadeur, qui avoit, disoit-

Le Roi en demande satisfaction.

Quelle fut celle que fit le Visir.

(a) *Blondel.*

il, manqué à ſon devoir tant envers 1659.
le Sultan, qu'envers la Porte, le priant de le rapeller pour lui faire rendre compte de ſa mauvaiſe conduite, & d'envoier en ſa place un Miniſtre plus ſage : qui ſeroit bien reçu. Nous verrons en ſon ordre l'iſſuë de ce démêlé, qui ne fut terminé que quelques années après *(a)*.

La mort de Cromwel (*b*) ne changea pas ſeulement la face des affaires dans les trois Roiaumes de la Grande Bretagne, elle la changea encore dans tous les Etats de l'Europe, & principalement en France. Il y avoit pris un aſcendant qu'il eût été difficile de ſurmonter aprés avoir mis Dunkerque entre ſes mains, & on eût eu bien de la peine à rompre avec ce fâcheux & redoutable Voiſin pour s'unir avec l'Eſpagne ſi l'heureuſe Etoile de Loüis XIV. n'avoit pas levé cet obſtacle, en couchant un ſi dangereux Allié dans le tombeau. Alors, comme nous l'avons vu, la fortune de la France alla de plein pied à ſes fins : le mariage du Roi avec l'Infante, & le Traité de Paix

(a) *En 1662. ſelon les uns, & en 1665. ſelon les autres.* (b) *Voiez ci-deſſus pag 76.*

1659. avec l'Espagne ne trouverent plus de difficulté. La République d'Angleterre avoit son Ambassadeur à Saint Jean de Luz : mais y il faisoit une assez pauvre figure : aussi se disoit-il, *l'Ambassadeur du Parti qui prévaudroit, & le très-humble Serviteur des événemens*, sentent bien la révolution prête d'arriver, comme elle fit au commencement de l'année suivante. Voions un abregé de ces événemens qui lui préparérent pendant celle-ci le chemin, & par quels degrez elle passa avant que d'arriver à sa perfection.

Le titre que se donnoit Mylord Lokart

Richard Cromwel reconnu pour *Protecteur.*

Le Parlement, qui ouvrit ses Séances à Westminster le 27. de Janvier : commença par la Déclaration qui reconnoissoit pour *Protecteur* Richard Cromwel, & pour regle du Gouvernement l'Acte qui en avoit été passé en 1657. sous le feu *Protecteur.* Mais on reconnut bientôt que le fils n'avoit pas les grandes qualitez du pere, pour soutenir un si pesant fardeau : né avec un petit génie & un courage abattu, il avoit achevé de s'amollir dans les plaisirs, & il n'étoit capable ni de gouverner l'Etat, ni de se laisser conduire par ceux qui lui en avoit procuré le

Sa foiblesse & son incapacité.

Gouvernement. Deux Puiſſances ſupérieures a la ſienne profiterent de ſa foibleſſe, & entreprirent de ſe ſaiſir de l'Autorité Souveraine, c'étoit l'Armée & le Parlement. Il ſe déclara tour à tour pour l'une & pour l'autre: mais toutes deux le mépriſerent, & a peine avoit-il gouverné tros mois, à compter du jour de ſon inſtallation par le Parlement, qu'il fut obligé d'abdiquer le *Protectorat*, par une honteuſe déference pour une Puiſſance qui n'étoit pas plus legitime que la ſienne. 1659.

L'offre que lui fait le Capitaine Howard.

Cette abdication fut precedée par un diſcours que lui tint le Capitaine Philippe Howard, pour l'animer à retenir ſa dignité. *Ne craignez point*, lui dit-il, *ceux qui vous menacent*: c'étoient les Officiers de l'Armée: *Laiſſez ſeulement faire vos amis: tenez bon contre leurs menaces, pendant que nous les réprimeront. Permettez-nous de venger vos injures, & je vous répons du ſuccés. Mais ne vous laiſſez pas toucher par une foible pitié, & ne craignez point de répandre le ſang de vôtre propre Famille.* Il diſoit cela, parce que Fleetwood & Desboroug, ſon beau-frere & ſon oncle, étoient a

1659. la tête des Députez de l'Armée, qui vinrent le menacer de mettre le feu au Palais de Westminster, & d'en chasser tous les Parlementaires, s'il ne vouloit pas les en chasser lui même. Hovvard ajoûta : *Souvenez-vous que vous êtes fils d'un pere qui a tout sacrifié pour acquérir l'Empire, & que ce n'est qu'à ce prix que vous pouvez vous le conserver* Richard, plus débonnaire ou moins hardi, répondit : *Qu'il n'aimoit pas à répandre le sang, & qu'il ne vouloit se maintenir que par la douceur.* Belle réponse si la crainte & l'imbécillité ne l'eussent pas dictée, plutôt que la moderation, & l'amour du Salut-Public. Cependant il cassa le Parlement, & en convoqua un autre : c'étoit le vieux Parlement qui n'avoit fini, & qui n'avoit été interrompu que par la mort de Charles I. Richard le rétablissoit suivant les désirs d'une partie de l'Armée, & ce fut sa perte.

Il n'a pas le courage de l'accepter.

La premiére résolution qui y fut prise, ce fut celle de l'abrogation de la Roiauté : la seconde, celle de l'abrogation du *Protectorat*. C'étoit pour ériger sur les ruines de l'un & de l'autre une République libre & indé-

Le Parlement abroge la Roiauté & le *Protectorat*

pendante. C'est ce que portoit l'Acte qui en fut dressé en ces termes : *Que la Nation seroit gouvernée en République, sans Roi, sans particulier, ou sans* Protecteur, *& sans Chambre des Seigneurs*. Il fut aussi ordonné que Richard Cromvvel envoieroit sa démission, & qu'il sortiroit de VVhitehall pour en laisser l'usage libre au Public. Il obéït, & le Parlement content de sa soumission lui assigna un fond de dix mille livres Sterling par an, sans ses propres revenus, afin qu'il eût de quoi soutenir avec splendeur, l'honneur qu'il avoit eu d'avoir gouverné la République. 1659.

Richard envoie sa démission, & on lui accorde une pension.

Ce Parlement fit de grandes choses, dit un Historien de ses Membres, & Républiquain outré (*a*), *& en eût fait de plus grandes encore, si les fatales destinées de la Nation ne l'en eussent pas empêché*. Ces fatales destinées étoient les intrigues des Armées sous des Chefs ambitieux & habiles, qui aspiroient eux-mêmes à la Souveraineté.

Comparaison de l'Angleterre avec Rome au tems de Galba.

On ne peut voir de tableau plus ressemblant, à l'état où se trouvoit alors l'Angleterre par la mort d'Oli-

(a) *Ludlovv.*

1659. vier Cromvvel, & par l'abdication de Richard, que celui où se trouva Rome après la mort de Néron & de Galba Le Sénat de Rome foulé, pour ainsi dire, aux pieds par les Legions qui avoient à leur tête Othon, Vitellius & Vespasien, ne ressemble pas mal au Parlement d'Angleterre insulté par les Troupes de la Nation, qui avoient pour Chefs Fleetvvood, Lambert & Monck. Fleetvvood étoit le plus modeste, Lambert le plus ambitieux, Monck le plus dissimulé & le plus habile. Il fut aussi le plus heureux, aiant eu l'honneur de rétablir le Roi. Comme ce grand évenement n'arriva qu'au commencement de l'année suivante, j'en remettrai la narration à cette année-là, que j'ouvrirai par la suite de l'Histoire de France.

1660. L'entrée en est triste (*a*). Gaston, Duc d'Orléans, oncle du Roi, mourut le 2. de Février à Blois, où il s'étoit retiré des la fin de l'année 1652. pour y jouïr d'une condition privée & tranquille. Il y passa le reste de sa vie, qui dura encore prés

Mort du Duc d'Orleans, & son éloge.

(a) *Voiez les Fastes de Louïs le Grand, de Riencourt, la Vie du Vicomte de Turenne.*

de sept années, sans qu'il voulût retourner à la Cour, quelques invitations qu'on lui pût faire : plus content de jouïr de soi-même dans sa solitude, que d'être exposé, comme il l'avoit été sur un plus grand Théatre, à servir de prétexte & de jouet aux passions d'autrui. Par sa mort son Apanage revint au Duc d'Anjou, frere de Sa Majesté, qui prit le titre de Duc d'Orléans. 1660.

Cependant la Paix des Pyrénées remplissoit non seulement tout le Roiaume, mais encore toute l'Europe de joie & d'esperance. Elle eut encore d'heureuses influences sur tous les autres Etats. Charles Stuart fut rapellé par ses Peuples, & rétabli sur le Trône de ses Peres : la Paix du Nord suivit celle des Pyrenées, & le Traité d'Olive reconcilia les Rois de Suede & de Dannemarx, les Moscovites, les Polonois, & les autres Princes qui étoient interessez dans ces Guerres, comme nous le verrons dans la suite, en parlant de chacun de ces évenemens dans leur ordre.

Ambassade du Chevalier Nani en France.

Toute la Chrétienté jouissant alors, ou se voiant près de jouir d'un parfait repos, la Republique de Venise

1660. envoia, comme je l'ai dit (a), ses Ambassadeurs dans toutes les Cours, pour en implorer le secours contre l'Ennemi commun de l'Empire Chrétien. Le Chevalier Nani, si connu par ses diverses Ambassades, & par l'Histoire qu'il nous en donne avec celle de sa République, vint au commencement de l'année en France avec le titre d'Ambassadeur, dont il avoit déja fait la fonction en la même Cour pendant plusieurs années, avec une égale satisfaction des deux Etats. Il fut reçu à Aix en Provence, où le Roi s'étoit acheminé pour les raisons que j'en dirai bientôt, avec de grands honneurs. Le Maréchal Duc de Grammont vint au devant de lui jusque hors les Portes de la Ville, & le Comte de Soissons le conduisit à l'Audience. Le Roi l'écouta favorablement, & l'assura qu'il vouloit envoier en Candie sur ses propres Vaisseaux quatre mille hommes de pied, avec un nombre d'Officiers choisis, & deux cents Cavaliers demontez, ausquels la Republique fourniroit des chevaux. Le Cardinal de son côté témoigna beaucoup de zêle

Il est favorablement reçu du Roi & du Cardinal, & on lui promet des Troupes.

(a) *Voiez ci-dessus pag 162.*

pour cette expédition : & pour rendre 1660.
par là son nom, qu'il venoit d'illustrer par la Paix, encore plus célebre, il prit soin lui-même du choix des Troupes, qu'il composa des meilleures qu'il y eût en France, sur tout de celles que le Prince de Condé avoit mises en Quartier sur les Frontieres de Flandre. C'étoient effectivement les plus aguerries; mais le Cardinal avoit encore une autre vûë. Il n'aimoit pas des Troupes si souvent emploiées contre lui, & il cherchoit autant à les consumer en les éloignant, qu'à rendre service à la République.

Il leur destina pour Géneral le Prince Almérigo d'Este, qui tout jeune qu'il étoit avoit déja acquis la réputation d'un esprit meur, & d'une grande prudence, jointe à beaucoup de courage. Aussi le Cardinal ne l'avoit pas seulement choisi pour lui faire donner un si beau Commandement, il avoit encore dessein de le mettre dans son alliance, comme il y avoit déja mis son frere aîné. Il semble même qu'il vouloit préferer le cadet, en lui faisant épouser la jeune Hortense Mancini, celle de

Le Cardinal en prend soin, & leur donne pour Général le Prince d'Este.

1660. ses niéces qu'il aimoit le plus. Ce qu'on a neanmoins de la peine à concilier, avec ce que disent les Annales de ce tems-là, que dès l'année 1653. comme je l'ai raporté (*a*), le Cardinal en avoit négocié le mariage avec le Marquis de la Meilleraye. Quoi qu'il en soit, le Prince Almerigo devoit épouser la belle Hortense au retour de son expédition, s'il avoit le bonheur d'en revenir, avec la gloire que s'en promettoit le Cardinal. Mais son esperance fut trompée, & le jeune Prince mourut dans cette entreprise, où il se signala en diverses occasions qu'il n'est pas encore tems de raporter. Ainsi le mariage de la jeune Mancini se fit, selon le premier projet qui en avoit été resolu, avec le Marquis de la Meilleraye (*b*), qui prit alors le titre de *Duc Mazarin*, suivant la disposition de l'oncle de son épouse.

Il lui destine une de ses niéces pour épouse.

Le Cardinal sollicite le Pape d'assister les Vénitiens.

L'ardeur du Cardinal pour la Guerre des Venitiens contre les Turcs, ne se borna pas aux préparatifs & à l'envoi du secours promis par le Roi Trés-Chrétien ; qui s'en reposa sur ses soins, il excitoit en-

(a) *Voiez Tome II. pag.* 389. *En* 1661.

core les autres Puiſſances de la Chrétienté à concourir dans un ſi beau & ſi pieux deſſein. Il en ſollicitoit ſur tout le Pape, *ſoit pour l'y encourager,* dit l'Hiſtorien de Veniſe, *ſoit pour lui reprocher d'avoir manqué à ſon devoir, en ne tenant point compte de ſes exhortations.* Il lui repreſentoit, que les Victoires qu'on remporteroit ſur les Infideles ſeroient de plus beaux ornemens, & de plus glorieux Monumens pour lui, que les Edifices & les Inſcriptions dont il avoit rempli toute la Ville de Rome. Il l'exhortoit donc à ſe faire le Chef d'une expédition ſi célebre, & qu'il regardoit comme une Croiſade, à inviter les Princes Chrétiens par ſon autorité, & à les animer par ſon exemple Mais le Pape, plus irrité que perſuadé par les motifs du Cardinal qu'il haiſſoit, non ſeulement ne ſe mit pas en peine de fournir aucun ſecours à la République, il ne donna pas même la moindre louange à celui que fourniſſoit le Roi de France, & par ſon indifférence dégoûta tous ceux qui euſſent eu envie de ſe joindre dans cette Ligue, dont il refuſa d'être le Chef: ſoit que ſa fureur pour les Bâtimens

1660.

Ses ſollicitations ſont mal-reçües.

1660. l'emportât sur toute autre considera-tion : soit que la haine qu'il portoit au Cardinal l'empêchât d'écouter tout ce qui venoit de sa part.

Les autres Princes d'Italie n'en usent pas mieux que le Pape.

Les autres Princes d'Italie n'en userent guere mieux que le Pape: Le Duc de Savoie & les Génois furent sollicitér comme lui par le Cardinal à se réünir, ou à suspendre leurs prétentions respectives, pour assister la République, & pour entrer dans la Croisade : les Génois ne voulurent rien accorder, & le Duc de Savoie envoia seulement mille hommes de pied, qui furent joints aux quatre mille qu'envoioit la France. C'est tout ce que put obtenir le Cardinal, à cause du mépris que fit le Pape de son entremise.

Ce ne fut pas seulement aux Vénitiens qu'il en fit éprouver l'inutilité, & même le préjudice : il le fit encore sentir au Duc de Parme. Il y avoit long-tems qu'il sollicitoit la restitution de Castro, dont Innocent X. s'étoit emparé, & la Cour de France s'estoit emploiée pour ce Duc auprés de ce Pontife : mais n'étant pas mieux intentionné pour le Cardinal, que le fut Alexandre VII. il en avoit

éludé toutes les instances. Ce dernier fit encore pis. Il assembla son Consistoire à l'improviste, & en aiant pris l'avis, il réünit Castro à la Chambre Apostolique, le déclarant sujet aux Bulles qui défendent d'aliéner les Etats reünis à l'Eglise.

1660.

Le Pape réünit Castro à la Chambre Apostolique.

Dans ces entrefaites il arriva un accident, soit prémedité, soit fortuit, qui irrita plus que jamais le Pape contre la Cour & contre le Cardinal, à qui il imputoit tous ses sujets de plainte. La Ratification de la Paix étant arrivée d'Espagne à Aix, le Roi ordonna qu'elle fût publiée, & comme on étoit allé dans la Cathédrale pour chanter le *Te-Deum*, le Nonce Picolomini y parut avec le Rochet decouvert : coutume qui n'étoit point usitée en France, & qui obligea les Maîtres des Céremonies à le faire sortir. Le Pape l'aiant apris en fut dans une extrême colere, s'en prenant au Cardinal, *qui non content*, disoit-il, *d'avoir exclus le Chef des Chrétiens de la Médiation de la Paix, faisoit encore sortir son Ministre de l'Eglise, afin qu'il n'eût pas même de part aux actions de graces que tout le monde en re doit à Dieu. Mais*, ajoûte

Différent avec le Nonce Picolomini qui aigrit le Pape.

1660. l'Historien (*a*), *les François croioient que le Pape se rejouissoit peu de la Paix, non seulement parce qu'elle s'étoit faite sans son entremise, mais encore parce que les Papes trouvent plus facilement leurs avantages parmi les discordes des grands Princes, que dans un tems de repos, qui les rend plus attentifs à leurs intérêts.*

La connexion de tous ces divers évenemens, qui se tiennent l'un à l'autre, ne m'a pas permis de les separer. Je viens maintenant au voiage du Roi dans plusieurs Provinces de son Roiaume, & aux raisons qui l'y obligoient, pour passer ensuite à celui des Pyrenées, où l'entrevûë des deux Rois, l'arrivée de l'Infante, & la célebration de son mariage nous fourniront d'agréables & de magnifiques spectacles.

Le Roi visite les Provinces de son Roiaume, & à quelle fin.

En attendant le retour de la belle Saison, pour amener l'Infante avec le Roi son pere qui la vouloit conduire, le Roi Trés-Chrétien parcouroit diverses provinces de son Roiaume. Ce n'étoit pas par une pure curiosité, ou seulement pour se divertir, il avoit des vûës plus rele-

(a) *Nani.*

vées, & le soin du Gouvernement y 1660.
avoient plus de part que le plaisir de la promenade. L'Ambassadeur de Venise nouvellement arrivé, & qui fut reçu à Aix, de la maniere que je l'ai dit, nous aprend que le Roi en visitant ses Provinces Méridionales s'étoit proposé trois choses : I. de faire bâtir une Citadelle à Marseille : II. de tenir les Protestans du Languedoc dans la soumission : & III. enfin de s'assurer de la Ville d'Orange.

Marseil le punie de ses rebellions.

A l'égard de la Ville de Marseille, elle avoit méprisé plusieurs fois les ordres de la Cour, & n'avoit témoigné aucune considération pour le Duc de Mercœur, Gouverneur de Provence desorte qu'il y étoit arrivé des troubles & des desordres à diverses reprises, causez par la faction de ses Habitans, naturellement portez à la nouveauté & à la sédition. Le Cardinal fut bien aise, en vengeant les injures faites à la Couronne, de venger aussi celles qu'avoit reçuës le Duc de Mercœur, afin de faire connoître le respect qu'on devoit à ceux qui étoient entrez dans son alliance : quoique sa niéce fût morte dès l'année 1657,

1660. Il poussa donc le Roi à donner à cette Ville mutine un frein qui la tint dans l'obéissance, en y faisant construire une Citadelle. Pour l'execution de ce dessein, & pour punir en même tems les principaux auteurs des rebellions, qu'on avoit été obligé de dissimuler pendant la Guerre qu'on avoit avec l'Espagne, le Roi envoia tout d'un coup six mille hommes. Il ne se contenta pas de les faire entrer par les Portes, il fit ouvrir les Murailles en plusieurs endroits pour les faire passer par la Brêche comme à une Ville prise d'Assaut, fit dresser des potences dans les ruës, où quelques-uns des plus Mutins furent attachez, & fit desarmer tous les Bourgeois. Ensuite de cet apareil & de ces executions, qui portoient la fraieur dans l'ame des plus hardis, on choisit un Terrain propre à édifier une Citadelle, qui fut construite sur une éminence, d'où elle découvroit la Ville, & dont le Duc de Mercœur posa la premiére pierre. Le Peuple, qui vit élever cet ouvrage

Par les exécutions qu'on y faits.

Et par la Citadelle qu'on y batit.

(a) *Le Duc de Mercœur, qui en étoit Veuf, fut fait Cardinal en 1667.*

contre sa liberté, ou plutôt contre son indépendance & ses séditions perpetuelles, en paroissoit inconsolable: mais sans se soucier de ses gémissemens ni de ses pleurs la Citadelle fut achevée. 1660.

Plaintes réciproques des Protestans & des Catholiques.

Pour les Protestans, ou les Huguenots, on les accusoit d'avoir fait bâtir des Temples en plusieurs endroits au préjudice de l'Edit de Nantes, & d'avoir élevé quelques Fortifications à Montauban, & on y envoia une Lettre de Cachet pour les obliger à les démolir. Sur quoi la fidélité de l'Histoire ne me permet pas de suprimer leurs défenses. Bien loin d'avoir contrevenu à l'Edit, ils se plaignoient eux-mêmes des contraventions que les Catholiques trop zélez y faisoient tous les jours, & ils poursuivoient une Audience du Roi pour en avoir justice (*a*). Leurs Députez furent introduits le 18. de Fevrier 1658. par Ruvigni, Deputé Général, en la présence de Sa Majesté. Le Chancelier, qui assistoit à cette Audience avec la Vrillière & de Brienne, Secretaires d'Etat, leur dit, *Qu'en consideration de la bonne*

(a) *Voiez l'Histoire de l'Edit de Nantes.*

1660. *conduite & de la fidelité que ceux de leur Religion avoiët toujours témoignée, mais principalement dans les dernières Guerres Civiles, le Roi vouloit les faire joüir du bénéfice des Edits & les protéger, afin de les encourager à demeurer fermes dans les devoirs de l'obéissance.* La Forest, Gentilhomme deputé de la Province de Poitou, prit alors la parole, exposant respectueusement les plaintes des Religionnaires, demandant la Revocation de tout ce qui avoit été fait contre l'Edit de Nantes, dont la Declaration de 1652. leur avoit si solemnellement promis l'observation, avec des termes qui recommandoient leur fidelité. Il remercia le Roi de l'Audience qu'il donnoit aux Députez, lui donna de grandes louanges en peu de paroles, & finit par des vœux pour la prosperité de sa personne & de son Regne. Après cela il mit entre les mains du Roi le Cahier des plaintes, signé de Ruvigni, Deputé General, & des autres Députez : & Sa Majesté lui dit en le recevant : *J'examinerai vôtre Cahier, & je vous ferai justice.* Le Cardinal donna aussi Audience le 17. de Mars aux Deputez

Le Chancelier assure les Protestans de la bonne-volonté du Roi. Discours de leur Député.

Le Roi prend leur Cahier & promet de leur rendre justice.

de ceux de cette Religion:les écouta favorablement, fit lui-même l'éloge de leurs services & de leur fidelité, & les assura que le Roi feroit connoître par des effets la bonne volonté qu'il avoit pour eux: *Assurez-vous*, leur dit-il, *que je vous parle du bon cœur.* Il donna encore peu de jours aprés les mêmes assurances au Vicomte de Turenne, qui se piquoit alors de zéle pour cette Religion, & que la Cour ménageoit comme nécessaire à ses desseins. Mais toutes ces belles paroles, disent les Protestans, demeurérent* sans execution. Au reste si la Lettre de Cachet fut envoiée en 1660. à Montauban, comme le dit l'Auteur (*a*) de l'Histoire de Venise, ce ne fut au moins qu'en 1661. qu'on en démolit les Fortifications; de la maniére que je le dirai en son lieu.

1660.

Le Cardinal les assure de son affection.

Celles d'Orange furent ruinées cette année. Dès l'année 1658. lors du voiage de Lion, le Roi aiant consideré cette Place enclavée dans ses Etats, & qui couroit risque de tomber entre les mains d'une Puissance ennemie de sa Couronne, ou d'ê-

Le Roi fait démolir les Fortifications d'Orange.

(a) *Nani.* (b) *en 1661.*

1660. tre mise en piéces par les querelles qui survenoient tous les jours entre l'Aieule, & la mere du jeune Prince d'Orange (*a*) leur Pupille, prit la résolution de s'en saisir. Ce ne fut pourtant qu'en 1660. qu'il l'executa, & qu'il en fit démolir les Fortifications. Cependant il ne prenoit la Ville que comme en dépôt pour ne la laisser point exposées aux suites de la division des deux Princesses (*b*), qui ne pouvoient s'accorder, & dans le dessein de la rendre au Prince, lors qu'il seroit Majeur. Mais les Guerres qu'il eut au sortir de sa Minorité avec la France, en firent differer la restitution jusqu'à la Paix de Nimegue (*c*):

Le Roi, qui se promenoit dans le Languedoc, l'une des plus belles Provinces de France, & des plus voisines des Pyrénées, où il devoit se rendre pour voir l'Infante, visita Montpelier, l'une des plus agréables Villes de la Province, & qui jouït de l'air le plus temperé & le plus sain. Ce fut là que le 6. d'Avril il conféra au Vicomte de Turen-

(a) *Guillaume III.*
(b) *La mere du jeune Prince d'Orange mourut à Londre sur la fin de 1660.* (c) *En 1678.*

ne la Charge de Maréchal-General. 1660.
Il l'eût investi de celle de Connétable, qu'il vouloit faire revivre en sa faveur, si la Religion que professoit le Vicomte ne l'en eût empêché. Il lui proposa, pour lever cet obstacle qui s'oposoit à son élévation, de se faire Catholique, comme avoit fait Lesdiguiéres (*a*) : mais aprés avoir remercié le Roi de la bonté qu'il avoit pour lui, il le pria de l'excuser s'il ne pouvoit lui obéir en cette occasion, ne voulant pas trahir sa conscience pour les biens & pour tous les honneurs du monde. Le Roi ne l'en estima pas moins, & ne pouvant lui conférer la Charge de Connétable, qu'il eût fait revivre, il en créa une nouvelle, qui fut celle de Maréchal de Camp General, pour le distinguer des autres Maréchaux de France, & lui donner les mêmes prérogatives, ou peu s'en falloit, qu'au Connétable, le nom presque seul en faisant toute la différence.

Il offre la Charge de Connétable au Vicomte de Turrenne s'il veut changer de Religiō

Il le fait Maréchal de Camp Général

Ce ne fut qu'ensuite de cette installation du Vicomte de Turenne, que le Roi, quittant le séjour de Montpellier, s'aprocha des Frontieres

(a) En 1621.

1660. d'Espagne passa à Avignon, où il exerça tous les Actes de Souveraineté, & de là vint à Orange où il donna ses ordres pour la démolition des Fortifications. Ensuite dequoi il se rendit à Perpignan, pendant que le Roi d'Espagne partoit de Madrid avec l'Infante, pour se trouver au rendez-vous dont on étoit convenu.

Difficultez pour les Confins au sujet de Laseu d'Urgel

Un incident retarda l'entrevûë de quelques jours. Les deux Plénipotentiaires n'avoient pu regler une prétention qui concernoit un lieu nommé *Laseu d'Urgel* sur les Confins du Roussillon, & Roses ne devoit point être renduë aux Espagnols, que cet Article n'eût été réglé; ni le mariage celebré, que Roses n'eût été renduë. Les deux Rois, qui ne croioient pas que si peu de chose dût les arrêter, s'étoient mis en chemin, Philippe s'étant avancé jusqu'à St. Sébastien, & Louïs XIV. à Bayone, d'où il vint à St. Jean de Luz: mais tous deux furent obligez de rester là plus long-tems qu'ils n'avoïent cru. Les deux premiers Ministres tinrent plusieurs Conferences au sujet de ce différent, plus difficile à régler que les deux fameux Traitez du mariage

& de la Paix. Chose étrange ! que ces deux habiles Négociateurs se fussent trouvez embarassez des semaines entieres pour un petit coin de terre, eux qui avoient à peine donné quelques heures pour disposer du Domaine des plus importantes Places, & des Provinces entiéres. Il leur fut impossible de s'accorder sur une Bicoque, & ils vouloient s'en raporter à l'Ambassadeur de Venise (*a*), qui étoit à la suite de la Cour de France. Mais les Espagnols après y avoir bien pensé, trouverent à propos d'en donner le jugement au Cardinal seul, & le priérent de changer sa qualité de Plénipotentiaire en celle d'Arbitre. Il l'accepta, & se piquant d'honneur à son tour, comme ils avoient bien cru qu'il feroit, il leur ajugea le lieu contentieux. Roses fut en même tems aussitôt évacuée, & les deux Rois, qui n'étoient pas éloignez, se rendirent avec toute leur Suite à l'Ile où se devoit faire l'entrevûë.

1660.

Les Espagnols en donnent le jugemēt au Cardinal qui leur ajuge la Place.

Le Roi de France resolut d'y paroître d'obord *incognito*, se confondant avec les Courtisans (*a*) : mais il

Entrevûë des deux Rois.

(a) *Nani.*
(b) *Voiez de Riencourt. la Vie du Vicomte de Turenne, les Mémoires de Bussi Rabutin, Nani.*

1660. eut beau se mêler dans la foule, il ne put empêcher qu'on ne le connût. Il lui avoit été facile de cacher les avantages que pouvoient donner les habits & les ornemens extérieurs : il n'en fut pas de même de ceux de sa personne, qu'il lui fut impossible de ne point faire paroître.

Portrait du Roi de France.

Il étoit alors dans ce bel âge, où la fleur de la jeunesse se fait voir avec toutes les graces qui l'accompagnent: toute sa personne étoit charmante : tout en étoit auguste, tout annonçoit le Roi : une presence majestueuse, un port presque divin, un air, une taille, une bonne mine, qui attiroient les yeux & les respects de tout le monde. Il avoit la tête belle, les cheveux châtains-bruns, naturellement bouclez & en quantité, le nez grand & bien fait, les levres vermeilles, les yeux pleins de feu, mais doux, & ou brilloit toute la vivacité de son esprit. Son visage étoit marqué de petite vérole ; mais elle n'en avoit gâté ni les traits ni le teint fort vif, quoi qu'un peu brun, & s'il n'avoit pas une beauté délicate, c'étoit sans contredit l'homme le mieux fait de son Roiaume.

Il n'étoit donc pas possible de le méconnoître. D'ailleurs son portrait, qui avoit été envoié à Madrid, avoit trop frapé le Roi Catholique, pour ne pas reconnoître l'original. Aussi ne douta-t il pas un moment, & le Roi voiant qu'il étoit découvert ne voulut pas faire durer la feinte plus long-tems. Les deux Rois s'embrasserent, aprés quoi ils se présenterent l'un à l'autre les principaux Seigneurs de leur Cour.

1660.

Les deux Rois s'embrassent.

Le Vicomte de Turenne ne s'étant pas avancé des premiers, le Roi Catholique demanda à le voir, disant qu'il étoit bien aise de faire sa Paix avec lui : qu'il confessoit franchement qu'il lui avoit voulut bien du mal, & qu'il avoit souvent été cause qu'il n'avoit pas dormi de bon somme : mais puisque la Paix étoit faite, qu'il vouloit bien le lui pardonner. Le Vicomte répondit à cette civilité comme il devoit, & les deux Rois aiant encore demeuré quelques momens ensemble se séparerent, se retirant chacun de son côté.

Paroles obligeantes du Roi Catholique au Vicomte de Turenne.

Le parallele que fait l'Historien (*a*) de Louis XI. de ce Roi de France avec

Parallêle des deux Rois par raport à

(a) *Commines.*

1661. Henri IV. Roi de Castille, est bien different de celui de Louis XIV. avec Philippe IV. Dans l'entrevûë des deux premiers on voit d'un côté la mine basse & la chicheté de Louis XI. & de l'autre toute la pompe & tout le faste de Henri IV. Dans celle-ci on voit la Majesté Roiale briller dans Louis XIV. avec tout l'éclat que lui donne sa jeunesse & sa bonne mine. On voit au contraire Philippe IV. d'un regard venerable, & d'une contenance agréable à la verité, mais d'un pas chancelant à cause de son âge, plus cassé encore par ses travaux & par ses soins, que par le nombre de ses années, & qui ne jettoit plus, pour ainsi dire, qu'une lumiere sombre & prête à finir.

Henri IV Roi de Castille & à Louis XI. Roi de Fran-

Dom Louis epouse l'Infante au nom du Roi.

Le Duc de Crequi porte les presens à la Reine.

On disposa dans cette premiere entrevûë toutes choses pour avancer le mariage. Le 3. de Juin Dom Louis de Haro, à qui le Roi Tres-Chrétien avoit envoié sa procuration pour épouser l'Infante, satisfit à cette ceremonie dans l'Eglise Cathédrale de Fontarabie. Le lendemain le Duc de Crequi fut depêché de St. Jean de Luz pour porter à la Reine les presens du Roi, & le Marquis de

Var

Vardes pour lui en faire les complimens. 1660.

Ces cerémonies achevées, le Roi d'Espagne partit de Fontarabie avec la jeune Reine sa fille, & le 6. de Juin ils se rendirent à l'Ile de Bidassoa ou de la Conférence, où arrivérent en même tems le Roi de France & la Reine sa mere, qui eut la joie d'embrasser le Roi Catholique son frere, qu'elle n'avoit point vu depuis l'an 1615. qu'elle étoit partie de Madrid pour venir épouser Louïs XIII. Le même jour les deux Rois jurerent la Paix, ratifiant tout ce qui avoit été conclu & arrêté par leurs Ministres : & le jour suivant le Roi Catholique remit l'Infante entre les mains du Roi son époux. Ce ne fut pas sans qu'il y eût des larmes répanduës de part & d'autre. Un pere qui aimoit tendrement sa fille, & une fille qui étoit sensible à cette tendresse ne pouvoient se dire un éternel adieu sans douleur : mais tous deux trouvoient leur consolation dans le bonheur de la nouvelle Reine.

Les deux Cours se rendent à l'Ile de Bidassoa.

Le Roi Philippe remet l'Infante entre les mains du Roi.

La célebration du mariage, qui ne s'étoit faite à Fontarabie que par Procureur, se réitera le 9. de Juin à

Célebration du mariage à Saint Jean de Luz.

1660. St. Jean de Luz, où le Roi épousa tout de nouveau l'Infante par le Ministére de l'Evêque de Bayone, avec la magnificence que demandoit une semblable solemnité, & autant que ce lieu-là le pouvoit permettre Le Roi, vêtu d'un habit de brocard d'or avec le manteau de même, fut conduit à l'Eglise de Saint Jean, marchant entre deux Huissiers de sa Chambre qui tenoient des Masses d'argent, précedé du Cardinal Mazarin en Camail, Rochet & Bonnet, & du Prince de Conti, accompagné des Gentilshommes de Bec à Corbin avec des Bâtons peints de bleu, & garnis de fleurs de lis d'or. La Reine venoit ensuite vétuë à la Françoise, aiant un manteau roial de velours violet, couvert de fleurs de lis d'or & doublé d'hermines, avec la Couronne Roiale toute de diamans, menée par *Monsieur*. La Reine Mere étoit en mante de deuil. L'Evêque de Bayone, revetu de ses Habits Pontificaux, benit le mariage selon les céremonies accoutumées: & le Cardinal, qui fit la fonction de Grand Aumônier, jetta au Peuple plusieurs Médailles d'or & d'argent,

Solemnité de cette céremonie.

Médailles distribuées.


MARIE THERESE
D'AUTRICHE Reine de France.

où étoient gravez les portraits du 1660.
Roi & de la Reine, & sur le revers la Ville de Saint Jean de Luz, sur laquelle tomboit une pluie d'or, avec cette Devise, *non latior alter.* Il n'en est point tombé de plus agréable.

Leurs Majestez s'acheminent à Paris.

Toutes ces solemnitez finies, on ne pensa plus qu'à prendre le chemin de Paris. Le voiage se fit à petites journées, & il fallut encore s'arrêter à Vincennes jusqu'à ce que tout fût prêt pour l'Entrée, que la Capitale du Roiaume vouloit faire à leurs Majestez. Ce ne put être plutôt que le 26. d'Août, le lendemain de la Fête de St. Louïs, jour convenable à cette solemnité.

L'entrée magnifique que leur fait la Ville de Paris.

Elle fut magnifique. On avoit élevé au bout du Fauxbourg Saint Antoine un Trône soutenu de quatre Colomnes, couvert d'un Dôme apuié de quatre autre Colomnes. Le Trône étoit ouvert de trois côtez, & on y montoit par vingt degrez. Il étoit tendu de riches tapisseries, avec un Dais superbe, sous lequel le Roi & la Reine devoient recevoir les complimens & les félicitations de toutes les Communautez, & de toutes les Compagnies [illegible]

1660. nes, Ecclesiastiques & Seculieres qui viendroient témoigner leur joie, & faire leurs soumissions.

Je ne ferai point la description des Arcs de Triomphe construits en diverses Places de la Ville, les uns à la gloire du mariage, & les autres à l'honneur de la Paix. On voioit ici des Trophées d'Amours & de Cœurs : & là des Trophées d'Armes sous les pieds de la Paix & de l'Amour. En un autre endroit paroissoit un Arc de Triomphe, dans lequel étoit un tableau du Roi & de la Reine sur un Char, conduit par le Dieu de l'Hymen, avec des symboles qui signifioient la concorde & la réunion de la France & de l'Espagne. La Renommée, qui en publioit l'Alliance, se faisoit voir avec deux Trompettes dans un Globe d'azur, enrichi de trois fleurs de lis d'or, qu'un Atlas portoit sur ses épaules.

Marche de la Milice.

La Milices de Paris fut au devant de leurs Majestez dans un équipage fort leste, conduite par le Président de Guénegaud, son Colonel-Géneral, monté sur un trés-beau cheval richement enharnaché, précedé de qua-

tre Gentilshommes, & suivi de six Pages & de vingt-quatre Estaffiers de Livrée, aiant des pourpoints de satin de couleur isabelle. 1660.

Marche du Chancelier.

Alors le Roi & la Reine partirent de Vincennes. Ils étoient précedez par le Chancelier, vétu d'une robe de drap d'or frisé avec une soutane de toile d'or & la ceinture de même, aiant un chapeau de velours noir brodé d'or, dont le cordon étoit aussi d'or. Il étoit précedé des Officiers de la Chancelerie & des Secretaires du Roi, en robes de satin & manches pendantes : les Maîtres des Requêtes marchoient ensuite en robes de velours noir avec des ceinture d'or : les Officiers du Sceau suivoient, & aprés eux venoit une haquenée blanche, couverte d'une housse de velours bleu semée de fleurs de lis d'or, qui portoit les Sceaux dans une Cassette de vermeil doré, couverte d'une gaze d'argent. Deux Estaffiers la menoient, vétus de pourpoints de satin violet & de haut de chausses de velours chamarrez d'or, avec des toques de pareille étoffe chargées de plumes violettes & blanches, précedez des quatre Huissiers de la Chan-

1660. celerie, vétus de même, aiant des chaines d'or au cou & portant des Masses d'argent à la main.

Arrivée du Roi à cheval. Tout ce Cortége étant arrivé au Trône, leurs Majestez parurent bientôt après. Le Roi, vétu d'un habit tout de broderie d'argent trait mêlé de perles, & garni de rubans incarnat & argent, avec un bouquet de plumes incarnat & blanc, attaché d'une rose de diamans, venoit monté sur un cheval d'Espagne, dont la housse étoit en broderie d'argent, & le harnois semé de perles. La Reine suivoit dans une calêche en forme de Chard de Triomphe, couverte dehors & dedans d'une broderie d'or trait: & le Dais brodé dehors & dedans de semblable broderie, avec des festons pendans à l'entour. Cette Princesse étoit vétuë d'une robe enrichie d'or, de perles & de pierreries, & elle étoit parée des plus riches joiaux de la Couronne.

Et de la Reine en calêche.

Prennent leurs places sur le Trône. Etant arrivez au Trône, & aiant pris leurs places sous le Dais qui leur avoit été préparé, le Chancelier fit son compliment, & lui & tous les autres se rangérent suivant l'ordre du Cérémonial. Le Duc de Bouillon,

Grand Chambellan étoit immediatement derriére le Roi : le Duc de Crequi, premier Gentilhomme de la Chambre, à côté, & le Duc de Tresmes, Capitaine des Gardes du Corps, ensuite. La Reine étoit assise proche du Roi, & avoit à côté d'elle *Mademoiselle* & ses trois sœurs cadetes, Mesdemoiselles d'Orléans, d'Alençon de Valois, la Princesse de Condé, & la Duchesse de Longueville : derriere étoient la Duchesse de Navailles, premiere Dame d'honneur de la Reine, & la Comtesse de Béthunne, sa Dame d'atour. Le Trône étoit environné des Gardes du Corps & des cent Suisses jusqu'aux Barriéres, pour en défendre les aproches. 1660.

Les différens Corps vinrent l'un après l'autre, chacun en son rang, faire leurs soumissions. Le Clergé parut le premier, & l'Université ensuite. Le Gouverneur de Paris venoit après à cheval, vétu d'un habit de drap d'or en broderie, suivi de douze pages, & de sa Compagnie de cinquante Gardes, & precedé de ses trois cents Archers à cheval, reve-

Reçoivent les complimens & les soumissiõs des differens Corps.

1660. tus de leurs casaques aux Armes du Roi & de la Ville. Il avoit à sa gauche le Prevôt des Marchands, vêtu d'une robe de velours rouge cramoisi à boutons d'or, aiant proche de lui son Secretaire qui portoit les Clefs de la Ville, & derriere lui les quatre Echevins & le Procureur du Roi en robes de velours rouge tanné, suivis du Greffier & du Tresorier de l'Hôtel de Ville & des autres Officiers en manteau de satin. Le Prevôt des Marchands fit son compliment, & presenta les Clefs de la Ville au Roi.

Les Corps de la Justice parurent ensuite. Les Officiers du Châtelet, la Cour des Monnoies, la Cour des Aides la Chambre des Comptes, le Parlement : tous avec leurs robes de ceremonie furent rendre leurs respects, & faire leurs complimens à leurs Majestez.

Ces soumissions & ces Harangues finies, leurs Majestez descendirent du Trône, & l'Entrée commença en cet ordre. Les Equipages parurent les premiers. On vit venir celui du Cardinal d'une magnificence extraordinaire, celui de *Monsieur*, celui de la Reine Mere, & enfin celui du

Roi La Compagnie des Mousque- 1660.
taires & celle des Chevaux Legers marcherent ensuite, les Gentilshommes ordinaires, les Maîtres d'Hôtel, & plusieurs Seigneurs passérent aprés, chacun en son rang.

Description du Roi entrant dans la Ville.

Le Roi venant à paroître à cheval effaça tout ce Cortége, & on ne regarda plus que lui. Il étoit precedé de sa Garde des cent Suisses, des Hérauts d'Armes, & de quelques Officiers de la Couronne, & suivi de ses Gentilshommes de Bec à Corbin. Plusieurs Princes l'environnoient: mais il se faisoit aisément distinguer au milieu de tous par sa bonne mine, par son grand air, & par la grace qu'il avoit dans les arçons, personne ne sachant mieux se servir d'un cheval que lui. Tel qu'à son âge parut Alexandre, quand il domta le fier Bucéphale qui ne vouloit être monté que par lui, & qu'il se fit admirer de toute la Cour de Macedoine. Louïs XIV. n'attira pas moins l'admiration de celle de France & de tout Paris, qui ne vit dans tout ce magnifique spectacle rien de plus grand ni de plus beau que son Roi.

1660. Description de la Reine. Il y eut quelqu'intervalle entre sa marche & celle de la Reine, qui venoit dans un Char superbe, & sous un Dais extrêmement riche. Les spectateurs, qui avoient toûjours eu leurs yeux sur le Roi, jusqu'à ce qu'ils l'eussent perdu de vûë, furent charmez une seconde fois par ce nouvel objet, dont tout étoit digne de leur curiosité & de leur admiration. Leurs regards étoient principalement attachez sur la jeune Reine, qui de même âge que le Roi leur paroissoit ornée de toute la beauté, & de toutes les graces que demandoit un tel époux.

Le lendemain de leur Entrée, leurs Majestez allérent à l'Eglise rendre graces à Dieu de cette heureuse Alliance, & on y chanta le *Te-Deum*, où les Compagnies Souveraines assistérent.

Accommodement des Limites. Il n'avoit pas été possible de régler si bien toutes choses par le Traité de Paix, qu'il ne restât des difficultez sur quelques Articles. Il y en eut sur tout à l'égard des Limites de la Flandre, qui ne pouvoient être arrêtées que sur les lieux. Les deux Rois nommérent des Commissaires:

Courtain, Maître des Requêtes, Talon, Intendant d'Artois, & Parmentier, Substitut du Procureur-General, furent ceux du Roi Trés-Chrêtien, qui s'étant assemblez avec ceux du Roi Catholique, convinrent des bornes des Domaines que le Traité avoit assignez à chaque Couronne. 1660.

Ainsi la Paix sembloit être bien établie, & la France triomphoit. Il n'en étoit pas de même de l'Espagne, chagrine d'avoir mis entre les mains de ses Ennemis naturels le gage le plus précieux & le plus sûr de ses destinées. C'est ainsi que parloient les Espagnols (*a*) du mariage de l'Infante, & le Roi son pere sembloit avoir les mêmes sentimens, lorsqu'entendant les réjouïssances des François, quand il étoit encore à l'Ile des Faisans, il dit, *Qu'il avoit peur que cette allégresse de la France ne causât bientôt le deuil de l'Espagne.*

Sentimens de l'Espagne au sujet du mariage de l'Infante.

Une autre difficulté plus considérable que celle des Limites, & que les deux Ministres n'avoient pu terminer, étoit le different des deux Couronnes d'Espagne & de Portugal. Les Espagnols offrirent de laisser à la

(a) *Voiez Nani.*

1660. Maison de Bragance tous ses Biens & ses Etats Patrimoniaux, & de donner au fils aîné le titre de Viceroi perpétuel de Portugal. Les Portugais rejetterent cette offre ; mais ils en firent une autre fort plausible. C'etoit de tenir le Roiaume de Portugal comme un Fief de la Castille, avec une redevance annuelle d'un million, de quatre mille hommes de pied, & de huit Vaisseaux de Guerre. Il fut encore proposé par la Cour de Lisbonne de se contenter du Bresil en Souveraineté, & du titre de Roi des Algarves L'aversion du Roi Catholique & du Favori pour cette Nation, empêcha qu'aucune de ces propositions ne fût reçuë, & les Portugais aiant perdu toute esperance d'accommodement, se preparerent à continuer la Guerre en gens qui ne pensent plus qu'à vaincre ou à perir. La France s'étoit lié les mains par le Traité qu'elle avoit fait avec l'Espagne : mais elle laissa faire le Vicomte de Turenne, qui se croiant obligé d'assister la Reine de Portugal sa Parente, leva des Troupes qui passérent à son secours. C'est le prétexte que trouva le Cardinal pour éluder

L'accommodement du Portugal avec l'Espagne ne se peut faire.

Le Vicomte de Turenne assiste la Reine de Portugal sa Parente.

le Traité, plutôt que pour l'accomplir. 1660.

L'Ambassadeur de Venise renouvella à Paris les instances, qu'il avoit faites aux Conferences des Pyrenées, pour obtenir du secours contre les Turcs. Il representoit que les deux premiers Rois de la Chrêtienté n'aiant plus de Guerre, rien n'étoit plus digne des Armes victorieuses de l'un & de l'autre, que de les emploier contre les Infideles, & de les porter là où autrefois leurs Ancêtres avoient arboré la Croix & fait triompher la Religion. Il étoit bien juste, disoit-il, que puisque cette malheureuse Guerre, qui s'étoit faite entre les Princes Chrêtiens, avoit donné la hardiesse aux Turcs d'attaquer Candie, la Paix que le Ciel venoit de donner aux deux Couronnes, servît à la defense de la Republique & à la destruction de l'Ennemi commun de tous les Etats de la Chrêtienté.

Sollicitations de l'Ambassadeur de Venise.

La France offrit d'envoier une Armée Navale en Afrique contre les Corsaires & les Algériens, & nous verrons dans la suite qu'elle exécuta sa parole: mais à l'égard d'une Guerre ouverte contre le Sultan, elle s'en

Les secours qu'offre la France.

1660. defendit, pour ne point troubler le Commerce du Levant. Elle ne refusa pas néanmoins quelques secours sous main : l'Alliance qu'elle avoit avec la Cour Ottomane ne lui permettant pas d'en user autrement. Nous verrons bientôt qu'elle fit effectivement passer un nombre assez considerable de Troupes & qu'elle fit plus que la Maison d'Autriche, quoique moins interessée à une Guerre dont cette derniere avoit le plus à craindre, à cause de la proximité de ses Etats, soit du côté de Naples pour l'Espagne, soit du côté de la Hongrie pour la Branche Imperiale.

Avant que de parler des expeditions qui se firent cette année contre les Turcs, je croi être obligé de reprendre le fil des affaires d'Angleterre, & de raporter l'heureuse révolution qui fit remonter Charles II. sur le Trône de la Grande Bretagne.

Affaires d'Angleterre. Ce grand évenement (a) arriva dans le tems de l'entrevûë des deux Rois de France & d'Espagne. Ils s'aprochoient des Frontieres de leurs

(a) *Voiez Nani, Mylord Clarendon, & les autres Historiens d'Angleterre.*

Roiaumes pour ratifier la Paix, lorsque le General Monck s'aprochoit de Londres pour rétablir le Roi : & la même semaine, & presque le même jour que ce Prince faisoit son Entrée triomphante dans la Capitale (*a*) Loüis X I V. & Philipe I V. faisoient la leur à l'Ile de Bidassoa (*b*). Comme si la Providence eût voulu se signaler par ce double miracle, & faire connoître qu'elle tient le cœur des Rois aussi bien que celui des Peuples en sa main, pour les incliner à la Paix ou à la Guerre, les abaisser & les élever comme il lui plaît. 1660.

Le General Lambert est mis en prison.

La République se gouvernoit avec l'aide de son Parlement ; mais toute la puissance étoit entre les mains des Troupes & de leurs Chefs. J'ai dit que Fleetwood, Lambert & Monck étoient les trois principaux Lambert, le plus ambitieux de tous, voulut être le seul. Il lui en prit mal. Il fut mis en prison, & du consentement des trois Roiaumes toute l'autorité fut déférée à Monck. Lambert échapa de la prison : mais il y fut remis une seconde fois, pendant

(a) *Le 8. de Juin 1660.*
(b) *Ils y jurérent la Paix le 6. de Juin.*

1660. que MONCK étoit reçu à Londres comme le Libérateur de la République : car on ne parloit pas encore de rapeller le Roi, & l'habile Géneral en cachoit le dessein pour le faire réüssir, ne parlant que de liberté & d'indépendance, que d'établir fortement le Gouvernement de la République & l'autorité de ses Parlemens.

Politique de Monck pour rétablir le Roi.

Il feint des sentimens contraires.

Ainsi parloit MONCK dans les Séances du vieux Parlement, jusqu'à l'assurer, *qu'il feroit tête à Charles Stuart jusqu'au bout.* Ce sont les termes de l'Historien Anglois (*a*). Il parut bientôt aprés que la politique lui avoit arraché des paroles, & qu'il avoit eu besoin de cette dissimulation pour venir à ses fins. Le vieux Parlement fut cassé, & on en assembla un nouveau le 25. d'Avril, qui prit le nom de *Parlement Libre.* Ce fut-là que MONCK leva le masque, & fit connoître ses véritables intentions.

Il se découvre au Roi qui suit ses conseils.

Charles, qui étoit alors à Bruxelles, les avoit ignorées lui-même. Il les lui fit savoir, en l'exhortant de se transporter à Breda, Ville de Hol-

(a) *Ludolvv.*

lande & le Patrimoine des Princes 1660.
d'Orange ses Parens, où par consequent il seroit avec honneur & en sureté : outre que la Nation Angloise aimeroit mieux le savoir dans un Païs Protestant, que dans un Catholique. Charles suivit le conseil de MONCK, à qui il écrivit pour le remercier, & pour lui témoigner qu'il se reposoit de toutes choses sur sa conduite, le faisant l'Arbitre de sa destinée. Il écrivit aussi au Conseil d'Etat & au Parlement, & chargea le Chevalier de Greenville de toutes ces Lettres, avec ordre de les porter premierement à Monck, avec qui le contenu en avoit été concerté par l'entremise du même Chevalier, qui avoit déjà été dépêché à ce General une premiere fois, & que le Roi avoit honoré du titre de *Comte de Bath*, pour reconnoitre le service qu'il lui rendoit dans une affaire si importante, & en même tems si dangereuse. Il vint donc pour la seconde fois trouver MONCK, & lui rendit fidelement les Lettres. MONCK ouvrit la sienne ; mais il fut d'avis que le hardi Messager lui délivrât le pacquet où étoient les autres en la présence du Conseil d'Etat. Il

Lettres qu'écrit le Roi pour êtrelûës en plein Parlement.

1660. y fut introduit, & ne craignit point de dire, en remettant le pacquet à MONCK, *Que c'étoit par ordre du Roi, qui l'en avoit chargé à Freda où il étoit.* Le Président, surpris d'un tel Message, ordonna que le Porteur seroit mis en la garde de l'Huissier : mais à la garentie de MONCK, qui le reconnut pour son Parent, & qui voulut bien être Caution qu'il se présenteroit à la prochaine Séance du Parlement, il fut relâché, Le General ouvrit en même tems le pacquet, & mit sur le Bureau les Lettres du Roi, pour être lûës en plein Parlement.

Ell[illegible] y sont lûës.

Il s'assembla, comme je l'ai dit, le 15. d'Avril (*a*), & le Chevalier Greenville ne manqua pas d'y comparoître. Monck, qui s'étoit fait députer à la Chambre des Communes par la Province de Devon dont il étoit originaire, aprés que le Chevalier eut parlé pour répeter devant le Parlement ce qu'il avoit dit au Conseil d'Etat, demanda que les deux Lettres du Roi fussent lûës, & sa proposition fut aprouvée.

Le contenu des Lettres.

Dans le même tems le Maire de Londres & l'Amiral Montaigu en-

(a) *V S Le 5. de Mai N. S.*

voiérent celles que le Roi leur avoit 1660.
écrites, & il fut aussi ordonné qu'on en feroit la lecture. Toutes étoient d'un même stile. Charles parloit dans les unes & dans les autres en Roi exilé, qui veut avoir l'obligation de son rétablissement à l'affection de ses Peuples, aussi bien qu'aux droits de sa naissance & aux Loix de la Monarchie : promettoit un oubli des injures : assuroit ses fideles Sujets de sa reconnoissance, & ceux qui l'avoient offensé, de sa clémence & de sa grace. Il n'en exceptoit que les Meurtriers de son pere, encore vouloit-il que le Parlement en fût juge, & qu'il ordonnât de la punition, selon qu'il les trouveroit plus ou moins coupables. Ces Lettres firent leur effet sur les esprits d'un Parlement que Monck avoit preparé, & la lecture en aiant été faite dans la Chambre des Communes, où il avoit pris Séance parmi les Députez, il fut arrêté, que sans s'embarasser de questions inutiles, on opineroit pour ou contre le rapel de Charles, & il passa tout d'une voix pour l'affirmative. La résolution des Communes, portée à la Chambre des Pairs, eut la

Le Parlement ordonne le rétablissement du Roi.

1675. même aprobation, & l'Acte en fut aussitôt dressé. Il portoit, *Que la Nation seroit gouvernée par un Roi, & par les deux Chambres des Seigneurs & des Communes, & que Charles Stuart, le second de ce nom, seroit proclamé Roi d'Angleterre.* La Proclamation en fut faite le 8. de Mai (*a*) au milieu des acclamations de tout le Peuple, & on nomma des Députez pour aller à Breda en porter la nouvelle au Roi.

Les Députez viennent le lui annoncer à la Haye.

Ils le trouvérent à la Haye, où, aprés lui avoir fait leurs soumissions en particulier & au nom de toute la Nation, ils le priérent de venir sans retardement satisfaire l'impatience qu'avoit tout le monde, de le voir rétabli sur le Trône de ses Peres. La Flotte commandée par Montaigu, l'attendoit à Scheveling, & on croit facilement, que pour aller prendre possession de trois Roiaumes, (car l'Ecosse & l'Irlande suivirent avec plaisir l'exemple de l'Angleterre) Charles se rendit bientôt à bord de l'Amiral. Il s'embarqua avec les Ducs d'York & de Glocestre, ses deux freres le trajet fut heureux : le tems

Il s'embarque.

(a) *V. S, Le 18. de Mai N S.*

des diſgraces étoit paſſé : le Ciel, la Terre, la Mer, tout favoriſoit le Monarque, & les vents ſoufflant à ſouhait l'amenérent en deux fois vingt-quatre heures en Angleterre. Le 28. de Mai (*a*) il fit ſon Entrée triomphante à Londres. La Ville le reçut avec une magnificence qui témoignoit ſa joie : le Parlement lui réïtera les proteſtations de ſon zéle & de ſa ſoumiſſion, que ſes Députez lui avoient faite : il fit de ſon côté des careſſes à tout le monde : réprimant ſa colére & ſon reſſentiment pour tout le paſſé, & témoignant dans la ſuite beaucoup de douceur & de modération. *Il devoit*, dit un Auteur (*b*), *cette vertu ou cette politiques à toutes les diſgraces qu'il avoit ſouffertes, & comme il fit accueil à tons, auſſi fut-il reçu dans le Roiaume avec un aplaudiſſement général.*

1660.

Son arrivée à Londres.

Sa clemence n'eût pu s'étendre ſur les Parricides de Charles I. ſon pere, ſans boucher les oreilles à la clameur du Sang Roial, à la voix de la Nature, & à celle de tous les Souverains. Tout crioit vengeance, & il ne pouvoit la refuſer ſans ſe

Il fait punir les Meurtriers du Roi ſon pere.

(a) *V. S. de Juin N. S.* (b) Nani.

.60. montrer indigne du Trône, dont il laisseroit les attentats impunis. On leur fit leur procés en vertu de la Commission *d'Oyer & Terminer*, comme on apelle la Commission particuliére du Roi pour juger des Causes criminelles. Les Seances s'en ouvrirent le 9. d'Octobre, & finirent le 19. Desorte que les Juges ne mirent que dix jours à l'instruction & au jugement du procés de ces malheureux dont vingt-neuf furent condamnez à mourir du suplice des Traitres & des Parricides.

Il reconnoit les services de Monck.

Le Roi, qui n'avoit pu se dispenser de donner ces marques de sa justice, en donna avec plaisir de sa reconnoissance à son genereux Restaurateur, le vaillant & le sage Monck, qu'il combla de biens & d'honneurs. Il le créa Duc d'Albemarle, & Lieutenant Géneral de l'Armée Navale, dont il partagea le Commandement entre lui & le Prince Robert (*a*). Nous verrons en son ordre qu'il étoit digne de toutes ces faveurs, & que bien loin d'en abuser il affecta une vie toute unie & toute simple, quoique toûjours prêt à l'exposer dans

(a) [illegible]

les occasions pour le service du Roi 1660.
& de la Patrie.

Je dirai encore, avant que de quitter l'Angleterre, le deuil qui vint tempérer sa joie par la mort du jeune Duc de Glocestre (*a*), le troisiéme des fils de Charles I. & les délices de la Nation, à un tel point que le Roi son pere avoit aprehendé qu'elle ne le mît sur le Trône au préjudice de ses aînez. Mais le jeune Prince, qui ne faisoit qu'entrer dans l'âge de puberté, lui jura qu'il n'accepteroit jamais la Couronne à un tel prix, quand elle lui seroit offerte. Il fut effectivement proposé en en 1653. de l'y faire succéder: mais Cromwel éluda la proposition, que le Prince n'eût aparemment pas acceptée.

La mort du Duc de Glocestre, & son éloge.

Sa mort fut suivie deux mois aprés de celle de sa sœur Marie, Veuve de Guillaume II. Prince d'Orange, qui étoit passée de Hollande à Londres pour avoir part à la joie du rétablissement de sa Maison, & de la Roiauté de Charles II. qui en étoit l'aîné.

La mort de la Princesse d'Orange sa sœur.

Pendant que la France, l'Espagne, l'Angleterre & presque tous les au-

(a) *Sur la fin de Septembre.*

1660. tres Etats de l'Europe joüissoient de la Paix, ceux du Nord & de l'Orient étoient toûjours en Guerre (*a*). Les Rois de Suede & de Dannemark d'un côté : Ragotzki & les Turcs de l'autre se livroient de sanglantes Batailles. Elles ne finirent que par la mort du Roi de Suede & de Ragotzki.

Les Victoires du premier contre les Danois furent arrêtées par les Traitez de Tostrup & de Rotschil du 18. & du 26 de Février 1658. *presque aussitôt violez que conclus*, dit un Auteur (*b*) qui en donne tout le tort au Danois.

Siége de Copenhague que l'Amiral Opdam fait lever.

Il en fut puni par le Siége de Coppenhague, dont les Habitans souffrirent les incommoditez pendant les années 1658. & 1659 & qui ne fut levé que par le secours de la Flotte Hollandoise, commandée par l'Amiral Opdam, aprés plusieurs Combats sur Mer & sur Terre. Un autre échec, que reçurent les Suedois dans l'Ile de Funen au mois de Novembre 1659. diminua leurs Forces, s'il n'abattit

Défaite des Suédois dans l'Ile de Funen.

(a) *Voiez Nani, l'Histoire des trois derniers Empereurs des Turcs, par Riaaut, l'Histoire de Suede par Puffendorf, les Memoires du Chevalier Terlon.*

(b) *Vvicquefort dans son Traité des Ambassadeurs.*

battit pas leur courage, & fut si sensible à leur vaillant Roi Charles-Gustave, qu'il en fut quelque tems inconsolable. Quelques-uns disent qu'il en contracta une maladie dont il mourut le 7. de Février 1660. mais d'autres assurent que son courage ne l'abandonna jamais : & il se préparoit à venger toutes ces pertes, lors que la mort vint à la fleur de son âge (*a*) le coucher dans le tombeau. Les Traitez d'Olive. (*b*) & de Coppenhague du 3. de Mai & du 6. de Juin 1660. donnerent la Paix à ces deux Roiaumes, aussi bien qu'à la Pologne.

1660. Mort du Roi de Suéde. Traité d'Olive.

Pour le desesperé Ragotzki, il songeoit moins à se rétablir dans sa Principauté, qu'à dérober sa tête à la cruauté du Visir qui la demandoit impitoiablement, en perissant genereusement les Armes à la main. Il accomplit bientôt sa destinée. Au commencement de l'année 1660. il fit des Courses, avec une partie de son Armée, sur les Terres des Turcs, & en aiant rencontré un Gros considérable, quoique le sien fût fort in-

Exploits de Ragotzki.

(a) *Il n'avoit que trente-huit ans.*
(b) *Près de Dantzick.*

1660. férieur, il n'hesita point à l'attaquer. Il le battit, & le contraignit à prendre la fuite, en laissant plus de mille morts sur la place. L'action étoit belle; mais que lui servoit-il d'ôter mille hommes à un Ennemi, qui en avoit vingt-cinq mille tout prêts à mettre en Campagne contre lui, qui en avoit à peine six mille à leur oposer? Il ne laissa pas de se mettre en marche à la tête de cette petite Armée aussitôt que la Saison le put permettre, & de chercher celle des Turcs, persuadé qu'il n'y avoit de ressource pour lui que dans un coup de desespoir, & qu'il falloit vaincre ou mourir. Dans cette hardie résolution il s'approcha des Ennemis, fit sonner la charge sans s'étonner de leur multitude, fondit sur eux l'épée à la main avec une bravoure qui a peu d'exemple, perça leurs Escadrons, mit leurs Bataillons en desordre, porta la terreur par tout, & étoit sur le point de remporter la Victoire, quand un malheur la lui ravit avec la vie. Son Casque tomba, les couroies en aiant été coupées, & dans ce moment fatal il reçut un coup si violent sur la tête,

Sa hardie resolutiõ.

qu'aiant abandonné la bride de son cheval il se laissa aller à terre presque mort. Les Soldats consternez par cet accident parurent frapez du même coup que leur Chef, & comme s'il n'eussent eu de forces & de valeur que celles qu'il leur inspiroit, ils ne firent plus de resistance. Ils eurent pourtant encore le courage d'emporter leur General mourant, les uns disent dans un Château du voisinage, & les autres à Varadin, où il mourut peu de tems après. Telle fut la fin de l'ambitieux & du temeraire Ragotzki, digne pourtant d'une meilleure fortune à cause de sa valeur tout heroïque ; mais qui, n'aiant pas des forces proportionnées, ne put executer les grands desseins que son ambition lui inspiroit. Le Visir profitant de la Victoire fit assieger Varadin, dont l'armée Turque se rendit maitresse après un Siege de près de deux mois. Mon dessein n'est pas de pousser plus loin une Guerre qui n'apartient pas à l'Histoire de France : je passe à celle des Venitiens où elle a plus de part, à cause des Troupes qu'y envoya le Roi Très-Chrétien, & dont le

1660.

Il est mortellement blessé.

Sa mort & son éloge.

Les Turcs prennét Varadin

1660. Cardinal choisit les Soldats & le General.

Arrivée des Troupes Françoises à Cerigo.

Ces Troupes, au nombre de plus de quatre mille hommes (*a*), tous gens d'élite, arriverent vers la fin d'Avril à Cerigo sur les Vaisseaux du Chevalier Pol : mais n'aiant point leur General, elles ne purent être emploiées jusqu'à sa venuë. C'étoit, comme je l'ai dit, le Prince Almerigo d'Este, qui, aiant consumé beaucoup de tems à faire ses Equipages, n'arriva à Venise qu'au mois de Juillet, & à Cerigo qu'au mois d'Août.

Elles se mutinent & sont apaisées.

Il y avoit beaucoup à esperer de Troupes si lestes, & si aguerries: mais sur le point de leur départ de Cerigo, l'esprit de sedition les saisit, & les Soldats refuserent de s'embarquer, si on ne leur paioit quatre Montres. Garenne, qui commandoit la Cavalerie Françoise, s'entremit d'accommodement, & il sut si bien les piquer d'honneur qu'ils rentrerent dans leur devoir, s'étant contentez de quatre écus par tête, & s'étant embarquez ils arriverent sur la fin d'Août au Port de Suda (*b*).

(a) *Voiez Nanni, de Riencourt.*
(b) *En Candie.*

Le Debarquement fait, on se mit 1660.
aussitôt en état pour se rendre maître des lieux qui étoient aux environs de cette Place, & pour en chasser les Turcs qui la tenoient comme bloquée : mais n'aiant pas assez de monde on ne put faire d'entreprise considerable, & il fallut se contenter de la prise de quelques Châteaux. Ensuite de ces expeditions, & pour ne point consumer les Troupes inutilement, les Generaux furent d'avis de se rembarquer & d'aller à Candie, pour concerter avec les assiegez les moiens de faire quelque irruption importante dans le Camp des Turcs
Ils partirent avec un vent favorable, Elles arrivent à Candie.
& arriverent heureusement. Dès le lendemain, qui étoit le 17. de Septembre, les Assiegez firent une Sortie de cinq mille cinq cents hommes de pied & de trois cents cinquante Chevaux, & se mirent en marche sur deux Lignes, dont le Chevalier de Gremonville commandoit la premiere, & Le Bas la seconde. Le Capitaine General & le Prince d'Este encore convalescent, commandoient le Corps de Bataille. Ils pousserent d'abord les Ennemis jusqu'à une espece Font une Sortie.

1660. de ravine, où les Bataillons pour la passer se mirent en desordre. Ils se rallierent neanmoins après l'avoir passée, & continuerent à chasser les Turcs. Ils entrerent même confusement dans le Camp, s'emparerent d'une Batterie de huit pieces de Canon, & croiant n'avoir plus d'Ennemis à combattre, s'abandonnerent au pillage, sans vouloir écouter leurs Generaux. Les Turcs, qui virent ce desordre d'une Hauteur où ils s'étoient retranchez, ne manquerent pas d'en profiter. Trente Cavaliers seulement vinrent fondre le sabre à la main sur les Pillars qui prirent l'épouvante & la fuite, en criant, *les Turcs, les Turcs.* Ce cri d'effroi se porta par tout, & au lieu d'avancer contre l'Ennemi ou de l'attendre de pied ferme, les Soldats jettant leurs Armes, & leur butin ne penserent qu'à fuir, comme si toute l'Armée des Turcs leur fût tombée sur les bras. Les Officiers firent en vain tout leur possible pour les retenir & pour les rassurer : ils n'en écouterent point la voix, frapez de celle qui avoit crié, *les Turcs, les Turcs*, & que chacun croioit entendre retentir à

Une terreur panique les met en desordre.

ses oreilles. Ainsi trente hommes en mirent près de six mille en fuite: & si jamais il y a eu de terreur panique, ce fut celle-là. Car enfin qui pourroit avoir fait manquer tout d'un coup de cœur à de braves Soldats, qui s'étoient signalez en une infinité d'occasions, si quelque chose de surnaturel ne s'en étoit pas mêlé. C'est dans ces rencontres qu'on ne peut pas s'empêcher de remarquer une Providence qui donne & qui ôte le courage, pour faire connoître aux hommes qu'ils ne sont que de foibles instrumens, à qui elle communique toute cette valeur qu'ils ont tort de s'attribuer, puisqu'elle les en prive quand il lui plaît. Plus de quinze cents tant François que Venitiens perirent dans cette confusion sous le sabre des Turcs, & il n'y eut de sauvez que les plus agiles qui se jetterent dans les Fossez de Candie, ou qui se retirerent dans les Fortifications de dehors. Pour dernier malheur la maladie se mit dans les Troupes de la Garnison, & pour sauver celles qui étoient venuës de France, on les envoia à Paros dans un lieu plus sain & dans un meilleur air. Mais le

1660.

Trente Turcs les mettent en fuite, & les taillent en pieces.

La maladie se met dãs la Garnison.

1660. Prince d'Este y mourut le 6. de Novembre. Ainsi furent trompées les esperances que le Cardinal avoit fondées sur ce Prince, & celles que la Republique attendoit de son courage & de sa prudence dans un âge, où la derniere n'a pas accoutumé de se faire remarquer, mais dont il avoit donné des preuves.

Mort du Prince d'Este.

1661. Nous avons vu les yeux de tout Paris attachez sur le Roi, lorsqu'il y fit son entrée le 26. d'Août 1660. avec la nouvelle Reine : voions cette année & les suivantes (*a*) ceux de toute l'Europe attachez sur ce Monarque, dont la rapide grandeur, semblable à celle du Soleil qu'il avoit pris pour sa Devise, étonna tout le monde. Nous ne l'avons vu jusqu'ici que dans son Aurore : ses raïons au moins ont été cachez d'un nuage qui en déroboit la gloire. Il vouloit, pour ainsi dire, enterrer le Ministere du Cardinal avec honneur, & sa complaisance pour ce Ministre qui lui étoit si cher, lui laissoit encore, depuis le Traité des Pyrenées, le soin du Gouvernement, dont il sembloit

(a) *Voiez les Fastes de Loüis le Grand, les Mémoires pour servir à son Histoire, les Memoires de Bussi Rabutin, Nani, la Vie du Vicomte de Turenne.*

ſe repoſer ſur ſon affection & ſur ſa capacité. La mort du Cardinal, qui arriva au commencement de cette année, mit fin à cette direction, & obligea le jeune Roi à prendre les Rênes de l'état, & à paroître ſur le Trône avec tout ſon éclat. *Alors*, dit le celebre Auteur de l'Hiſtoire de Veniſe (a), *diſparut l'Etoile preſque toûjours fatale des Favoris* : alors ce grand & beau Roiaume ſe rétablit dans ſa premiere ſplendeur, les Peuples ſe promettant de grandes choſes d'un Roi, qui bien qu'élevé avec quelque indulgence, avoit cependant été nourri dès ſon enfance parmi les Armes, & avoit cru, ſi cela ſe peut dire, au milieu des Victoires. On ne parloit que de la magnificence de ſa Cour, que de la reformation des abus, que du deſſein d'élever la France à un degré de richeſſes & de gloire où elle ne s'étoit jamais vûë. Les grands ſuccès de cette année & de la ſuivante, arrivez coup ſur coup, étoient un prélude de cette élevation, & la firent reſpecter ou craindre à toute l'Europe. Le dedans du Roiaume ſe réjoüiſſoit de la diminu-

1661

Le Roi gouverne par lui même.

Le dedans & le dehors du Roiaume.

K v

(a) *Nani.*

1661. tion des Impôts, de la Chambre établie pour la Reformation des Finances, & de la naissance du Daufin (*a*). Le dehors, qui avoit voulu faire le fier, s'étoit vu contraint à s'humilier: Rome & Madrid firent des réparations solamnelles de leurs insultes: & toute l'Europe put connoître dès lors, qu'il ne faisoit pas bon offenser un Prince qui savoit venger ses injures avec tant de hauteur. Avant que de voir le détail de tous ces grands événemens, disons quelque chose de la personne d'un Monarque, qui devoit moins à l'art qu'à la Nature la Science de regner avec tant de gloire: J'ai donné le portrait du visage, il faut maintenant donner celui de l'esprit.

Belles qualitez du Roi.

Tous conviennent, Amis & Ennemis, qu'il étoit né pour regner, & qu'on n'a jamais vu de plus beau ni de plus heureux naturel. Ceux qui ne parlent pas avantageusement du Cardinal, disent qu'il est étonnant que le Roi, aiant eu pour Sur-Intendant de son éducation un homme si peu propre à former un grand Roi, il n'ait pas laissé de le devenir, ses

(a) *Né le 1. Novembre 1661.*

qualitez naturelles supleant au défaut 1661.
de l'instruction. Un de ses Precepteurs (a) rend de meilleurs témoignages au Cardinal: mais il convient de l'heureuse naissance & des qualitez toutes roiales du Prince, en qui il reconnoissoit dès les premieres années de sa jeunesse qu'il avoit l'honneur d'instruire, une ame genereuse & bienfaisante, un esprit élevé, une memoire heureuse, un courage martial, un jugement net & solide. Le Discours qu'il lui fait tenir à cet âge renferme tous ces traits: *Il aimeroit mieux*, disoit-il, *n'avoir jamais porté Couronne, que de ne pas gouverner lui-même, ou que de ressembler aux Rois fainéans de la premiere Race.* Je ne veux point copier ses Flateurs: mais on ne peut mettre dans ce rang les Protestans de son Roiaume. S'ils l'ont honoré, ils ont suivi les Principes de leur Religion, qui leur enseigne à craindre Dieu & à honorer le Roi: mais ils ne l'ont pas adoré; car cette Religion leur aprend à rendre à Dieu les choses qui sont à Dieu, & à César les choses qui sont à César.

Le Discours qu'il tient dans sa Minorité à son Precepteur.

(a) *Perefixe, Evêque de Rhodez, dans son Histoire de Henri IV.*

1661. Voici comme ils en parlent (a) au commencement de cette année : *Encore*, disent-ils, *qu'il eût été nourri dans l'aversion pour la Religion Réformée, il n'avoit pas la même repugnance pour les personnes : les services lui en étoient agréables, beaucoup exerçoient des Offices dans sa Maison & dans ses Finances : & bien que sa conscience fût entre les mains des Jesuites, néanmoins il avoit l'ame roiale, éloignée de l'injustice & de la cruauté. Il ne se portoit jamais à une chose qu'on lui avoit fait connoître qui seroit injuste. Il étoit naturellement bon, & ceux qui aprochoient de sa personne parloient de lui comme du meilleur Maître du monde, qui ne pouvoit pas se porter à faire le moindre chagrin à ses serviteurs. Il entendoit raison mieux que personne de sa Cour, & s'y tenoit après l'avoir entenduë.* Ce sont leurs propres termes, & je ne croi pas qu'on puisse en faire un plus beau portrait, ni lui donner des qualitez plus éminentes, & plus aimables en même tems.

Ses sentimens au sujet des Protestans de son Roiaume.

Le Portrait qu'ils en font.

Il y manque pourtant encore bien des traits qu'on trouve dans des Ecrivains qu'on ne peut soupçonner de

(a) *Voiez l'Histoire de l'Edit de Nantes.*

partialité. Dès qu'il eut pris le Gouvernail il ſe rendit aſſidu aux Déliberations du Couſeil, dont il étoit l'ame par ſa penetration, autant que par ſon autorité : les affaires s'y digeroient, mais elles ſe perfectionnoient dans ſon Cabinet. Colbert le ſervoit dans les Finances, & le Tellier dans les autres affaires. Avec ces deux hommes qui lui aplaniſſoient les difficultez, il gouvernoit le Roiaume avec un pouvoir abſolu, mais pourtant avec le plus bel ordre du monde. S'étant fait le centre de tout, il ôta aux Parlemens le pouvoir de controller ſes Edits, mais il avoit ſi bien gagné l'amour de ſes Sujets, que perſonne n'en murmura. Il recevoit avec bonté tous les Placets qu'on lui preſentoit, & en faiſoit promptement expedier la reponſe. Acceſſible, affable à tout le monde, ſur tout aux Etrangers, qu'il charmoit par ſon honnêteté, autant que par ſa Majeſté & par ſa bonne mine : d'une converſation aiſée, parlant toûjours juſte, & mieux qu'aucun de ſon Royaume : d'une comprehenſion facile, & d'une repartie prompte & judicieuſe : prenant plaiſir à une raillerie fine qui ne

1661.

Son Gouvernement dans les affaires, & ſes manieres honnêtes avec tout le monde.

Caractere de ſon eſprit & de ſon cœur.

1661. blessoit point l'honneur des gens, mais n'aimant pas la satyre. Aussi prenoit il garde de n'offenser jamais personne. Indulgent pour les fautes de surprise ou d'ignorance : punissant severement celles de dessein premedité.

Sa magnificence & son Oeconomie.

Magnifique comme Charlemagne dans toutes ses Fêtes, témoin son Carrousel (*a*), dans ses Ameublemens & dans ses Edifices, témoin Versailles, Marly, le Louvre, & tant d'autres lieux qu'il a embellis: Oeconome cependant & bon menager de ses Revenus, hormis dans les occasions d'éclat, où il les repandoit avec profusion. Il les reparoit par les moiens que Colbert lui en fournissoit, & s'il chargeoit les Peuples par des Impôts, il les enrichissoit par la Navigation & le Commerce, que ce Ministre entendoit au souverain degré, & qu'il fit fleurir en France mieux qu'on n'avoit jamais vu avant lui.

Sa diligence & son secret.

Le Roi possedoit encore comme Alexandre (*b*), la celerité, le secret, & la munificence : trois grandes qualitez avec lesquelles il est peu d'en-

(a) *En* 1662. (b) *Personne n'ignore la célérité & la liberalité d'Alexandre, & pour le secret le Sphinx qu'il portoit dans son cachet en étoit le Symbole.*

treprises dont on ne vienne à bout : 1661.
sur tout quand on les accompagne, comme il faisoit, d'une exacte discipline, & qu'on n'est pas moins severe à punir les fautes du Soldat & du General, que liberal à en recompenser les services.

L'Amour & l'Ambition sont ses deux passions dominantes.

Deux passions fatales à tous les Héros étoient nées avec lui, l'Amour & l'Ambition : l'une & l'autre d'autant plus dangereuses, qu'on songe moins à les reprimer qu'à les satisfaire, à les condamner qu'à les consacrer sous les noms spécieux de la tendresse & de la gloire. Le soin qu'il prit d'ailleurs des beaux Arts & des Sciences lui fit trouver non seulement des excuses, mais même des Panégyriques pour ses Amours & pour ses Guerres, dont il n'est pas encore tems de parler. On l'accuse d'injustice & de cruauté dans celles qu'il a faites. Nous verrons en leur ordre ce qu'il en faut penser,& quels sont là dessus les differens préjugez de la France & du reste de l'Europe. Ce qu'il y a de certain, c'est quelles ont épuisé le Roiaume, qui a besoin pour se rétablir de toute l'aplication, & de tous les soins de son sage & habile Régent.

1661.

A quoi il faut imputer sa conduite à l'égard de ses Sujets Protestans.

On est encore partagé sur sa conduite à l'égard de ses Sujets Protestans: mais pour louer comme font ses Flateurs, la Révocation des Edits, les Abjurations forcées & les Dragonnades, il faut manquer de pudeur : pour les excuser il faut en imputer la résolution à une Religion naturellement cruelle, dans laquelle il a été élevé, & à la mauvaise foi de son Clergé qui lui déguisoit la verité. Les deux Harangues des Evêques de Lavaur & d'Auxerre (*a*) en sont une preuve. Ils lui representent, *l'Eglise Catholique tous les jours opprimée par les entreprises de ceux de la Religion P.R.* Ce sont les termes de l'Evêque de Lavaur. Et comment un jeune Monarque, qui ne connoît les deux Religions que sur de semblables portraits, ne seroit-il pas préoccupé en faveur de la sienne au préjudice de l'autre ? Il est pourtant vrai qu'il ne falloit pas s'en raporter à un Parti si intéressé, & qu'il devoit une égale justice à ses Sujets, soit Catholiques, soit Protestans, & sa protection aux derniers,

(a) *Toutes deux du mois de Février 1661. Voiez l'Histoire de l'Edit de Nantes.*

à qui il l'avoit promise pour les ser- 1661
vices qu'ils lui avoient rendus, & pour la fidélité qu'ils lui avoient témoignée pendant sa Minorité. Ces considérations n'empêchérent pas les violences qu'on exerça cette année contre la Ville de Montauban. C'est par où je rentre dans le fil de l'Histoire.

Traitement fait à ceux de Montauban.

Deux de Montauban n'eussent pas cru, que la Cour eût sitôt oublié la fidélité qu'ils lui avoient témoignée, pendant les Guerres Civiles & la Minorité du Roi : Eux, que le Cardinal ne nommoit point autrement que *ses bons amis* : Eux, à qui la Reine pendant sa Régence avoit dit plusieurs fois, que le Roi ni elle ne perdroient jamais la mémoire de leur obéïssance & de leurs services. Ils avoient pendant le tems des troubles relevé de méchans Bastions autour de leur Ville avec la permission de la Cour, & pour en soutenir les interêts contre la Rebellion: ils n'eussent pas cru que de tels Ouvrages en eussent dû exciter la jalousie : & ils furent bien surpris, quand ils virent arriver le Marquis de St. Luc avec quatre ou cinq mille hommes de Cavalerie & d'In-

1661. fanterie pour les demolir : ce Marquis à qui les mêmes Bastions avoient servi d'asyle, lors de sa défaite par le Prince de Condé à Miradoux (*a*). Ils ne furent pas moins de la perte du College qu'ils avoient bâti & fondé à leurs depens pour y instruire leur jeunesse, & qui fut donné premierement à moitié, & bientôt après tout entier aux Jesuites.

Sédition des Etudians & la punition qu'on en fait.

Une équipée des Etudians Protestans donna lieu à ces coups de colere que frapa le Conseil du Roi. Ils y furent accusez de sedition, & les Bourgeois de l'avoir favorisée. On instruisit le procès : il en couta la vie à quelques-uns, de moindres suplices à d'autres, avec la ruine des plus beaux endroits de la Ville, & le dégât fait pendant quatre mois dans les maisons par les Troupes, qui furent logées chez les Bourgeois à discretion. Ils en écrivirent à leurs Protecteurs, c'est-à-dire au Duc d'Epernon, Gouverneur de la Province (*b*), au Cardinal & à la Reine, trois illustres témoins de leur fidelité, & qui les avoient souvent assurez

Ceux de Montauban reclament la protection de la Reine & du Cardinal.

(a) *En 1652. Voiez Tom II pag. 29.*

(b) *En mettant Montauban dans le Querci, & le Querci dans la Guienne, dont le Duc d'Epernon étoit Gouverneur.*

de leur bienveillance. Mais le Duc Depernon & le Cardinal étoient agonisans, quand ils reçurent leurs Lettres : & la Reine, bien loin de les proteger, ne pensoit plus qu'à détruire ceux de cette Religion. Telle fut la catastrophe de Montauban pendant toute cette année. Triste prélude de la Roiauté pour tous les Protestans qui voioient venir leur ruine, dont je marquerai les divers Périodes dans le cours d'une Histoire, à qui jusse bien voulu en épargner l'ennuieux recit, si la fidelité d'Auteur exact & sincere me l'eût permis. 1661.

Un des plus considerables évenemens de cette année, est la mort du Cardinal Mazarin. Elle arriva le 9. de Mars, & produisit des effets biens differents, selon les divers préjugez où étoit tout le Roiaume à son égard. En general il fut plus haï qu'aimé, & on vit plus de Satires qui le déchiroient, que de Panegyriques à sa louange. Comme j'en ai donné le portrait à l'entrée de cette Histoire, & que j'ai souvent eu l'occasion de le retoucher en divers endroit, je ne m'arrêterai pas long-tems sur son éloge funébre ou sur son Epitaphe. On ne

Mort du Cardinal Mazarin.

1661. peut en parler plus injurieusement que font ses Ennemis, ni plus avantageusement que font ses Flateurs. Je tiendrai le milieu, en m'attachant aux Ecrivains les plus impartiaux & les plus dignes de foi, & qui en ont connu les bonnes & les mauvaises qualitez, tels que le judicieux Auteur de l'Histoire de Venise, Ambassadeur à la Cour de France en deux tems differens, où il avoit pu examiner à fond ce premier Ministre, sur qui rouloient toutes les affaires du Roiaume.

Il mourut, dit-il, *d'une maladie aiguë le cinquante-neuviéme an de son âge fort mal à propos pour la République.* Il n'en avoit pas toujours parlé de même. Sa maladie d'ailleurs, dont il parle comme d'une maladie fort douloureuse, est qualifiée par d'autres (a) un épuisement de la Nature, consumée par ses grands travaux & son infatigable aplication. Quoiqu'il en soit, il ajoûte, *Qu'il vêcut en grand Homme, & qu'il mourut avec beaucoup de courage.* D'autres disent (2) qu'il donna ces derniers momens aux affaires qui l'avoient le plus occupé pen-

(a) *Voiez les mémoires de Bussi Rabutin.*
(b) *Bussi & autres.*

dant sa vie, au Gouvernement de l'E- 1661.
tat, dont il laissa des Memoires, & aux interêts de sa Famille, dont il prit soin par le mariage de sa chere niece, la jeune Hortense Mancini, qu'il maria avec Armand de la Porte (*a*), fils du Marechal de la Meilleraye, & qu'il adopta sous le nom de *Duc Mazarin*, en lui laissant le Duché de ce nom (*b*) avec douze cents mille livres de rente, & des tresors immenses en argent, en meubles & en joyaux (*c*) Il se trompa dans ces deux vûës d'établir sa reputation & de rendre son nom immortel. Le plan qu'il laissa du Gouvernement ne fut executé qu'en partie, & le Roi suivit des Maximes moins Italiennes que celles qu'il prescrivoit. A l'égard du mariage qu'il avoit regardé comme le fondement de son nom & de sa Famille, il en causa la decadence, qui entraina avec elle celle de l'Heritier qu'il avoit adopté, l'un des plus riches Seigneurs du Roiaume. Nous

Ses grâces des richesses.

Le Plan qu'il laisse du gouvernement

(a) *La mere du Cardinal de Richelieu étoit de de la Maison de la Porte. Voiez Tom. II. p* 339. *à la Note* (a)

(b) *Auparavant connu sous le nom de* Duché de Rhételois.

(c) *L'Auteur du parallèle du Cardinal de Richelieu & du Cardinal Mazarin encherit encore par dessus.*

1661. verrons dans la suite les bisarres Scénes de ce mariage, l'un des plus malheureux dont on ait jamais oüi parler.

Son éloge. *Il étoit digne*, dit le même Auteur (*a*) *d'être mis au nombre des plus grands Hommes du siécle, aiant été l'Arbitre ou le Directeur de tout ce qui s'étoit passé de plus considérable dans l'Europe.* Mais il a oublié qu'on l'accusoit d'en avoir été le Pertubateur, plûtôt que le guide & l'apui. *Du reste*, continue-t-il, *il étoit apliqué aux affaires du Gouvernement, prudent dans les Conseils, facile à pardonner, constant dans l'adversité, magnifique dans les grandes choses, œconome dans les petites, avide de Commandement & de gloire, fin & dissimulé.* Je m'arrête là, parce que j'ai fait suffisamment connoître toutes ses qualitez dans ses prescriptions, & dans ses rétablissemens, & je finis par ce bel éloge du même Auteur : *Que le Roi méritoit d'avoir un tel Ministre, & que de son côté il n'étoit pas indigne de l'affection d'un si grand Roi : Que si dans le tems fatal des troubles, on l'avoit regardée comme s'il en eût été l'auteur, tout étoit réparé par l'heureuse Négo-*

(a) *Nani.*

ciation du Traité de Paix & du mariage du Roi: Que par là il avoit diſſipé les ombres dont on l'avoit voulu noircir, & qu'il triomphoit par une mort paiſible de toute l'inconſtance de la fortune. Mais comment accorder cet éloge avec les reproches qu'il lui fait en d'autres endroits, d'avoir élevé le Roi dans une trop grande dureté, & dans une ambition ſans bornes, & de lui avoir mieux apris à éluder les Traitez qu'à les obſerver. 1661.

Je ne dis rien de ſon attachement pour l'Aſtrologie Judiciaire (*a*) On attribuë la même foibleſſe à ſon Prédeceſſeur le Cardinal de Richelieu: & on dit que l'un & l'autre en éprouverent la vanité. Tous ceux qui s'adonneront à cette fauſſe Science, en ſeront les Dupes, & on ne comprend pas comment des genies ſuperieurs s'en laiſſent ſeduire. Son attachement pour l'Aſtrologie Judiciaire.

Rien ne lui fait plus d'honneur que l'affection du Roi. *Elle fut telle*, dit un Ecrivain (*b*) contemporain, *que ce Prince avoit reſolu de lui laiſſer*

(a) *L'Auteur du parallèle juſtifie le Cardinal Mazarin de cette foibleſſe: mais d'autres Auteurs la lui imputent. Voiez l'Hiſtoire de la Revocation de l'Edit de Nantes, Tome 3. pag. 341.*

(b) *Buſſi Rabutin.*

1661. *le soin du Gouvernement encore cinq ans*, quoiqu'il pût fort bien se passer de secours, comme il parut incontinent après sa mort.

Le Roi prend lui-même le timon des affaires.

Ce fut alors qu'on vit dans son jour la gloire du Roi, qui mit aussitôt en pratique le beau sentiment qu'il avoit témoigné à son Precepteur (*a*), *Qu'il eût mieux aimé ne porter point de Couronne, que de ressembler aux Rois fainéans de la prémiere Race*, qui n'avoient eu que le fantôme de la Roiauté, pendant que leurs Maires du Palais en exerçoient toutes les fonctions. Il voulut les exercer lui-même, & s'il se servit du Ministere de Colbert & du Secretaire d'Etat le Tellier, que le Cardinal lui avoit recommandez, ce ne fut que pour en peser les avis, mais il se reserva toûjours la decision des affaires. Il s'y prit au reste d'une maniere qui ne lui attira pas moins l'amour de ses Peuples que leur admiration.

Dans un âge qui ne s'occupe ordinairement que des plaisirs, & dont les jeux, les spectacles & les Fêtes semblent être le partage, il se rendit aussi assidu aux Déliberations de son Con-

(a) *Voiez ci-dessus pag. 127.*

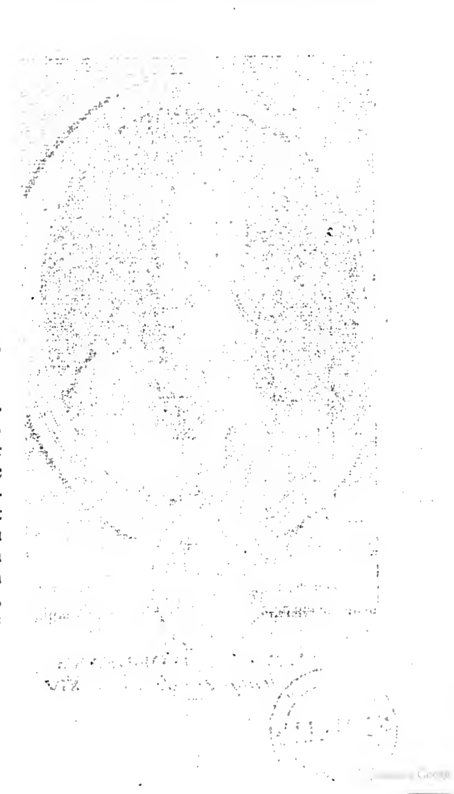
Conseil, que s'il eût déja passé les 1661.
premieres années de sa jeunesse, & que las des divertissemens il n'eût plus trouvé de satisfaction que dans les pénibles exercices de la Roiauté. Il avoit pris garde au préjudice que causoit la lenteur des Expeditions, & au peu de justice qu'on rendoit au Peuple opprimé par les plus puissans : il corrigea ces abus en accelerant le jugement des procés, & en tenant si bien la balance égale entre le riche & le pauvre, que l'équité toute seule pût l'emporter. Pour cet effet il assigna certains jours de la semaine où il donnoit Audience à tout le monde, aux plus petits comme aux plus grands, recevoit gracieusement les Requêtes de tous, & les répondoit avec une diligence & une sagesse qui lui attiroient de plus en plus les aplaudissemens & la veneration de ses Sujets. Par là il revendiquoit sur les Parlemens cet amour si précieux des Peuples, qui les avoient regardez lors des derniers troubles comme leurs Protecteurs, amour dont les Souverains ne doivent pas être moins jaloux que de leur Couronne, & dont ils ne doivent faire part à leurs Mi-

L'ordre qu'il tient pour les expédier.

1661. nistres, que dans le cours des affaires qu'ils ne peuvent expedier eux-mêmes. Par la encore il reprimoit la tyrannie des Grands, qui s'étoit fort accruë pendant les Guerres Civiles, & il s'affectionnoit si fort ses Peuples, qu'ils étoient prêts à lui sacrifier à toute heure leurs biens & leurs vies. Par là enfin il s'en faisoit un rempart contre les Parlemens & contre les Grands du Roiaume qui avoient troublé sa Minorité ; rendoit suportables à ses Sujets, dont il avoit gagné le cœur, les Impôts les plus rudes, & ôtoit tout pretexte à la Rebellion, qui n'a de force que celle que lui prêtent les plaintes des Peuples.

Il acheva de les gagner en diminuant les Tailles de plusieurs millions, & le prix du sel d'un écu par Minot (*a*), & en établissant une Chambre pour la réforme des Finances Comme cette Chambre ne fut établie qu'ensuite de la disgrace du Sur-Intendant Fouquet, il faudra voir premierement quel avoit été son crime, & comment il en fut puni. Mais d'autres évenemens d'un plus grand éclat m'apellent ; & comme

(a) *Cela se fit qu'en 1663.*




PHILIPE DUC D'ORLEANS
frere unique de Louis XIV

ils precederent la catastrophe du Sur-Intendant, je les raporterai en leur ordre, avant que de donner la relation du procés qui fut fait à ce fameux Chef des Finances d'une maniere si solemnelle, qu'on n'a jamais vu d'affaire particuliere causer tant d'intrigues & tant de mouvemens par tout le Roiaume. 1661.

Ambassade de Courtin en Angleterre

Le mariage du Duc d'Orléans, frere du Roi, avec Henriette d'Angleterre est le premier evénement qui se presente (*a*), aiant été celebré le 1. d'Avril, mais négocié bien auparavant, & la Princesse étant passée d'Angleterre en France dès le mois de Janvier. Courtin, l'un des plus habiles Ministres qu'ait eu la France, si connu par le grand nombre de ses Ambassades, fut chargé de cette Négociation, & passa en Angleterre dès l'année 1660. pour la conclure. On lui en avoit encore confié deux autres qui n'étoient pas moins importantes. le mariage de Charles II. avec l'Infante de Portugal, & la restitution de Dunkerque. Il réüssit dans toutes ses Commissions. Je ne

(a) *Voiez Mylord Clarendon & les Historiens d'Angleterre, les Fastes de Louis le Grand, de Riencourt.*

1661. parlerai présentement que de la premiere, qui concernoit le mariage de Henriette d'Angleterre.

Portrait de Henriette d'Angleterre, & son mariage avec le Duc d'Orleans.

Cette Princesse avoit été élevée auprès de la Reine sa mere dans la Religion Catholique : ainsi la Religion ne mettoit point d'obstacle à cette alliance. Le Duc d'Orléans, qui l'avoit vûë souvent pendant son séjour en France, en connoissoit le mérite, qui en trouvoit peu qui l'égalât, & nul qui le surpassât dans les autres Cours. Ce n'étoit encore qu'une beauté naissante, n'aiant que dix-sept ans, mais pourtant déja dans sa perfection, & qui joignoit à la fleur d'une prémiere jeunesse, un esprit, une politesse, des graces qui achevoient de charmer. La Reine sa mére étoit passée le mois de Septembre 1660. de sa Cour de Saint Germain à Londres pour seconder l'Ambassadeur François, à qui elle ne fut pas inutile, n'aiant guére moins d'ascendant sur l'esprit du Roi son fils, qu'elle en avoit eu sur celui du Roi son mari. Le premier Traité aiant été conclu, & les deux autres étant bien avancez par son entremise, elle repassa la Mer avec la jeune Princesse

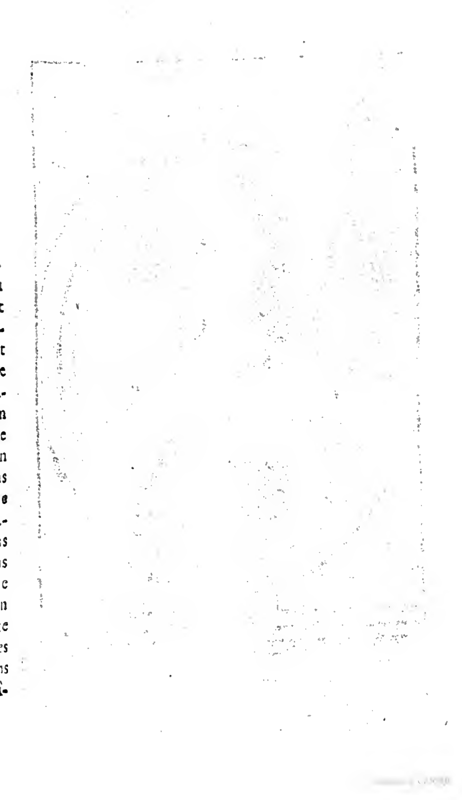
au commencement de l'année 1661. laiſſant à Courtin le ſoin d'achever ces deux derniers. La Princeſſe accompagnée de ſa mere vint débarquer au Havre, d'où elle continua ſon voiage par terre à Paris, où le mariage fut celebré, comme je l'ai dit, le prémier jour d'Avril. Nous verrons dans la ſuite les avantages qu'en recueillit la France, lorſque cette Princeſſe repaſſa la Mer en 1670. pour s'aboucher avec le Roi ſon frére, qu'elle gagna ſi bien au Roi trés-Chrétien, qu'il fit tout ce que ce dernier ſouhaitoit, nonobſtant la répugnance de la Nation & de ſes Parlemens. 1661. Son arrivé en France.

Je ne puis me diſpenſer de raporter ici l'inclination du Roi, pour une des Filles d'Honneur de la Ducheſſe d'Orléans. Le hazard la fit naître, & le recit qui fut fait au Roi, de la haute eſtime que cette fille faiſoit de lui, excita ſa curioſité, ſans être pouſſé d'abord par d'autre motif. On lui dit que toutes les fois qu'elle le voioit chez *Madame* (*a*), elle en parloit avec admiration, *non pas*, diſoit-elle, *à cauſe de ſa Couronne*, L'Amour du Roi pour la Valliere.

(a) *La Ducheſſe d'Orleans.*

1661. *mais parce que c'étoit l'homme le mieux fait & le plus accompli de son Roiaume, & souhaitant qu'il fût né simple Gentilhomme.* Des sentimens si affectueux, & des expressions si singuliéres de la part d'une personne si disproportionnée à la sienne, lui firent naître l'envie de connoître celle qui les avoit proferées. Leur Etoiles les fit rencontrer un jour qu'ils ne se cherchoient point Le Roi étoit venu chez *Madame*, & ne l'aiant point trouvée s'en retournoit, lorsqu'apercevant cette fille dans l'Apartement de sa Maitresse, il fut bien aise de badiner avec elle, ne pensant qu'à satisfaire sa curiosité. Mais l'entretien fut plus long & plus serieux qu'il ne se l'étoit imaginé, & il sentit bien en la quittant qu'elle ne lui étoit pas indifferente. Il avoit trouvé tant de plaisir dans cette premiere conversation, qu'il ne fut pas long-tems sans en rechercher une seconde, & dans la suite il ne passoit presque point de jour qu'il n'allât chez *Madame*. On crut d'abord que le merite de cette Princesse lui attiroit ces fréquentes visites, mais on ne fut pas long-tems sans être desabusé, & sans en connoî-

Leur prémier entretien.




LOUISE FRANÇOISE DE LA BAUME LE BLANC
Duchesse de la Valiere.

tre la veritable cause. La passion du Roi ne put se cacher, & la Reine elle même lui en fit de tendres plaintes, en lui disant, *Quelle n'aimoit que lui, & qu'il n'aimoit que la Valliére.* C'étoit le nom de cette Maitresse, qu'il éleva bientôt aprés à la dignité de Duchesse, & dont il eut des enfans qui furent legitimez (*a*) Ce n'étoit pas une grande beauté, elle étoit même un peu boiteuse: mais il y avoit dans toute sa personne un je ne sai quoi qui charmoit, & dans le son de sa voix quelque chose d'enchanté. Ce n'étoit pas tout. Son cœur si tendre pour le Roi, n'avoit que de l'insensibilité pour tout le reste du monde. Les beautez de son esprit, l'un des plus délicats & des plus sensez de la Cour, ne se communiquoient qu'à cet Amant couronné, & la grandeur de son ame paroissoit dans le mépris de toute autre magnificence, que celle qui partoit des mains roiales de son Prince. Les charmes de cette aimable personne ne durerent pas toûjours. Elle s'aperçut au bout de quelques années de

1661.

Portrait de cette Maitresse que le Roi fait Duchesse.

(*a*) *Le Duc de Vermandois qui mourut sans avoir été marié, & Mademoiselle de Blois qui épousa le Prince de Conti.*

1661. leur déclin, & de l'affoibliſſement de la paſſion du Roi. Ne pouvant ſouffrir d'en être abandonnée, elle prit la réſolution de le quiter la premiere, & d'entrer de ſon bon gré dans un Couvent, ſans lui en avoir parlé. Il l'en retira : mais aiant encore une fois remarqué qu'une autre prenoit ſa place, elle voulut s'épargner le chagrin de voir le triomphe de ſa Rivale, & rentra derechef dans le Couvent, où elle a fini ſes jours avec une eſtime generale, auſſi détachée du monde, que ſi elle n'y avoit jamais été dans la proſperité & dans l'élevation, & *ſe faiſant plus d'honneur d'être l'Epouſe de Jeſus-Chriſt*, comme elle s'en exprimoit, *que d'avoir été la Maitreſſe du plus grand Roi du monde.* Il faut dire encore à ſa louange, que pendant même qu'elle a vécu à la Cour, elle n'a jamais abuſé de ſa faveur : n'aimant que le Roi, mais ne haïſſant perſonne : genereuſe, deſintereſſée, ennemie de l'oppreſſion & de la calomnie, & s'éloignant de toutes les intrigues, où l'ambition & l'avarice engagent preſque toujours les perſonnes qui ſont dans la faveur. Une ſi belle ame n'étoit pas

Elle ſe fait Religieuſe.

Son éloge.


MARIE ANNE DE BOURBON PRINCESS DE CONTI DOUAIRIERE

1661.

indigne de l'amour du Roi, & ſon attachement pour une ſi charmante perſonne ne feroit point de tort à la gloire du Héros, s'il n'étoit pas incompatible avec la ſeverité du Chriſtianiſme. Sa retraite n'arriva qu'en 1667. & elle avoit eu des amours du Roi une Princeſſe, connuë ſous le nom de *Mademoiſelle de Blois*, qu'épouſa le Prince de Conti, frere aîné du Prince de la Roche ſur-Yon, à qui en mourant il laiſſa ſon nom, & le *Duc de Vermandois* qui mourut en 1683.

Le Grand Duc épouſe une des filles du feu Duc d'Orléans.

Le mariage de *Monſieur*, avec Henriette d'Angleterre fut ſuivi de celui de Mademoiſelle d'Orléans, l'aînée des filles (*a*) de feu Gaſton, Duc d'Orleans, de ſon ſecond mariage. Elle épouſa le 20. de Juin le Prince de Toſcane, qui ſucceda à la qualité de Grand Duc aprés la mort de ſon pere.

Inſulte faite par l'Ambaſſadeur d'Eſpagne à celui de France à Londres.

Au milieu de ſes proſperitez, & dans le comble de ſa gloire, le Roi Trés-Chrétien reçut en la perſonne de ſon Ambaſſadeur une inſulte, à laquelle il ne s'attendoit pas (*b*) L'af-

(a) *Il en avoit eu quatre. Voiez ci deſſus pag. 421. à la Note* (a)

(b) *Voiez les Auteurs ci deſſus & Nani, & Wicfort dans ſon livre des Ambaſſadeurs.*

1661. faire se passa à Londres entre le Comte d'Estrades & le Baron de Vatteville (*a*), Ambassadeurs de France & d'Espagne. Qui eût pu croire que la Paix qui venoit d'être concluë entre les deux Couronnes, avec de si grandes réjouïssances de part & d'autre, & scellée, pour ainsi dire, par un Sceau aussi authentique que le mariage de l'Infante de l'une avec le Souverain de l'autre, fût venuë au point de se rompre pour une bagatelle? C'est pourtant ce qui fut tout prés d'arriver, & ce qui fut effectivement arrivé, si le Roi Catholique, plus sage que son Ambassadeur, n'en eût pas réparé l'indiscrete ambition à ses propres dépens.

Le 10. d'Octobre le Comte de Brahe, Ambassadeur de Suéde, devoit faire son Entrée à Londres. C'est la coutume que les autres Ambassadeurs envoient leurs carosses au devant du Nouveau Venu: ceux de France & d'Espagne ne manquerent pas d'y envoier les leurs Le premier qui avoit apris que Vatteville avoit dessein de prendre le poste d'honneur, se mit en état de l'en empêcher: mais ne croiant pas qu'il en vint aux ex-

(a) *Ou Batteville.*

trémitez ou il se porta, il se contenta de renforcer son train d'une maniere, qu'il jugea suffisante pour se maintenir dans la presseance dûë à son Maître. Il ne savoit pas que son Rival avoit pris des mesures, qui n'étant point prévûës, lui assuroient tout l'avantage Prémierement, il avoit fait venir des Soldats d'Ostende : en second lieu, il avoit gagné des Anglois pour les seconder, & en troisiéme lieu, il avoit mis des chaines de fer pour servir de traits aux chevaux, & les avoit fait couvrir de cuir, afin que le fer ne s'aperçût point. Les deux carosses s'étant rencontrez, la premiere chose que firent les gens de Vatteville, ce fut de couper les traits des chevaux du carosse du Comte d'Estrades, bien assurez qu'on n'en pourroit pas faire autant des leurs. Cette execution ne put néanmoins se faire sans un grand tumulte, & sans effusion de sang. Il n'y eut pas seulement des chevaux de l'Ambassadeur de France tuez, deux ou trois de ses gens y perdirent aussi la vie, & il n'en couta guére moins à l'Ambassadeur d'Espagne. Mais la précaution qu'il avoit prise aiant sau- 1661.

1661. vé son Equipage, son carosse s'avança, & prit la premiere Place : celui du Comte d'Estrades au contraire ne pouvant plus marcher, faute de chevaux ou de traits qu'on avoit coupez, n'eut point d'autre parti à prendre que celui de s'en retourner aprés les avoir racommodez.

Le ressentiment qu'en temoigne le Roi.

Le Roi de France fut bientôt informé de ce qui s'étoit passé, & ne tarda pas à en faire éclater son ressentiment. La premiere chose qu'il fit, ce fut de donner ordre au Comte, de Fuensaldagne de se retirer de sa Cour, & de défendre l'entrée du Roiaume au Marquis de la Fuente, qui étoit en chemin pour lui succeder:il interrompit tout Commerce avec l'Espagne, & il écrivit des Lettres trés-fortes au Roi Catholique, lui demandant des satisfactions publiques & éclatantes : à son refus il déclaroit qu'il ordonneroit à l'Archevêque d'Ambrun, son Ambassadeur de partir de Madrid, en lui déclarant la Guerre. C'étoit effectivement sa résolution, & il en conféra avec son Conseil, sur tout avec le Vicomte de Turenne, qui devoit commander les Troupes qu'il vouloit

mettre en Campagne (*a*). C'étoit 1661.
une belle occasion à ce fameux Géneral d'augmenter son crédit & sa faveur, s'il n'eût pas eu plus de soin de la gloire de son Maître que de la sienne propre. Il dit au Roi, aprés l'avoir remercié de l'honneur qu'il lui faisoit de le vouloir mettre à la tête de ses Armées, *Qu'il suffisoit à Sa Majesté d'avoir témoigné son ressentiment, sans pousser les choses à l'extrémité : Que les Espagnols n'étant pas en état de recommencer la Guerre, il n'y avoit guére d'aparence que sur une chose si injuste ils voulußent s'exposer aux inconvéniens d'une rupture : Que sa pensée étoit qu'ils abandonneroient leurs prétentions, & qu'enfin un peu de tems lui aprendroit ce qu'il devoit faire, & quelles mesures il lui falloit prendre pour satisfaire à ce qu'il devoit à sa dignité, & à la qualité de beau-pere d'un Roi, qui jusques ici n'avoit pas eu de part à la faute de son Ambassadeur.* Un Discours si sage arrêta l'impetuosité du Monarque offensé, qui dans un âge où le sang s'échauffe aisément, & dans une grandeur qui ne pouvoit souffrir ni superieur ni

Le sage Discours du Vicomte de Turenne.

(a) *Voiez la Vie du Vicomte de Turenne.*

1661. égal, n'écoutoit que son courage & sa vengeance. Il fit réflexion sur la judicieuse remontrance du prudent General, & attendit la résolution de Madrid, avant que de prendre la sienne. Elle fut telle que le Vicomte de Turenne l'avoit prévû.

La prudence & la moderatiõ de Philippe IV.

Le Roi Catholique aiant été informé, par le Gentilhomme que le Roi Trés-Chrétien lui envoia (*a*), de l'insulte faite par son Ambassadeur à celui de France, tint un Conseil extraordinaire, où il apella ses principaux Ministres, & leur aiant exposé ce qui s'étoit passé à Londres, & la prompte satisfaction qu'en demandoit le Roi Trés Chrétien, au refus de laquelle il le menaçoit de la Guerre, il ajoûta : *Que le Roi de France son gendre agissoit en Prince jeune & belliqueux; mais que c'étoit à lui d'agir en pere, & d'aller à pas plus lents & plus pacifiques : Qu'il avoit résolu de rappeller Vatteville pour s'informer de ce qui s'étoit passé, & pour le punir même en cas qu'il eût tort*; Sa résolution fut loüée de tout le Conseil, & il renvoia le Député François chargé des Lettres qu'il écrivit

(a) *Vouldi*.

au Roi, pour lui témoigner le dé- 1661.
plaisir qu'il avoit de l'action de Vatteville qu'il rapelloit, & qu'il avoit dessein de punir. C'étoit déja un grand pas pour la fierté Espagnole: mais le Roi ne crut pas que ç'en fût assez pour reparer l'attentat commis en la personne de son Ambassadeur; il prétendit non seulement un desaveu solemnel de la Cour de Madrid, mais encore une renonciation expresse de sa prétention à la presseance, que les Rois de France avoient toûjours euë sur ceux d'Espagne, & dans laquelle il étoit résolu de se maintenir. Il fallut que l'Espagne en passât par là, & que son Roi en fit la déclaration positive & solemnelle.

La satisfaction qu'il fait de l'insulte de son Ambassadeur.

C'est ce qui se fit le 24. de Mars 1662. Le Marquis de Fuente étant venu à Paris, pour s'acquitter d'une Commission si mortifiante avec la qualité d'Ambassadeur Extraordinaire, & aiant demandé Audience, le Roi convoqua les Ministres Etrangers, les Princes du Sang, & les Grands du Roiaume dans le grand Cabinet du Louvre, où l'Ambassadeur fut introduit. Là, en la pre-

1661. sence d'une si célebre Assemblée que le Roi voulut en avoir pour témoin, & des quatre Secretaires d'Etat qui en prirent Acte, il dit: *Que le Roi son Maître l'avoit envoié pour desavouer de sa part l'insulte que le Baron de Vatteville avoit faite au Comte d'Estrades, Ambassadeur pour le Roi en Angleterre: Que le Roi d'Espagne son Maître en étoit fâché, & que pour témoigner le déplaisir qu'il en avoit, il avoit révoqué le Baron de Vatteville avec ordre de s'en retourner en Espagne: Qu'il avoit aussi ordre d'assurer Sa Majesté Trés-Chrétienne, que le Roi Catholique avoit envoié ses ordres à tous ses Ambassadeurs & Ministres, tant en Angleterre qu'en toutes les Cours & autres lieux où ils résident & résideront, & où de pareilles difficultez se pourront présenter pour raison de la presséance, de s'abstenir de s'y trouver, & de ne point entrer en concurrence avec les Ambassadeurs & Ministres de Sa Majesté, dans toutes les Fonctions & Cérémonies Publiques où ils assisteront.*

La presséance qu'il accorde au Roi Trés-Chrétien.

Alors le Roi adressant la parole à tous les Ministres Etrangers qui se trouvoient à l'Assemblée, *Vous avez entendu*, leur dit-il, *la déclaration que*

Qui prie les Ambassadeurs présens de la notifier à leurs Maîtres

l'Ambaſſadeur d'Eſpagne m'a faite : je vous prie de l'écrire à vos Maîtres, afin qu'ils ſachent que le Roi Catholique a donné ordre à tous ſes Ambaſſadeurs, de céder le rang aux miens en toute occaſions. Il fut en même tems dreſsé un Acte, de la déclaration faite par le Marquis de la Fuente au nom du Roi Catholique ſon Maître, qui fut ſigné par les quatre Secretaires d'Etat, afin que la Poſterité en fût informée, & que la choſe ne pût à l'avenir recevoir de conteſtation, ni être révoquée en doute.

1661.

On en dreſſe un Acte.

Ainſi ſe termina le fameux demêlé des deux Ambaſſadeurs, & la diſpute de la preſſéance, avec autant de gloire pour la France & pour ſon fier Monarque, que de confuſion pour les Eſpagnols, *contrains de s'humilier, de céder au tems & aux viciſſitudes de la fortune*, dit un Auteur (*a*): mais plutôt faiſant une juſte réparation de l'attentat de leur Ambaſſadeur. Il croioit rendre un ſignalé ſervice au Roi d'Eſpagne, & il lui fit une trés-méchante affaire par une vanité mal imaginée : car quelque ſuccés qu'eût pu avoir ſon entrepriſe, elle ne pouvoit acquérir

(a) *Nani.*

1661. de titre au Roi son Maître, ni de gloire pour lui-même. Belle leçon aux Ministres pour ne point commettre leurs Princes, & pour en ménager la dignité & les interêts avec une sagesse qui ne les expose jamais mal à propos.

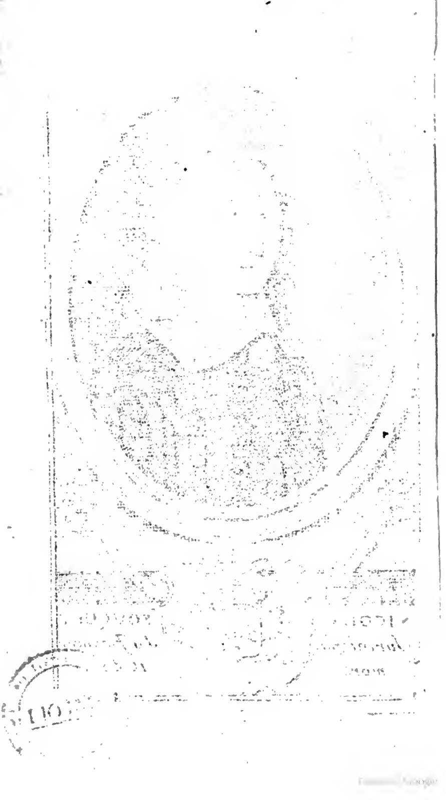
Procès du Sur Intendant Fouquet

La disgrace d'un Sujet, sa prison & son procés (a), ne firent pas moins d'éclat que l'affaire de la presséance entre les deux Couronnes. Le Sur-Intendant Fouquet se rendit suspect non seulement d'insignes malversations dans les Finances, mais encore de desseins ambitieux & d'intrigues dangereuses pour y parvenir : desorte qu'il fut accusé de deux crimes capitaux en même tems, de péculat, & de crime d'Etat (b). On croit que les Mémoires, que laissa le Cardinal Mazarin en mourant, contenoient cette double accusation, & des preuves pour en convaincre le coupable. Ces Mémoires aiant été examinez secretemēt, on crut y trouver des indices suffisans pour l'arrêter : mais cet homme s'étoit rendu

(a) *Voiez de Riencourt, les Mémoires de Bussi Rabutin, la Vie du Vicomte de Turenne; le Procès de Fouquet.*

(b) *On l'accusoit d'avoir fortifié Belle Ile, & tiré des Ecrits de diverses personnes qu'il engageoit dans ses interets.*


NICOLAS FOUQUET
Surintend. des Finances
mort en 168



ſi redoutable, par le grand nombre de 1661.
Penſionnaires qu'il entretenoit dans le Roiaume, & par ſes intelligences avec quelques Gouverneurs des Places, que la Cour trouva à propos de prendre des meſures pour s'en pouvoir ſaiſir ſurement, & avant qu'il en pût être averti. Les Etats qu'on tenoit en Bretagne ſervirent de prétexte à cette exécution. Le Roi s'y rendit ſur la fin du mois d'Août, prétendant que ſa preſence y étoit néceſſaire, & toute la Cour le ſuivit. Le Sur-Intendant fut du nombre, comme un des premiers Miniſtres du Conſeil, & qui avoit le plus à voir dans les Deliberations de cette Aſſemblée. Il ne ſe doutoit de rien, quoique le Roi eût voulu que le Vicomte de Turenne l'accompagnât dans ce voiage, comme s'il eût eu beſoin de ſes Conſeils contre quelque ſoulevement, & c'étoit en effet dans cette vûë qu'il l'avoit mené avec lui. Mais ſoit que le Sur-Intendant n'y fit pas réflexion, ſoit que ſon innocence l'aſſurât, il ne parut point s'en inquiéter, ni en prendre aucun ombrage. Il fut donc arrêté ſans bruit le 5. de Septembre, lors que la Cour fut ar-

Il eſt arrêté à Nantes, & mené priſonnier à Paris.

1661. rivée à Nantes (*a*). On s'en assura comme d'un Criminel d'Etat, on le mena prisonnier à Paris, & on lui fit son procés.

Son ambition & son luxe.

Tout le monde fut surpris de la catastrophe d'un Ministre, si renommé par ses deux grandes Charges de Procureur-General & de Sur-Intendant, dont il avoit depuis peu abandonné la premiere pour conserver l'autre : par la beauté & la superiorité de son génie : par sa magnificence, qui alloit de pair avec celle des plus grands Rois : dans ses maisons de Saint Mandé & de Vaux, dans ses ameublemens, & dans la somptuosité de sa table, où il dépensa dans un seul repas qu'il donna au Roi (*b*) jusqu'à cinquante mille écus : par ses liberalitez enfin qui alloient jusqu'à la profusion, & qu'on ne put croire être innocentes. Quand elles l'eussent été du côté du crime d'Etat, elles ne l'étoient pas au moins par raport aux Finances, qu'il épuisoit par son luxe & par ses vanitez. Une ambition & une dissipation si démesurées méritoient d'être punies. On

(a) *Bussi dit qu'il fut arrêté à Angers.*
(b) *La même année qu'il fut arrêté.*

dit même, qu'il porta l'insolence 1661.
jusqu à prétendre aux faveurs de la Maitresse du Roi, mais qu'il fut reçu de cette fiére personne avec un souverain mépris. La seule intention ne laissoit pas d'être un crime, qui n'excitoit pas moins la jalousie du Monarque que le crime d'Etat, puisque ce Prince, dans une maladie de la Valliére, que les Medecins croioient mortelle, souhaitoit de la pouvoir sauver au prix de sa Couronne. Il n'avoit donc garde de pardonner à un si indigne Rival, la témerité avec laquelle il avoit osé lever les yeux jusqu'à une Maitresse qui lui étoit si chére.

Il fut soupçóné d'en avoir voulu conter à la Maitresse du Roi.

Quoiqu'il en soit, car de ces sortes de choses on en dit souvent plus qu'il n'en est, le Roi n'aiant rien remarqué en Bretagne qui tendit à la rebellion, & aiant vu au contraire tout soumis & tout tranquille, revint avec toute la Cour à Fontainebleau. Cependant il erigea un Tribunal pour travailler au jugement du Prsionnier, & il le composa de plusieurs Magistrats du premier rang, tirez du Grand Conseil & des Parlemens de diverses Provinces, qui don-

Tribunal erigé pour lui faire son procès &ce qui s'y passa.

1661. nerent tout le tems & toute l'aplication necessaire à l'instruction d'un procés si important, & dont tout le Roiaume, & le Roi lui-même attendoient l'issuë avec impatience (*a*). La chaleur & la précipitation des ennemis de l'Accusé le sauverent. Ils en firent enlever les Papiers de sa maison de Saint Mandé, dans la crainte qu'on ne les détournât, & donnerent lieu par là à la meilleure défense du Prisonnier, qui disoit, *Que par ce vol on lui avoit ôté les moiens de faire connoître son innocence, & la fausseté des accusations.* Il se trouva encore parmi ces Papiers, qui furent aportez sur le Bureau, une Requête présentée à Colbert pour d'autres affaires, que Berrier emploié à l'enlevement y avoit laissée par mégarde. L'Accusé ne manqua pas de se prévaloir d'un secours, qu'il sembloit que la Providence lui envoioit d'une maniere si extraordinaire: desorte qu'il pouvoit dire que son salut lui étoit venu de ceux qui avoient entrepris de le perdre. Il y avoit pourtant trop de charges ou trop de présomptions pour le déclarer inno-

(*a*) *Il ne fut jugé qu'en 1664.*

cent, mais il n'y en avoit pas assez pour le condamner à la mort : tous au moins n'en furent pas d'avis, & à la pluralité des voix il ne fut condamné qu'au bannissement, par Arrêt du 4. de Decembre 1664 rendu à la Chambre de Justi e dans l'Arsenal, où il fut transferé du Château de Vincennes le 14. de Novembre, & interrogé sur la Sellette pendant plusieurs jours Le Roi commua sa peine en une prison perpetuelle (a) jusqu'à sa mort qui n'arriva que vingt ans aprés. Ce fut son bonheur : la Providence qui avoit sauvé sa vie, voulut encore prendre soin de son salut. Il eut le loisir dans sa prison de faire de serieuses réflexions sur le desordre dans lequel il avoit vécu pendant sa prosperité, de s'en repentir, & de composer des Traitez de Morale & de Dévotion qui furent mis au jour dès son vivant, mais que par modestie il ne voulut pas s'attribuer. Ainsi sa longue pénitence expia ses crimes : elle lui attira du moins la compassion des peuples, & lui rendit toute leur estime & toute l'affection que ses accusations lui avoient fait perdre. Il

1661.

L'Arrêt rendu contre lui.

Commué par le Roi en une prison perpetuelle.

Le bon usage qu'il fait de son adversité.

(a) *Dans la Citadelle de Pignerol.*

1661. étoit d'une Famille noble, originaire de Bretagne, né avec un beau genie, beaucoup d'élevation & de grandeur d'ame, mais avec trop d'ambition & trop de sensualité. Son luxe n'avoit point de bornes, & pour y satisfaire il avoit consumé plus de quatre années par avance des Finances, qu'il avoit mises dans un si mauvais état, qu'il eût été impossible au Roi de s'acquitter, s'il n'y avoit pas aporté un prompt remede. Le Controlleur-General (*a*) qui lui succeda, les rétablit par son œconomie & par le soin qu'il prit du Commerce.

Sa naissance & ses qualitez

J'ai oublié l'entretien singulier qu'il eût avec le Comte de Lauzun, qui fut envoié prisonnier au même lieu, pour le punir de ses emportemens au sujet de son mariage avec *Mademoiselle*, dont le Roi n'avoit pas voulu aprouver la solemnité. C'est un événement que je raporterai en son ordre. Je ne parle ici que de ce qui se passa entre ces deux Prisonniers. La captivité de Fouquet avoit déja duré plusieurs années, lorsque le Comte de Lauzun vint lui tenir compagnie; & jusqu'alors il n'avoit eu commerce avec

(a) *Colbert.*

avec personne, de sorte qu'il ignoroit une si étrange avanture. Quelle fut sa surprise quand Lauzun la lui aprit. Il ne l'en put croire, & le prit pour un Visionnaire à qui la tête avoit tourné dans la prison. C'étoit pourtant une vérité, mais une de ces véritez qui n'ont rien de vraisemblable. 1661.

Fidélité de Pelisson.

Je ne puis quitter le chapitre de Fouquet, sans parler de son principal Commis Pelisson, que son érudition & sa politesse ont rendu si célebre. Il ne le fut pas moins par sa fidélité pour son Maître. Il n'avoit pas peu contribué à sa réputation par la beauté de son stile, qu'il lui avoit prêté pour écrire les Lettres importantes, à quoi ses grands emplois l'obligeoient, & dont il laissoit faire la minute à un Secretaire qui savoit si bien s'exprimer. Il ne contribua pas moins à sa justification dans le tems de sa disgrace, & il travailla avec la même force & la même éloquence à sa défense, durant l'instruction de son procés. Il ne craignit point d'offenser Colbert; & il faut donner cette louange au dernier, qu'au lieu de s'irriter de ses écrits, tous brillans d'esprit & de bon sens, il en fut

1661. charmé, & voulut attirer auprès de lui un Commis d'un si grand mérite, & qui avoit été si fidéle à son Maître dans sa mauvaise fortune. Pélisson se laissa gagner sans se laisser corrompre, & ne pouvant plus être utile au premier, il s'engagea avec l'autre, pour lequel il eut la même fidélité. Mais s'étant fait Catholique il se fit Convertisseur, & les Protestans lui reprochent l'infâme Commerce qu'il faisoit, disent-ils, des Conversions à prix d'argent. (1)

Naissance du Dauphin

Peu de tems après le retour du Roy de son voiage de Bretagne, la Reine accoucha le 1. de Novembre à Fontainebleau du Dauphin, le premier & l'heureux fruit de leur mariage. Tous les Seigneurs en firent leurs complimens au Roi, & le Vicomte de Turenne s'en étant acquitté comme les autres, le Roy lui dit, *Qu'il seroit bien aise qu'il pût lui ressembler un jour; mais que sa Religion seroit cause qu'il ne pourroit lui remettre le soin de son éducation, ce qu'il auroit bien desiré, pour lui inspirer des sentimens proportionnez à sa naissance.* A quoi le Vicomte répondit par une profonde révérence, étant encore si

(1) *Vers l'année 1677.*

attaché à ſa Religion, que les offres 1661.
d'une Couronne n'euſſent pas été capables de la lui faire abandonner.
Tous les François prirent part à la joie du Roi, & y mêlérent la leur, qu'ils firent éclater par tout le Roiaume. On rendit dans toutes les Villes des actions de graces à Dieu pour cette heureuſe naiſſance, & les nouvelles en étant venuës on chanta le *Te-Deum* en l'Egliſe Nôtre-Dame, où toutes les Cours Souveraines & les Corps de Ville aſſiſtérent, & le ſoir on alluma un magnifique feu d'artifice devant l'Hôtel de Ville au bruit des Tambours, & au ſon des Trompettes ; on en alluma d'autres dans toutes les ruës, & il y eut des illuminations par tout. On ne pouvoit témoigner trop de joie pour la naiſſance d'un Prince, dont la vie a été un miracle de douceur & de bonté, & dont la France ſe promettoit le Regne pacifique de Salomon, après le Regne belliqueux de Loüis le Grand. Il a plu à la Providence d'en diſpoſer autrement, & de lui ravir ce Prince encore jeune. Coup funeſte ! ſuivi de deux autres qui lui ont encore enlevé le fils & le petit-fils.

Les rejoüiſſances qu'on en fait.

1661. Mais il en reste encore un pour la consoler, qni aprend sous la direction du Roy son Bisaieul (1) à regner un jour aussi glorieusement que lui.

La chute du Sur-Intendant Fouquet fut l'élevation de Colbert, qui, sous le titre de Controlleur-Général, dont le Roi le revétit, en suprimant celui de Sur-Intendant, comme trop ambitieux, prit l'administration des Finances. Le Cardinal Mazarin, sous les ordres duquel il avoit eu le manîment de la recepte & de la dépense des plus clairs Deniers du Roiaume, l'avoit en mourant recommandé au Roi, comme l'homme le plus capable de remettre l'ordre dans ses Finances. Il ne se trompa pas, & Colbert alors paroissant sur un plus grand Théatre, déploia toute la force & tous les talens d'un génie également né pour l'œconomie & pour la magnificence, dont l'une amassoit les Fonds nécessaires aux dépenses de l'autre. Nous verrons dans la suite son habileté & ses soins pour remédier aux abus des Financiers, & pour l'établissement du Commerce, & des Manufactures, qui sont les principa-

(1) *Ceci s'écrivoit du vivant de Louis XIV.*

les ſources de l'abondance & des ri- 1661.
cheſſes d'un Etat.

Châbre de Juſtice pour la reformation des Finãces.

La reformation des Finances, dont le Roi voulut donner le plan, commença par la création de la Chambre de Juſtice qui fut établie ſur la fin de cette année (1). Le Roi déclaroit, „ Que pour reformer les deſordres „ qui s'étoient gliſſez dans ſon Etat „ durant le tems de la Guerre, il avoit „ réſolu de rechercher les malverſa- „ tions & les abus qui s'étoient faits „ dans les Finances. „ Ouvrage véritablement digne d'un Roi, qui veut rendre ſon Gouvernement également heureux & floriſſant, *puiſque ce point eſt le plus important de tous*, comme en parle le célebre Hiſtorien de Henri le Grand (2), *le point par lequel on fait tout, ſans lequel on ne ſçauroit rien faire, & d'où dépend le ſoulagement ou l'accablement des peuples, & tous les bons ou les mauvais ſuccès des deſſeins & des entrepriſes.*

La Chambre étoit compoſée d'un certain nombre de Conſeillers tirez de tous les Parlemens du Roiaume, des Officiers de la Chambre des Comptes, du Grand Conſeil & de

(1) *Le 28. de Décembre.* (2) *Perefixe.*

1661. la Cour des Aides. Il y avoit aussi quelques Conseillers d'Etat ordinaires, & quelques Maîtres des Requêtes. Talon, Avocat-Général du Parlement, y fit pendant les deux premiéres années la Charge de Procureur-Général, & ensuite Hotman, Conseiller d'Etat, & Chamillard, Maître des Requêtes. Le Chancelier (1), comme Chef de la Justice, y présidoit. Sa compétence étoit de connoître des malversations & des abus qui s'étoient commis dans les Finances depuis 1635. jusqu'à 1661. La dépossession des Tresoriers de l'Epargne & des Parties casuelles, & la supression de leurs Charges furent les premiers coups que frapa cette Chambre, dont tous les Financiers furent si alarmez, qu'ils paiérent de grosses Taxes, pour obtenir l'extinction d'un Tribunal, qui les obligeoit de restituer au Roi ce qu'ils avoient volé à ses Peuples & à lui-même. Mais aprés tout on a beau châtier de tels Voleurs; l'avidité du gain fait toûjours plus d'impression sur eux, que la crainte de la punition, & le Peuple en est toûjours

(1) *Selon de Riencourt: mais selon Bussi c'étoit le President de Lamoignon.*

la victime. Cette Chambre s'étoit établie à l'imitation & sur le plan de la Chambre Roïale que Henri IV. érigea l'an 1601. & ne différoit que du nom. Elle eut aussi à peu prés un succéz semblable, & les Financiers surent se rachêter de la sévérité de celle-ci, comme ils avoient fait de la rigueur de celle-là. *On a beau faire*, dit le célebre Historien que j'ai déjà cité (1), *l'or pénétre par tout, & rien n'est à l'épreuve de ce pernicieux métal. Il ne faut donc pas s'étonner*, ajoûte-t-il, *si ces gens-là remplissent leurs coffres le plus qu'ils peuvent, puisque plus ils en ont plus leur justification leur est facile.* Il dit encore que la vigilance & l'exactitude du Roi est le seul frein capable de les réprimer : mais de leur rogner si bien les ongles qu'ils ne puissent faire de rapines : c'est ce qu'il ne faut pas espérer. 1661. Rapacité des Financiers incorrigible.

Outre cette Chambre, il y eut dans le même tems un Conseil des Finances établi (2), dont le Maréchal de Villeroy fut déclaré le Chef. Colbert y eut entrée comme Controlleur-Général avec trois Intendans, & les deux Directeurs des Fi- Conseil de Finãces.

M iiij

(1) *Perefixe.* (2) *Voiez la vie de J. B. Colbert.*

1661. nances, d'Aligre & Morangis. Quoique Colbert n'eut pas le nom de Sur-Intendant, il en eut toute la fonction & l'autorité, comme Fouquet les avoit euës, avec cette seule différence, que le Roi *visoit* (1) toutes les Ordonnances.

On cessa d'acquitter les anciens Billets de l'Epargne, qui ne laissérent pas d'avoir cours encore quelque tems dans le Commerce sur le pied du denier dix : mais qui diminuérent tellement dans la suite, qu'on en vit donner un de cent mille livres pour cinquante pistoles.

Supression des Rentes.

On suprima encore toutes les nouvelles Rentes qui raportoient un revenu excessif, & on ordonna aux Propriétaires de remettre leurs Contracts pour en faire la liquidation. Elle se fit en imputant les joüissances sur l'actuel paiement de la Finance, desorte que les Rentiers ne touchérent que peu de chose de leur Capital. Cette supression fit beaucoup d'ennemis à Colbert, & il courut souvent risque de la vie aussi bien que ses Commis, par le desespoir d'un grand

(1) *C'est un terme de Palais qui signifie*, revoir ou examiner une Ordonnance pour l'aprouver.

nombre de Familles que cette perte réduiſoit à la mendicité. 1661.

L'Année 1662. s'ouvrit par un beau ſpectacle (1). Ce fut la Proceſſion des Chevaliers de l'Ordre du St. Eſprit, aiant leur Chef d'Ordre, qui eſt le Roi, à la tête. Il en avoit fait ſoixante nouveaux, & huit Commandeurs, & il voulut les inſtaller avec toute la pompe d'une Fête ſi ſolemnelle. Je ne donneray point la deſcription d'un Ordre ſi illuſtre & ſi connu, inſtitué par le Roi Henri III. à l'honneur du St. Eſprit, & en mémoire du célebre jour de la Pentecôte, en conſidération de ce que ce jour-là lui avoit été heureux, aiant été à pareil jour couronné Roi de Pologne en 1573. & Roi de France en 1574. Je ne donnerai point non plus la deſcription de ſon Collier & de tous ſes autres ornemens, qu'on peut voir dans une infinité de relations de cet Ordre & de ſon Cérémonial. Je me borne à celle de la célébration de cette année. Le Roi s'étant rendu le 1. de Janvier à l'Hôtel de Luynes près des Grands Au- 1662.

Promotion de pluſieurs Chevaliers de l'Ordre du Saint Eſprit.

(1) *Voiez les Faſtes de Loüis le Grand, de Riencourt, La Vie du Vicomte de Turenne, Nani.*

1662. gustins de Paris, sur les deux heures après-midi avec les anciens Chevaliers & les Novices, comme on apelle ceux qui doivent être installez, il en partit en cet ordre. Les cent Suisses de sa Garde marchoient les premiers : les Trompettes & les Tambours venoient ensuite, & les quatre Hérauts d'Armes précedoient les Chevaliers Novices, qui venoient deux à deux : les Officiers de l'Ordre marchoient après, tous en habit de cérémonie. L'Evêque de Rhodez, Chancelier de l'Ordre, marchoit seul en Camail & en Rochet, le Bonnet en tête, & couvert d'un grand Manteau de l'Ordre. Les anciens Chevaliers venoient ensuite deux à deux comme les Novices, & vétus comme eux d'habits de toile d'argent. *Monsieur* alloit seul : & deux Huissiers de la Chambre portant la Masse précédoient immédiatement le Roi. Il étoit vétu comme les autres Chevaliers : mais il s'en faisoit aisément distinguer par ce grand air & cette bonne mine, qui l'annonçoient mieux que tous les ornemens de la Roiauté. Son Manteau étoit porté par le Marquis de Bellefonds. L'Archevêque de Rouen,

l'Evêque de Lisieux, ceux de Rennes & du Mans en Camails & en Rochets, suivoient comme Chevaliers Novices. Les Gardes du Corps faisoient la cloture avec les deux cents Gentilshommes de la Maison du Roi, portant leurs Becs de Corbin. Ce fut en cet Ordre qu'on entra dans l'Eglise, & que les Chevaliers se rendirent au Chœur, où chacun prit la place qui lui avoit été marquée. Le Roi prit la sienne sur un Fauteuil de velours tané à fleurs de lis d'or au côté gauche de l'Autel, posé sur une Estrade élevée de deux marches sous un Dais. 1662.

On procéda ensuite à la réception des Chevaliers qui avoient été nommez. Les Prélats s'aprochérent les premiers, & s'étant mis à genoux, le Secretaire donna le Formulaire du Serment au plus ancien qui le lut tout haut, & tous promirent de l'observer en touchant le Livre des Evangiles, qui leur fut présenté par le Chancelier. Le Serment prêté on leur mit une Soutanelle violette ornée de la grande Croix de l'Ordre, & le Roi leur donna à chacun le Cordon bleu, où la Croix étoit attachée.

1662. Je ne parle point du Service Divin qui fut célébré ensuite, & encore le lendemain : je ne dirai point non plus les noms des soixante Chevaliers de cette nouvelle création : mais je ne dois pas suprimer la modestie sans exemple d'un de ceux qui avoient été nommez, & qui n'étant pas d'une naissance à y pouvoir prétendre, quoique le Roi l'en jugeât digne par son mérite, ne voulût pas violer le Statut.

Modestie de Fabert qui refuse l'Ordre.

C'étoit Fabert, Gouverneur de Sedan, qui depuis quelques années avoit été fait Maréchal de France, fils d'un Imprimeur de Nanci, mais aiant toutes les qualitez que le sang le plus noble est capable d'inspirer. Il joignoit aux vertus militaires celles de l'honnête homme, doux, affable, modéré, & qui savoit également bien faire la Guerre, & bien cultiver la Paix : se faire craindre & se faire aimer, non seulement des Peuples de son Gouvernement qu'il tenoit dans l'obéïssance, mais encore des Gouverneurs des Places ennemies qu'il tenoit dans le respect. C'est ce que le Roi avoit éprouvé pendant les derniers troubles ; & le Cardinal

Mazarin n'avoit pas cru trouver un 1662.
ami plus fidele que Fabert, & une retraite plus sure que Sedan. Le Roi, qui connoissoit tout son mérite, le crut digne du Collier de l'Ordre du St. Esprit : & comme pour y être reçu il falloit faire preuve d'une ancienne Noblesse, Sa Majesté voulut en dispenser Fabert, qui étant déja Officier de la Couronne, comme Maréchal de France, sembloit être dispensé de la preuve d'une Noblesse, que lui avoit acquise une dignité qui l'élevoit au dessus de tous les Gentilshommes. Ce ne fut pas la pensée du modeste Maréchal. Il jugea que le Statut étant precis là-dessus & sans équivoque, il ne falloit point luy faire de violence : & il aima mieux se priver de l'honneur que le Roi lui vouloit faire, que de l'obtenir au prix de la violation de l'Article fondamental du Statut. Rare exemple de modération, & qui donne plus de relief au mérite du Maréchal, que n'eut pu faire l'honneur qu'il refusoit avec une si noble modestie. Aussi n'en fût-il que plus considéré du Roi, & de tous ceux qui sçavoient préférer de si beaux senti-

1662. mens aux titres de la plus ancienne Nobleſſe.

Donatiō de la Lorraine enregiſtrée.

Le 27. de Février le Roi ſéant au Parlement, fit enregiſtrer la Donation que le Duc Charles IV. lui avoit faite de la Lorraine, dont il ſe réſervoit la joüiſſance pendant ſa vie. Talon, Avocat-Général, prenant ſes Concluſions dit, *Que la Lorraine aiant toujours été dépendante de la Couronne de France, il étoit juſte qu'elle y fut réünie*.

Proteſtations contre.

Cependant le Prince Nicolas-François en écrivit au Roi, & lui remontra que la Ceſſion faite par ſon frere étoit nulle par pluſieurs conſiderations : „ La premiére, parce que ſi „ les Duchez de Lorraine & de Bar, „ qui avoient été cedez, étoient con- „ ſiderez comme des Etats où on ſui- „ voit la Loi Salique, ainſi que le „ vouloient quelques-uns, ils étoient „ inaliénables : & ſi on ſuivoit la diſ- „ poſition teſtamentaire de René, „ Roi de Sicile & Duc de Lorraine, „ par laquelle ſes Etats avoient été „ ſubſtituez de Mâles en Mâles, le „ Poſſeſſeur n'avoit eu que l'uſufruit, „ ſans avoir pu diſpoſer de la pro- „ prieté au préjudice du futur ſuc-

„ cesseur apellé par la Substitution : „ 1662.
& ce Successeur étoit le Prince Charles, fils de François, & neveu du Duc Charles IV. „ Enfin, si on s'arrêtoit „ au droit des femmes, qui étoit le „ plus suivi en Lorraine, confirmé „ par plusieurs exemples, & récemment par celui de la Duchesse Nicole (1), au nom de laquelle le „ Duc Charles IV. qui l'avoit épousée, avoit eu le Gouvernement de „ ses Etats, ils devoient retourner à „ l'Héritier de cette Princesse, à qui „ son mari n'avoit pu les ôter. „

Mais on répondoit, „ Que la Loi Réponse aux Protestatiōs.
„ Salique n'avoit point de lieu en „ Lorraine, n'étant suivie qu'en France : qu'ainsi on s'en prévaloit mal „ à propos. „ A l'égard de la Substitution, on disoit, „ Qu'elle étoit „ finie par le défaut d'enfans de Charles d'Anjou, qui avoit succedé au „ Duc Réné son oncle, & qui avoit „ fait ses Héritiers Loüis XI. & „ Charles VIII. Rois de France, „ dont Loüis XIV. avoit les droits „ en vertu des prérogatives de la „ Couronne, qui passe aux Successeurs „ avec tous les Etats qui y ont été

(1) *Elle étoit issuë de l'aîné.*

1662. „ une fois incorporez, sans en pou-
„ voir être démembrez. Qu'au reste
„ on en revenoit inutilement au droit
„ des femmes après l'avoir abandonné,
„ en se prévalant de la Loi Salique.
„ Qu'enfin, & c'étoit la plus forte rai-
„ son, „ le Duc Charles avoit été dé-
„ poüillé de ses Etats pour de justes
„ raisons par le Roi Loüis XIII. &
„ que s'ils lui avoient été rendus, ce
„ n'étoit que par indulgence & à de
„ certaines conditions, pour l'inob-
„ servation desquelles il en étoit une
„ seconde fois déchu : Que s'il y avoit
„ été rétabli par le Traité des Pyré-
„ nées, ce n'étoit encore que moien-
„ nant les articles qu'on lui prescri-
„ voit, & par la violation desquels il
„ autorisoit le Roi à se ressaisir de la
„ Lorraine & du Duché de Bar : d'où
„ s'ensuivoit qu'à plus forte raison il
„ avoit pu en accepter la Cession que
„ lui en faisoit le Duc : Qu'après
„ tout le Traité de Donation lui étoit
„ plus avantageux qu'au Roi, qui
„ eût pu s'aproprier les Duchez de
„ haute lutte, & qui avoit bien voulu
„ user de condescendance en les accep-
„ tant comme une liberalité qu'il
„ avoit magnifiquement récompen-

Récompense pour la Donation.

„ sée, en accordant aux Princes Lor- 1662.
„ rains (1) l'honneur d'être reputez
„ Princes du Sang. „

Opositiõ des Princes & Grands du Roiaume, aux prérogatives accordées au Duc de Lorraine.

Cette Clause, que le Roi voulut être inserée dans le Traité de la Donation, alarma les Princes légitimez, & le Duc de Vendôme suplia sa Majesté de lui conserver le rang que le Roi Henry IV. lui avoit accordé par une Déclaration vérifiée au Parlement, portant qu'il marcheroit immédiatement après les Princes du Sang. Le Prince de Courtenai prétendant être issu du Sang de France, fit aussi ses Protestations pour être maintenu en ses droits au préjudice des Princes Lorrains : Et les Ducs & Pairs présentérent un Placet au Roi, par lequel ils prirent la liberté de lui representer, que la grace accordée aux Princes Lorrains blessoit la premiére dignité du Roiaume, qui étoit celle de Duc & Pair : & qu'ils espéroient que Sa Majesté ne permettroit pas, que sous son Regne ils souffrissent quelque diminution en leurs droits ni en leurs rangs. Le Roi écouta les remontrances des uns, re-

(1) *La Maison de Lorraine descend de celle d'Alsace, connuë dès le commencement du VII. Siécle.*

1662. çut les Requêtes des autres, leur promit à tous de leur faire justice : mais il voulut que la Donation fût enregistrée. Au reste la qualité de Prince du Sang est un don de la nature & de la Loi, & ne peut être un present de la liberalité du Prince qui est sur le Trône. Il est vrai qu'en 1571. Charles IX. en accorda la prérogative au Duc de Longueville (1) : mais les Lettres n'en furent pas registrées. Aussi le Traité, qui la donnoit aux Princes de Lorraine, demeura sans exécution, quoiqu'il eût pour motif la réünion de la Lorraine à la Couronne de France. D'autre côté, il n'étoit pas capable de fixer l'inconstance de Charles IV. qui s'attira à diverses reprises les Armes de la France, & qui en morut de chagrin (2) plutôt que de vieillesse. Son neveu, le Duc Charles V. hérita de ses malheurs plutôt que de ses Duchez, où il ne put se faire rétablir : mais il eût mérité une meilleure fortune par ses qualitez héroïques, si son attachement pour l'Empereur ne l'avoit pas rendu Ennemi du Roi.

(1) *Voiez de cette Famille, tome I. page 56. & Tome II. page 435.* (2) *En 1675.*

Pour revénir encore à la Lorraine 1662.
& au Duc Charles IV. qui en a causé les révolutions, j'ai raporté que sa méchante conduite ou sa mauvaise fortune, ou toutes les deux ensemble avoient commencé sa ruine & la perte de ses Duchez dès le Regne précédent, & qu'il n'y fut rétabli en 1641. qu'à certaines conditions qu'il ne se crut pas obligé d'observer. Il lui en couta cher, & il ne peut se faire comprendre dans le Traité de Westphalie en 1648 : Errant comme un Avanturier, n'étant pas plus fidéle à un Parti qu'à l'autre, & arrêté à Bruxelles (1) par ordre du Roi d'Espagne, qui le fit mener prisonnier au Château de Tolêde, d'où il ne sortit que par la Paix des Pyrénées, sous les dures conditions que la France se crut obligée de lui imposer pour l'empêcher de remuer. On dit que s'il avoit voulu épouser une niéce du Cardinal, il seroit rentré dans ses deux Duchez, & que le mépris qu'il fit de cette alliance lui fit perdre de si beaux Domaines. Le Cardinal étant au lit de la mort, voulut faire quelque espêce de réconciliation avec

La mauvaise cōduite du Duc de Lorraine cause ses malheurs.

(1) *En 1654. Voiez Tome II. page 474.*

1662. lui, & porta le Roi à lui remettre les Duchez de Lorraine & de Bar : mais ce dernier Traité ne le rendit pas plus sage, & retombant dans ses inconstances & ses irrésolutions ordinaires, le Roi s'en ressaisit. Il ne fut pas plus constant ni mieux intentionné à l'égard de sa Parenté, qui consistoit en son frere & en son neveu : témoin la Donation qu'il fit cette année au Roi, au préjudice de son neveu son Héritier présomtif.

Souveraineté de la Lorraine

A l'égard de la Lorraine, la Souveraineté en est incontestable (1) : I. Par raport à l'Empire, puisque par l'accord qui fut fait à Nuremberg le 26. d'Août 1542. entre Charles-Quint & les Etats de l'Empire d'un côté, & Antoine Duc de Lorraine de l'autre, Elle fut déclarée libre & franche Principauté, exempte de l'hommage de l'Empereur & de la Souveraineté de l'Empire, sinon en de certains cas. II. Quant à la France, le Roi Charles IX. s'obligea d'une maniére fort extraordinaire, pardevant deux Notaires du Châtelet de Paris, à céder au Duc de Lorraine tous les droits de Souveraineté,

(1) *Voiez le Livre de l'Ambassadeur par* Vvicquefort.

que les Rois ses Prédécesseurs avoient 1662.
eus sur le Duché de Bar : ce que le Roi Henri III. confirma incontinent après son avénement à la Couronne, & le fit vérifier au Parlement (1). Il y avoit même déjà long-tems que le Duc Antoine avoit obtenu du Roi François I. les droits de Régale pour lui & pour son fils : si pourtant de telles Cessions sont valables au préjudice des Constitutions de la Monarchie. Quoiqu'il en soit, la mauvaise conduite du Duc Charles IV. lui fitperdre tous ces avantages, & força la France, sous le Regne précédent (2), à lui ôter ses Duchez dont il faisoit un si mauvais usage, & à l'en dépoüiller par la force, ne pouvant pas l'obliger autrement à la Neutralité & au repos.

Louïs XIV. se voiant dans la même necessité que Louïs XIII. fut bien aise que ce Duc lui remit volontairement & de son gré des Etats, où il étoit rentré en partie par le Traité des Pyrénées (3), & dont il semble que la tranquilité ne pouvoit

(1) *Le Procureur Général du Parlement protesta contre la Déclaration. Voiez Moreri.*
(2) *Voiez Tome I. pag.* 11. 25. *&* 26.
(3) *Voiez ci-dessus pag.* 146. *&* 147.

1662. mieux être assûrée que par une semblable Donation, qui en authorisoit la réünion à la Couronne. Il importoit au Roi de mettre dans sa dépendance la Lorraine, qui lui sert comme d'une ligne de communication avec l'Alsace & ses autres Conquêtes en Allemagne, & il ne vouloit pas être la dupe d'un Prince, sur les Traitez duquel il ne pouvoit compter: Ce fut aussi un des principaux motifs de l'Arrêt qui ordonna l'enregistrement de la Donation. Mais l'inconstant Charles IV. se repentit bientôt de l'avoir faite, & ce Traité demeura sans exécution, aussi bien que tous les précédens, comme nous le verrons dans la suite.

La donatiõ n'est point éxécutée.

L'Ambassadeur d'Espagne fait sa déclaration au sujet de la presséance.

Ce fut le 24. Mars de cette année que le Marquis de Fuente, Ambassadeur d'Espagne, fit au Louvre, en la présence de vingt-sept tant Ambassadeurs qu'Envoiez des Princes Etrangers, cette déclaration authentique, *Que son Maître ne disputera jamais la presséance au Roi de France* (1).

Le 27. d'Avril il se fit un nouveau Traité entre la France & les Pro-

(1) *Voiez ci-dessus pag. 249. & suiv.*

vinces Unies des Païs-Bas. Il étoit intitulé, *Traité d'amitié, de Confedération, de Commerce & de Navigation entre le Roi Très-Chrétien & Meſſieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-Bas*, & contenoit cinquante-deux articles. La plûpart concernoient le Commerce & la Navigation; mais les plus conſidérables contenoient une Ligue défenſive non ſeulement pour la ſureté de ce Commerce, mais encore pour celle des Païs & des Etats de ces deux Puiſſances, contre tous ceux qui entreprendroient de les troubler & de les envahir. Nous verrons ſouvent ce Traité revenir ſur la Scêne, & donner lieu à de grands mouvemens de part & d'autre. 1662.

Traité de la Frãce avec les Etats Généraux.

Il y eut cette année une grande cherté en France, & ſans les ſoins & le bon ordre du Roy, tout le Païs étoit menacé d'une cruelle famine. Les Bleds avoient manqué dans la Touraine & dans le Blaiſois, & ils étoient fort rares dans les autres Provinces, & ſi chers qu'il n'y avoit que les riches qui en puſſent acheter. Les pauvres alloient errant par tout, ſe nouriſſant comme ils pouvoient de

Les ſoins que prẽd le Roi dans un tems de cherté.

1662. racines & de toute sorte d'herbes, & la plûpart mourant de faim, ou de maladies que causoit une si méchante nourriture. Le Roi, pour soulager cette misére générale, envoia des aumônes considerables qui furent distribuées aux plus nécessiteux : mais comme cela ne suffisoit pas pour un si grand nombre de misérables, & que ces charitez furent bientôt épuisées, il donna ordre pour faire venir du Bled des Païs étrangers, qu'il voulut être distribué à prix raisonnable, aussitôt qu'il fut arrivé, avec de sévéres défenses aux Marchands d'en faire des Magasins. C'est ainsi que ce Prince se rendoit si cher à ses Peuples, & qu'il acquéroit le beau nom de *Pere de la Patrie*, par une compassion & une bénéficence toutes roiales, & par une conduite si apliquée au Bien-Public.

Telle avoit été celle d'Auguste, & rien ne le rendit plus cher aux Romains que ces deux soins qu'il prit de ne les point laisser manquer de Bleds ni de Spectacles. Ainsi Loüis XIV. après avoir pourvu à la disette des premiers, voulut faire éclater la magnificence des autres. C'est ce qui parut

parut dans le ſuperbe Carrouſel qui 1662.
fut célébré le 5. de Juin dans la grand' Carrou-
Place des Thuilleries. Il étoit com- ſel.
poſé de cinq *Quadrilles* toutes ſuperbement vétuës, ſelon le génie & la mode des Païs & des Nations de chaque Quadrille. La premiére, qui repreſentoit les Romains, avoit le Roi à ſa tête, qui la menoit avec cette majeſté & cette bonne mine qui le diſtinguoient toujours, mais ſur tout à cheval, où il avoit meilleure grace que perſonne. *Monſieur* étoit à la tête de la deuxiéme, qui repreſentoit les Perſes : la troiſiéme étoit conduite par le Prince de Condé, qui repreſentoit les Turcs, digne Chef de ces fiers Spahis (1) qui avoient tant de fois fait triompher l'Empire Ottoman, & qui en avoient auſſi tant de fois troublé le Gouvernement: comme ſi on eût voulu renouveller les Victoires & les Guerres Civiles de ce Prince. Le Duc d'Enguien ſon fils commandoit la quatriéme, qui repreſentoit les Indiens : & le Duc de Guiſe la cinquiéme, qui repreſentoit les Sauvages : mais il n'y avoit rien moins que de ſauvage dans ſa

(1) *Cavalerie Turque.*

1662. personne & dans celles de toute sa Quadrille, qui n'étoit pas une des moins galantes. Cette Fête dura deux jours consécutifs, qui furent emploiez aux Courses des Bagues & des Têtes, où chaque Cavalier fit voir son adresse, & dont les deux qui se signalérent par dessus les autres remportérent les deux prix destinez aux Vainqueurs. Ce fut le Marquis de Bellefond, de la Quadrille de *Monsieur*, qui reçut le premier jour le prix des mains de la Reine, qui étoit son portrait dans une riche Boite garnie de diamans. Le second jour le Comte de Sault, de la Quadrille du Prince de Condé, reçut le prix que la Reine-Mere lui donna, qui consistoit en un diamant de grande valeur.

Insulte faite par les Corses à l'Ambassadeur de France.

Pendant que la France goûtoit les fruits de la Paix, & que son Monarque en assûroit tous les jours le repos & la félicité, pendant qu'il se faisoit aimer de ses Sujets & respecter de ses Alliez, dans le tems à peu près que la plus fiére Nation de l'Europe venoit de lui faire satisfaction de l'insulte de son Ambassadeur, & de lui rendre, pour ainsi dire, hommage, en

lui cédant la preſſéance, une vile 1662.
Nation entreprit de troubler ſa tranquillité, & de lui faire une injure encore plus ſanglante (1). Les Corſes, qui ſont la Garde du Pape, méchante Soldateſque qu'il emploie à la ſureté de Rome, & à eſcorter les Sbires (2) dans la Ville aux exécutions de Juſtice, inſultérent le 20. d'Août deux ou trois François de la Suite de l'Ambaſſadeur qui ſe défendirent, & qui ſe retirérent après avoir reçu quelques bleſſures, & avoir auſſi de leur côté bleſſé un de ceux qui les avoient attaquez. Les Corſes, qui avoient commencé la querelle, n'en demeurérent pas là : mais aiant aſſemblé toutes leurs Compagnies, qui conſiſtoient en quatre cents hommes, ils marchérent en Armes vers le Palais de l'Ambaſſadeur, Tambour battant & Enſeignes déploiées, & menez par leurs Officiers comme à un Aſſaut. Ils ſe ſaiſirent des avenuës de toutes les ruës qui y aboutiſſoient, & l'Ambaſſadeur aiant paru au bruit ſur un Balcon pour apaiſer le deſor-

(1) *Voiez l'Ambaſſadeur de VVicquefort, la Vie du Vicomte de Turenne, les Faſtes de Loüis le Grand, Nani, de Riencourt.*

(2) *Les Sergens & les Huiſſiers de la Cour de Rome.*

1662. dre, on tira pluſieurs coups de Carabine & de Mouſquet du côté qu'il étoit & dans les fenêtres. Ce ne fut pas encore tout. Ces furieux aiant vu le caroſſe où étoit l'Ambaſſadrice, qui ſe promenoit par la Ville, firent feu deſſus, & tuérent le Page qui avoit ſa main ſur la portiére. L'Ambaſſadeur eut quelque ſoupçon qu'une inſulte ſi pouſſée ne s'étoit point faite ſans l'ordre ſecret de Dom Mario, frere du Pape, & Général de ſes Troupes, ni ſans la participation du Cardinal Impériali (1), Gouverneur de Rome. Il fut confirmé dans ſon ſoupçon, lors qu'il ſut qu'ils avoient apris cette nouvelle ſans beaucoup s'en émouvoir, & ſans ſe mettre fort en peine de châtier cet attentat : toute la nuit & tout le jour ſuivant s'étant paſſez, ſans qu'ils euſſent fait ſaiſir que quelques-uns des moins coupables, & aiant facilité l'évaſion des autres. Il faut dire ſur quoi les ſoupçons de l'Ambaſſadeur étoient fondez, & ce qui pouvoit avoir donné lieu à l'inſolence des Corſes, qui ſelon toutes aparences fut un coup prémédité par les Parens du Pape, & un

L'Ambaſſadeur ſoupçonne le Pape & ſes Parens d'en être les auteurs.

(1) *Ou Impérial ou Imperiale.*

effet de leur reſſentiment & de celui 1662.
de ce Pontife.

Le Roi de France, dit le célebre Auteur de l'Hiſtoire de Veniſe qui mérite d'en être cru, aiant été offenſé par pluſieurs diſcours que le Pape avoit tenu contre ſa perſonne & contre ſon Gouvernement, avoit choiſi pour lui envoier un Miniſtre capable de le mortifier lui & tout le Népotiſme. Il avoit jetté pour cela les yeux ſur le Duc de Créqui, l'un des plus fiers Seigneurs de ſa Cour: & ce Duc étant venu à Rome revêtu du Caractére d'Ambaſſadeur, & inſtruit des intentions de ſon Maître, faiſoit ſon Ambaſſade avec la hauteur qui lui étoit naturelle, & que demandoit l'ordre ſecret qu'il avoit reçu du Roi offenſé, qui étoit bien aiſe de mortifier Alexandre VII. & tous les Chigi, qui avoient parlé de lui avec peu de reſpect. A peine fut-il arrivé, qu'il forma pluſieurs difficultez à l'égard des premiéres viſites qu'on a coutume de faire aux Parens du Pape. C'étoit d'ailleurs ſans garder aucun ménagement, & toute ſa Négociation ſe faiſoit avec beaucoup de dureté. Le Pape ne pouvoit ſouf-

La hauteur de l'Ambaſſadeur eſt la cauſe de l'inſulte.

1662. frir qu'on eût si peu d'égards pour sa personne, & ses Parens encore plus emportez oposérent l'insolence à la fierté de l'Ambassadeur, & violant impunément le droit des Gens, concertérent avec les Corses l'attentat que je viens de raporter. Ils en furent du moins accusez, & l'Ambassadeur, qui n'en douta point, fit venir auprès de lui un nombre considérable de personnes de son Parti, & voiant qu'on renforçoit les Gardes Corses autour de sa Maison, il publia qu'il ne se trouvoit plus en liberté à Rome, & qu'il n'y pouvoit plus demeurer en sureté : ensuite de quoi il se retira à San-Quirico sur les Frontieres de Toscane.

L'Ambassadeur sort de Rome.

Balsadona, Ambassadeur de Venise, s'emploia de tout son pouvoir pour calmer la tempête, dont il prévoioit les suites funestes mieux que le Pape & ses Parens, que leur passion aveugloit. Les esprits étoient trop échauffez pour qu'il pût les faire venir à un accommodement. Le Pape vit bien pourtant que ses Parens avoient eu tort de favoriser l'attentat des Corses, & que ceux-ci méritoient d'en être punis. Il en fit faire

des excuses au Roi, & lui adressa un 1662.
Bref conçu en des termes choisis, mais généraux, & qui faisoient connoître qu'il n'étoit pas fâché que le Duc de Créqui se retirât. Le Roi n'en fut pas content, & l'Ambassadeur lui aiant envoié la relation de tout ce qui s'étoit passé, il en fut tellement irrité, qu'il ordonna sur le champ au Nonce Picolomini de se retirer à Meaux, & d'y attendre sa volonté: mais aiant su qu'il avoit pris la route de Saint Denis, il y envoia quarante Mousquetaires à cheval de sa Garde, qui occupérent toutes les avenuës du Couvent où le Nonce s'étoit renfermé. Ils l'accompagnoient par tout, & l'observoient si bien, qu'à la réserve de ses Domestiques personne ne lui pouvoit parler. Cela dura quelques jours: mais dès qu'on sut que le Duc de Créqui étoit sorti de l'Etat de l'Eglise, on augmenta le nombre des Mousquetaires de dix autres qui firent partir le Nonce, en prenant dans la marche son carosse au milieu, ensorte que la moitié de la Troupe étoit à la tête des chevaux, & l'autre moitié derriére le carosse, le conduisant de cette maniére jusqu'à l'en-

Le Pape fait faire des excuses au Roi.

Le Roi ne les trouve pas suffisantes.

Il ordonne au Nonce de sortir du Roiaume.

1662. trée de la Savoie. Le Nonce arriva à Rome presqu'au même tems que le Duc de Créqui revint en France.

Les Puissances Alliées sollicitent le Pape de donner satisfaction au Roi.

Il s'étoit arrêté quelque tems à San-Quirico, soit pour y attendre les ordres du Roi, soit dans l'espérance d'une satisfaction proportionnée à l'injure qu'il avoit reçuë, qui réfléchissoit avec éclat sur le Roi son Maître. Rospigliosi & Rasponi vinrent l'y trouver, pour lui faire des civilitez & des excuses de la part du Pape : mais toujours avec des expressions ambiguës, & des projets mal digérez. Le Cardinal d'Arragon, qui ménageoit à Rome les intérêts de la Cour d'Espagne, & le Grand Duc exhortoient fortement celle de Rome d'agir dans cette affaire avec promptitude, & en même tems avec sincérité, pour ne s'attirer point les Armes de la France, qui avoit demandé passage aux Espagnols par le Milanois, pour l'Armée que le Maréchal Du Plessis-Pralin devoit mener dans l'Etat Ecclésiastique. Le Pape crut que tout cela n'étoit qu'un vain bruit pour l'épouventer, & que des menaces qui n'auroient point d'effet. De sorte qu'il se contenta d'écrire

d'autres Brefs plus amples que le 1662.
premier, mais qui au fond ne disoient que la même chose, & ne guérissoient pas la plaie. Il l'envenima même encore en déclarant le Cardinal Impériali Légat de la Romagne. Comme le Duc de Créqui le regardoit comme l'auteur de l'insulte des Corses, il crut que c'en étoit une aprobation, & que par conséquent il étoit inutile qu'il attendît plus long-tems à San-Quirico la satisfaction que les Négociateurs lui faisoient espérer du Pape. Il en partit donc & se rendit à Livourne, où il s'embarqua pour passer en Provence. Mais avant que de partir d'Italie, il notifia avec hauteur les prétentions du Roi son Maître. Il demandoit, „ Que Dom Mario Chigi, frere du „ Pape, fût exilé à Sienne : Que le „ Pape ôtât au Cardinal Impériali, „ Génois, le Chapeau : Que la Na„ tion Corse fût bannie de Rome à „ perpétuité : & qu'on érigeât dans „ la Place Farnêse une Pyramide avec „ une Inscription, pour être un Mo„ nument infamant de l'attentat. Il „ vouloit encore que l'on restituât „ Castro aux Farnêses, & Comachio

Prétentions du Roi que l'Ambassadeur notifie avant que de se retirer en France.

1662. ,, à ceux de la Maison d'Este, ,, non pas tant pour l'amour de ces Princes, que pour se venger du Pape, qui sans avoir égard aux recommandations de la France, avoit réüni Castro à la Chambre Apostolique.

Les Puissâces Alliées redoublent leurs instances auprès du Pape.

L'Espagne & la République de Venise, qui craignoient de voir toute l'Italie en feu, le Pape déposé, Rome saccagée, l'Etat & l'Eglise en combustion, redoublérent leurs instances auprès d'Alexandre VII. pour le porter à donner au Roi offensé la satisfaction qui lui étoit duë. Le Roi Catholique, dit l'Auteur Vénitien, n'étoit pourtant pas bien aise de voir la hauteut avec laquelle en usoit le Roi Très-Chrétien ; mais la peur que la Guerre ne se rallumât l'obligeoit de joindre ses sollicitations à celles de la République, qui agissoit plus sincérement. Ainsi ces deux Puissances, ausquelles s'unirent tous les Princes d'Italie, travailloient de concert pour apaiser la tempête, & pour arrêter la foudre qu'ils voioient prête à tomber.

Fierté & plaintes du Pape.

Le Pape cependant, qui en devoit être le premier écrasé, faisoit le fier, *résolu*, disoit-il, *à exposer sa vie*

& l'Etat Ecclésiastique pour le soutien de 1662.
sa dignité, & de celle du Saint Siége, se vantant, que si les moiens humains lui manquoient, il apelleroit du Ciel des Légions d'Anges à son secours, qui ne lui manqueroient pas. Il passoit de cette téméraire confiance aux reproches, en se plaignant avec exaggération du procédé du Roi de France, qui traitoit si indignement & avec la derniére rigueur le Pere Commun des Chrétiens pour une action fortuite, & une insulte tout au plus de quelques malheureux Soldats, commise en la personne de son Ambassadeur, pendant qu'il souffroit patiemment que celui qu'il avoit à Constantinople fût mis aux fers, & maltraité par les Turcs, comme un vil Esclave. Le Pape ne remédioit pas par là au mal; mais il mettoit sa confiance en l'Empereur, qui l'encourageoit par des promesses secretes à tenir bon.

Il se met en état de soutenir la Guerre.

Ces promesses n'aboutirent, quand il en fallut venir à l'exécution, qu'à une permission de lever dans l'Empire autant de Troupes que le Pape voudroit. Il se mit en état d'en faire la levée & de les joindre à celles

1662. qu'il espéroit tirer de l'Etat Ecclésiastique, qu'il faisoit monter à vingt mille hommes de pied & à deux mille Chevaux : & pour fournir à cette dépense il emprunta un million & demi d'écus.

Avignon se livre à la France. Cependant six mille hommes de pied & deux mille Chevaux des Troupes de France, étoient déjà arrivez dans le Parmesan & le Modénois : & la Ville d'Avignon s'étoit mise de son bon gré, & sans attendre qu'on l'en sollicitât sous la protection de cette Couronne. Les Peuples de ce Comtat, environné de toutes parts des Provinces Françoises, souffrent impatiemment la Domination du Pape, soit par l'éloignement du Souverain qui le fait gouverner par ses Vice-Legats, soit par la différence des coutumes & des mœurs Italiennes avec celles de ces Peuples originairement François. Quoiqu'il en soit, voiant la Guerre déclarée entre le Pape & le Roi de France, ils se soulevérent en faveur du dernier, chassérent le Vice-Legat Lascari (1), maltraitérent tous les autres Ministres, abatirent les Armes du Pape,

(1) *En 1663.*

& élevérent celles du Roi en leur 1662.
place. Le Parlement d'Aix en aiant été averti envoia des Commissaires prendre possession du Comtat, comme étant un Membre de la Provence, & le Roi déclara qu'il le retiendroit, jusqu'à ce qûe le Pape eût restitué Castro aux Farnêses. Ainsi tout sembloit être disposé à la Guerre. Mais le Pape sentit sa foiblesse sur le point de l'exécution : & ses Parens, qui vouloient profiter du peu de vie qui lui restoit, aimérent mieux qu'il s'accommodât avec le Roi de France à quelque prix que ce fût, que de s'exposer à une Guerre ruineuse, dont il ne verroit la fin qu'à sa confusion & au préjudice de sa Famille.

Le Pape & ses Parens recherchent l'accommodement.

Le fier Pontife, qui avoit rejetté les sollicitations que l'Espagne & l'Italie avoient emploiées pour le porter à la Paix, s'y résolut de lui-même tout d'un coup, plus sensible aux intérêts de ses Parens, qui la souhaitoient, qu'à ceux de tous les Princes Chrétiens, qui lui en avoient auparavant represénté la necessité. L'accommodement fut negocié & conclu le 12. de Fevrier (1) 1664. à Pise,

(1) *Selon les Fastes*

1662. dont on étoit convenu, & où se trouvérent de la part du Pape Rasponi, Référendaire, & de la part du Roi, l'Abbé de Bourlemont, François, Auditeur de la Rotte, munis de leurs Pouvoirs. Les conditions en étoient dures pour le Pape, mais il devoit s'imputer d'avoir aigri le mal au lieu de l'adoucir, & de n'avoir pas travaillé plutôt à flêchir le Roi justement irrité, & à lui procurer une satisfaction capable de l'apaiser. Les choses en étant venuës à l'extrémité, il fallut qu'il fît la réparation la plus solemnelle & la plus mortifiante dont on ait jamais ouï parler. „ Premiérement, on convint qu'aussitôt „ après que le Traité seroit signé, „ le Pape révoqueroit la réünion de „ Castro, & donneroit au Duc de „ Parme un terme de huit années, „ pour paier à la Chambre Apostoli„ que un million six cents mille écus „ qui lui étoient dûs; & qu'à l'égard „ de Comachio, le Pape & la Cham„ bre satisferoient le Duc de Modê„ ne par des Equivalens dont il seroit „ content. „ Ces Préliminaires réglez, & passant à l'accommodement de la grande affaire entre le Pape & le Roi, il fut arrêté.

Conditions de l'accommodement, qu'on nomme le *Traité de Pise*.

„ Que le Cardinal Chigi, neveu 1662.
„ du Pape, iroit en qualité de Lé-
„ gat en France, pour faire des ex-
„ cuses de tout ce qui s'étoit passé :
„ Qu'il protesteroit que ce n'avoit
„ pas été l'intention du Pape d'offen-
„ ser le Roi ni son Ambassadeur :
„ Que ni lui ni aucun de sa Maison
„ n'avoient eu part à l'attentat, &
„ qu'à l'avenir ils donneroient au
„ Roi des preuves de leur zêle, de
„ leur obéissance & de leur fidélité :
„ Que le Cardinal Impériali vien-
„ droit en France pour se justifier au-
„ près du Roi de ce qui avoit été fait
„ à Rome : Que Dom Mario, frere
„ du Pape, sortiroit de Rome &
„ s'en tiendroit éloigné, jusqu'à ce
„ que le Légat eût eu sa premiére
„ Audience, & qu'il déclareroit aussi
„ par un Ecrit de sa main, accom-
„ pagné d'un Bref du Pape pour le
„ confirmer, qu'il n'avoit point eu
„ de part à ce qui s'étoit passé au su-
„ jet de l'insulte des Corses : Que
„ Dom Agostino Chigi, autre ne-
„ veu du Pape, iroit au devant du
„ Duc de Créqui, lorsqu'il retour-
„ neroit à Rome à son Ambassade,
„ & lui témoigneroit le déplaisir

1662. „ que le Pape son oncle avoit de l'accident qui étoit arrivé, & que la „ belle-sœur & la niéce du Pape „ iroient aussi au devant de l'Ambassadrice pour lui faire le même compliment : Que le Barigel (1) seroit „ privé de sa Charge & chassé de Rome. A l'égard des Corses, qu'on „ déclareroit toute la Nation incapable de servir jamais dans Rome, „ & dans tout l'Etat Ecclésiastique. „ Qu'enfin, & c'étoit l'Article le plus mortifiant,„ il seroit élevé une Pyramide à Rome avec une Inscription, qui devoit contenir en substance le Decret rendu contre la „ Nation Corse, & que cette Pyramide seroit élevée vis à vis de leur „ ancien Corps-de-Garde.„ Ces Articles exécutez, & après que le Légat auroit vu le Roi,„ On convenoit qu'Avignon & le Comtat „ seroient remis comme auparavant „ sous l'obéïssance du Pape, avec „ une abolition & un pardon général de tout ce qui s'étoit fait & „ passé.„

Tel fut le Traité de Pise, que les Plénipotentiaires signérent, comme

(1) *Berigel est à Rome ce qu'est le Chevalier du Guet à Paris.*

je l'ai dit, le 12. de Février 1664. & qui fut enſuite ratifié & exécuté de point en point. Le Cardinal Chigi, Légat & neveu d'Alexandre VII. vint le 29. de Juillet faire au Roi la ſatisfaction que j'ai raportée : & le 18. d'Août le Cardinal Impériali vint lui demander pardon. C'eſt ainſi que le Roi vengea hautement l'outrage qu'on lui avoit fait en la perſonne de ſon Ambaſſadeur.

1662. Il eſt pleinement exécuté.

Il fit voir auſſi que s'il ſavoit venger ſes injures & ſoutenir ſa dignité roiale, il ne ſavoit pas moins aſſurer le repos de ſes peuples, & mettre hors d'inſulte les Frontiéres de ſon Roiaume. La Ville de Dunkerque entre les mains des Anglois donnoit de l'inquiétude, & il ne pouvoit ſouffrir qu'un ſi dangereux Voiſin, portât, pour ainſi dire, la Clef du Roiaume en ſa ceinture, en y poſſédant une de ſes plus fortes Places, & un Port de Mer, qui plus eſt, capable de tenir des Flottes & des Armateurs pour ruiner le Commerce de France, & pour piller ſes Côtes quand il lui en prendroit envie. De là encore il étoit facile à l'Angleterre de faire des Courſes en

Negociations pour retirer Dunkerque des Anglois.

1662. Picardie, & de renouveller ses anciennes invasions. Il étoit donc de la derniére importance de retirer d'entre les mains de cette fiére Nation une Place, d'où elle pouvoit causer de si grands dommages. Un coup de Politique bien ou mal entenduë, ou plutôt la nécessité des conjonctures où l'on s'étoit trouvé, avoit obligé le Cardinal Mazarin de porter le Roi à la céder à Cromvvel. La mort de cet Usurpateur en facilita la restitution. A peine Charles II. fut-il rétabli sur le Trône de la Grande Bretagne, que le Roi Très-Chrétien négocia avec lui trois Traitez importans, comme je l'ai déjà dit (1) : Dunkerque ètoit un des trois. Nous avons vu l'exécution du premier dans l'accomplissement du mariage de Henriette d'Angleterre avec le Duc d'Orléans : le second étoit celui du mariage de Charles avec l'Infante de Portugal, qui se fit sur la fin de cette année : le troisiéme étoit donc celui de Dunkerque. Courtin le négocia : le Comte d'Estrades y eut aussi beaucoup de part ; la Reine Douairiére

(1) *Voiez ci-dessus pag.* 243.

d'Angleterre, qui passa exprès la Mer, ne lui fut pas inutile, & plus que tout cela cinq millions de l'argent de France, qu'on fit toucher à un Roi nouvellement arrivé d'exil, & qui aimoit le repos & les plaisirs sans se soucier beaucoup de la gloire, firent réüssir l'intrigue. Dunkerque fut rachetée le 27. de Novembre (1) : la Garnison transférée à Tanger, que le Portugal cédoit à Charles pour la Dot de l'Infante, & la France mise en possession d'un Port & d'une Ville qui firent le sujet de son triomphe & de sa joie, comme ils avoient auparavant fait celui de sa crainte & de son chagrin. Il y a peu de Places qui aient souffert tant de révolutions, & dont la Conquête ait été si enviée. Les François & les Espagnols se la ravirent tour à tour, & elle fut comme une Maitresse entre ces deux Rivales, qui donnérent de sanglantes Batailles pour la posséder. Elle étoit demeurée aux derniers, & pour la retirer de leurs mains le Cardinal ne trouva point d'autre expédient que de la promettre aux Anglois, s'ils vouloient aider aux François à en

1662. Ce qu'il en couta au Roi Très-Chrétien.

Importance de cette Place.

(1) *En 1662.*

1662. faire la Conquête. Le Traité fut conclu & exécuté, & sur la fin de Juin 1658. Dunkerque remise à Cromvvel. La fatalité des tems y força la France: des tems plus heureux, & son Roi gouvernant par lui-même la firent rentrer sous sa Monarchie. Une autre Politique l'a obligé en 1713. de la démolir, pour satisfaire aux instances de l'Angleterre, & pour ne donner plus de jalousie à la Hollande, qui ne la voioit pas de bon œil entre les mains ni de l'une, ni de l'autre de ces deux Monarchies.

Divers Partis proposez à *Mademoiselle*.

Nous avons vu plusieurs propositions de mariage pour *Mademoiselle*, cette riche Princesse, l'aînée des filles du Duc d'Orleans (1), & l'unique Héritiére de la Maison de Montpensier du Chef de sa mere. La Cour de France n'avoit pas été de son sentiment sur plusieurs Partis qui lui eussent été agréables, & à son tour elle n'avoit pas eu pour d'autres la complaisance que cette Cour éxigeoit d'elle. Il en fut de même cette année. Le Roi eût voulu qu'elle eût épousé Dom Alfonse, Roi de Portu-

Le Roi souhaite qu'elle épouse

(1) *De son premier Mariage.*

gal, & elle ne put s'y résoudre. A la vérité c'étoit un indigne Parti à ne considérer que sa personne, Prince également mal fait de corps & d'esprit. La Princesse de Némours, qui l'épousa en 1666. ne le put souffrir, & il se jugea lui-même indigne de la posseder, l'aiant abandonnée en 1668. au Prince Dom Pedre son frere puisné qui l'épousa, après que le mariage de Dom Alfonse eut été déclaré nul. Le Roi Très-Chrétien, qui avoit à cœur l'affermissement de la Maison de Bragance sur le Trône, regardoit moins la personne de Dom Alfonse que sa Couronne, & jugeant *Mademoiselle* fort propre à l'affermir sur la têtê de ce Roi imbécille, ou à la porter elle-même en qualité de Reine, il eût souhairé qu'elle y eût donné son consentement. Mais cette fiére Princesse ne put se résoudre à faire un tel sacrifice, & à se donner un tel Maître, dont la Roiauté ne l'empêcheroit pas de sentir les imperfections, que la grandeur de son courage & de son esprit ne pourroit pas suporter. Si elle en fût demeurée-là, on n'eût pu la blamer: mais elle en écrivit au Roi d'Espagne, à

1662.

le Roi de Portugal, à quoi elle refuse de consentir.

1662. qui elle en fit confidence, en faisant une infidélité au Roi de France son légitime Souverain, & dont elle avoit l'honneur d'être proche Parente. Ses Lettres furent interceptées, & elle encourut pendant quelque tems l'indignation du Roi, qui la relegua à St. Fargeau (1).

Elle est releguée à S. Fargeau.

Les Anglois & les Vénitiens se trouvent si souvent mélez avec les François, que je n'ai pu écrire l'Histoire des derniers, sans insérer en plusieurs endroits celles des deux autres, dont il me reste peu de chose à dire pour les années 1661. & 1662.

1661. 1662. Ce qui se passa pendant ces deux années de plus considérable en Angleterre (2), fut le mariage de la Princesse Henriette avec le Duc d'Orleans, celui de Charles II. avec l'Infante de Portugal, & le Traité de la restitution de Dunkerque, J'ai parlé amplement du premier, & j'ai touché legérement les deux seconds, dont je vais achever la relation.

(1) Elle y fut jusqu'à la fin de l'année 1663. Voiez les Memoires de Bussi Rabutin.
(2) R. Coke, A compleat History of England.

A l'égard du Traité de Dunkerque, ménagé par l'Ambassadeur de France, & conclu moiennant une somme de cinq millions, c'étoit un coup bien hardi de la part de Charles II. à l'avénement d'une Roiauté dont il avoit toute l'obligation à son Parlement, que de traiter à son insu de l'aliénation d'une Place dont la Nation étoit si jalouse. Les Parlemens qui se tinrent bientôt après se contentérent d'en murmurer, mais n'osant en faire un procès au Roi, ils s'en prirent au Chancelier Mylord Hyde, Comte de Clarendon, sur lequel ils firent tomber leur ressentiment quelques années aprés (1). Ce Seigneur étoit néanmoins innocent, & bien loin d'avoir conseillé la restitution, il s'y étoit fortement oposé dans le Conseil du Roi, qui fut assemblé pour en dire son sentiment. Celui du Chancelier fut de rejetter les propositions de la France, & de conserver Dunkerque. Il n'en fut pas cru, & à la réserve du Comte de Southampton, Grand Tresorier, qui fut de son avis, les autres Ministres plus complaisans opinérent comme

1662.

Mécontentemét des Anglois au sujet de la remise de Dunkerque.

Ils s'en prennent au Chancelier, qui se réfugie en France.

(1) En 1667.

1662. le Roi souhaitoit en faveur de la restitution. Tout ce que purent faire les deux contredisans, ce fut de protester contre la Délibération, & de faire insérer leur Protestation dans le Registre du Conseil Privé. C'étoit assez, ce semble, pour les mettre à couvert de la poursuite des Parlemens: cependant ils ne laisserent pas de faire le procès au Chancelier, qui ne sauva sa vie que par sa fuite, & par l'exil où il mourut, comme nous le verrons en son ordre.

Le Roi d'Angleterre épousa l'Infante de Portugal.

Le mariage de Charles II. avec l'Infante de Portugal aiant été conclu à Lisbonne, moiennant la Cession de Tanger en Afrique (1) pour la Dot de la Princesse, elle partit de Lisbonne au mois d'Avril 1662. vint débarquer à Portsmouht le 14. de Mai, & le Roi s'y étant rendu l'épousa le 21. Elle étoit fille de Jean IV. premiérement Duc de Bragance, & dans la suite proclamé Roi de Portugal l'an 1640. Elle entroit dans sa vingt-cinquiéme année, encore jeune par conséquent, mais aiant peu d'agrémens, de petite taille, maigre & fort brune. Tout son mé-

Portrait de l'Infante.

(1) *Dans le Roiaume de Fez près du Détroit.*

mérite étoit beaucoup de douceur, 1662.
& une parfaite complaisance pour les inclinations du Roi son époux, qui n'avoit que de l'honnêteté pour elle, gardant toute sa tendresse pour ses Maîtresses, dont aussi il eut plusieurs enfans, sans en avoir eu de la Reine. Sa tranquillité & son insensibilité n'en furent point émuës, & elle ne se plaignit pas plus des amours étrangéres de cet infidele époux, que de l'indifférence qu'il avoit pour elle.

Suite du Siege de Candie.

Le Siége de Candie, où je me suis borné à l'égard des Vénitiens, demeuroit toujours au même état (1). La République n'étant que foiblement secouruë ne faisoit qu'en retarder la prise, & les Turcs se tenant surs d'emporter la Place se contentoient de la serrer de tous côtez, pour empêcher les secours d'y entrer. J'ai raporté la malheureuse expédition des Troupes Françoises, commandées par le Prince d'Este, & sa mort arrivée le 16. de Novembre 1660. (2). Les autres Officiers Généraux repassérent en France, & le Roi envoia la Commission de Lieu-

Tome III. O

(1) *Voiez Nani, Ricaut, la Guillettiére.*
(2) *Voiez ci-dessus pag. 220. & suiv.*

1662. tenant-Général au Chevalier de Gremonville, pour prendre le Commandement de ce qui restoit de François réduits à un petit nombre. Mais ce Chevalier aiant su que sur de mauvais raports le Sénat l'avoit soupçonné d'avoir mal agi en certaines occasions, & d'avoir pris plus d'autorité qu'il ne devoit, il aima mieux se retirer du service, que de s'exposer à des reproches. Voilà comme tout manquoit à la République, qui étoit encore plus mal assistée du Pape & du Roi d'Espagne, & dont son Général Morosini s'étoit brouillé sur la fin de l'année 1661. avec le Général de l'Escadre de Malte. Elle eût eu tout à craindre de la Campagne de 1662. si le Visir n'eût pas tourné ses desseins du côté de la Hongrie. Le Sultan aiant quitté Constantinople, & étant allé à Andrinople dès l'année précédente, le Visir forma le dessein de passer à Belgrade, & de laisser pour Caïmacan (1) à la Porte son fils Achmet. Sa mort, qui arriva le 19. d'Octobre 1662. l'empêcha d'executer ses projets. Né d'une

Mort & qualitez du Grand Visir Coprogli.

(1) *Lieutenant du Visir, & qui en fait les fonctions en son absence.*

très-baſſe condition, il étoit monté 1662.
à la plus haute dignité de l'Empire, dont il ſe montra digne par ſon habileté, par ſon courage, & par ſa ſévérité qui alloit juſqu'à la cruauté, n'en aiant pas fait moins périr par la corde que par le ſabre. Aſſez heureux cependant pour mourir paiſiblement dans ſon lit, fin peu ordinaire aux Viſirs, à qui il ſemble qu'une mort tragique eſt deſtinée : plus heureux encore d'avoir en mourant pu conſerver à ſon fils une Charge ſi enviée, & qu'on n'avoit point encore vûë perpétuée dans une même Famille. On dit que ce fut par le hardi artifice dont il ſe ſervit, lorſque le Sultan l'étant venu voir au lit de la mort, il lui déclara qu'il avoit confié à ſon fils tout le ſecret de l'Empire, & qu'il falloit ou le faire mourir, ou lui envoier le Sceau en le mettant en ſa Place : & que le Sultan prit le dernier parti. Mais un Auteur (1) dit avec plus de vraiſemblance, puiſqu'étant mort d'apoplexie il n'avoit pu avoir cet entretien avec le Grand Seigneur, que ce fut Fatime Kadun ſa femme qui tint

Son fils Achmet lui ſuccede; & par quel artifice.

(1) La Guilletiére.

1662. ce discours après la mort de son mari aux Visirs du Banc, qui en firent le raport au Sultan. Quoiqu'il en soit, il donna au fils la Charge du pere, & le jeune Visir, qui n'avoit guére plus de trente ans, la remplit avec autant de capacité & plus de gloire & de bonheur encore que son Prédécesseur. Ce fut aussi avec un plus grand malheur pour la République, puisque ce fut lui qui mit fin au Siége de Candie, par la Conquête qu'il en vint faire avec toute la valeur & toute l'habileté du plus grand Général qu'ait jamais eu l'Empire Ottoman.

Eloge du jeune Coprogli Grand Visir.

Il n'eut pas moins de politique que de bravoure, & une de ses premiéres actions fut de faire mettre la Haye, Ambassadeur de France, en liberté, de lui permettre de retourner dans sa Patrie, & d'accepter la Haye Ventelet son fils pour son Successeur. Je ne dis rien des artifices dont il se servit pour endormir l'Empereur, jusqu'à ce qu'il eut tout préparé pour la Guerre qu'il lui vint faire l'an 1663. Cela n'est pas de mon sujet, où je reviens.

Le nouveau Visir ne paroissoit pas s'apliquer beaucoup à ce qui regar-

doit la Guerre contre les Vénitiens, 1662.
ne témoignant pas faire attention au passé, ni se soucier de l'avenir. Il avoit alors d'autres vûës, occupé des desseins de feu son pere pour la Guerre de Hongrie, & ne songeant qu'à les exécuter. Ainsi c'étoit une espece de relâche & de Suspension d'Armes pour la République, qui cependant ne s'endormoit pas. Affoiblie par le rapel des François, elle se réconcilia avec les Chevaliers de Malte, & les Flottes s'étant jointes on tint un Conseil, où il fut proposé d'entreprendre la Conquête de Negrepont, & le Prince Palatin de Sutzbach (1), l'un des Généraux, apuioit fortement une si belle résolution : mais le Prieur de Bichi, qui commandoit l'Escadre de Malte, dit, *Qu'il n'avoit pas ordre de débarquer des Troupes, & de faire des Siéges* : desorte que l'entreprise fut rompuë. Tant il est vrai qu'il faut peu compter sur des Troupes Auxiliaires, & que les secours étrangers sont rarement fort utiles. Aussi la République, comptant plus sur ses propres

Ce que font les Vénitiens.

(1) *Il étoit au service des Vénitiens qu'il quitta en 1663. Voiez Nani.*

1626. Forces que sur celles de ses Alliez, fit revenir cette année les Troupes qu'elle avoit dans Mantouë; mais c'étoit peu de chose, puisqu'elles étoient réduites à cent cinquante hommes. Ce n'étoit pas un grand renfort pour Candie. La Guerre que le Grand Visir porta l'année 1663. en Hongrie, fut d'un plus grand soulagement à la République, à qui cette diversion procura quelque respit.

1663. Je commence l'année 1663. par le mariage du Duc de Savoie avec Mademoiselle de Valois (1), dont il devint Veuf sur la fin de l'année 1664.

J'ai raporté la donation de la Lorraine faite au Roi par le Duc Charles IV. & enregistrée en Parlement le 27. de Fevrier 1662. L'inconstant Duc s'en repentit dès l'année 1663. (2) & peut-être dès le moment de son Traité. Tel étoit le génie de ce Prince, comme je l'ai dit plusieurs fois, & comme je serai obligé de le répéter encore souvent, puisque ses variations durérent autant que les jours de sa vie, & qu'il ne

(1) *Fille de Gaston, Duc d'Orleans. Voyez Tome II. pag. 423. à la Note (1).*

(2) *Voiez Nani, de Riencourt, les Fastes de Louis le Grand, la Vie du Vicomte de Turenne.*

trouva de repos que dans le tombeau. 1662.
Il lui prit envie cette année de remettre la Ville de Marſal entre ſes mains. Cette Place, ſituée dans le Bailliage de Nanci, étoit une des meilleures de la Lorraine, & où le Duc ne pouvoit ſe cantonner ſans incommoder le Païs, & ſans avoir deſſein d'y rentrer par cette Porte, nonobſtant la Ceſſion qu'il en avoit faite : le Roi n'avoit garde de le ſouffrir. Cependant le Duc avoit mis un Gouverneur dans la Place qui lui étoit dévoué, & qui refuſoit de recevoir les ordres du Roi : deſorte qu'il fallut ſe réſoudre à l'y contraindre par la force.

Contravention du Duc de Lorraine qui ne veut point rendre Marſal.

Ce n'étoit pas une petite entrepriſe. La bonté de la Place, dont les Fortifications étoient réguliéres, & ſa ſituation dans un marais rendoient ſon attaque difficile, & le Roi crut que cette expédition avoit beſoin de ſa préſence, Cette Conquête ne lui couta néanmoins qu'un voiage d'onze jours (1). On s'étoit contenté d'abord d'envoier le Comte de Guiche & Pradel (2) avec les Troupes

(1) *Voiez la Lettre du Roi du 14. de Septembre 1663. au Comte d'Eſtrades.* (2) *Ou Pradelle.*

1663. qui étoient en Lorraine, dans l'espérance que le Gouverneur leur ouvriroit les Portes : mais il témoigna qu'il étoit résolu à se défendre, & il fallut faire le Siége dans les formes. L'Armée du Roi se mit pour cet effet en Campagne au commencement du mois d'Août, investit la Place, & travailla aux Lignes de Circonvallation, & le Roi, comme je viens de le dire, vint en personne hâter le Siége. Le Duc, qui n'étoit pas en état de résister à une Puissance si supérieure, étonné d'ailleurs de la presence du Roi, eut recours à son manége ordinaire. Il envoia le Prince de Lixen avec des Lettres de sa part, pour assûrer Sa Majesté qu'il remettroit Marsal en sa disposition. La necessité plutôt que la bonne foi l'obligea d'executer sa parole : le Gouverneur eut ordre de rendre la Place, & le Maréchal de la Ferté y entra le 4. de Septembre, & aprés y avoir resté quelques jours pour en visiter les Fortifications, il en partit en y laissant un Gouverneur ou un Commandant (1) avec une bonne Garnison.

Le Roi en fait le Siége.

Réduction de la Place.

(1) *Fauri, Lieutenant des Gardes du Corps.*

Voilà comme cette Forteresse fut 1663.
mise au pouvoir du Roi, qui se réserva de déclarer dans un an sa volonté, au sujet de la démolition ou de la conservation de ses Remparts. Il laissa aussi au Duc la jouïssance sa vie durant de tous les revenus du reste de ses Etats, conformément au Traité du 27. de Février, & lui fit rendre ce que ses Officiers en avoient reçu depuis un an qu'il étoit gardé en dépôt. Sa Majesté retira aussi toutes ses Troupes de la Lorraine, qui eût pu joüir des douceurs de la Paix & d'un entier repos, si le Duc, toujours inquiet, ne l'eût pas troublé de nouveau. Quelques jours après il vint voir le Roi à Mets, & lui témoigna que jamais il ne s'étoit trouvé dans un état plus heureux, ni avec l'esprit plus content. Comme cette quiétude ne lui étoit pas naturelle, il ne la conserva que jusqu'à ce qu'il eût trouvé une nouvelle occasion de rompre ses Traitez & de recommencer la Guerre : mais toujours à sa confusion & à son dommage.

Le Duc vient saluer le Roi à Mets.

La France, qui voioit tout tranquille chez elle & autour d'elle par

1663. l'obéissance des Sujets, & par la Paix qu'elle avoit avec tous ses Voisins, porta ses Armes dans des Païs plus éloignez, soit pour secourir ses Alliez, soit pour réprimer les Courses & les déprédations des Ennemis communs de la Chrétienté.

Le Roi Très-Chrétien ne peut abandonner le Roi de Portugal.

Elle comptoit les Portugais au nombre de premiers. Nonobstant le Traité des Pyrénées, qui lui avoit lié les mains, elle ne crut pas qu'il lui fût permis d'abandonner la Maison de Bragance qu'elle avoit mise sur le Trône, ou qu'elle y avoit affermie. Elle crut au contraire qu'il y alloit de sa gloire, de maintenir son ouvrage, & de sa générosité, de ne laisser pas opprimer un Allié à qui elle avoit promis sa protection. C'est aux Politiques à juger auquel des deux Traitez la France étoit le plus obligée, & si l'assistance indirecte qu'elle fournit au Roi de Portugal, pouvoit la disculper des reproches que lui fit l'Espagne de lui avoir manqué de foi. Pour s'en mettre à couvert, il fallut trouver un moien d'éluder l'Article qui privoit le Roi Très-Chrétien d'assister le Portugal, comme Ferdinand III. disoit-on, avoir

éludé le Traité de Munster, en faisant passer des Troupes au secours du Roi d'Espagne (1). Ce moien fut, comme je l'ai déja dit, que le Roi n'y feroit point passer de Troupes sous son nom, mais qu'il permettroit au Vicomte de Turenne de secourir un Roi dont il étoit Parent, & de lever des Troupes qui y passeroient sous le Commandement du Comte de Schomberg (2), depuis Maréchal de France. Quelque opinion qu'on ait de cet expédient, la levée se fit, & le Général exécuta sa Commission avec succès. Les Troupes qu'il mena se joignirent aux Portugaises que commandoit Villaflor, & ces deux Généraux aiant donné Bataille aux Espagnols près d'Estremos, en remportérent une glorieuse Victoire. 1663.

Le Vicomte de Turenne, Parent de la Reine de Portugal, prête son nom pour l'assister.

Les Troupes y passent sous le Commandement du Comte de Schōberg.

Les Ennémis communs de tous les Chrétiens étoient les Algériens, les plus redoutables Corsaires de la Méditerranée. Alger, Capitale de l'Etat qui porte ce nom, & qui se gouverne moins en République ou en

Le Roi envoie ses Vaisseaux cōtre les Algériēs.

(1) *Voiez la Dissertation intitulée,* Motifs de la France pour la Guerre d'Allemagne. *Voiez aussi la Lettre touchant la Paix entre la France & l'Espagne.*

(2) *Il y commandoit les Troupes de France long temps auparavant.* *Voiez ci-dessus pag. 69.*

1663. Roiaume tributaire du Grand Seigneur, que comme une Societé de Voleurs & un ramas de Pyrates, s'est rendu autrefois terrible sous le Gouvernement du fameux Barberousse (1). Quoique ces dangereux Armateurs eussent beaucoup perdu de leur réputation depuis la mort d'un Chef si renommé, ils ne laisserent pas de se faire toujours craindre, sur tout aux Vaisseaux Marchands, & le long des Côtes d'Italie & de Provence, qu'ils venoient infester. Le Roi Très-Chrétien voulut en reprimer l'insolence & le brigandage, & assurer la Navigation & le Commerce aux Vaisseaux François. Dans ce dessein il mit une Flotte en Mer, commandée par son Amiral le Duc de Beaufort, qui avoit pour son Lieutenant, le Commandeur Paul, Chevalier de Malte: & ces deux hardis Chefs donnérent si bien la Chasse aux Corsaires, qu'ils n'oserent paroître de long-tems. Nous les verrons bientôt poursuivis encore avec plus de chaleur, & quelques années après (2) éprouver toute l'indigna-

(1) *Du tems du Sultan Solyman & de l'Empereur Charles-Quint.* (2) *En 1683.*

tion du Roi Très-Chrétien, & la juste fureur de ses Armes. 1663.

Sur la fin de cette année, l'Alliance avec les Suisses fut renouvellée à Paris, avec une solemnité qui mérite bien que j'en donne la description, tirée de l'Extrait de ce qui se passa en cette fameuse cérémonie. Depuis la celebre Bataille de Marignan (1), que François I. gagna contre les Suisses, il se fit une Alliance de cette Nation avec la France, que de part & d'autre on eut grand soin d'entretenir. Elle étoit necessaire aux François, à qui la Suisse fournissoit des Troupes pour faire la Guerre qu'ils eurent à soutenir contre la Maison d'Autriche : Elle n'étoit pas moins avantageuse à la Nation Helvétique, qui en tiroit de grosses Pensions, outre les Soldes de ses Officiers & de ses Soldats, dont la paie étoit plus forte que celle des autres Corps. Tous les Successeurs de François I. cultivérent cette Alliance (2), & le 28. de Novembre 1583. Henri III. reçut l'Ambassade des treize Cantons avec plus de so-

L'Alliance avec les Suisses renouvellée.

(1) *Donnée l'an 1515.*
(2) *Voiez l'Ambassadeur de VVicquefort.*

1663. lemnité que n'avoient fait ses Prédécesseurs, aiant envoié au devant des Députez (1) le Prevôt des Marchands & les Echevins de Paris, qui les conduisirent à l'Hôtel de Ville. Là ils furent défraiez pendant leur séjour, & tous les jours on les régaloit des viandes & des liqueurs les plus agréables. Henri IV. & Louis XIII. ne firent pas moins de cas de l'affection de ces Alliez, avec qui ils renouvellérent les Traitez : mais il ne s'étoit rien fait encore avec tant d'éclat, au sujet de ces renouvellemens d'Alliance, que ce qui se passa cette année.

Ambassade solemnelle des treize Cantons.

Les Ambassadeurs des treize Cantons arriverent le 2. de Novembre à Charenton, où on leur avoit marqué leurs Logis. Ils y furent visitez le 4. par le Maréchal d'Aumont & par Berlise, Introducteur des Ambassadeurs, de la part du Roi. Ils avoient prétendu se couvrir en parlant au Roi, être traitez d'*Excellence*, & qu'on leur cédât la place d'honneur aux visites qu'ils feroient chez les Princes & chez les Ministres : mais rien de tout cela ne leur fut ac-

(1) *On ne les a nommez Ambassadeurs que depuis.*

cordé. Dans tout le reste ils eurent 1663.
lieu d'être contens. Le 9. du mois le Roi leur fit servir un magnifique dîner à Vincennes, où se trouvérent la Barde qui avoit fait le Traité, & Servien, Conseiller d'Etat. Après le repas tous montérent à cheval, & arrivérent à Paris aux Logis qu'on leur avoit marquez dans la ruë Saint Martin, conduits par la Barde & Servien jusqu'à l'entrée du Fauxbourg Saint Antoine, où ils rencontrérent le Maréchal d'Aumont & Voisin, Prévôt des Marchands, qui prirent le premier Ambassadeur entre eux deux: les autres marchérent de même, chacun au milieu de deux Seigneurs, & cette Cavalcade dura jusqu'à ce qu'ils fussent arrivez à leurs Logis. Ils reçurent dès le lendemain les complimens de la Ville avec le present de Vin, d'Hipocrats, de Pâtez & de Jambons: & le même jour le Chancelier les invita à dîner pour le lendemain. Trente carosses vinrent les prendre pour les amener chez lui, où Messieurs de Coaslin & de Rochefort les reçurent au haut du Perron, & les firent entrer dans une Chambre en attendant qu'on servît.

1663. Le Chancelier étoit au lit malade d'une éréſipelle ; mais on n'avoit pas laiſſé de mettre au haut bout de la table, un Fauteuil pour lui avec ſon cadenat & ſon couvert. Le premier Ambaſſadeur prit ſa place à la main droite, & les autres enſuite. On ôta le couvert du Chancelier, & les Marquis de Coaſlin & de Rochefort prirent ſa place. Chaque Ambaſſadeur avoit derriére lui un Valet de Ville pour le ſervir. Le Marquis de Coaſlin commença les ſantez par celle du Roi & de toute la Maiſon Roiale, & les finit par celle du Chancelier, des Ambaſſadeurs, de la Ducheſſe de Longueville, Souveraine de Neufchâtel & de Vallengein (1) Alliez des Cantons, & du Comte de Soiſſons, Colonel des Suiſſes. Toutes ces ſantez furent buës debout & têtes nuës au bruit des Trompettes, des Tambours & des Tymbales.

Céréмonie du repas.

Cérémonie de l'Audiençe.

Au ſortir de ce ſplendide repas ils furent conduits, par le Comte de Harcourt qui les vint prendre, & qui prit la main ſur eux, à l'Audience du Roi. Ils parlérent tous découverts, & le Roi toujours cou-

(1) *A la repreſentation du Duc ſon époux.*

vert. Il en fut de même des Audiances qu'ils eurent des deux Reines & de *Monſieur*. Mais le Prince de Condé & le Duc d'Enguien ſe découvrirent, & les conduiſirent juſqu'à la porte de leur Chambre, prenant la main ſur eux. Le Vicomte de Turenne, qui leur donna le 13. jour du mois à dîner, en uſa de même. 1663.

Cérémonie des Conférences.

Le 14. ils entrérent en Conférence à l'Hôtel du Chancelier avec les Commiſſaires du Roi. Il y avoit dans la Galerie une grand' table, au bout de laquelle on avoit mis une Chaiſe pour le Roi: à main droite il y avoit des Chaiſes pour les Commiſſaires, & du côté gauche il y en avoit trente-neuf pour autant d'Ambaſſadeurs. En l'abſence du Chancelier, qui étoit indiſpoſé, le Maréchal de Villeroy prit la premiére place, aiant aſſis auprès de lui Meſſieurs de Brienne, le Tellier, Lionne, Colbert & la Barde. Ils ſe levérent & ſe découvrirent, ſans bouger de leurs places, lorſqu'ils virent entrer les Ambaſſadeurs, qui prirent la leur de l'autre côté. En trois Conférences tout fut réglé & ſigné. Le Roi envoia une chaine d'or à chaque Am-

Les preſens du Roi à leur départ.

1663. baſſadeurs, & quatre cens écus pour les frais de ſon voiage. Ils reſtérent encore quelques jours à faire des viſites : mais pas un des Miniſtres ne les viſita.

Ambaſſade du Comte d'Eſtrades à la Haye.

Je n'ai rien dit de la Négociation du Comte d'Eſtradès, qui arriva le 2. de Janvier 1663. à la Haye avec la qualité d'Ambaſſadeur Extraordinaire du Roi Très-Chrétien (1). Toute cette Ambaſſade, qui dura juſqu'au mois d'Octobre 1668. eſt pourtant une des plus délicates & des plus importantes de ce Regne, & où l'on voit paroître dans un haut degré la dextérité du Miniſtre, & la ſublime capacité du Maître qui l'emploioit. Je n'ai donc garde de ſuprimer ce qui s'y paſſa. Ce ſeroit dérober à l'Hiſtoire que j'écris une de ſes piéces les plus curieuſes, & à la gloire du Roi les plus beaux traits de grandeur & de politique qu'un Souverain puiſſe témoigner. Mais pour éviter la confuſion j'en donnerai un abregé ſéparé à la fin de chaque année.

Pour commencer par celle-ci, je ſuis obligé de donner un plan de l'é-

(1) *Voiez les Memoires, Lettres, & Négociations du Comte d'Eſtradès, Tome I.*

tat où se trouvoit la Hollande, & de 1663.
celui où étoit la France par raport à leur intérêt réciproque. Le Comte d'Estrades nous l'aprendra lui-même dans ses Lettres, & je ne parlerai que d'après lui.

Etat de la République de Hollande à l'arrivée du Comte d'Estrades.

Il trouva la Hollande gouvernée par son Pensionnaire Witt, qui à l'âge de trente-six ans avoit toute l'autorité, & la Maison d'Orange dans le déclin, n'aiant de ressource que dans un jeune Prince de douze à treize ans (1), dépouillé des grandes Charges de ses Ancêtres, & sans esperance de s'y voir rétabli, par l'obstacle qu'y mettroit le Pensionnaire de Witt, le plus habile & le plus accrédité Magistrat qu'eût la République. Il étoit aussi grand admirateur du Roi Très-Chrétien, & se faisoit honneur de son amitié, qu'il préferoit à celle de tous les autres Princes, & qu'il croioit la plus utile à sa Patrie, dont il étoit zélé défenseur. La Hollande se trouvoit alors menacée par l'Angleterre & par l'Evêque de Munster, & en cas d'attaque, elle avoit besoin du secours de la France, aux termes du Traité du mois d'Avril

(1) *Guillaume III.*

1663. 1662. D'autre côté elle voioit avec chagrin Dunkerque remise au Roi Très-Chrétien, & craignoit que la franchise qu'il accordoit à cette Ville ne ruinât le Commerce des Provinces Unies. Telle étoit la constitution de la République à l'arrivée du Comte d'Estrades.

Dispositions où se trouvoit la France par raport à la République.

Celle de la France, par raport à cette ombrageuse République, n'étoit guére moins délicate. Le Roi, qui avoit fait le Traité de confédération & de Commerce, vouloit bien le maintenir : mais il avoit peu de tems après traité de Dunkerque (1) avec le Roi d'Angleterre, & ils prétendoit que la Hollande lui garentît ce Traité, suivant que Sa Majesté de son côté & la République du sien s'étoient obligez à une Garentie mutuelle de leurs Traitez. Cette prétention du Roi tenoit la Hollande en suspens sur la Garentie, & son refus suspendoit la Ratification du Traité de Confédération de la part du Roi. Deux choses empêchoient la République de garentir le Traité de l'acquisition de Dunkerque : premiérement, la franchise que le Roi avoit

(1) *Le 27. Novembre 1662.*

accordée aux Dunkerquois, *ce qui,* 1663.
disoit la Hollande, *alloit ruiner son Commerce :* En second lieu, la jalousie qu'elle avoit d'une Place qui facilitoit à la France l'invasion de la Flandre. Les Espagnols apuioient fortement cette raison, & augmentoient de plus en plus les ombrages de la République. Il falloit autant d'habileté qu'en avoit le Comte d'Estrades pour surmonter ces difficultez, & autant de bonne volonté qu'il en trouva dans le Pensionnaire, pour lui obtenir le consentement des sept Provinces. Cette Charge de Pensionnaire, pour le dire en passant, a un tout autre pouvoir & une tout autre dignité, que celle de Syndic ou d'Avocat-Général, comme l'expliquent quelques-uns. Elle répond à celle de *Questeur* (1) des Empereurs Romains, & d'Archi-Chancelier de ceux d'Allemagne, comme nous l'aprend un savant Jurisconsulte de la Nation (2). Pour revenir à nos deux Négociateurs, la dextérité de l'un & de l'autre ménagea si bien

En quoi consiste le pouvoir du Pensionnaire.

(1) *Les Questeurs étoient les Gardiens des Résolutions du Sénat. Voiez Dion Cassius. Ils étoient aussi Gardiens du Tresor-Public.*

(2) *Ant. Mathæus, Professeur en l'Université de Leyde.*

1663. cette affaire épineuse, que malgré toutes les intrigues de l'Ambassadeur Espagnol, elle en vint à bout : le Roi ratifia le Traité de Confédération, & la République garentit celui de l'acquisition de Dunkerque.

Ratification du Traité de 1662.

Instances du Comte d'Estrades en faveur des Chevaliers de Malte & de l'Evêque de Munster.

Le Comte d'Estrades étoit aussi chargé d'emploier la recommandation du Roi en faveur des Chevaliers de Malte, qui avoient des Domaines dans les sept Provinces : & en faveur de l'Evêque de Munster, qui avoit des prétentions sur les Terres de Borkelo, situées dans la Province de Gueldre, qui lui étoient contestées par le Comte de Styrum : il mit l'une & l'autre affaire sur un pied d'en espérer une favorable issuë. Nous verrons dans la suite ce qui brouilla de nouveau l'Evêque de Munster avec la République, & le secours que le Roi envoia à cette derniére (1), en exécution de la Garentie des Traitez.

Plan d'un Cantonnement des Païs-Bas Espagnols en République.

Un Article plus important commença de s'agiter dès cette année, quoique secretement encore, mais pourtant avec un sérieux examen de la part du Pensionnaire & de ceux de sa Cabale, qui trouvoient à pro-

(1) En 1665.

pos de garder le ſecret juſqu'à ce que 1665.
tout fût prêt pour l'exécution, & de la part du Roi Très-Chrétien, qui donnoit ſon aprobation au projet. Le Roi d'Eſpagne Philippe IV. étant tombé malade cette année, & l'Infant ne promettant pas une longue vie, l'Empereur d'ailleurs ſongeant au mariage de l'Infante Marguerite, ſœur cadette de la Reine de France, il étoit aiſé de prévoir que l'ouverture à la Succeſſion, prête à ſe faire par la mort prochaine du Roi Philippe, alloit mettre les Prétendans aux mains, & renouveller la Guerre que le Traité des Pyrénées n'avoit que ſuſpenduë. Cette Guerre ne pouvoit qu'être funeſte à la République, dont les ſept Provinces ſont enclavées dans les Païs-Bas Eſpagnols, qui deviendroient derechef le ſanglant Théatre des Armes des deux Parties. Le Penſionnaire, dont les vûës étoient fort pénétrantes, tout apliqué au ſalut de ſa Patrie imagina un moien d'en aſſûrer le repos, en procurant celui des dix autres Provinces Eſpagnoles (1), & en

(1) *Tous les Païs Bas ſont diviſez en dix-ſept Provinces, dont la République en poſſéde ſept, & les dix autres obéiſſent à l'Eſpagne.*

1663. donnant quelque satisfaction à la France. Cet expédient fut le Cantonnement des dix Provinces, qui, se soustraiant de la domination de l'Espagne, se mettroient en République libre & indépendante à l'exemple des treize Cantons Suisses, & sous la protection de la France & de la Hollande.

Le projet en aiant été remis au Comte d'Estrades, il l'envoia au Roi, qui l'aprouva dans le fond, l'aiant seulement rectifié à l'égard du tems & de la maniére de l'exécution, pour ne point contrevenir aux Traitez : & l'aiant fait dresser suivant ses intentions, il se reposa du succès sur la Négociation de son Ambassadeur. Le Comte d'Estrades communiqua le nouveau projet au Pensionnaire, qui l'examina avec ses Amis. Ils n'y trouvérent à redire que sur la prétention du Roi, que la Succession à la Couronne d'Espagne lui seroit ouverte par la mort de Philippe IV. nonobstant la Renonciation de la Reine, comme nulle & invalide, ouverte même pour en exercer les droits dans le Brabant du vivant de l'Infant, en vertu du droit dévolutif;

Ce qui empêche que le Plan ne soit poussé plus loin.

tif, qui donne la Succeſſion aux filles du premier lit au préjudice des mâles du ſecond. Je n'examine pas maintenant ces deux queſtions de la Renonciation & du droit dévolutif, qui reviendront ſouvent ſur la Scêne, où j'aurai lieu d'en parler plus à fond : je me contente de dire ici que le Penſionnaire & ſes Amis euſſent ſouhaité de voir plus clair dans ces deux points, avant que de s'engager par un Traité où ils les paſſaſſent pour conſtans : mais le Roi eut ſes raiſons pour ne s'expliquer pas davantage. 1663.

Il ne fut point étonné de la Ligue que Dom Eſtevan de Gamarre, Ambaſſadeur du Roi Catholique, propoſoit aux Etats Généraux, des dix Provinces Eſpagnoles avec les ſept Provinces Unies pour ne faire qu'une même République : comme s'il eût voulu ruiner par là le projet du Cantonnement, dont il avoit des ſoupçons, s'il n'en étoit pas inſtruit à fond. *Je ne veux pas*, écrivit le Roi (1), pour réponſe à ce que lui en avoit mandé le Comte d'Eſtrades, *que le Penſionnaire m'entraine à ce qu'il voudra, & dès qu'il le voudra par les*

Fiére réponſe du Roi à la Ligue propoſée par l'Eſpagne à la Hollande.

(1) *Voiez la Lettre du 10. Décembre 1663.*

1663. *fraieurs de cette Ligue : mes affaires ne sont pas en cet état-là. Je connois & sens qui je suis, & suis persuadé que mon amitié est désirable, & plus utile à ceux qui l'ont, que ne m'est la leur, & ainsi que ceux, à qui je l'ai accordée, en la perdant y perdront plus que moi. Je ne leur donnerai pas d'occasion juste de s'en départir : cela me suffit.* Sa Majesté ajoûta, qu'aux Conférences des Pyrénées Dom Louïs avoit sollicité le Cardinal Mazarin de conclure une Ligue entre les deux Couronnes pour réduire les Provinces Unies, & pour en faire le partage entre les deux Rois, à quoi le Roi Très-Chrétien n'avoit pas voulu entendre, quoiqu'il n'eût alors point d'Alliance avec la République qui l'en empêchât. C'étoit pour lui faire sentir le tort qu'elle avoit de se défier d'un Voisin, qui ne vouloit, à l'exemple de ses Prédécesseurs, emploier ses Forces qu'à la protéger, bien loin de songer à la détruire ou à l'envahir. Le Pensionnaire témoignoit être persuadé des bonnes intentions de Sa Majesté : mais ses Maîtres ne pouvoient se guérir de leurs soupçons & de leurs inquiétu-

Ses bonnes intentions pour la République.

des, & en revenoient toujours à l'ambition d'un jeune Monarque, *qui n'y donneroit*, diſoient-ils, *de bornes que ſon pouvoir qui n'en avoit point.* Je m'arrête-là pour cette année. Nous verrons les ſuites de cette importante Négociation dans les années ſuivantes, juſqu'au rapel que le Roi fit le 23. de Septembre 1668. de ſon Ambaſſadeur. 1663.

Défiances de la République.

Ainſi finit l'année 1663. La ſuivante commença par le Traité de Piſe qui régloit la ſatisfaction que le Pape devoit faire au Roi de l'inſulte des Corſes. Comme j'ai raporté de ſuite tout ce qui ſe paſſa ſur ce différent qui fit tant de bruit, je ne répéterai point ici ce que j'en ai dit (1). 1664.

La Cour (2), qui ne voioit plus d'affaires capables de lui donner de l'inquiétude, voulut prendre quelque divertiſſement pendant les jours du Carnaval. On avoit préparé pour cela *le Balet des Amans déguiſez*, qui fut danſé pendant le mois de Février au Palais Roial. L'ouverture du Théatre ſe fit premiérement, par une diſpute

Balet des Amans.

P ij

(1) *Voiez ci-deſſus pag.* 291. *& ſuiv.*

(2) *Voiez de Riencourt, Nani, les Faſtes de Loüis le Grand, la Vie du Vicomte de Turenne.*

1664. entre Pallas & Venus, au sujet de la premiére place que chacune de ces deux Déesses prétendoit dans l'Empire de l'Univers. Pallas y venoit accompagnée des Arts & des Vertus : c'étoit une suite qui sembloit l'assurer de la Victoire : mais celle des Graces & des Plaisirs qu'amenoit Venus n'en fut point alarmée, & la Déesse de l'Amour osa bien disputer la presséance à la Déesse de la Sagesse, & oposer à la sévérité & à la suffisance de son Escorte, les charmes & les agrémens de la sienne. Il faloit un Médiateur pour terminer le différent. Mercure vint, mais ce ne fut que pour leur proposer un Arbitre plus capable & plus respectable que lui : c'étoit le Roi qui fut accepté, & par là finit le Prologue, qui servit de prélude au Balet.

Il étoit composé de quatorze Entrées. Huit Amours travestis en Forgerons, qui sortoient de l'Antre de Vulcain, faisoient la premiére : & le Théatre se changeant tout d'un coup en une Mer, il se donna un Combat Naval, qui representoit la Bataille d'Actium, d'où l'on voioit sortir l'amoureux Antoine, qui aban-

donnoit la Victoire pour courir après le Vaisseau de Cléopatre qui fuioit à toutes voiles : triste image de l'enchantement de cette funeste passion. La deuxiéme Entrée étoit composée du Gouverneur d'Egypte, & de toute la jeunesse d'un Païs abandonné à la molesse & à la volupté. Les douze autres Entrées faisoient voir autant de Spectacles différens d'Amours travestis, qui representoient divers événemens tirez de l'Histoire ou de la Fable. Tout répondoit à la beauté de l'invention, la magnificence du Théatre, la varieté des Decorations, la richesse des habits, l'adresse & la bonne grace des Acteurs & des Actrices : & tout le monde en fut enchanté. 1664.

Les soins que le Roi prét pour l'établissement du Cómerce.

Le Roi ne s'endormoit pas dans les plaisirs, & ses récréations ne l'empêchoient pas d'être apliqué à tout ce qui pouvoit rendre son Regne heureux, n'aiant pas moins d'attention pour le bien de ses Peuples que pour sa propre gloire. Il comprit aisément que rien n'étoit plus capable de contribuer à la prospérité de l'Etat que le Commerce, & Colbert lui donna là-dessus des ouvertures

1664. dont il ſut bien profiter. On revint de l'erreur où l'on avoit été, qu'il falloit laiſſer le Commerce aux Hollandois, qui le feroient pour la France, à qui ils porteroient les Marchandiſes des Indes, pendant qu'occupée d'un plus noble métier, elle apprendroit tous les jours à dompter ſes Voiſins, & à étendre ſes Frontiéres.

On fit réflexion que par leur Trafic & leur Navigation, les Provinces Unies étoient montées à une puiſſance qui les rendoit formidables, & avoient attiré chez elles toutes les richeſſes du Vieux & du Nouveau Monde. On penſa donc à les imiter, & à leur exemple on voulut etablir deux Compagnies, l'une pour les Indes Orientales, & l'autre pour les Occidentales, dont le Roi ſe déclara Protecteur. Il leur accorda de grands priviléges, & par l'Acte qui en fut dreſſé il s'engagea de leur prêter ſix milions pour un certain tems ſans intérêt. Pour faire un Fonds encore plus conſidérable il donna un Edit, par lequel il fit entrer dans le même engagement les Officiers de Judicature & les Marchands, qui furent taxez à proportion de leurs

Biens : & il permit aux Gentilshommes d'entrer dans ce Commerce ſans déroger à leur Nobleſſe. 1664.

Etabliſſement de la Compagnie Françoiſe dans pluſieurs Iles de l'Amerique.

Ces deux Compagnies travaillérent auſſitôt à établir des Comptoirs dans les principales Villes des Indes : & dès le 26. de Février une Colonnie Françoiſe partit de la Rochelle pour aller peupler l'Ile de Cayenne, ſituée ſur la Mer du Nord, proche de l'embouchure de la riviére des Amazones, & dans cette partie de l'Amérique Méridionale, à qui on donne le nom de *Caſtille d'or* & de *Terre-ferme*. Elle n'eſt pas loin non plus de la Martinique, l'une des Iles Caribes, que poſſedent auſſi les François. Ils s'étoient établis dans ces Iles dès l'année 1626. Mais la Compagnie, qui s'étoit formée ſous l'autorité du Roi Louïs XIII. ne ſubſiſta que juſqu'à l'année 1651. qu'elle vendit les Iles qu'elle poſſédoit aux Chevaliers de Malte & à divers Particuliers. La Compagnie, qui ſe forma cette année ſous l'autorité de Louïs XIV. racheta en 1665. celles qui avoient été venduës aux Maltois, & le Roi ordonna aux autres Acquéreurs de raporter les Contracts de leur acqui-

1664. sition à son Conseil, pour en être remboursez par la même Compagnie (1). Elle en prit possession l'année suivante à la charge d'en faire hommage d'une Couronne d'or de trente Marcs à chaque changement de Roi. Mais les principaux établissemens des François sont dans le Canada, dont ils tiennent ce qu'il y a de meilleur, sous le nom de *nouvelle France*, le long du grand fleuve de St. Laurent, sur la Rive gauche duquel est la Ville de Québec, la Capitale de tout le Païs.

Etablissement à Madagascar.

Le 30. d'Octobre une autre Colonie partant des Ports de France alla s'établir à Madagascar, qui porte aussi le nom de *St. Laurent*, parce qu'elle fut découverte le jour de la Fête de ce Saint, & celui d'*Ile Dauphine*, comme la nommérent les François, à l'honneur de leur Dauphin. On dit que cette Ile, située dans l'Afrique, à l'Orient des Côtes de Zanguebar & des Cafres, est une des plus grandes & des plus riches du monde : & les François y eurent pendant quelque tems des Colonies con-

(1) *Les meilleures de ces Iles sont la Guaxdeloupe, la Martinique, St. Christophe, Ste. Croix, St. Barthelemi & Ste Lucie.*

sidérables sur les Côtes, où ils bâtirent le Fort Dauphin, celui de la Baie Saint Augustin, & quelques Bourgs : mais quelle qu'en puisse être la cause, ils ont quitté presque tous ces lieux qu'ils habitoient. 1664.

Il est abandonné.

Le soin que le Roi prend de la Marine.

Comme il est impossible de maintenir les Colonies que tant de Mers séparent de la France, ni de faire fleurir le Commerce, qui ne subsiste que par la Navigation, sans avoir de bonnes Flottes capables d'assûrer les Mers, soit contre les Pyrates, soit contre les autres Nations déja établies dans les Indes, le Roi prit un soin particulier de la Marine. Il sembloit sous les Regnes précédens que la France, à l'imitation de l'Empire Ottaman, ne se souciât que de faire des Conquêtes en Terre-ferme, & qu'elle abandonnât la Mer aux Anglois & aux Hollandois, qui en étoient les Maîtres : & on vit encore l'année 1667. la Flotte Françoise jointe à celle de Hollande résister foiblement à l'Armée Navale d'Angleterre. Dans la suite les choses changérent bien de face : & ces deux Puissances Maritimes à leur tour s'etant unies, ont eu bien de la peine à

1664. s'opofer aux entreprifes des Flottes Françoifes.

Expéditions du Duc de Beaufort, Amiral, en Afrique.

Mais pour ne point anticiper les tems, & ne parler que de ce qui fe fit cette année, qui n'étoit pourtant qu'un coup d'effai des grands Armemens qui parurent dans la fuite, le Roi envoia au commencement de l'Eté le Duc de Beaufort, Amiral, avec une Flotte confidérable en Afrique, où il prit Gigeri, réceptacle de Corfaires, auffi bien qu'Alger, dont il eft voifin, fituez l'un & l'autre fur la Méditerranée entre Fez & Tunis, dans l'ancienne Mauritanie Tingitiane, là où étoit la fameufe Carthage(1). Quel changement! Là où les Carthaginois ont difputé de l'Empire du Monde, là font d'infames Pyrates & de véritables Voleurs qui ne vivent que de brigandages, & qui ne font la Guerre que pour piller & faire des Efclaves. Ce fut pour les châtier, & pour en réprimer les hoftilitez & les infolences, que le Duc de Beaufort fut envoié contre Gigeri, dont il fe rendit maître le 22. de Juillet. Il y eut le 6. d'Octobre un fanglant Combat contre les Maures, qui fe préfentérent devant la Place dans le

Prife de Gigeri.

(1) *Près de Tunis bâti de fes ruines.*

dessein de la recouvrer : mais ils furent battus, & contrains de prendre la fuite. Cependant la Ville fut jugée de trop difficile garde, environnée comme elle étoit d'Ennemis de tous côtez, éloignée de la France, dont elle ne pouvoit recevoir de secours que par Mer, & d'ailleurs de trop peu d'importance pour mériter tant de dépense & tant de soins : desorte qu'il fut trouvé à propos de l'abandonner, comme on fit le 30. d'Octobre, après l'avoir démolie.

1664.

La Place est démolie & abandonnée.

Il faut revenir de l'Afrique en Europe, & des bords de la Méditerranée sur ceux de la riviére de Raab en Hongrie, pour voir la fameuse Bataille qui s'y donna le 1. d'Août, peu de jours après la prise de Gigeri, dont le Duc de Beaufort s'étoit rendu maître le 22. de Juillet. Avant que de donner le récit de cette Bataille, il faut dire de quelle maniére les François y furent engagez par les ordres & sous les auspices du Roi, qui les envoioit au secours de l'Empereur.

Les Turcs entrent en Hongrie.

Le nouveau Visir voulut faire voir, par une grande entreprise (1), qu'il

(1) *Voiez Nani, Ricaut, de Riencourt, les Mémoires pour servir à l'Histoire de Louis le Grand, les Fastes de Louïs le Grand.*

1664. étoit digne du choix qu'en avoit fait le vieux Coprogli ſon pere pour lui ſuccéder, & de l'aprobation que le Sultan y avoit donnée. Après avoir endormi les Allemands toute l'année 1662. en leur faiſant croire que ſes préparatifs ne regardoient que le Siége de Candie, il fit arborer la queuë de Cheval au commencement du mois de Février 1663. & quelques mois après toute l'Armée ſe mit en marche, s'aprocha du Danube, le paſſa, & vint au mois d'Août faire le Siége de Neuhauſel.

Prise de Neuhauſel & de pluſieurs autres Places.

Je ne décrirai point la pompe & la fierté de cette Armée, à la tête de laquelle paroiſſoit ſon jeune & ſuperbe Viſir dans la fleur de ſon âge, avec une bonne mine & une majeſté qui eût charmé tout le monde, ſi cet air martial n'eût pas été gâté par trop de faſte. Cette redoutable Armée s'étant préſentée devant Neuhauſel en ouvrit la Tranchée le 4. d'Août, & le 15. de Septembre la Ville capitula. Cette Conquête fut ſuivie de celle de pluſieurs autres Places, & le Viſir content d'une ſi belle Campagne mit ſes Troupes en Quartier d'Hiver, ſe préparant pour

le Printems prochain à de plus grandes Conquêtes. L'Hiver même ne l'empêcha pas de faire des Courses dans la Stirie & la Croatie : mais la valeur du Comte de Serin les arrêta, & contraignit les Turcs d'en sortir. Il fit lui-même de beaux exploits, prit Cinq-Eglises, & mit le Siége devant Canise ; mais il fut obligé de le lever, & ne put sauver son Fort de Serin, que le Grand Visir fit raser jusqu'aux fondemens. 1664.

Exploits du Comte de Serin.

La Hongrie & l'Autriche se crurent alors perduës, & tout fut alarmé jusqu'aux Portes de Vienne. Dans cette extrémité l'Empereur eut recours au Roi Très-Chrétien, & lui envoia le Comte de Strozzi en Ambassade, pour solliciter le secours dont il avoit besoin contre les Infideles. Introduit à l'Audience il parut interdit, *frapé*, disoit-il (1), *par l'auguste Majesté du jeune Monarque.* Il se compara *au plus glorieux de tous les Astres*, ce sont ses expressions, *qui à la vérité communique sa lumiere à tous les Etats Chrétiens, mais qui en accorde les plus favorables influences aux Etats Catholiques. C'est ainsi*,

Ambassade du Comte de Strozzi, & sa Harangue flateuse au Roi.

(1) Voiez ce Discours raporté par Ricaut.

1664. disoit-il encore, *que le Roi devoit communiquer ses plus brillans raions à l'Allemagne, pour obscurcir entiérement la lumiére sombre & lugubre de la Lune Ottomane.* Le Roi, moins touché de ces flateries guindées, que de compassion pour la Chrétienté, accorda le secours que demandoit l'Empereur, à qui il envoia quatre mille hommes de pied, & deux mille Chevaux sous le Commandement des Comtes de Coligni & de la Feuillade (1).

Description de l'Armée Turque.

Ces vaillantes Troupes arrivérent à point nommé pour se trouver à la fameuse Bataille de Raab, ou de St. Godart, qui se donna le 3. d'Août. La riviére de Raab, qui roule proche de là ses eaux dans le Danube, séparoit les deux Camps. Le Visir paroissoit d'un côté sur ses bords, aiant pour ses Lieutenans-Généraux le Caïmacan, les Bachas de Bude, de Natolie & de Temesvvar. On voioit de l'autre côté Montécuculli, Général de l'Armée Impériale, à la tête de l'Aile droite, qui avoit pour Lieutenans-Généraux le Comte de Hollard, qui menoit

Et de l'Armée Chrétiéne.

(1) *Bussi dit que le Comte de Coligni en étoit Général, & la Feuillade Maréchal de Camp.*

l'Aile gauche, & le Prince de Bade, 1664. Maréchal Général, qui commandoit le Corps de Bataille. Le brave Comte de Serin faisoit un Camp volant de ceux de sa Nation (1). Les Troupes Françoises renforçoient celles des Confédérez qui composoient l'Aile gauche que menoit le Comte de Hollard, & avoient à leur tête leurs Généraux François, les Comtes de Coligni & de la Feuillade. La Bataille commença à neuf heures du matin, & dura jusqu'à quatre heures après-midi. Le Visir avoit fait passer le Raab à une partie de son Armée, & se tenoit de l'autre côté de la riviére, d'où il envoioit incessamment des Troupes fraiches. Comme il étoit beaucoup supérieur en Cavalerie & en Infanterie, & qu'il avoit mené à cette Guerre l'élite des Légions Ottomanes, la Victoire fut long-temps disputée. Les Comtes de Coligni & de la Feuillade en fraiérent le chemin, par la hardie résolution avec laquelle ils chargérent les Turcs, qui avoient mis le Prince de Bade en desordre, rétablirent le Combat, & obligérent l'Ennemi à repas-

Les Troupes Françoises.

La Bataille de St. Godar.

(1) *Des Hongrois.*

1664. ser le Raab. La confusion avec laquelle ils se retiroient se communiqua au Camp du Visir qui étoit demeuré, comme je l'ai dit, de l'autre côté de la riviére, que le brave Comte de Serin avoit passée pour l'aller charger. Ce fut alors que la Victoire se déclara pour les Chrétiens. Les Turcs perdirent dix-sept mille hommes qui demeurérent sur le champ de Bataille, sans compter ceux qui allérent se noier dans le Raab, en voulant le repasser avec trop de précipitation. Il n'en couta que trois mille hommes aux Chrétiens, qui tous signalérent leur valeur : mais celle des Troupes Françoises & de leuts intrépides Commandans y parut avec éclat : & on dit que le Comte de Coligni tua jusqu'à trente Turcs de sa main. Lui & le Comte de la Feuillade n'en firent peut-être que trop, & s'ils causérent la fraieur des Turcs, ils excitérent la jalousie des Autrichiens. *Ces secours étrangers*, dit un Auteur impartial (1), *ne leur donnérent pas moins d'inquiétude que les Armes des Turcs.* Et un autre, qui n'est pas

La Victoire demeure aux Chrétiés.

Belles actions du Comte de Coligni & du Comte de la Feuillade.

(1) Nani.

moins digne de foi (1), assûre que 1664. l'Empereur songea moins à profiter de cette grande Victoire, pour chasser les Turcs de la Hongrie, qu'à faire la Paix avec ces Infideles, pour emploier ses Troupes contre l'invasion d'un Prince Chrétien, qu'il voioit prêt à se saisir des Païs-Bas Espagnols par la prochaine mort de Philippe IV. & par la minorité de son Successeur. Malheureuse défiance, qui obligea l'Empereur à faire une honteuse Paix, mais qui ne doit pas priver le Roi Très-Chrétien, de la gloire que mérite la générosité avec laquelle il fit passer à son secours les vaillantes Troupes, qui eurent une si bonne part à la célebre Journée de Raab.

La jalousie qu'en prend l'Empereur.

Ce fut peu de jours après une si belle Victoire, que le Cardinal Légat fit son Entrée à Paris (2), en exécution du Traité de Pise. Il étoit arrivé en France au commencement du mois d'Août, & avoit salué le Roi à Fontainebleau, à qui il avoit fait les excuses de ce qui s'étoit passé au sujet de l'attentat des Corses : mais son Entrée, qui avoit été différée jusqu'à ce qu'il se fût acquitté de cette soumis-

Arrivée du Cardinal Légat.

La satisfaction qu'il fait au Roi.

(1) *Ricaut.* (2) *le 9. d'Août.*

1664. sion, ne se fit que le 9. d'Août. Ce fut avec toute la pompe qui se pratique en de semblables solemnitez : & le Cardinal Impériali alla ensuite (1) à Fontainebleau faire ses soumissions au Roi, de la maniére qu'on en étoit convenu par le Traité.

La Ville d'Erford soumise à l'Electeur de Maiénce par l'aide des François.

Le 15. d'Octobre le Roi envoia trois mille hommes, sous le Commandement du Lieutenant-Général Pradelle, à l'Electeur de Maience pour réduire la Ville d'Erford, qui s'étoit soustraite de son obéissance, & qui fut obligée de se soumettre après un Siége de vingt-sept jours. C'est ainsi que Louïs XIV. après avoir fait craindre ses Armes aux Ennemis, les emploioit à la protection de ses Voisins, & vouloit que non seulement la France, mais encore tous les Etats Alliez joüissent de la Paix. Ce fut pour cela, comme je le dirai en son lieu, que les mêmes Troupes Auxiliaires passérent l'année suivante sous le même Général en Hollande contre l'Evêque de Munster.

Finissons cette année par deux actions dignes de ce Monarque. L'une est l'établissement de l'Académie de

(1) *Le 18. d'Août. Voiez ci-dessus pag. 305.*

Peinture & de Sculpture (1) : l'autre 1664.
est l'entreprise du Canal pour la jonction des deux Mers.

L'Académie avoit commencé à se former long-tems auparavant : & dès le 20. Janvier 1648. il y avoit eu Arrêt du Conseil, portant défense de la troubler dans ses Exercices. Se voiant ainsi autorisée, elle fit des Réglemens qui furent aprouvez par des Lettres Patentes du Roi du mois de Janvier 1655. Et depuis encore le Roi lui accorda de nouveaux Statuts enregistrez au Parlement, à la Chambre des Comptes, & à la Cour des Aides. En 1663. après la mort du Cardinal Mazarin, qui en étoit *Protecteur*, le Chancélier Séguier, *Vice-Protecteur*, lui succéda, & Colbert eut la *Vice-Protection*. Il la méritoit, puisque c'est à ses soins qu'on attribuë ce qui favorisa le plus un si bel Etablissement, si digne d'un grand Roi qui vouloit faire revivre toute la magnificence des Rois & des Empereurs, sous qui deux Arts si célebres avoient fleuri, & de la Monarchie Françoise, dont la politesse &

Etablissement de l'Académie de Peinture & de Sculpture.

(1) *Voiez la Vie de I. B. Colbert.*

1664. le bon gout ne dévoient rien à ceux de Rome & d'Athènes. C'est ce qui parut bientôt aprés : & Paris eut comme elles ses Apelles & ses Zeuxis pour la Peinture, & pour la Sculpture ses Phidias & ses Praxitelles, dont quelques-uns vivent encore, & les autres ont laissé des Ouvrages qui les rendent immortels. Revenons à ce que fit Colbert.

Ses divers Logemens.

Il fit établir cette Académie par de nouvelles Lettres Patentes, & avec de nouveaux priviléges. Elle eut en peu de tems divers Logemens : premiérement dans la Galerie du Collége Roial de l'Université, d'où le Roi la transféra dans un Logement plus spacieux près des Tuilleries, & de là dans la Galerie du Louvre, & enfin dans l'ancien Louvre. Je ne ferai point le détail de ses Académiciens, dont quarante occupent les premiéres Places, de leurs Eleves, de leurs différentes Charges, & de leurs priviléges. C'est à l'Histoire de cet Etablissement que j'en renvoie le recit. Mais je dirai quelque chose des plus excellens Maîtres de ces deux Arts, & de leurs plus beaux Ouvrages.

A l'égard de la Peinture je ne croi pas que perſonne le puiſſe diſputer au fameux Le Brun (1), qui le diſputeroit à Xeuxis & à Apelles, s'ils étoient encore vivans : & je ne croi pas que l'Helêne & la Pénélope du premier (2), & la Vénus (3) du ſecond l'emportaſſent ſur les Tableaux du Peintre François, où il repreſente la Bataille & le triomphe de Conſtantin, & les cinq plus belles actions d'Alexandre (4). 1664. Ouvrages de Le Brun.

Je paſſe de la Peinture à la Sculpture, à laquelle je joins l'Architecture, comme deux ſœurs qui vont preſque toujours de Compagnie, quoique l'Académie de la derniére ne fût établie que ſur la fin de l'année 1671 (5). Toutes les Maiſons Roiales ſont autant de Chef-d'œuvres de l'une & de l'autre. Ce ne feroit jamais fait qui voudroit parler de toutes les beautez du Palais des Tuilleries : je m'arrête à l'amirable Statuë de marbre qui repreſente le Tems

(1) *Il mourut en 1690.* (2) *Voiez Pline.*

(3) *Venus Anadyomene ou ſortant de la Mer.*

(4) *La Bataille de Porus, celle d'Arbelle, le paſſage du Granique, la viſite qu'il rend à la mere & à la femme de Darius, ſon triomphe de l'Empire des Perſes.*

(5) *Le 30. de Novembre, & on lui aſſigna un lieu ſéparé des autres Corps.*

1664. foulant aux pieds l'Envie & le Mensonge. Le Buste du Roi est quelque chose de plus grand & de plus achevé. Il est de la main du Cavalier Bernin, que Colbert fit venir de Rome en 1665, & a été placé dans le Cabinet de Sa Majesté au nouveau Louvre. C'est une des plus hardies piéces qu'on puisse voir, à qui la Minerve de Phidias n'eût osé se comparer. On y voit rassemblez tous les traits du Monarque, sa fierté & sa douceur qui se donnent du relief l'une à l'autre, & on croit même remarquer dans ses yeux & dans sa Physionomie la vivacité & la pénétration de son esprit.

Le Buste du Roi de la main du Cavalier Bernin.

Je ne ferai point la description des Maisons Roiales de Saint Germain, de Fontainebleau, de Chambord, & je m'arrête à Versailles. Ce ne sera pas néanmoins pour en dépeindre toutes les merveilles : il faudroit pour cela un livre entier. Ses Palais, ses Jardins, ses Eaux sont autant de prodiges. Pour dire un mot des derniéres, on ne comprend pas d'où peuvent venir des Eaux si vives & si abondantes dans un lieu qui n'a ni sources ni riviéres. Il a fallu que l'Art for-

Description de Versailles.

çât la Nature, & que détournant le 1664.
Cours des riviéres (1), il les contraignît par des Aqueducs élevez en certains endroits ſur trois Arcades l'une ſur l'autre, de ſe rendre dans les Réſervoirs de Verſailles, d'où elles forment des Caſcades, des Jets, & des Napes d'eau, qui arroſent les Jardins, & qui coulent par tout comme de ſource. On donne à Colbert la gloire de tous ces Chef-d'œuvres par le ſoin qu'il prit d'y faire travailler, après avoir acheté de Ratabon la Charge de Sur-Intendant des Bâtiments, qui lui couta deux cents mille livres, & il eſt vrai que ſon aplication y contribua beaucoup. Mais les fondemens en avoient été jettez ſous Louïs XIII. & ce ne fut que quelques années après la mort de Colbert que tout fut achevé (2). Quelque ſoin qu'en eût pris le Miniſtre, tout l'honneur en eſt dû au Maître, dont le goût a réglé celui des Architectes, des Sculpteurs, & des plus excellens Ouvriers. C'eſt lui proprement qui a tiré Verſailles de la terre, comme par enchantement : & ces fameux

(1) *On fait venir la riviére d'Eure depuis Pont-Gonin à ſept lieuës de Chartres juſqu'à Verſailles.*

(2) *En* 1687.

1664. Palais de l'ancienne Egypte n'ont rien eu de plus grand ni de plus beau. Après tout ils ont disparu ces vastes & ces superbes Palais, & celui de Versailles subsiste dans une magnificence qui fait l'admiration de nôtre siécle, & qui fera encore celle des siécles à venir (1).

Ionction des deux Mers.

La jonction des deux Mers est encore une des plus hardies & des plus heureuses entreprises qui se soit faite sous le Regne de Loüis XIV. & dont la principale gloire lui est dûë, puisque ce fut par ses ordres, sous ses auspices, & par les sommes immenses qu'il fournit pour une dépense si utile, que ce grand Ouvrage fut exécuté. On commença le 8. de Novembre le Canal qui fait cette jonction : mais ce grand travail ne fut achevé que plusieurs années après. Il ne falloit pas moins de tems pour en venir à bout. On a parlé longtems, & on parle même encore de l'Isthme de Suez, qui sépare la Mer Rouge de la Méditerrannée, large de trente ou trente-cinq lieuës, que plusieurs Rois d'Egypte résolurent de couper pour joindre ces deux Mers

(1) *Ceci s'écrivoit du vivant de Loüis XIV.*

Mers ensemble, sans y avoir pu réüssir. C'est de là que vint le Proverbe, *couper l'Isthme* (1), pour exprimer une chose dont le succès est impossible. Il ne paroissoit guére moins de témérité dans le dessein de joindre l'Océan à la Méditerrannée par le fameux Canal de Languedoc. Rien ne sembloit plus impratiquable. Les Pyrénées d'un côté, & de l'autre la Montagne noire, sans comparaison plus difficiles à couper que l'Isthme de Suez, se présentoient à droite & à gauche, & il falloit nécessairement prendre une autre route. Il n'y en avoit qu'une. C'étoit celle qui conduisoit du Haut au Bas-Languedoc. Ce fut aussi celle que prit l'habile Ingénieur (2) qui entreprit un si merveilleux ouvrage, & qui l'exécuta heureusement. 1664.

Pour en venir à bout il visita toutes les Montagnes voisines, chercha la hauteur des sources de plusieurs riviéres que l'on y voit naître, parcourut tout le Païs, & en nivella tant de fois le terrain, qu'il trouva qu'il n'étoit pas impossible d'assembler les eaux des petites riviéres qui

Par qui & comment ce dessein fut exécuté.

(1) *Fodere Isthmum.* (2) *Riquet natif de Béziers.*

1664. ſortent de ces Montagnes, & de les amener toutes dans le Baſſin de Naurouſe. C'étoit l'endroit que l'on avoit choiſi pour être le point du partage de ces eaux, dont les unes vont ſe rendre dans l'Océan, & les autres dans la Méditerrannée : La jonction des deux Mers ſe faiſant par le moien d'un Canal qui joint le Freſquel, qui ſe décharge dans la derniére, avec le Petit-Lers qui va ſe rendre dans la Garonne à pluſieurs lieuës de ſon embouchure dans l'Océan. Le Baſſin de deux cents toiſes de longueur & de cent cinquante de largeur, & tout revétu de pierre de taille a été creuſé à l'endroit le plus élevé d'un Canal de ſoixante-quatre lieuës de France ſur trente pieds de large, qui côtoiant les Montagnes reçoit les petites riviéres qui en deſcendent, & les conduit au Baſſin. Cent quatre Ecluſes d'une beauté & d'une ſolidité extraordinaire ont été bâties pour retenir & pour lâcher ces eaux à propos : de ſorte que par l'aide de ces étonnantes Machines, qui ſurpaſſent toutes celles des Anciens, on peut paſſer en onze jours d'une Mer à l'autre avec autant de facilité que de ſeureté.

L'Enrrepreneur eut la joie de voir 1664.
un si merveilleux Ouvrage achevé avant sa mort, qui arriva au commencement d'Octobre 1680. mais l'essai ne s'en fit qu'au mois de Juin 1681. en la présence de Bon-repos, Maître des Requêtes & du Comte de Caraman, Capitaine aux Gardes, ses deux fils.

Au reste je ne sai s'il faut donner à cet habile Ingénieur toute la gloire d'une si hardie entreprise. S'il mérite celle de l'avoir exécutée, il n'en fut pas au moins l'Inventeur. Elle avoit été imaginée long-tems avant lui, & dès l'année 1603. le dessein en fut proposé à Henri IV. comme on le voit dans l'Histoire de sa vie (1), & que les Etats de Languedoc offrirent d'y contribuer. Mais il s'y trouva des difficultez qui en empêcherent l'exécution. Elle étoit réservée à un Regne plus tranquille, & à qui rien n'étoit impossible.

Je reprens ici la suite de la Négociation du Comte d'Estrades (2) pendant cette année. Elle roula, comme celle de l'année précédente, sur

Suite des Négociations du Comte d'Estrades.

(1) *Par Perefixe.*

(2) *Voiez les Lettres & Memoires du Comte d'Estrades; Tome I. pour l'année 1664.*

1664. les poursuites des Chevaliers de Malte, apuiées de la recommandation du Roi Très-Chrétien, sur les prétentions de l'Evêque de Munster, & principalement sur *La grande affaire*, c'est-à-dire, le projet du Cantonnement des dix Provinces Espagnoles, & les Droits de Sa Majesté Très-Chrétienne, du chef de la Reine son épouse, à la Succession de la Couronne d'Espagne. C'étoit l'Article le plus important. Il en survint un quatriéme qui ne l'étoit guére moins, & qui fit même, pour ainsi dire, disparoître l'autre. Ce dernier concernoit le différent, qui commença d'éclater cette année, entre la Couronne d'Angleterre & la République des Provinces Unies, & qui ne finit qu'après une sanglante Guerre. Le Roi Très-Chrétien fit ce qu'il put pour l'empêcher, comme nous le verrons bien-tôt : mais la fatalité des événemens l'emporta sur tous ses soins. Reprenons les trois autres Articles.

La Province d'Vtrech s'opose à la demande

Celui des Chevaliers de Malte étoit en beau chemin par l'entremise du Comte d'Estrades, qui avoit fait valoir la recommandation du Roi au-

près des Etats Généraux, & des ſept Provinces, ſix étoient diſpoſées à donner ſatisfaction aux Agens de l'Ordre, la ſeptiéme fut d'un autre avis. C'étoit la Province d'Utrecht, qui étoit auſſi la plus intéreſſée, parce que la plûpart des Biens réclamez y étoient ſituez. Et comme ils ſe trouvoient entre les mains des plus Puiſſans de la Province, qui ne pouvoient conſentir à s'en dépouiller, leur autorité accrocha l'affaire, & empêcha la réſolution uniforme, chaque Province étant Souveraine chez elle, ſans qu'elle puiſſe être contrainte ni entrainée par la pluralité, & les Agens de Malte aiant ordre de ne traiter que conjointement avec les ſept Provinces.

1664. des Chevaliers de Malte.

Mauvaiſe conduite de l'Evêque de Munſter.

Le différent de l'Evêque de Munſter n'eut pas un meilleur ſuccès. Ce fut ſa faute. Son ambition, & ſon eſprit inquiet, ne lui permirent pas de profiter des bons offices que Sa Majeſté Très-Chrétienne vouloit lui rendre, par l'entremiſe de ſon Ambaſſadeur. Il faut entendre là-deſſus ce dernier dans ſa Lettre du 4. de Décembre au Roi. *J'eſtime*, dit-il, *qu'il eſt plus glorieux pour Vôtre Majeſté, de*

1664. *continuer à comprendre l'Evêque de Munster dans la recommandation que je ferai à Messieurs les Etats des intérêts de tous les Princes, avec qui ils ont des différens, que de l'en distinguer par sa mauvaise conduite, & cela sera plus honteux à cet Evêque, ainsi que Vôtre Majesté l'a très-prudemment jugé, de voir qu'elle protege ses intérêts dans le tems qu'il quitte les siens.* Il ne se conduisit pas mieux dans la suite : desorte que le Roi fut obligé de prendre les Armes en faveur de la République, dont ce Prélat assiégeoit les Places, & d'envoier des Troupes Auxiliaires, qui le contraignirent de laisser ses Voisins en repos, comme je le dirai en son lieu (1).

Le Plan d'un Cantonnement abandonné.

La grande affaire, comme le Roi l'avoit nommée le premier, commença cette année à se rallentir. De part & d'autre on fut moins empressé pour le Cantonnement des dix Provinces en République, soustraite de la domination d'Espagne, Alliée de la Hollande, & sous la protection du Roi Très-Chrétien. Ce projet se refroidit, & tomba enfin tout à fait. La Ligue proposée par Dom Estevan

(1) En 1665.

de Gamarre venoit toujours à la traverſe : les défiances de la République alarmée de l'agrandiſſement de la France ne diſcontinuoient point, & rien ne pouvant raſſurer ces Républiquains, contre la puiſſance d'un auſſi redoutable Voiſin que le Roi Très-Chrétien, ils ne pouvoient conſentir à s'unir avec lui pour augmenter encore ſon Domaine. Ils de pouvoient ſur tout ſe réſoudre à lui garentir ſes Droits à la Succeſſion de la Couronne d'Eſpagne, *n'en étant pas*, diſoient-ils, *aſſez convaincus, pour n'en pas douter :* outre que pour en décider il eût falu oüir la Partie contraire, & diſcuter la queſtion avec les Miniſtres Eſpagnols. Ce n'eſt pas ainſi que l'entendoit le Roi Très-Chrétien. Il vouloit des Alliez qui ſecondaſſent ſes prétentions, & non pas qui s'en fiſſent les Arbitres. Perſuadé de ſon droit il n'en faiſoit juge perſonne, & voiant les difficultez inſurmontables qui ſe trouvoient à faire un Traité avec les Etats Généraux pour la Garentie de ſes Droits à la Couronne d'Eſpagne, il prit ſa réſolution de ne les en preſſer plus, & de prendre ſans leur participation les

1664.

Les défiãces de la Républi-que de Hollan-de empê-chent la correſ-põdance avec le Roi.

1664. mesures qu'il jugeroit les plus convenables. C'étoit aussi le sentiment du Comte d'Estrades son Ambassadeur. *Sire*, lui disoit-il dans sa Lettre du 8. de Mai 1664. *j'ai été pleinement informé des intentions de Vôtre Majesté, & après les avoir considérées avec attention, & y avoir donné toutes mes réflexions, j'avouë, Sire, que le seul chemin à tenir pour le bien de ses affaires, & pour la conservation des Droits qui peuvent un jour lui apartenir sur les Païs-Bas, c'est de ne s'engager sous aucunes conditions, & que Vôtre Majesté soit toujours en pleine liberté d'en user dans tous les tems ainsi qu'elle le jugera à propos. . . . . Que quand on pourroit faire un Traité, ce ne seroit qu'avec la Province de Hollande, les autres s'y trouvant oposées, & qu'il n'étoit pas certain qu'on pût les y faire condescendre. Ainsi Vôtre Majesté se trouveroit liée par le Traité, & eux ne l'étant point, il pourroit arriver des accidens qui ruineroient tout son ouvrage: Qu'il savoit par expérience à quels changemens un petit Populaire étoit sujet, & qu'il n'étoit pas de la prudence de se commettre à de tels hazards.* Ce fut aussi le parti que prit le Roi, qui

n'avoit pas moins de ſoupçon de la conduite de la République, qu'elle en avoit de la ſienne, & qui croioit avoir infiniment plus lieu de s'en défier, qu'elle n'en avoit de le ſoupçonner. *Il ſeroit facile*, dit Sa Majeſté dans ſa Lettre du 19. de Décembre au Comte d'Eſtrades, *de leur faire comprendre qu'il n'eſt pas fort juſte que je les ſoutienne dans toutes les Guerres dont ils ſont menacez de divers endroits, pour me trouver après cela leurs Forces ſur les bras, dès que la ſeule occaſion où je puis avoir beſoin d'eux arrivera. Quelque ſureté qu'ils me puiſſent préſentement donner contre cette crainte, elle ne peut m'aſſurer qu'ils n'en uſeront pas autrement quand cette occurrence ſurviendra : tant ils ſont frapez de la fâcheuſe opinion, qu'ils ont grand intérêt à avoir toujours une Barriére entre la France & leur Etat.* Et dans ſa Lettre du 26. du même mois, Sa Majeſté s'exprime encore plus fortement, & avec une eſpêce de douleur d'avoir des Alliez ſi peu ſurs. *Je ne ſai pas bien*, dit-il au Comte d'Eſtrades, après lui avoir mandé les Négociations ſecretes des Etats Généraux à la Cour de Madrid, *ce que je*

1664.

Les plaintes qu'en fait le Roi.

1664. *leur pourrois demander, pour me pouvoir pleinement répondre d'avoir une entiére sureté, de ne voir pas quelque jour leurs Armes tournées contre les miennes, après que je les aurois soutenus contre des Ennemis qu'ils se sont attirez sur les bras.*

Causes de la Guerre que l'Angleterre fait à la Hollande.

Ces Ennemis étoient l'Evêque de Munster & le Roi d'Angleterre, principalement le dernier. Cinq Vaisseaux Anglois troublez dans leut Commerce des Indes par l'Escadre de Hollande, furent la cause ou le prétexte de la Guerre entre les deux Nations. Le veritable sujet étoit la Côte de Guinée, dont chacune vouloit avoir la possession. Le Comte d'Estrades écrivant au Roi (1), dont la République avoit recherché la Médiation, impute cette querelle à l'ambition du Duc d'York, & represente au Roi Très-Chrétien que sa recommandation auprès du Roi de la Grande Bretagne, est seule capable de détourner ce dernier des conseils violens, qui lui sont suggérez par le Duc son frere, & par la Compagnie qu'il protege, dont l'intérêt seul va causer nne Guerre funeste, si on ne se

(1) Voiez sa Lettre du 30. Octobre 1664.

hâte de la prévenir. Le Roi s'y employa généreusement, nonobstant les soupçons injurieux de plusieurs Républiquains, qu'il s'entendoit avec le Roi d'Angleterre, pour envahir de concert les Provinces Unies. Quoiqu'il n'ignorât pas ces bruits outrageans, qu'on répandoit au préjudice de son honneur, il ne laissa pas de faire agir fortement son Ambassadeur à Londres, pour disposer Charles II. à un accommodement : mais il ne réüssit pas. *J'ai reçu vos dépêches*, dit-il au Comte d'Estrades (1), *& vu toutes les considérations que le Pensionnaire vous a representées, & qui lui faisoient encore esperer quelque bon succès de mon entremise pour l'accommodement des deux Etats. Il en est néanmoins autrement arrivé, & la réponse que le Roi de la Grande Bretagne a faite à l'écrit que lui avoit presenté mon Ambassadeur, vous aura fait connoître & au Pensionnaire, qu'il s'étoit abusé dans le jugement qu'il en faisoit. J'en ai beaucoup de déplaisir. Je ne me rebuterai pourtant pas, & vous pouvez dire de ma part au Pensionnaire, que je veux bien encore faire ce que les Etats dési-*

1664.

Le Roi Très-Chrétien emploie sa recommandation auprès du Roi d'Angleterre pour le porter à la Paix.

(1) *Dans sa Lettre du 7. Novembre 1664.*

1664. *rent de mon amitié, pour tâcher de porter le Roi d'Angleterre à la Paix.*

La recónoissance qu'en témoigne la République.

Peut-on agir de meilleure foi, & s'exprimer plus affectueusement ? Le Pensionnaire en fut pénétré de reconnoissance & d'admiration, quand le Comte d'Estrades lui communiqua la Lettre; & ceux qui avoient mal jugé des intentions de Sa Majesté, convinrent qu'ils avoienr eu tort. Ils firent plus. Touchez d'un si noble procédé, tous les Députez des Villes rejettérent les propositions que leur faisoit la Maison d'Autriche, de se liguer pour la conservation des Païs-Bas contre les prétentions du Roi, & déclarérent à l'Agent de l'Empereur (1), que l'Alliance qu'il proposoit étoit impossible, & qu'ils ne donneroient jamais d'ombrage à Sa Majesté Très-Chrétienne, ni de sujet de changer la bonne volonté qu'elle avoit pour les Etats.

Rencontre des Carosses de l'Ambassadeur de France & du Prince d'Orange & ce qui en arrive

Cependant un cas fortuit, qui arriva au commencement de Mai à la Haie, avois pensé y causer un grand désordre & mettre la mesintelligence entre les deux Nations. Le carosse du Comte d'Estrades, & celui du

(1) *Friquet.*

jeune Prince d'Orange ſe rencontré- 1664.
rent, & chacun affectant la place d'honneur, demeurérent arrêtez vis à vis l'un de l'autre, la Barriére entre deux. Les Gens de l'Ambaſſadeur accoururent de ſon Logis, & tous ſes amis ſe joignirent à eux: mais il défendit d'en venir à aucune action de main, pour éviter le malheur infaillible qui en ſeroit arrivé, & qui eût été très-grand à cauſe de l'affluence du Peuple qui ſe rangea auprès du Prince. Le Penſionnaire en étant averti accourut pour y mettre ordre: & l'Ambaſſadeur le voiant venir à lui: *Je ne ſai*, lui dit-il, *ce que veulent dire les Gens du Prince par une telle conteſtation: juſqu'à preſent j'avois ignoré que Meſſieurs les Etats euſſent un Souverain.* C'eſt que les Ambaſſadeurs ne cédent qu'aux Princes Souverains. Il envoia en même tems demander à la Princeſſe Doüairiére d'Orange, s'il devoit imputer cette méchante conduite au Gouverneur du Prince, plutôt qu'au Prince lui-même: Elle répondit, *Que c'étoit au Roi d'Angleterre à ſe mêler de cette affaire.* Elle prétendoit que le Prince aiant l'honneur d'en être le

1664. neveu, Sa Majesté Britannique se trouveroit intéressée à en soutenir le rang. Cependant elle suivit le Conseil que lui donna le Pensionnaire, de descendre dans l'Allée qui étoit enfermée de la Barriére, & de faire retourner le carosse : si bien que celui de l'Ambassadeur passa dans le rang qui lui étoit dû. En effet, quand la question fut examinée, il se trouva que les Prédécesseurs du jeune Prince n'avoient point pris le pas sur lès Ambassadeurs de France, qu'au contraire ils avoient été les recevoir à une lieuë de la Haye de la part de l'Etat, jusqu'à Fréderic-Henri, Aieul du Prince, qui sous pretexte de sa goutte se dispensa de cette ceremonie, mais sans prendre la premiere place. Il est vrai que le jeune Prince étoit petit-fils, du Chef de sa mere, du feu Roi d'Angleterre Charles I. & issu, qui plus est, du Sang de Henri le Grand, du Chef de son Aieule. *Mais ce n'est pas à moi*, disoit l'Ambassadeur, *à me relâcher en cette considération des droits dûs au Roi mon Maître.* Aussi fut-il aprouvé de les avoir soutenus, & si la Cour d'Angleterre en murmura, ce fut sans en faire d'éclat.

Raisons de l'Ambassadeur pour avoir la presséance.

Elles sont aprouvées.

Je ne puis me dispenser de raporter ici, l'affection qu'avoit témoignée fort peu de tems auparavant le Comte d'Estrades pour la maison d'Orange, & en particulier pour le jeune Prince, qui n'avoit alors que treize ans, *& dont il eût souhaité*, disoit-il au Pensionnaire, *que les Etats Généraux eussent pris plus de soin.* Mais il voioit avec regret que c'étoit une Maison tombée. Il pénétroit mal dans l'avenir, & le Prince fut rétabli huit ans après dans toutes les grandes Charges de ses Ancêtres, & est mort sur le Trône. 1664.

Le cinquiéme de Janvier 1665. se fit l'établissement du Journal des Savans à Paris (1) : ce que dans la suite toute l'Europe a imité : mais la premiére institution en est duë au glorieux Regne, dont j'écris l'Histoire. Ce seroit ici l'endroit de faire l'éloge d'un si beau dessein : mais comme je dois parler l'année suivante de la Fondation de l'Académie Roiale des Sciences, je remets à cet endroit à parler de ces deux Etablissemens, entre lesquels il y a trop de raport pour les séparer. 1665. Iournal des Savans.

(1) *Voiez le Iournal des Savans* I. *Tome en* 1665. *Voiez aussi le* IX. *Tome en* 1681.

1665. La Reine accoucha cette année (1) d'une Princesse qui fut nommée *Anne*, du nom de la Reine son Aieule, & la joie qu'on eut de sa naissance (2) donna lieu au Ballet de la naissance de Venus. Peut-être que le mariage de Mademoiselle de Némours avec le Duc de Savoie, qui l'épousa le 9. de Mai, étant Veuf de sa premiére femme (3), eut aussi part à ce divertissement. Quoiqu'il en soit, le Ballet étoit divisé en douze Entrées. A la premiére, on voioit la Mer couverte de Tritons, qui annonçoient la naissance de Venus, & cette Déesse paroissoit sur un Trône de Nacres environnée de douze Néréïdes. Elle ne fit que se montrer, aiant été enlevée au Ciel au son des Instrumens qui faisoient un agréable concert. Ce ne fut pourtant qu'après avoir reçu l'hommage des divinitez Marines, qui faisoient la seconde Entrée, & celuy des Vents, qui composoient la troisiéme. A la quatriéme, Castor & Pollux vinrent assurer que la Paix regnoit sur la Mer. A la cinquiéme,

Ballet de la naissance de Venus.

(1) *Voiez Nani, de Riencourt, les Mémoires pour servir à l'Histoire de Louïs le Grand, les Fastes de Louïs le Grand.*

(2) *Elle mourut bien-tôt après.*

(3) *Mademoiselle de Valois. Voiez ci-dessus pag. 318.*

les Zéphirs annoncérent la naissan- 1665.
ce de Vénus au Printems, aux Jeux & aux Ris, qui se mélérent dans la danse avec ces aimables Messagers. Flore parut dans la sixiéme, & un des Zéphirs qui étoit resté se joignit à elle pour publier l'allégresse publique. A la Septiéme, Jupiter descendit du Ciel & enleva Europe. On vit à la huitiéme Apollon, l'Amour, & Daphné convertie en Laurier. La neuviéme, representoit le mariage de Bacchus qui épouse Ariadne. A la dixiéme, le Théatre changea de décoration, & on vit le Temple de Paphos consacré dans l'Ile de Cypre à Vénus, où sa figure paroissoit, & où l'on fit un sacrifice. Six Poëtes vinrent dans l'onziéme adorer cette Déesse: & à la douziéme, Hercule, Jason, Achille & Alexandre en reconnoissent la puissance, & viennent danser avec Omphale, Médée, Briseï & Roxane.

Je ne sai si ce n'étoit pas prendre plaisir à amollir le cœur du jeune Monarque, qui n'avoit que trop de penchant à l'amour, en lui mettant devant les yeux les foiblesses de ces anciens Héros du Paganisme que l'on

1665. consacroit, au lieu de lui en faire sentir le ridicule & l'indignité. Sa passion pour la Valliére duroit encore, & il lui avoit plusieurs fois juré un amour éternel. D'ailleurs les deux enfans qu'il en avoit eus (1), sembloient en être des gages : mais peut-on compter sur les sermens des Amans, & se trouve-t-il des liens à l'épreuve d'une nouvelle passion ? Celle que le Roi commença de sentir l'année suivante pour la Marquise de Montespan, & qui parut avec éclat en 1667. éteignit tout le feu de la première, & en alluma un autre qui ne fut pas moins violent, mais qui fut plus criminel (2).

Expédition du Duc de Beaufort contre les Algériens.

Le Duc de Beaufort donna encore cette année la chasse aux Vaisseaux Algériens, & en coula plusieurs à fond dans le Combat qui se donna au mois d'Avril sous ce Fort de la Goulette (3), que la Conquête qu'en avoit faite Charles-Quint rendit si célébre. La Victoire demeura tout entiére aux Chrétiens : les trois principaux Vaisseaux des Barbares, l'A-

(1) *Mademoiselle de Blois, depuis Duchesse de Conti, & le Duc de Vermandois.*

(2) *Voiez ci-dessus pag. 245. & suiv.*

(3) *Il défend l'entrée du Port de Tunis.*

miral, le Vice-Amiral & le Contre- 1665.
Amiral y périrent, & furent ou la proie des flâmes ou celle des flots. Cette perte fut d'autant plus conſidérable pour eux, que le premier, qui étoit tout neuf, étoit monté de ſix cents hommes & de cinquante piéces de Canon : le ſecond, de trente-quatre piéces & de quatre cents hommes : & ils étoient chargez de Machandiſes eſtimées à deux cents mille écus. Nous verrons bientôt encore un ſecond Combat, qui ne fut pas moins funeſte aux Corſaires que le premier.

Je ne dois pas ſuprimer les affaires qui concernent la Religion. Il y en eut deux cette année qui ſe paſſérent fort proche l'une de l'autre. La premiére, fut une Déclaration du Roi contre les Janſéniſtes, & la ſeconde, fut la Canoniſation de Saint François de Sales.

Déclarations cōtre les Ianſéniſtes.

Toutes les Bulles d'Innocent X. & d'Alexandre VII. n'avoient pu détruire le Parti des Janſéniſtes, & tous les jours il ſortoit d'entre eux de ſavans Docteurs & de beaux Génies, qui prêchoient ou qui défendoient hautement par leurs Ecrits, la Doctrine que ces Bulles anathématiſoient,

1665. Le Roi, instruit dès le berceau par les Jésuïtes, n'étoit pas favorable à leurs ennemis. Il avoit pris soin au commencement de cette année, de faire enregistrer au Parlement la nouvelle Bulle du Pape, qui en condamnoit la Doctrine : il y avoit même envoié une Déclaration, qui faisoit des défenses expresses de ne plus agiter ces questions, capables d'imprimer dans les esprits des Maximes peu orthodoxes. Tout cela n'avoit pu arrêter le torrent. Il se formoit tous les jours de nouvelles Sociétez en faveur du Jansénisme, dont les opinions se publioient dans les Chaires, & s'enseignoient dans les Ecoles. Sur le raport qui en fut fait au Roi, & à la sollicitation des Jésuites, il fit publier au mois de Mai une seconde Déclaration, plus forte que la premiére. Il exposoit, *Que son intention étant de rëünir tous ses Sujets dans une Uniformité de Doctrine, il avoit pris pour cela tous les soins que sa prévoiance avoit pu aporter, sans avoir pu arrêter le cours d'une Doctrine condamnée par le Saint Siége : Il étoit donc obligé d'user de toute son autorité pour la réprimer, & d'apuier du Bras Séculier la*

Puiſſance Eccléſiaſtique. Que dans ce 1665.
deſſein, il vouloit & entendoit que tous les Chefs de Parti ſignaſſent un Formulaire, que les Prélats de l'Egliſe Gallicane avoient dreſſé, avec injonction aux Archevêques & Evêques de faire exécuter dans trois mois ſa Déclaration dans leurs Diocêſes : & qu'il ſeroit procédé contre les Réfractaires, conformément aux Conſtitutions Canoniques, & aux Loix du Roiaume. Nous verrons dans la ſuite que cette ſévérité ne produiſit pas tous les effets qu'on en avoit attendus. On a diſſimulé, mais on a conſervé tous ſes ſentimens, & on voit encore aujourd'hui la diſpute plus échauffée que jamais. Le deſſein de l'Uniformité de Créance eſt beau, mais il eſt au deſſus de la puiſſance humaine : & il n'apartient qu'à Dieu de commander & d'exécuter une ſi merveilleuſe réünion.

Canoniſation de St. François de Sales.

La Canoniſation de Saint François de Sales ſe fit le 19. d'Avril. Il y avoit long-tems qu'elle étoit ſollicitée par la Cour de France & par le Clergé du Roiaume, & l'intégrité de ce Prélat la méritoit. Il regne dans ſes Ouvrages une véritable piété, un zéle Chrétien, & toujours aſſai-

1665. sonné de douceur. Ennemi de la cruauté il avoit coutume de dire, *Qu'on prenoit plus de mouches avec une cuillerée de miel, qu'avec une pinte de vinaigre.* Il étoit Evêque de Genêve : mais comme il y avoit long-tems que cette Ville avoit embrassé la Profession de Foi des Protestans, il s'étoit retiré à Annecy (1), où il passoit tout son tems à l'étude & à la méditation pour soi-même, & à l'instruction & l'édification des autres, soit par ses Sermons, soit par ses Ouvrages pleins d'onction (2), & qui ne respirent que la charité. Il mourut à Lion en 1622. en odeur de sainteté, & comme il étoit originairement François (3), toute la Nation s'intéressa à sa Canonisation, qui fut pourtant retardée jusqu'à cette année, comme si l'honneur en avoit été réservé au Regne de Louïs XIV.

Etablissement d'une Verrerie pour les grandes Glaces.

Les Manufactures de toutes espêces s'établissoient en foule, s'il est permis de parler ainsi, & avec beaucoup de succès par les soins & par la direction de Colbert, qui en faisoit goûter l'utilité au Roi, qui vouloit

(1) *Lieu de la Résidence de ces Evêques titulaires.*
(2) *Voiez son Introduction à la vie dévote.*
(3) *Fils de François, Seigneur de Sales.*

être instruit de tout, & qui ne don- 1665.
noit son aprobation qu'avec connoissance de cause. Ce fut donc par l'aveu & sous les auspices du Monarque, que son laborieux Ministre établit une Verrerie au Fauxbourg Saint Antoine, dont il donna la direction à Ranchin, Secretaire du Conseil des Finances, à Pecquot & à Pocquelain : & cette Manufacture a très-bien réüssi. Si on n'a pas attrapé toute la finesse des Glaces de Venise, on en a du moins fort aproché, & on en fait de beaucoup plus grandes & qui coutent moins. D'ailleurs on a remédié par cet Etablissement, aux difficultez qu'on avoit à faire venir ces grandes Glaces de si loin, & ce qui étoit le point le plus important, on a sauvé le transport de l'argent qu'elles coutoient, qu'on empêche de passer de France dans un Païs étranger.

Manufacture des Points de France.

Ce fut dans la même vûë, que ce Ministre établit dans le même tems la Manufacture des Laines, des Toiles & des Points de France par un Edit du mois d'Août. La cherté des Glaces de Venise, donna lieu à la Verrerie du Fauxbourg St. Antoine, dont je viens de parler : & le prix

1665. excessifs des Points de Venise & de Gênes, fut cause de la Manufacture des Points de France. La proposition en fut faite par une Mademoiselle Du Mont, qui étoit venuë de Bruxelles, & à qui la direction en fut commise. Elle l'établit au même Fauxbourg Saint Antoine, où celle des Glaces avoit été placée, & depuis elle fut transférée à l'Hôtel de Saint Chaumont, près de la Porte de Saint Denis. Plus de deux cents filles, entre lesquelles il y en avoit de qualité, s'emploiérent à cet Ouvrage sous la conduite de l'Entrepreneuse, dont elles étoient les Elêves, & elles réüssirent si bien qu'elles égalérent & surpassérent même la beauté des Points de Venise. Mais comme les modes & les goûts changent, on quitta ces Points pour prendre ceux d'Espagne, & on a encore depuis abandonné ces derniers, à qui on a préféré les Dentelles de Malines.

Manufacture des Tapisseries.

Il faut comprendre dans les Manufactures de Laines & de Toiles, celle des Tapisseries. On vouloit pour les Maisons Roiales, & sur tout pour Versailles, quelque chose de plus beau que des Verdures, & des Hautes Lices.

On

On raffina sur les Laines & sur les Couleurs, & on voulut ajoûter à la nuance & à la vivacité tous les ornemens qu'on pouvoit emprunter de la Peinture. Ce fut pour cela que le Brun, ce Peintre si célebre dont j'ai déjà parlé, fut choisi, & que Colbert établit la fameuse Manufacture des Gobelins, dont il lui donna la direction. Ce lieu étoit déjà recommandable par la teinture des Laines en écarlate, l'eau de la riviére des Gobelins aiant une qualité particuliére pour leur donner cet éclat, que les autres eaux ne leur peuvent communiquer. Ce fut-là, que, sur les desseins de cet admirable Peintre, Colbert fit fabriquer des Tapisseries pour le Roi, qui ne donnent pas moins d'embellissement à ses Palais au dedans, que l'Architecture leur en donne au dehors. 1665.

Ouvrâges de Pierres de raport.

Il fit aussi travailler à des Ouvrages de Pierres de raport (1), où il n'entre que des pierres précieuses, dont néanmoins le travail surpasse la matiére, puisque pour en achever un seul quarreau il a fallu plusieurs an-

(1) *Ces pierres sont de différentes couleurs, & servent aux Ouvrages de Mosaïque.*

1665. nées. Tout cela orne les Maisons Roiales.

Piéces d'Orfêvrerie. Il fit faire aussi ces grandes piéces d'Orfêvreries, comme Tables, Guéridons & autres de cette nature qu'on voit à Versailles, & dont on admire la Sculpture & la grandeur.

Architecture de la Grande Gallerie de Versailles. Il emploia Mansard à l'Architecture de la grande Gallerie, dont tous les Connoisseurs sont charmez : & pour raporter de suite les autres Ouvrages de cette espêce & de cette magnificence, il se servit du Chevalier Bernin, pour jetter le 17. d'Octobre de cette année les fondemens du nouveau Louvre. Je n'en ferai point la description. Ce n'est point à l'Histoire à se charger de ces sortes de récits, & il lui suffit d'en donner une idée générale. Celle que j'en ai donnée est, ce me semble, assez grande pour remplir l'esprit d'une haute opinion de la magnificence de tous ces différens Palais, que le Roi a fait bâtir ou perfectionner, & qui n'en doivent rien au superbe Palais de Néron.

Comparaison de Versailles avec le Palais de Néró. Qu'on en lise la pompeuse description, & on croira lire celle de Versailles. Dans l'un & dans l'autre, l'or, l'yvoire, le marbre, & les pier-

res précieuſes brillent par tout dans 1665.
les parois, dans les planchers, & dans les plats-fonds. On voit dans l'un & dans l'autre des Statuës merveilleuſes, & où la Sculpture s'eſt épuiſée, des Lacs, des Jets & des Napes d'eau qui rempliſſent les Baſſins : on y voit des Jardins, des Bois & des Champs remplis de fleurs, de verdures, d'orangers, d'arbres & d'animaux de toutes ſortes : & Louïs XIV. peut dire du nouveau Louvre & de Verſailles, à plus juſte titre que Néron ne le diſoit de ſon ſomptueux Palais : *J'ai enfin trouvé une maiſon digne de me loger.* La fureur de cet Empereur inſenſé, qui ſe fit un plaiſir de mettre le feu à Rome pour repreſenter l'incendie de Troie, gâte tout ce que ſa magnificence auroit d'admirable : au lieu que Louïs XIV. ne prend pas moins de ſoin de l'embelliſſement de Paris, que de celui de ſes propres Palais.

Divers Ouvrages pour l'embelliſſement de Paris.

Tel eſt le Cours à quatre rangs d'Arbres, qui regne depuis la Porte de Saint Honoré juſqu'à la Porte de Saint Antoine. Tels ſont les Arcs de triomphe élevez aux Portes de Saint Denis & de Saint Martin en

1665. mémoire des Conquêtes de 1672. Tel encore le Quai Pelletier ou le Quai neuf, construit avec un Parapet depuis le Pont Nôtre-Dame jusqu'à la Grêve, qu'il ferme du côté de la Seine, & revétu de pierre depuis l'Abreuvoir jusqu'au bout de l'ancien Cours. Tel enfin l'Ouvrage de tant de ruës, dont on a élargi les unes & percé les autres, pour donner de plus belles vûës & une perspective plus réguliére.

Tous ces Ouvrages se firent par les soins de Colbert : mais en travaillant pour la gloire & pour la grandeur de son Maître, il eut aussi soin de la sienne : & il fit de sa Maison de Seaux un Palais qui ne le céde qu'à ceux du Roi.

Le Duc de Beaufort bat les Algériens.

Au milieu de cette magnificence & de cette politesse, que les Beaux Arts faisoient briller dans le Roiaume, où ils fleurissoient eux-mêmes, les Armes de la France se faisoient entendre sur la Méditerranée, & le long des Côtes d'Afrique contre les Algériens. Ces Corsaires, qui avoient été battus dès le mois d'Avril sous le Fort de la Goulette près de Tunis, le furent encore le 24. d'Août sous la

Forteresse de Serselles près d'Alger. 1665.
C'étoient toujours les mêmes Chefs qui commandoient la Flotte Françoise, le Duc de Beaufort Amiral, & le Commandeur Paul, qui faisoit l'office de Lieutenant Général. Celle des Algériens avoit aussi, comme au premier Combat, ses Commandans qui portoient le Pavillon d'Amiral, de Vice-Amiral & de Contre-Amiral. Ils ne furent pas plus heureux que ceux qui avoient combattu le mois d'Avril sous les mêmes Pavillons : tous trois furent faits Prisonniers, contrains de se rendre avec leurs Vaisseaux à l'Amiral François, qui triompha deux fois la même année de ces Pyrates, qui ne se rendoient pas moins redoutables que ceux de Cilicie, dont Pompée avoit triomphé.

Le Roi envoie du secours aux Hollandois contre l'Evêque de Munster.

Ce ne fut pas seulement contre les Corsaires d'Afrique que le Roi emploia ses Armes, il fit encore passer des Troupes Auxiliaires en Hollande, pour joindre à celles de la République contre l'Evêque de Munster. Ce Prélat, qui étoit d'un esprit turbulent, & plus propre à manier l'épée, qu'à porter la Croix, s'étoit

1665. jetté avec une Armée sur les Etats des Provinces Unies, voisins des siens du côté de Groningue & d'Over-Yssel. Il n'avoit point d'autre motif pour autoriser sa prise d'Armes que son ambition : prenant pour prétexte l'affaire de Borkelo, dont j'ai parlé (1) : & le Roi, qui avoit renouvellé l'Alliance avec les Etats Généraux, se crut obligé de les assister contre un si injuste Oppresseur. Il envoia donc un bon Corps de Troupes sous le Général Pradelle, qui arrêtérent celles du Prélat, & le contraignirent de laisser ses Voisins en repos. Mais ce ne fut qu'après des hostilitez dont je parlerai bientôt, & en vertu d'un Traité que je raporterai en son lieu (2).

Droit annuel ou la Paulette, son origine.

Sur la fin de cette année le Roi fut au Parlement faire enregistrer l'Edit du Droit annuel. On sait que ce Droit, qu'on nomme aussi *la Paulette*, du nom de *Paulet* qui en fut l'auteur, s'établit sous les derniéres années du Regne de Henri IV. La vénalité des Charges de Judicature y donna lieu. Louis XII. surnommé le *Pere du Peuple*, & véritablement

(1) *Voiez ci-dessus pag. 334. 365. & 366.* (2) *En 1666.*

un des meilleurs Rois qu'ait eu la 1665.
France, l'avoit introduite pour aider à remplir ses Coffres épuisez par les longues Guerres d'Italie : mais en aiant prévu la dangereuse conséquence, il avoit résolu de rembourser ceux qui avoient acheté les Charges : sa mort l'empêcha d'exécuter un si louable dessein, & ses successeurs eurent bien d'autres soins que ceux de l'Intérêt-Public. Henri IV. eût pu faire ce que Louïs XII. n'avoit que pensé : mais on lui representa la chose sous une autre forme, & au lieu de la lui faire envisager comme un abus, qui servoit aux Juges de prétexte pour vendre la justice, on lui donna seulement à entendre, que puisqu'il ne tiroit rien ou peu de chose des Charges vacantes, étant presque toujours obligé de les donner, il feroit bien de décharger ses Coffres d'une partie des gages qu'il paioit aux Officiers, en leur accordant la conservation de leurs Charges pour leurs Héritiers, moiennant certaine somme modique qu'ils paieroient tous les ans, sans pourtant y contraindre personne : desorte que ce seroit une grace, & non pas une vexation. Cela

1665. fut nommé le *Droit annuel*, ou autrement *la Paulette*, du nom du Traitant apellé *Paulet*, qui en donna l'avis, & qui en fut le premier Fermier. En effet tous les Titulaires se présentérent en foule, comme il l'avoit prévu, pour paier la Taxe, afin d'assurer l'hérédité de leurs Charges : & nous avons vu dans les derniers troubles de ce Regne, que rien n'effaroucha plus les Parlemens & toutes les autres Cours de Justice, que la supression de la Paulette, dont on les menaça. Il n'y avoit donc rien de fâcheux dans l'enregistrement de l'Edit qui en conservoit l'établissement : mais voici le grief. Les Charges étoient montées à un prix excessif : le Roi en voulut fixer la valeur à une somme plus raisonnable, & sur ce pied-là établir le Droit annuel. C'est ce qu'il fit. Les Charges de Président à Mortier furent fixées à quatre cents mille livres : celles de Président à la Chambre des Comptes à trois cent mille : celles de Président à la Cour des Aides à deux cents mille : celles des Maîtres des Requêtes à cent cinquante mille (1). Celles

Le Roi fixe le prix des Charges.

(1) *Et depuis augmenté jusques à deux cent mille.*

de Conseiller au Parlement à cent 1665.
mille : de Conseiller au Grand Conseil à quatre-vingt-dix mille, & de Conseiller en la Cour des Aides à quatre-vingt mille. Cette évaluation ne fut que pour Paris. Les Charges des Parlemens & des autres Cours des Provinces furent fixées à un moindre prix, & l'Edit portoit des défenses d'augmenter ni les unes ni les autres.

Inconvéniens qui arrivent de la vénalité des Charges.

La liberté qu'avoient euë les fils des Partisans d'entrer dans ces Charges, dont la porte leur avoit été auparavant fermée, les avoit fait monter à des sommes excessives, dans la pensée de s'élever par ces dignitez au dessus de leur condition, & de se donner & à leurs Descendans un éclat que leur naissance leur avoit refusé. Il arrivoit par là deux maux : le premier, c'est que l'entrée aux Parlemens, & aux autres Cours n'étoit plus ouverte au mérite, mais aux richesses, & qu'il étoit à craindre qu'on ne vît ces Tribunaux Augustes de la Justice tous remplis par d'indignes Sujets. Le second, c'est que tout l'argent du Roiaume ne couloit plus que dans ce canal, & qu'on

1665. abandonnoit le Commerce, la Navigation & les Manufactures qui enrichissent l'Etat, pour donner tête baissée dans un luxe & dans une vanité qui l'apauvrit. Le Roi par son Edit remédioit à ces deux inconvéniens : en rabaissant le prix exorbitant des Charges, il mettoit les Sujets qui en étoient dignes par leur mérite en état d'y entrer, & il obligeoit les autres à placer leur argent dans le Commerce, & à tout ce qui peut faire valoir les Biens du Roiaume. Je ne sai si on doit encore, comme font quelques-uns, attribuer une autre vûë au Roi : c'étoit de diminuer par là l'orgueil & la fierté des Parlemens, qui avoient trop pris d'autorité pendant sa minorité. En effet on ne le vit plus guére dans la suite aller lui-même tenir son *Lit de Justice*, pour y faire enregistrer ses Edits (1), ni les envoier à la Chambre des Comptes par le Duc d'Orleans, & à la Cour des Aides par le Prince de Condé : on se contenta bientôt après de les y faire porter par des personnes ordinaires pour être enregistrez sans les examiner, & sans y aporter des

Le Roi abaisse les Parlemens.

(1) *Il y fut encore en 1669.*

modifications, comme le Parlement 1665.
avoit fait pour le paſſé, en s'attribuant une autorité peu différente de la Roiale. Telle fut à peu près la réforme qu'Auguſte fit dans le Sénat : il lui laiſſa tout l'éclat extérieur, mais il ſe ſaiſit de toute l'autorité (1). Mais en abaiſſant ainſi les Parlemens, n'étoit-ce point établir le pouvoir arbitraire du Monarque ?

L'Edit contre les Traitans eſt révoqué.

J'ai parlé des Traitans qu'on pourſuivoit à toute outrance pour leur faire rendre gorge, & j'ai dit (2) que les pourſuites durérent juſqu'à l'an 1665. Elles finirent alors par un Edit donné au même tems que celui du Droit annuel, dont je viens de parler. Le Roi leur accorda une amniſtie de toutes leurs malverſations, & de tout leur Péculat, en paiant néanmoins les ſommes à quoi ils avoient été taxez. Eſt-ce punir leurs voleries, ou les autoriſer ?

Mort & éloge de Philippe IV.

Je finirai cette année par le décès du Roi d'Eſpagne Philippe IV. qui mourut le 17. de Septembre âgé de ſoixante ans, dont il en avoit regné quarante-quatre avec un mélange de bons & de mauvais ſuccès,

R vj

(1) *Voiez Dion & Suétone.* (2) *Voiez ci deſſus pag.* 169.

1665. dont les derniers prévalurent presque toujours sur les autres. La mauvaise conduite de ses deux Favoris (1), n'y eut pas moins de part que sa propre foiblesse. On lui rend pourtant ce témoignage (2), qu'il suporta tous ses malheurs avec constance : qu'il aima la justice : qu'il eut de la piété, quoi qu'elle n'eût pas toujours été ferme : & qu'enfin, s'il ne peut être regardé comme le plus heureux des Rois d'Espagne dans ses entreprises, il doit au moins par raport à ses bonnes intentions être mis au nombre des meilleurs Princes qui ayent gouverné cette Monarchie. Son Panégyriste (3) va plus loin, le representant comme un Prince qui avoit réüni en sa personne la piété des Princes d'Autriche, la valeur & la magnificence des Ducs de Bourgogne, & la prudence des Rois d'Espagne. Mais ce n'est pas dans ces Piéces d'éloquence qu'il faut chercher le véritable caractére ni des Rois, ni des autres Hommes illustres. Il ne laissa de plusieurs enfans mâles qu'il avoit eu que le dernier, qui n'avoit que quatre ans. Il le voulut voir

(1) Le Comte-Duc d'Olivarez, & D. Loüis de Haro.
(2) Nani. *(3) Ogier qui en a fait l'Oraison Funebre.*

avant que de mourir, & il lui souhaita avec une voix mourante des tems plus favorables, & un Gouvernement plus heureux. C'étoit le foible Charles II. dont nous verrons le Regne, moins heureux encore & plus agité que celui du feu Roi son pere, & qui crut en mourant ne pouvoir rendre ses Peuples heureux, ni rétablir la Monarchie d'Espagne dans son ancienne splendeur, qu'en lui donnant pour Roi un Prince de France, son plus proche Parent, & qu'il institua son Héritier. Ce n'étoit pourtant pas l'intention de Philippe IV. qui par son Testament apelloit à la Succession de tous ses Etats le Prince d'Espagne & tous ses Enfans, & après eux l'Impératrice Marguerite, *attendu*, disoit-il, *la Renonciation de la Reine de France.* Le Roi de France à son tour ne l'entendoit pas de la sorte, & prétendoit bien en tems & lieu faire valoir les Droits de la Reine son épouse, nonobstant la Renonciation invalide & illégitime qu'on en avoit extorquée. C'est ainsi que s'en expliqua son Manifeste, que nous verrons en son ordre.

1665.

Son Testament.

Avant que de passer à l'année 1666.

1665. je continuerai de raporter la suite de la Négociation du Comte d'Estrades auprès des Etats Généraux des Provinces Unies.

Ambassade Extraordinaire envoiée au Roi d'Angleterre.

La Guerre s'alluma tout de bon cette année entre cette République & la Couronne d'Angleterre (1), sans qu'il fût possible au Roi Très-Chrétien de l'empêcher. Il emploia néanmoins tous les bons Offices qu'on pouvoit attendre d'un véritable & généreux Allié, jusqu'à envoier à Sa Majesté Britannique la plus magnifique Ambassade, dont on eût oui parler depuis long-tems, également considérable & par la naissance de celui qui en étoit le Chef, & par le mérite & la capacité des deux autres. Le Duc de Verneuil, oncle naturel du Roi (2), étoit à la tête pour donner plus d'éclat à l'Ambassade, Comminges (3) & Courtin lui avoient été associez, comme deux des plus habiles Négociateurs qu'eût la France, & que le Roi choisit pour un emploi aussi important qu'étoit celui de l'ac-

(1) *Voiez les Lettres & Mémoires du Comte d'Estrades, Tome II. pour l'année 1665.*

(2) *Fils naturel de Henri IV. & de Henriette d'Entragues, qu'il fit Marquise de Verneuil.*

(3) *Comminges étoit il y avoit long-tems Ambassadeur en Angleterre.*

commodement entre deux Nations, 1665.
que leur haine & leur intérêt sembloient rendre irréconciliables. Les Ambassadeurs entamérent leur Négociation à Londres dès le mois d'Avril, & revinrent sans avoir rien fait sur la fin de Décembre. Il seroit difficile de dire la véritable cause qui empêcha le succès de leur Médiation : le Roi d'Angleterre l'avoit acceptée : ils ne firent que des propositions raisonnables : & cependant tous leurs soins furent inutiles. Plusieurs causes y concoururent : la véritable est difficile à définir : les méfiances & les mesintelligences qui regnoient par tout & jusque dans le même Parti, en Angleterre entre le Roi & le Parlement : en Hollande entre la Cabale du Pensionnaire & celle du jeune Prince d'Orange : en France entre cette Couronne & la République des Provinces Unies, la France craignant que la République ne fît son accommodement sans elle, & la République craignant à son tour la même chose de la France : voilà ce qui ruinoit les projets qu'on s'étoit formez, & ce qui donna lieu à la continuation des animositez, aux diffi-

Ses Négociations pour l'accommodement de l'Angleterre avec la Hollande sans effet, & pourquoi.

1665. cultez de l'accommodement, aux hostilitez & aux Batailles Navales. Mais il en faut toujours revenir à la cause secrete de la fatalité des événemens, dont toute la prudence humaine ne peut arrêter le cours.

Pendant cette célebre Ambassade de la France, tantôt aprouvée & tantôt critiquée par la République de Hollande, les Flottes des deux Nations ennemies ne laisserent pas de se mettre en Mer, & de se livrer de sanglans Combats. Si la République en eût voulu croire le Roi Très-Chrétien, elle n'en fût pas venuë à cette extrémité, & si, contente de se tenir sur la défensive, elle eût laissé agir la Médiation sans chercher la Flotte Angloise, elle se fût épargné bien du sang & bien des regrets, que lui couta la perte de la Bataille du 13. de Juin, que gagnérent le Duc d'York & le Prince Robert, qui commandoient l'Armée Navale des Anglois. Les Hollandois y perdirent huit mille hommes, entre lesquels se trouvérent leur fameux Amiral Obdam, & l'Amiral de la Meuse, qui y périrent avec leurs Vaisseaux : l'Amiral de Zélande se sauvant honteusement

Bataille Navalle gagnée par les Anglois.

L'Amiral Obdam y est tué.

par la fuite. Le Vice-Amiral Tromp empêcha la ruine de la Flotte. Avec une admirable préſence d'eſprit, & une bravoure extraordinaire il rallia douze grands Vaiſſeaux, avec leſquels il ſe battit en retraite deux jours de ſuite contre toute l'Armée Angloiſe, pendant que les autres Navires en déſordre gagnoient le Texel. Il y entra après eux, n'aiant perdu qu'un Vaiſſeau des douze, dont il avoit compoſé cette vaillante Eſcadre qui ſauva le reſte. 1665. Belle retraite de Tromp.

Quelque grande que fut cette perte, elle n'abattit point le courage des Hollandois: & le Comte d'Eſtrades dit (1), qu'il avoit vu le Penſionnaire incontinent après la fâcheuſe nouvelle qui en fut aportée, qui lui avoit paru plus fier que jamais, en lui diſant qu'il s'en alloit par ordre des Etats au Texel, porter des récompenſes aux Capitaines qui avoient fait leur devoir, & châtier les autres: qu'il avoit ordre d'équiper la Flotte en diligence, & de la mettre en état de donner un ſecond Combat. Courage des Hollandois.

Cependant un échec ſi conſidérable avoit irrité le Peuple, & s'en

(1) *Voiez ſa Lettre du 18. Juin 1665.*

1665. prenant, comme il fait d'ordinaire, au Conducteur de l'entreprise, c'est à dire, au Pensionnaire, il l'accusoit des malheurs de l'Etat, par la haine qu'il portoit à la Maison d'Orange, dont les Partisans demandoient le rétablissement, quoique le Prince, qui n'avoit que quatorze à quinze ans, ne fût pas encore capable du *Stathouderat.* La fureur de la Populace alla si loin à Leyde, qu'on jetta dans la riviére un Tambour (1) qui battoit pour lever des gens pour le service des Etats, & on se mit à crier qu'il falloit lever pour le Prince d'Orange, & non pour des Traitres Mais le tems de la fortune du jeune Prince n'étoit pas encore venu, & le Pensionnaire s'affermit dans son autorité, nonobstant toutes les intrigues du Parti contraire. Je ne parle point des Courses que fit la Flotte Angloise le reste de cette année: elles se passérent en des bravades inutiles, & c'est à l'année suivante qu'il faut renvoier la suite des Batailles entre les deux Flottes.

Le Peuple se souleve contre le Pensionnaire en faveur du Prince d'Orange.

Le Roi Très-Chrétien, voiant que sa Médiation n'avoit pas le succès

(1) *Voiez la Lettre du 2. de Juillet.*

qu'il s'en étoit promis, rapella de Londres ſes Ambaſſadeurs, qui revinrent à la fin de l'année, & notifia aux Etats Généraux ſa réſolution de les aſſiſter, & de joindre ſa Flotte à la leur en exécution du Traité de 1662. L'Evêque de Munſter (1), profitant de la Guerre que l'Angleterre faiſoit à la Hollande, leva tout à fait le maſque, & quittant les voies de la juſtice, prit ouvertement celle des Armes. Le Roi d'Angleterre ſe vanta lui-même que c'étoit de ſon argent que ce Prelat avoit levé une partie de ſes Troupes, & il ſe mit en état de les emploier, non plus pour la réduction d'une Bicoque telle que Borkelo, mais pour entrer dans les Provinces de la République, & lui enlever ſes meilleures Villes. Son deſſein étoit de ſe ſaiſir de Gennap, de Duysbourg & d'Aernhem dans la Gueldre, & de paſſer l'Yſſel avec une nombreuſe Armée pour pénétrer dans le cœur de l'Etat. C'eſt ce que notifia Van Beuningen, Ambaſſadeur de la République, au Roi Très-Chrétien, ſupliant à même tems Sa Majeſté de prêter aux Pro-

1665.

Le Roi fait aſſûrer la Hollãde de ſon ſecours.

L'Evêque de Munſter déclare la Guerre à la Hollande.

(1) *Voiez ci-deſſus pag.* 389. *&* 390.

1665. vinces Unies la Garentie promise par le Traité de 1662. puisque l'agression de ce Prélat (1) étoit constante par des dénonciations d'un grand nombre de personnes dignes de foi, & dont plusieurs avoient été sollicitées d'entrer dans le projet. Le Roi en fut bientôt persuadé par l'Evêque lui-même, dont l'Envoié, qui étoit un Commandeur de l'Ordre de Malte, vint sur la fin de Septembre à Paris, pour déclarer uu Roi, „Que son Maî„tre s'étoit engagé, par un Traité „avec le Roi de la Grande Bretagne, „d'attaquer par Terre les Etats, que „Sa Majesté Britannique attaqueroit „par Mer (2).„ Le Roi lui répondit, *Que s'il mettoit ce Traité à exécution, il assisteroit les Etats de toutes les Forces dont ils auroient besoin pour leur défense.* C'est ce qu'il fit dire par le Secretaire d'Etat (3) dès le lendemain à Van Beuningen, & ce qu'il exécuta avec éclat.

Le Roi Prend hautement la défense de la République

Irruptiõs de l'Evêque de Munster.

L'Evêque de Munster, étant entré dans le Tvvent, & dans le Comté de Zutphen, avoit pris & pillé plusieurs petites Villes, & avec une Ar-

(1) *La Garentie n'avoit lieu qu'en ce cas.*
(2) *Voiez la Lettre du 22. Septembre.*
(3) *De Lionne.*

mée de vingt-six mille hommes s'avançoit dans le Païs. Il avoit encore pris Borkelo, qui étoit la cause ou le prétexte de la Guerre, & fait main basse sur les Habitans & sur la Garnison. Ce torrent fut arrêté dans les Terres de Groningue, où les Troupes de Munster furent battuës par deux fois. Bientôt après les Troupes Auxiliaires de France se mirent en marche sous le Commandement du Général Pradelle, & malgré les obstacles de Castel Rodrigo, Gouverneur des Païs-Bas Espagnols, elles arrivérent sur la fin de Novembre dans la Province de Gueldre. Elles y trouvérent les Députez de l'Etat, & le Prince Maurice de Nassau qui en commandoit l'Armée : & on concerta les Opérations de la prochaine Campagne, & de la fin de celle-ci pendant tout l'Hiver. La résolution fut exécutée, & dès le 27. de Novembre les Troupes de France entrérent dans le Païs de l'Evêque. Sa fierté tombant alors tout d'un coup, il eut recours à la Médiation de L'Empereur. La réponse des Etats, encouragez par le Comte d'Estrades, fut, *Qu'ils n'entendroient point à aucun*

1665.

Les Troupes de France passent au secours de la République.

1665. *accommodement, que l'Evêque n'eût retiré ses Troupes, restitué les Places qu'il avoit prises, & renoncé à ses prétentions sur Borkelo.* Ces conditions lui aiant semblé trop dures pour les accepter, les hostilitez continuérent, & on désola son Païs, pour se venger du dégât qu'il avoit fait dans celui des Etats. Ainsi se passa la Campagne.

Traité d'Alliance avec l'Electeur de Brandebourg.

Les Princes d'Allemagne intervinrent dans cette Guerre, pour en empêcher les suites : entre autres l'Electeur de Brandebourg, l'un des plus considérables de l'Empire. Je finirai cette année par ses Traitez avec le Roi Très-Chrétien. On ne peut témoigner plus d'estime & plus d'affection pour cette Alliance, que fait le Roi par sa Lettre au Comte d'Estrades du 18. Décembre 1665. *Je serois plus aise*, dit-il, *de prendre des liaisons avec cet Electeur, qu'avec tous autres, pour la considération que je fais de sa personne, & le désir que j'ai de rétablir entre nous l'étroite union, qui a presque toujours été entre cette Couronne & la Maison Electorale de Brandebourg.* Il avoit déjà marqué cette estime dans une autre Lettre du 12. de

Juin adressée au même Ambassadeur. 1665.
Aussi, nonobstant les soupçons qu'on avoit voulu lui donner de l'Electeur, à qui l'Empereur faisoit secretement proposer le mariage du Prince Electoral, en se faisant Catholique, avec une Archiduchesse, & par le moien de ce mariage son élection à la Couronne de Pologne, Sa Majesté ne laissa pas de renouveller avec lui l'Alliance pour les affaires du dedans de l'Empire, par la confiance qu'elle prenoit en sa parole.

J'ai fini l'année 1665. en France 1666.
par la nouvelle qui y fut aportée du décès du Roi d'Espagne : je commence celle-ci par la mort de la Reine de France (1), Anne d'Autriche sa sœur, & mere de Louïs XIV. Il y avoit long-tems qu'elle languissoit, & que les Médecins avoient desespéré de sa guérison, malade d'un cancer, où il fut impossible de trouver de remede. Le Roi, qui l'aimoit tendrement, ne négligea rien de tout ce qui pouvoit la soulager. Il fit venir de Hollande un Médecin nommé

Maladie & mort d'Anne d'Autriche, Reine Douairiére de France.

(1) *Voiez les Fastes de Louïs le Grand, les Mémoires pour servir à l'Histoire de Louïs le Grand, de Riencourt, les Lettres du Comte d'Estrades, les Historiens d'Angleterre.*

1666. *d'Orſcot* (1), qui avoit la réputation de guérir ces fâcheux maux. Le 2. de Janvier 1665. le Comte d'Eſtrades requit les Etats Généraux de la part de Sa Majeſté de l'envoier à Paris : mais tout le ſavoir du Médecin fut inutile. Enfin, le Roi joignit aux remedes ſes larmes & ſes priéres, avec celles de tout le Roiaume, Rien ne réüſſit. Le mal étoit incurable, & il ne plut pas à Dieu de faire un miracle pour le rétabliſſement d'une ſanté ſi précieuſe. Sa mort, qui arriva le 20. de Janvier, affligea ſenſiblement le Roi, & la Nature ſe fit ſentir nonobſtant toute la grandeur du Trône, dont il oublia quelque tems la gloire, pour ne penſer qu'à la perte qu'il venoit de faire. Auſſi avoit-il été chérement aimé d'une mere, qui l'aiant eu après vingt-trois ans de mariage, le regardoit comme un véritable preſent du Ciel, & avoit pris un ſoin tout particulier de ſon éducation. Elle mouroit avec la joie de voir tous ſes ſouhaits accomplis, non ſeulement par la gloire d'un fils ſi cher, & qui ſavoit ſi bien regner, mais encore par ſon

L'affliction qu'en témoigne le Roi.

(1) *Un Empirique de la Mairie de Bois-le-Duc.*

ſon mariage avec l'Infante, ce qu'elle avoit déſiré avec ardeur, & ce qui ne lui laiſſoit plus rien à ſouhaiter. Ainſi elle finit par une mort paiſible une glorieuſe vie, qu'elle avoit paſſée avant ſon Veuvage ſous un Miniſtére, dont elle avoit ſouffert la dureté avec une merveilleuſe ſageſſe, & pendant ſa Régence avec toute l'habileté, toute la fermeté, & en même tems toute la douceur poſſible, luttant contre les tempêtes qu'il lui fallut eſſuier, ſans abandonner le Gouvernail, & faiſant triompher le Roi Mineur de la fureur de ſes Ennemis, & de la rebellion de ſes Sujets : mais lui inſpirant trop d'averſion pour les Proteſtans, qui lui avoient toujours été fideles. Je finirai l'éloge de cette Princeſſe par l'Inſcription qui fut miſe ſur ſon Cercueil : *Fille de Roi, Sœur de Roi, Epouſe de Roi, Mere de Roi* (1) : Titres d'autant plus beaux qu'elle s'en para moins que de ſa vertu : mais titres après tout qui furent enſévelis avec elle dans ſon Tombeau.

1666.

Eloge de cette Reine.

Son corps fut mis ſur un Lit de parade ou ſur un Mauſolée élevé dans

Sa Pompe funébre.

(1) *Et Soror & Conjux & Mater, Nataque Regum ;*
Nulla unquam tanto ſanguine digna fuit.

1666. l'Eglise de St. Denis, où il avoit été porté & mis sur une Estrade de cinq degrez, soutenuë de quatre Pilastres revétus de velours noir à galons d'argent, chargez d'Ecussons en broderie aux Armes de France & d'Espagne, avec des pentes de même étoffe à crêpines d'argent. Il y avoit au haut du Mausolée une Couronne environnée d'une infinité de Cierges, qui formoient une Pyramide de Luminaires. Le corps, qui étoit sous ce Ciel lumineux, étoit couvert d'un Poële fort riche, sur lequel étoit la Couronne & le Manteau Roial de velours bleu, semé de fleurs de Lis d'or. Quand il fallut le mettre dans le Cercueil, ses Gardes l'enlevérent de dessus l'Estrade, les quatre coins du Poële étant soutenus par le Premier Président & trois Présidens à Mortier du Parlement. L'Oraison funêbre fut prononcée par l'Evêque d'Amiens, & il se fit un Service à Nôtre-Dame, où les Compagnies Souveraines de Paris assistérent. Passons de cette Pompe funêbre aux affaires du Gouvernement.

Les premiers soins du Roi furent d'exécuter sa promesse, de prêter aux

Etats Généraux la Garentie du Traité de 1662. en déclarant la Guerre au Roi de la Grande Bretagne. Il avoit déja rapellé ses Ambassadeurs, & abandonné la voie de Médiation, aiant vu que le Roi Anglois & la Nation n'y correspondoient pas. Charles crut qu'il devoit s'en justifier envers le Roi Très-Chrétien, & rejetter toute la faute sur les Etats Généraux, aigrir même l'esprit du Roi contre eux, & l'obliger, s'il étoit possible, à préferer l'Alliance de l'Angleterre à la leur. Dans cette vûë il fit partir Mylord Hollis, qui vint en France avec la qualité d'Ambassadeur, & qui présenta son Mémoire au Roi le 20. de Janvïer. Il s'y plaint des Ambassadeurs François, *Qui avoient*, dit-il, *fait des propositions qui n'avoient pu être acceptées: mais le Roi son Maître croioit que Sa Majesté Très-Chrétienne n'en avoit pu obtenir de meilleures des Hollandois, seuls coupables de la rupture de la Médiation.* Il les represente „ comme des ingrats „ qui ont perdu la mémoire des bienfaits de la Couronne & de la Nation Angloise, & comme des ambitieux, dont le dessein étoit de se

1666.

Ambassade que le Roi d'Angleterre envoie en France pour détacher le Roi des Hollandois.

1666. „ rendre les Maîtres de la Navigation & du Commerce, & d'empiéter sur les Droits de tous les Rois, „ Princes & Etats leurs Voisins, & „ principalement sur ceux du Roi „ son Maître. Il proteste à même „ tems du désir qu'a Sa Majesté Britannique d'entretenir la bonne correspondance & l'affection entre les „ deux Couronnes, & pour rendre „ éternelle la bonne intelligence des „ Rois & des Roiaumes, suivant le „ Traité de 1610. „ *Bien que le Roi son Maître fût*, disoit-il, *un peu surpris de voir que Sa Majesté voulût préférer un Traité qu'elle avoit fait avec les Hollandois en 1662. aux anciens Traitez faits entre les deux Couronnes.*

Il n'y réüssit pas. Quelque pressant que fût ce Mémoire, il ne fit rien changer au Roi de sa résolution, & croiant son honneur engagé à tenir sa parole Roiale, il fit publier le 26. de Janvier la Déclaration de la Guerre contre l'Angleterre. Il y rendoit compte de sa conduite, & faisoit connoître la justice de ses Armes, qu'il ne prenoit que pour secourir ses Alliez, en conséquence du Traité de Ligue défensive faite avec

eux, & après avoir inutilement employé ses bons offices auprès du Roi de la Grande Bretagne. La Déclaration de la Guerre venoit ensuite dans les termes ordinaires, „ enjoi„ gnant de courre sus aux Anglois, „ tant par Mer que par Terre, & dé„ fendant tout Commerce avec eux. „ Comment dire, comme le font témérairement quelques-uns, que c'étoit un jeu entre les deux Rois. *1666.*

Le Roi déclara la Guerre aux Anglois.

Ce n'étoit pas assez d'avoir donné & fait publier la Déclaration, le principal consistoit à l'exécuter. Le Roi prit pour cela toutes les mesures qu'il falloit, par les ordres qu'il envoia au Comte d'Estrades, son Ambassadeur à la Haye; & ce Ministre emploia tous ses soins pour les faire réüssir. Il falloit premiérement convenir du nombre des Vaisseaux que chacun fourniroit : on en convint. Il étoit nécessaire en second lieu de régler la maniére dont agiroient les deux Flottes, soit conjointement ou séparément : & en cas de jonction, qui auroit le Commandement. Tout cela fut encore réglé. On laissa aux Officiers-Généraux à convenir de la jonction ou de la séparation selon les

Conventions entre le Roi & la République pour l'Armement Naval.

1666. conjonctures, qu'on ne pouvoit prévoir que dans l'occasion : & à l'égard du Commandement, il fut reglé suivant qu'il l'avoit été en 1635. & donné à l'Amiral de France. Les Articles en furent couchez en ces termes. *En cas que les Escadres viennent à s'assembler, l'Amiral des Etats baissera à l'abord son Pavillon du grand Mât, & saluera de son Canon l'Amiral de France, qui lui rendra son salut : Le Conseil de Guerre se tiendra sur cet Amiral, qui portera le Pavillon du Roi au grand Mât : l'Amiral y aura la premiére voix : l'Amiral des Etats la seconde : le Vice-Amiral du Roi la troisiéme : celui des Etats la quatriéme, & ainsi de suite alternativement.*

De quelle maniére devoit se faire la jonction des deux Flottes.

On examina encore de quelle maniére se feroit la jonction des deux Flottes, & par quelle route, si ce seroit par celle de la Manche ou par celle du Nort, que la Flotte de France joindroit celle des Etats ; & la premiére fut préférée : parce qu'on crut qu'il seroit plus facile aux Vaisseaux François, qui étoient à Toulon dans la Méditerrannée, de se rendre par cette route à Belle-Ile & aux Rades de St. Martin de Ré, où ceux qui

étoient dans les Ports de l'Océan auroient leur rendez-vous : & où l'on eſtima que les premiers pourroient arriver de Toulon dans tout le mois d'Avril : c'eſt en quoi on ſe trompa, n'aiant pu y arriver plutôt que ſur la fin d'Août, ni entrer dans la Manche plutôt que ſur la fin de Septembre. Ce retardement donna lieu à des ſoupçons & à des plaintes que nous examinerons en leur tems, ſuſpendant la narration des deux Flottes, pour parler des autres affaires qui ſe paſſérent dans cet intervalle en Hollande, & auſquelles la France étoit intéreſſée. 1666.

La premiére, concerne la Cabale du Penſionnaire, & celle du jeune Prince d'Orange, & n'eſt pas la moins importante, par l'influence qu'avoient ces intrigues ſur le Gouvernement, & ſur la part qu'y prenoit la France. La ſeconde, regarde le Traité que fit la République avec le Roi de Dannemark, qui faillit à lui ſuſciter une nouvelle Guerre avec la Suéde, & dont Sa Majeſté Très-Chrétienne ne fut pas contente : La troiſiéme, eſt la Guerre de l'Evêque de Munſter, & l'accommode-

1666. ment où la France l'obligea d'en venir, aussi honteux pour lui, qu'avantageux à la République.

Factions du Prince d'Orange & du Pensionnaire de VVit.

J'ai dit que l'autorité du Pensionnaire s'affermissoit tous les jours, & qu'on regardoit la Maison d'Orange, comme une Maison tombée, & le jeune Guillaume, comme un Prince dépouillé & sans ressource. Mais jai dit aussi que l'affection des Peuples avoit paru tout de nouveau pour lui dans la Ville de Leyde, & leur haine contre le Pensionnaire & ses Partisans. L'une & l'autre se réveillérent cette année avec tant de chaleur, que le Pensionnaire se crut perdu, à moins qu'il ne rétablît le Prince dans les Charges de ses Ancêtres. *J'aprens*, dit le Comte d'Estrades dans sa Lettre au Roi du 18. de Février, *qu'il y a bien des Cabales qui agissent en faveur du Prince d'Orange. . . . . Je ne puis encore rien mander de certain de ce qui arrivera, vu la legéreté des Peuples qui sont aujourd'hui d'un parti, & demain de l'autre.* Cette nouvelle ne fut pas indifférente au Roi, qui craignoit que ce rétablissement ne fût l'ouvrage du Roi d'Angleterre, & qu'alors les deux Nations

La part qu'y prend le Roi.

unies ne lui fiſſent la Guerre. Il en 1666.
écrivit à ſon Ambaſſadeur, & lui recommanda fortement d'avoir l'œil ſur cette importante affaire, ne voulant pas être la dupe du Penſionnaire en qui il ſe fioit, ni de la République pour laquelle il s'étoit fait un Ennemi auſſi conſidérable que le Roi de la Grande Bretagne. L'Ambaſſadeur ſervit utilement le Roi, fit reprendre cœur au Penſionnaire, & agit efficacement avec lui pour rompre le grand coup du rétabliſſement du Prince. La Princeſſe Douairiére d'Orange ſon aieule (1), qui n'aimoit pas la France, n'inſpiroit au Prince que des ſentimens d'averſion contre cette Couronne & contre le Penſionnaire : mais la Province de Hollande ſoutenant ce dernier, ſon Parti prévalut : & la Douairiére pour ne point perdre la fortune de ſon petit-fils, le remit entre les mains de cette Province, qui promit de prendre ſoin de ſon éducation, dont le Penſionnaire devoit être le Sur-Intendant. On ne peut témoigner plus de ſageſſe & plus de politique que fit le Prince peu de jours après : ce fut

L'Aieule du jeune Prince ennemie de la France.

(1) *De la Maiſon de Solms.*

1666. vers la mi-Avril qu'étant venu voir le Comte d'Estrades (1), il lui dit, *Qu'il vouloit se mettre entre les mains de Monsieur de VVitt, qu'il regarderoit comme son pere, & que ses sentimens étoient de suivre l'exemple de ses Prédécesseurs, en s'attachant aux intérêts du Roi Très-Chrétien. Que si on avoit cru qu'il eût quelque attachement, à cause de la proximité, au Roi d'Angleterre, on lui avoit fait tort : Qu'étant enfant de l'Etat, il n'en auroit jamais d'autre qu'avec Messieurs les Etats, leurs amis & leurs Alliez.* Que ce fût sincérité ou dissimulation, on ne pouvoit parler plus judicieusement, & c'étoit marquer de bonne heure une grande étenduë d'esprit.

Politique du jeune Prince.

Buat a la tête tranchée.

Il en couta cependant quelque tems après (2) la tête à Buat, Domestique du Prince : si ce ne fut pas directement pour avoir voulu rétablir son jeune Maître, ce fut au moins pour avoir negocié secretement, à l'insu & sans participation des Etats, la Paix avec le Roi d'Angleterre à l'exclusion de la France.

Le Traité entre le Roi de Danne-

(1) Voiez *la Lettre du 15. Avril.*
(2) *Au mois d'Octobre.*

marк & les Etats Généraux fut signé l'11. de Février. Il étoit intitulé : *Traité d'Alliance entre Fréderic III. Roi de Dannemark, & les Etats Généraux des Provinces Unies*, & portoit dans son préambule qu'il avoit été arrêté *sur l'amiable induction & persuasion du Roi de France.* Ce Monarque n'en aprouvoit pourtant pas toutes les Clauses, quoique, pour ne point faire de nouveaux incidens à ses Alliez, il ne voulût pas faire de dispute là-dessus, se contentant de marquer, pour ainsi dire, la chasse. Il faisoit deux principales réflexions : la premiére étoit : « Qu'on laissoit „ le Commerce libre dans le Sond aux „ Marchands Anglois, ce qui donnoit lieu à l'Angleterre d'entretenir la Guerre, laquelle pourtant par ce Traité on avoit dessein d'abreger : Qu'il ne servoit de rien de tenir quarante Navires de Guerre armez, à quoi s'engageoit le Roi de Dannemarк moiennant deux ou trois millions de subsides, pour n'être emploiez que contre des Vaisseaux de Guerre, que l'Angleterre n'avoit pas besoin d'envoier, & que surement elle n'envoieroit

1666. Traité du Roi de Dannemark avec la Hollande.

Réflexiōs du Roi Très-Chrétien sur le Traité.

1666. „ pas. „ La seconde remarque tomboit sur la nature du Traité, „ Que „ Sa Majesté eût trouvé à propos de „ convertir en une Ligue purement „ défensive, pour ne s'attirer point „ les Armes de la Suéde, que la Fran„ ce & la Hollande avoient intérêt „ de ménager. „ Cependant quelques judicieuses que fussent ces réflexions, les Provinces Unies ne voulurent rien changer au Traité, & Sa Majesté aima mieux se laisser entrainer au torrent, que d'abandonner ses opiniâtres Alliez. Elle fit seulement son possible, par l'entremise de ses Ambassadeurs, pour adoucir les Suédois, jusqu'à leur proposer la quadruple Alliance, c'est à dire, de les admettre pour quatriémes Alliez avec la France, le Dannemark & la Hollande : mais comme ils crioient fort haut contre l'Armement du Dannemark, & qu'ils menaçoient d'une Ligue offensive avec l'Angleterre, le Roi déclara, *Que quand il devroit sacrifier tous les intérêts de sa Couronne, & même la hazarder, il ne manqueroit pas à sa parole, & qu'en accomplissant l'Acte de Garentie qu'il avoit donnée au Roi de Dannemark, il lui envoieroit tous*

Sa fermeté à le garentir contre la Suede.

les ſecours dont il avoit beſoin pour ſe défendre. La fierté des Suédois fut obligée de ſe calmer, & ils aimérent mieux ſe porter pour Médiateurs entre l'Angleterre & la Hollande & ſes Alliez, que de s'engager dans une Guerre ouverte. Nous verrons l'année ſuivante leur Médiation acceptée & la Guerre terminée. Voions la fin de celle de l'Evêque de Munſter. 1666.

Traité de Paix avec l'Evêque de Munſter.

Le Traité fut conclu à Clêves le 18. d'Avril, par la Médiation, les efforts & les ſoins (1) de l'Empereur, du Roi Très-Chrétien, de la plûpart des Electeurs & Princes de l'Empire, tous intéreſſez à terminer une Guérre, où ils euſſent pu ſe trouver envelopez, ſi on eût ſouffert qu'elle s'étendît, comme elle commençoit de faire dans les Domaines voiſins. Par le Traité, „ l'Evêque étoit obligé de rendre aux Etats Généraux „ des Provinces Unies, toutes les „ Places qu'il avoit occupées pendant la Guerre, ſpécialement les „ Bourgs & Châteaux de Borxelo: „ ſans qu'il y pût rien détériorer, „ obligé au contraire de réparer tous „ les dommages qui y auroient été

(1) *Ce ſont les termes du Traité.*

1666. „ faits pendant sa possession. „ Il étoit encore arrêté, „ Qu'il feroit „ sortir de ces lieux-là & de tout le „ Territoire des Etats tous ses Sol- „ dats, sans qu'ils pussent emporter „ aucun butin, ni faire dans leur re- „ traite aucun dommage aux Habi- „ tans. „ Les Etats promettoient de leur côté, „ De retirer leurs „ Troupes des Païs de l'Evêque, „ sans faire aucune violence ni au- „ cun tort à ses Sujets. On relâchoit „ encore de part & d'autre les Pri- „ sonniers sans rançon : „ & il étoit convenu, „ Qu'aussitôt après la Ra- „ tification du Traité, l'Evêque li- „ centieroit son Armée, sans qu'il „ pût tenir plus de trois mille hom- „ mes sur pied pour ses Garnisons, „ & pour la sureté de sa Province. „ Enfin, il étoit porté, „ Qu'il renon- „ ceroit à tous Traitez d'Alliance „ contraires à celui-ci, & ne s'enga- „ geroit jamais de nouveau avec d'au- „ tres Princes ou Puissances contre „ les Etats Généraux, ni n'attaque- „ roit leur République par la Guer- „ re. „ On ne pouvoit pas lui re- procher plus vivement, ni à même tems réprimer plus fortement son

ambition & ses violences. Les Etats promettoient de leur côté, „ Qu'ils ne „ conserveroient aucun ressentiment „ du passé, & qu'ils n'entreroient „ dans une Ligue ni contre lui ni „ contre son Evêché. „ Telle fut la fin d'une Guerre injustement entreprise par ce Prélat, & dont il ne remporta que de la perte & de la confusion. Les Etats Généraux eurent la principale obligation à la France d'en être sortis si glorieusement : ses Troupes Auxiliaires firent triompher les leurs de celles de l'Evêque, & sa Médiation contribua extrêmement à leur faire obtenir un accommodement, qui mettoit tout l'honneur & tout le profit de leur côté. 1666.

Je passe maintenant à la relation des Batailles Navales, qui se donnérent cette année entre l'Angleterre & la Hollande, & à ce qui s'y passa de la part de la France, pour faire voir de suite ce qui concerne cette sanglante Guerre, où les trois Nations se trouvoient engagées, avant que de reprendre le fil des affaires du dedans du Roiaume.

On étoit déjà sur la fin du mois de Mai, que les Flottes n'étoient point

1666. encore en Mer. Celle de France n'avoit garde de s'y mettre, les Vaisseaux qu'elle attendoit de la Méditerranée n'étant pas arrivez. C'est ce qui obligea le Roi à envoier au Comte d'Estrades un Mémoire (1) pour être communiqué aux Etats Généraux, afin qu'ils avisassent avec leurs Amiraux à ce qu'il étoit à propos de faire, soit pour hâter ou pour retarder la sortie des Flottes, soit pour leur jonction ou pour leur division, soit enfin pour la route qu'elles tiendroient, & pour le poste qu'elles occuperoient pour donner ou pour éviter la Bataille.

Le Roi envoie son Mémoire au Comte d'Estrades touchant la sortie des Flottes.

Les Officiers de Marine s'étant assemblez pour en déliberer, de Ruyter opina que le meilleur Poste à occuper étoit celui d'entte Calais & Douvre, pour empêcher que ce qui sortiroit de la riviére de Londres ne pût se joindre aux Dunes, & pour couper toute sorte de communication des Ports de Plymouth, Portsmouth, & autres avec la Tamise : à quoi il ajoutoit qu'on seroit posté entre la Flotte Angloise & celle de France,

(1) *Daté du 21. Mai.*

qui pourroit se joindre à celle de Hollande sans aucune oposition. Que si la Flotte Angloise gagnoit les devans, il falloit nécessairement combattre pour l'empêcher de s'oposer à la jonction. Et sur l'avis qu'on eut bientôt après que cette jonction ne se pouvoit faire de long-tems, faute des Vaisseaux de la Méditerranée, dont on n'avoit point de nouvelles, la résolution fut prise de mettre la Flotte en Mer pour combattre celle d'Angleterre, sans attendre la Flotte de France. Le Comte d'Estrades le fit savoir le 3. de Juin au Roi, qui dissuadoit cette sortie, sa Flotte ne pouvant se joindre à celle des Etats, ni même celle de Dannemark qui n'étoit pas prête : desorte qu'il y auroit de l'imprudence à risquer celle de la République qui combattroit toute seule, au lieu d'attendre que les deux Flottes de ses Alliez la missent par leur jonction en état de triompher à coup sûr. Les remontrances du Roi ne furent point écoutées, & la résolution des Etats conforme à l'avis de de Ruyter l'emporta.

1666.

L'impatience des Hollandois ne leur permet pas d'attendre les Flottes de France & de Dannemark.

La Flotte, composée de quatre-vingt cinq grands Vaisseaux, qua-

La Flotte de Hollande met à la voile.

1666. torze Brulots & vingt Galiottes ou petites Frégates, sortit des Ports, & alla chercher celle des Ennemis, qu'elle découvrit l'11. de Juin, entre Nieuport & la pointe du Nort d'Angleterre, venant à elle à toutes voiles. Deux principaux Chefs la commandoient, le Prince Robert (1) & le Duc d'Albermale, qui portoient le Pavillon rouge, & qui avoient pour Lieutenans-Généraux le Chevalier Thomas Allen, qui portoit le Pavillon blanc, & le Chevalier William Barclai, qui portoit le Pavillon bleu : & ces deux derniers avoient aussi le titre d'Amiraux.

Elle découvre celle d'Angleterre.

Amiraux de la Flotte Angloise & leur portrait.

Le Duc d'Albermale, auparavant connu sous le nom de *Général Monck*, fameux par ses Victoires, par sa sagesse, & par le rétablissement de Charles II. fut tiré de sa retraite, où il avoit toujours vécu après avoir couronné toutes ses grandes actions par l'installation de son Roi, & fut choisi pour commander la Flotte conjointement avec le Prince Robert. Tous deux en étoient dignes. Le Duc d'Albermale n'avoit rien perdu de la valeur du Général Monk, tant de

(1) *Son nom étoit* Rupert.

fois ſignalée ſous Cromvvel & ſous la République d'Angleterre : & le Prince Robert, de la Maiſon Palatine, brave juſqu'à la témérité, s'étoit fait connoître par ſes hardis exploits ſous Charles I. dont il étoit proche Parent (1), & tout nouvellement par la Victoire Navale du 13. de Juin 1665. Les deux Lieutenans-Généraux Allen & Barclai avoient auſſi leur mérite, & ne le cédoient peut-être qu'aux deux principaux Commandans. 1666.

La Flotte Hollandoiſe avoit de ſon côté deux Amiraux d'une grande réputation, de Ruyter & Tromp : le premier célebre par une infinité de glorieuſes expéditions dans le Vieux & le Nouveau Monde, & qui de ſimple Matelot s'étoit élevé aux premiéres Charges par ſon courage & par ſon habileté, d'un âge plus avancé, & d'une plus grande expérience que Tromp, n'aiant pas moins de valeur & d'intrépidité : Tromp, fils de l'Amiral de ce nom, qui fut tué dans la Bataille Navale de 1653. que Monck gagna ſur les Hollandois, & à qui

Amiraux de la Flotte Hollandoiſe.

Portrait de Ruyter.

Portrait de Tromp.

(1) *Il étoit ſorti du mariage de la ſœur de Charles avec le Roi de Bohême.*

1666. la République fit ériger le superbe Mausolée qu'on voit dans le Temple de Delft, n'avoit que trop de feu & trop de bravoure. Il en avoit donné une illustre preuve dans la Bataille du 13. de Juin 1665. (1) dont je viens de parler, que les Anglois gagnérent par la lâcheté des Capitaines Hollandois qui prirent la fuite : mais ils ne purent vaincre Tromp, ni l'empêcher de faire avec douze Vaisseaux la plus belle retraite, dont on ait jamais ouï parler, & de faire rentrer toute la Flotte dispersée dans les Ports de Hollande. C'eût été un homme incomparable, s'il eût eu plus de douceur & plus de politesse. Aussi le Roi Très-Chrétien, qui n'épargnoit rien pour gagner les gens de mérite, vouloit se l'acquérir, quoique le Pensionnaire dit au Comte d'Estrades, qu'il ne le croioit pas propre en France, ne sachant point la Langue, étant d'ailleurs brutal & incivil, carectére trop oposé à celui de la Nation Françoise. Peut-être que la haine de Parti faisoit ainsi parler le Pensionnaire, qui savoit bien que Tromp étoit dans la Cabale du

(1) *Voiez ci-dessus page* 401.

Prince d'Orange. Les Rois d'Angleterre & de Dannemark en firent une autre estime, & ne l'honorérent pas moins que vouloit faire le Roi Très-Chrétien, comme nous le verrons dans la suite. Quoiqu'il en soit, de Ruyter & Tromp étoient les deux premiers Hommes de Mer qu'il y eût au Monde. Les deux Amiraux de Zélande & de Frise venoient après eux, & se trouvoient oposez aux deux Lieutenans-Généraux Anglois Allen & Barclai. 1666.

Les deux Flottes en venant aux mains sous la conduite de si braves Chefs, si animez d'ailleurs les uns contre les autres, on n'en pouvoit attendre qu'une Bataille sanglante. Tout ce que put faire le Roi Très-Chrétien, lors qu'il aprit la résolution des Etats Généraux, de faire combattre leur Flotte sans attendre la jonction de la sienne, ce fut d'envoier deux Couriers au Duc de Beaufort qui étoit à Toulon (1), l'un par Mer, & l'autre par Terre, avec ordre de se rendre en toute diligence dans les Rades de Belle-Ile ou de la

(1) *Voiez le Memoire de l'11. Juin dans les Lettres du Comte d'Estrades, Tome III.*

1666. Rochelle, & de mander à ses Gouverneurs de Dunkerque, de Calais & de Boulogne de tenir correspondance avec les Amiraux de la République, pour leur fournir tous les secours dont ils auroient besoin.

Lettre du Comte d'Estrades au Roi du succès de la Bataille.

Il ne fut pas long-tems sans savoir des nouvelles du succès de la Bataille. En attendant le détail, le Comte d'Estrades lui fit part de cet abregé (1). *L'Amiral de Ruyter a donné des marques d'un grand cœur & d'une grande capacité, & tout eût été perdu par trois fois sans lui. L'Amiral Tromp a combattu en lion sur six Vaisseaux les uns après les autres, mais il s'étoit engagé trop avant, & a obligé l'Amiral de Ruyter de hazarder tout pour le retirer : ce qui lui a fort bien rëussi; mais pourroit le faire périr avec toute sa Flotte une autrefois.* C'est une réflexion judicieuse, & de semblables coups ne doivent pas être hazardez deux fois. Cet abregé fut suivi d'un plus ample récit en ces termes.

Relation de la Bataille qui dure quatre jours.

„ La Bataille dura quatre jours: „ par où l'on peut juger de l'opiniâ„ treté & de la fureur des Combat„ tans. Les trois premiers jours ne

(1) Voiez la Lettre du 17. de Juin.

„ décidérent de rien, & chaque Na- „ tion conserva son avantage, au prix „ de la vie de plusieurs Officiers & „ de plusieurs Soldats qui firent tous „ leur devoir. Le quatriéme jour il „ arriva à la Flotte Angloise un ren- „ fort de vingt-deux Navires, sur le „ point que la Victoire se déclaroit „ pour les Hollandois, & que de „ Ruyter mettoit les Ennemis en „ fuite. Aiant aperçu ce renfort il „ fit halte, & rassembla ses Vais- „ seaux pour combattre avec plus „ d'ordre. Les Anglois de leur côté, „ reprenant cœur par l'arrivée des „ vingt-deux Navires, recommencé- „ rent le Combat, avec plus de fu- „ reur qu'il n'en avoit encore paru „ depuis le premier jour : & ce fut „ où se passérent les plus hardies & „ les plus perilleuses actions, où il y „ eut pendant six heures plus de sang „ répandu, & où de part & d'autre „ on témoigna plus de courage, plus „ d'animosité, & plus de résolution. 1666.

„ De Ruyter animé de ce mouve- „ ment héroïque, dont on se sent „ saisi à la vûë d'un péril qu'on ne „ peut surmonter qu'en hazardant „ tout, fit mettre la Flâme rouge,

Belles actions de Ruyter.

1666. „ qui est le signal d'une attaque générale, & donna avec tant de vigueur dans la Flotte ennemie, qu'il la perça deux fois, prit six grands Vaisseaux, & en coula quatre à fonds, ensuite de quoi les Anglois prirent la fuite, & un grand brouillard s'étant levé sur le soir, l'Amiral de Ruyter, qui étoit proche des Côtes d'Angleterre, & qui en apréhendoit les Bancs, prit le large avec sa Flotte victorieuse.

Perte des Anglois. „ Pendant les quatre jours de Combat, il a pris onze grands Navires, en a brulé ou coulé à fonds dix, & toute l'Escadre du Pavillon blanc „, continuë cette Relation, „ est ruinée. l'Amiral Aschut (1) est pris, & son Vaisseau, apellé *le Prince Roial*, qui étoit à l'épreuve du Canon, monté de cent piéces, a été brulé. Le Vice-Amiral, commandé par Barclai, monté de soixante & dix piéces, a eté amené avec cinq autres Navires de même rang dans la Meuse. Barclai & un autre Vice-Amiral ont été tué: trois mille tant Soldats qu'Officiers sont „ péris,

(1) *C'est le titre que lui donne la Relation; les Historiens Anglois disent le Chevalier Aschut ou Askevv, & l'Amiral.*

„ péris, & on a fait autant de priſon- 1666.
„ niers.

„ Du côté des Etats, l'Amiral de Zélande Evertſen a été tué, & le Vice-Amiral d'Amſterdam. Il y a eu trois Vaiſſeaux brulez, & quatre coulez à fonds, pas un de pris, mais plus de vingt demâtez. Tromp a monté ſix Vaiſſeaux l'un après l'autre, & l'Amiral de Ruyter a été obligé d'en changer deux fois. On n'a jamais ouï parler d'un Combat ſi furieux & ſi opiniâtre de part & d'autre. „

Perte des Hollandois.

Celui qui envoie aux Etats Généraux cette Relation (1) n'oublie pas le Prince de Monaco & le Comte de Guiche, qui ſe trouvérent à toutes les quatre journées de la Bataille, ſur le Vaiſſeau du Capitaine Terlon. Leurs hardies actions méritent d'être raportées. Elles paroîtroient incroiables, ſi elles n'avoient pas pour garent un Auteur digne de foi, & qui n'étant pas François, ne peut être ſoupçonné de partialité. Il dit que dans le tems qu'ils ſe rendoient maître d'un Vaiſſeau ennemi, le feu prit au leur & gagna les voiles, ſans

Hardies actions du Prince de Monaco & du Comte de Guiche.

(1) *M. de Nieuport.*

1666. qu'il leur fût possible de l'éteindre. Ils ne perdirent point le jugement, se deshabillérent & se mirent en caleçons pour se jetter à la Mer, avant que le feu prît aux poudres. Dans cet instant un des Vaisseaux de l'Etat s'étant aproché, ils eurent le tems de se jetter dedans avec leurs épées, & se sauvérent de la sorte. Cet accident leur arriva le troisiéme jour du Combat. Il ne les empêcha pas de se trouver au quatriéme, qui fut le plus rude, & où il y eut le plus de péril. Le Comte de Guiche y fut blessé au bras & à l'épaule d'un éclat de Canon, & y perdit trois de ses Domestiques.

Autre action hardie de Braves du nom de *la Frette.*

L'action des Braves de la Frette n'est pas moins surprenante. S'étant embarquez dans une Galiotte le jour d'avant le Combat, ils obligérent à force d'argent le Capitaine de passer au travers de la Flotte Angloise, qui étoit sur leur route, & sans s'effraier du péril ils joignirent le Vaisseau de l'Amiral de Ruyter, qui admirant une si hardie résolution les reçut avec joie sur son Bord, & avec lequel ils combattirent jusqu'à la fin.

Le Comte d'Estrades, qui fait part au Roi de cette Relation, lui mande que les Etats ont fait partir plusieurs Navires pour aller joindre de Ruyter, avec neuf cents Matelots & quinze cents Soldats pour remplacer les morts & les blessez : & que la résolution étoit prise de tenir la Mer & de fortifier la Flotte, pour aller au devant de celle de France. 1666.

Elle n'étoit pas encore arrivée à la Rochelle, & on n'eut des nouvelles qu'au mois de Juillet qu'elle avoit paru le 10. de Juin devant Lisbonne. Ce n'étoit donc pas pour entrer sitôt dans la Manche. Cependant les Généraux Anglois, aparemment sur de faux avis qu'elle étoit plus avancée, & toujours avec beaucoup d'imprudence, détachérent dès le premier jour du Combat trente-sept Navires, c'est-à-dire, près de la moitié de leur Flotte, dont le Prince Robert prit le Commandement, pour aller à sa rencontre : & ce fut ce qui leur fit perdre la Bataille. Leur fierté & le mépris qu'ils faisoient des Hollandois leur firent faire cette faute, dont ils eurent tout lieu de se repentir. Le Roi Très-Chrétien ne le pouvoit

A quoi on impute la perte que firent les Anglois de la Bataille.

1666. croire, jusqu'à ce que Nointel, qui s'étoit trouvé à la Bataille, lui eût confirmé cette incroiable verité, qu'il avoit aprise de la bouche des Prisonniers. L'Amiral Aschut avoit protesté devant Notaires qu'il n'étoit pas de cet avis : mais sa protestation ne put sauver la destinée de la Flotte ni la sienne, aiant été pris après avoir vu bruler son Vaisseau.

Le Roi témoigna une véritable joie d'un si grand succès, & les Etats Généraux en triomphérent. Ils ne consumérent pourtant pas le tems en réjouïssances, & voulant profiter de la Victoire ils firent radouber en diligence les Vaisseaux qui avoient souffert, y en joignirent de nouveaux, & avec une Flotte de quatre-vingt voiles, qui furent encore augmentées jusqu'à quatre-vingt neuf, ils résolurent d'aller chercher les Anglois jusque dans la Tamise. Mais leur Flotte aiant paru le 25. de Juillet, l'Amiral de Ruyter trouva à propos de se retirer trois lieües en Mer, pour avoir de l'espace à former ses Escadres, & pour éviter les Bancs de la Côte d'Angleterre. On eût souhaité l'arrivée du Duc de

Beaufort dans le Canal, & on eût 1666. pas alors douté, disoit-on, de l'entiére ruine des Anglois. Mais on n'est pas maître des Vents & de la Mer, & toute la diligence du Duc de Beaufort ne put satisfaire l'impatience du Roi & de ses Alliez, qui de leur côté présumoient trop de leurs Forces, comme nous l'allons voir.

Avant que d'en venir à la Bataille, il se forma un projet d'aller bruler vingt-deux Vaisseaux Anglois, qui s'étoient retirez après le premier Combat à l'entrée de la Tamise. Ce dessein n'eut pas un heureux succès, & le Pensionnaire, à qui on l'attribuë, en fut blâmé. Le Comte d'Estrades prend de là occasion d'en dire tout le bien que méritoient ces grandes qualitez, & de faire remarquer à même tems ses défauts. *Il a*, dit-il, *un grand esprit, une grande fermeté dans les mauvais événemens, rempli d'expédiens pour ramener les avis au sien, tellement maître de soi-même que personne ne l'a jamais vu en colére.* Voilà de beaux traits. En voici d'autres qui lui font moins d'honneur. *Mais avec tout cela, il abonde si*

Caractéres du Pensionnaire de VVitt.

1666. *fort dans son sens qu'il est impossible de le faire revenir, quelque raison qu'on lui allegue : & comme il n'entend pas la Guerre, & qu'il veut faire lui seul toutes choses, il donne avec trop de facilité dans toutes les propositions qu'on lui fait. Après tout,* continuë le Comte d'Estrades, *c'est le seul homme capable de maintenir les Etats avec vigueur, & le seul qui soit informé des affaires étrangéres. Aussi voit-on toutes les résolutions arrêtées dès qu'il est absent.*

Lettre du Roi d'Angleterre aux Etats Généraux.

J'ai dit que l'Amiral Barclai avoit été tué dans la Bataille du mois de Juin : le Roi de la Grande Bretagne écrivit le 4. d'Août aux Etats Généraux, pour les remercier de la maniére honnête & généreuse dont ils avoient usé envers son corps qu'ils avoient fait embaumer, jusqu'à ce qu'il pût être transporté en Angleterre, pour y être inhumé auprès de ses Ancêtres. Sur la demande qu'en faisoit le Roi, ils le renvoiérent avec honneur, & ses Parens lui donnérent la sépulture qui lui étoit dûë. Par la même Lettre le Roi témoignoit aux Etats son inclination pour la Paix, *sans qu'il fût enflé,* disoit-il, *de l'heu-*

reux succès de la Bataille du mois de 1666.
Juin. Desorte qu'il s'attribuoit la Victoire d'un Combat le plus funeste que l'Angleterre eût essuié de longtems, & dont tout l'avantage étoit demeuré à la République. Je ne sai s'il y avoit plus de sincérité à ce qu'il ajoûtoit, d'avoir toujours présent à son esprit le dommage que souffroit la République par cette Guerre, & combien les Ennemis de leur commune Religion se promettoient de profiter du desordre des deux Nations. *C'est pourquoi*, continuoit-il, *nous sommes prêts à nous apliquer à guérir de telles plaies, dès que des conditions justes & honorables nous pourront inviter à une œuvre si pieuse.* Quelle que pût être son intention, c'étoit faire un grand pas pour la Paix. Aussi, quoique la Guerre durât encore cette année & la suivante, on ne laissa pas bientôt après cette Lettre de convenir d'un Médiateur, & de nommer des Plénipotentiaires pour régler les conditions de l'accommodement. Les Préliminaires en furent précedez par la Bataille, à laquelle il est tems de venir.

1666. Seconde Bataille Navale.

Elle se donna le même jour que le Roi écrivoit cette Lettre (1) : desorte que dans le tems qu'il parloit de Paix, les deux Nations continuoient à se faire une sanglante Guerre. Les Hollandois éprouvérent dans ce Combat, dont le succès ne leur fut pas favorable, que les Armes sont journaliéres. Une Galiotte dépêchée par de Ruyter le 4. d'Août à huit heures du matin aux Etats Généraux, leur aprenoit, que leur vaillant Amiral, se trouvant en présence des Ennemis, alloit commencer la Bataille, dont il se promettoit le même avantage que de la précédente. Il fut trompé, & deux jours après on reçut des Lettres qu'il l'avoit perduë, & qu'il étoit revenu avec le Lieutenant-Amiral Tromp à Flessingue, pour y faire racommoder les Vaisseaux endommagez par le Canon des Ennemis. La Relation portoit que de Ruyter avoit eu deux cents hommes tuez sur son Bord : qu'il avoit été trois heures entre les Amiraux Anglois du Pavillon rouge & du Pavillon blanc, & qu'il y eût péri par un Brulot prêt à y mettre le

Perduë par les Hollandois.

(1) *Le 4. d'Août.*

feu, s'il n'eût été ſauvé par la bravoure de quatre Officiers François, qui riſquérent leur vie pour éloigner le Brulot. Les Chevaliers de Lorraine & de Coaſlin, Cavois & le Baron de Buſca, aſſiſtez de quelques autres déterminez de la même Nation, voiant le fatal Vaiſſeau prêt à accrocher l'Amiral, ſe jettérent dans deux chaloupes avec quarante Mouſquetaires, & furent hardiment au devant, ſans craindre d'en être conſumez. Leur réſolution épouventa le Capitaine Anglois, qui les voiant venir ſe jetta dans ſa chaloupe avec ſes gens, & mit le feu au Brulot qui en fut embraſé à cinquante pas de l'Amiral, où il l'alloit porter. Cette belle action ſauva de Ruyter : mais elle n'empêcha pas la perte de la Bataille, qui couta la vie à l'Amiral de Zélande (1), à l'Amiral & au Vice-Amiral de Friſe, & à pluſieurs braves Officiers. La Victoire cependant couta cher aux Anglois. La Relation du Bord de de Ruyter dit, qu'ils eurent quatre grands Vaiſſeaux brulez ou coulez à fonds, & que cet Amiral avoit

1666.

Bravoure de quatre Officiers François, qui ſauvent de Ruyter.

(1) *Iean Evertſen : Cornelis Evertſen, auſſi Amiral de Zélande, avoit eu le même ſort à la Bataille du mois de Iuin.*

1666. tellement ruiné le Vaisseau du Pavillon rouge, que le Duc d'Albemarle, qui le commandoit, avoit été contraint de l'abandonner, & de se jetter avec son Pavillon dans une chaloupe pour en aller monter un autre. Les Hollandois eussent voulu par là rendre la Victoire douteuse, mais abandonnant la Mer aux Anglois, c'étoit leur céder le Champ de Bataille. Ils la tinrent le reste de la Campagne, sans que les Hollandois pussent les en empêcher, leur Flotte relâchée dans leurs Ports pour se radouber n'étant pas en état d'en sortir de plus d'un mois, & aiant de la peine à remplacer les Hauts Officiers qu'ils avoient perdus.

Les Anglois ruinent la Flotte Hollandoise destinée pour la Moscovie.

Cependant les Anglois rodoient le long des Côtes de Hollande à l'entrée du Vlie & du Texel, & aiant trouvé à la Rade la Flotte prête à faire voile pour la Moscovie, ils allérent fondre dessus, brulant près de cent cinquante Navires Marchands & deux Navires de Guerre qui les escortoient, & ensuite un Village sur la Côte : desorte qu'on estimoit la perte causée par ces incendies à plusieurs millions.

La mesintelligence, qui s'étoit mise entre de Ruyter & Tromp, avoit beaucoup contribué à favoriser les entreprises des Anglois, les deux Amiraux Hollandois n'étant occupez que de leurs divisions, & négligeant le Salut-Public. La différence de leurs caractéres causoit cette desunion : la sagesse & la douceur du premier ne pouvoit s'accommoder de la hauteur & de la férocité de l'autre : & d'ailleurs ils se trouvoient dans deux Partis oposez, de Ruyter plus attaché au Pensionnaire, & Tromp grand Partisan de la Maison d'Orange. Le Pensionnaire, qui savoit que cette discorde ne pouvoit qu'être fatale à la République & à lui-même, faisoit son possible pour réünir les esprits ; mais il avoit bien de la peine à en venir à bout. Aiant su que les Anglois, après avoir brûlé la Flotte de Moscovie, avoient encore dessein de ruiner celle qui venoit des Indes, fut sur la Flotte Hollandoise, y porta de grosses sommes pour paier les Officiers, les Matelots & les Soldats, & pour l'encourager à se mettre en Mer, afin d'aller au devant de la Flotte Marchande qu'on attendoit.

1666.

Caractéres de de Ruyter & de Trõp oposez, & leur mesintelligence.

1666. Peu s'en fallut que la division ne se mît encore entre les Etats Généraux & la France, que les premiers vouloient rendre responsable de leurs malheurs, en l'accusant de lui avoir manqué au besoin. C'est l'ordinaire des malheureux d'être injustes & soupçonneux, & de rejetter sur autrui leurs propres fautes. Les Hollandois toujours précipitez n'écoutoient point les avis du Roi Très-Chrétien, qui vouloit les obliger à attendre la jonction de sa Flotte & de celle de Dannemark, avant que de se mettre en Mer, & présumant trop de leurs Forces, enflez du gain de la Bataille du mois de Juin, ils n'avoient point eu de repos qu'ils n'eussent donné celle du mois d'Août, qui leur fit connoître, mais trop tard, leur témérité. Ils ne pouvoient pas faire une querelle à la France de n'avoir pas envoié sa Flotte, le Comte d'Estrades leur aiant déclaré de la part du Roi son Maître, que ne faisant qu'arriver de la Méditerrannée, elle n'étoit pas encore en état d'entrer dans la Manche. Mais ils se plaignoient du Roi, qui leur avoit refusé ses Brulots, en aiant premiére-

Plaintes injustes des Hollandois contre la Frãce.

ment demandé douze, ensuite deux, 1666.
& enfin s'étant retranchez à un : comme si de ce Brulot eût dépendu le succès de la Bataille & le salut de la Flotte Hollandoise. *Leurs plaintes étoient injustes & leurs demandes ridicules*, disoit le Secretaire d'Etat de Lionne, dans sa Lettre du 10. d'Août au Comte d'Estrades. *Quoi?* se récrioit-il, *Messieurs les Etats, qui se défendoient si mal contre un seul Prince de l'Empire* (1), *& que la protection du Roi a sauvez d'une ruine qu'ils ne pouvoient presqu'éviter, si la Suéde & d'autres Princes d'Allemagne se fussent joints à l'Evêque de Munster, les Etats pour lesquels Sa Majesté, contre tous ses intérêts, a déclaré la Guerre à un Roi son proche Parent, se plaindront qu'ils sont abandonnez & comme assasinez par la France, quand on leur refuse deux bagatelles, qu'il a passé dans l'esprit de Monsieur de VVit de faire demander au Roi.* Ces deux bagatelles étoient, la premiére de leur permettre de faire une levée de Matelots dans les Ports du Ponant : A quoi on répondoit, que ce seroit une permission inutile, &

(1) *L'Evêque de Munster.*

1666. dont on ne vouloit point se faire honneur, les Amiraux de France aiant pu à peine en trois mois de tems en trouver pour un seul Vaisseau. La seconde bagatelle étoit, que la France équipât douze Brulots, & ensuite se réduisant à deux, qu'ils disoient être dans la Fosse de Mardick. On leur fit réponse qu'il n'y en avoit qu'un, qu'on ne leur envoioit pas, pour ne point donner à rire au monde, parce que les Anglois & les Hollandois eux-mêmes le voiant arriver, ne manqueroient pas de dire, en se moquant avec raison, *Voilà la Flotte de France qui vient au secours de ses Alliez.*

Il fallut pourtant l'envoier pour satisfaire l'Ambassadeur Van Beuningen, qui le demanda avec autant d'empressement, que s'il eût dû sauver la Flotte de Hollande & la faire triompher des Anglois. Le Roi aima mieux s'exposer aux railleries que les Amis & les Ennemis en pourroient faire, que de manquer de complaisance pour ses Alliez. Ainsi le Brulot fut conduit de Calais à la Flotte de de Ruyter.

Le Roi Très-Chrétien n'en de-

meura pas là. Apliqué à ce qu'il y avoit d'essentiel, c'est-à-dire, à la jonction de sa Flotte qui arriva le 23. d'Août à la Rochelle, il envoia le Marquis de Bellefond, l'un de ses Lieutenans-Généraux, en Hollande, chargé de ses Instructions, pour prendre lui & le Comte d'Estrades les mesures qu'on trouveroit à propos là-dessus avec les Etats Généraux. 1666.

A son retour de la Haye à Paris, le Marquis de Bellefond, après avoir rendu compte de son voiage au Roi, fut par ses ordres à la Rochelle, pour tout communiquer au Duc de Beaufort. La résolution prise par les Etats, & qu'ils exécutérent, étoit d'envoier leur Flotte entre Calais & la Tamise: afin que celle du Roi pût entrer librement dans la Manche, & le Marquis de Bellefond alloit trouver le Duc de Beaufort pour l'y disposer. Il est étonnant que tout étant, ce semble, si bien concerté, il en arriva néanmoins encore de cette derniére expédition comme des précédentes: c'est-à-dire, que la Flotte des Etats, pour s'être trop précipitée, manqua celle de France, & quoique toutes

Nouveaux incidens qui empêchent la jonction de la Flotte Françoise avec la Hollandoise.

1666. deux fussent en Mer dans le dessein de se joindre, du moins étoit-ce la résolution des deux Puissances, leur manœuvre fit douter de la sincérité de leurs intentions. A qui en attribuer la faute? C'est ce qu'il est difficile de pénétrer. Si on en croit les Lettres & les Mémoires du Comte d'Estrades, tout le mal vint ou du Pensionnaire, ou de l'Amiral de Ruyter. Ce qui les fit agir n'est pas aisé à deviner. On ne le peut imputer qu'à un mal-entendu ou à une défiance. Je ne décide rien. Suivant la Relation qu'en donne la Lettre du 17. de Septembre, qu'écrit le Roi au Comte d'Estrades, les Etats Généraux n'eurent aucun égard à ses instances, & leur Flotte se remit à la Mer quatre jours après que le Marquis de Bellefond les eut avertis de ne se pas hâter à la faire sortir de leurs Ports, afin de donner plus de tems à celle de France, qui n'étoit pas maitresse des Vents, de s'avancer dans la Manche. *Mais de Ruyter, vient au Pas de Calais*, dit le Roi, *quand le Duc de Beaufort peut à peine être parti de la Rochelle. Il se met en Bataille sur la Côte de Boulogne, il*

Le Roi en impute la faute à la précipitation de Ruyter.

veut seul donner le Combat aux Ennemis. Ceux-ci se retirent sur leurs Côtes, & lui laissent la liberté d'aller joindre, s'il veut, le Duc de Beaufort, & avec ce temporisement de sept ou huit jours seulement, assurer la Victoire, & peut-être par ce moien la fin de la Guerre. Au lieu de ce parti, que la prudence lui conseilloit, il prend celui d'aller chercher l'Ennemi vers Douvres pour le combattre seul, & s'il lui arrive un malheur, non seulement mes affaires en souffriront, dont je me consolerois aisément, ma puissance ne dépendant pas de pareils incidens : mais on dira dans les Provinces Unies que c'est moi qui aurai été la principale cause de cette disgrace. 1666.

Le Roi, après avoir ainsi déchargé son cœur, ajoûte, que son dessein n'est pas de faire des plaintes, sa grande ame ne lui permet pas cette foiblesse, mais d'aller au devant de celles qu'on pourroit injustement faire contre lui. Il ne retire point son affection du Pensionnaire, & il veut que le Comte d'Estrades l'assure, qu'il emploiera toujours ses Forces à le maintenir, aussi bien qu'à défendre la République. Du reste, comme

Il assure de nouveau la République de son secours.

1666. plusieurs Provinces vouloient la Paix, le Roi ne s'y opose pas, n'aiant armé que pour secourir ses Alliez : qu'il souhaite seulement qu'on n'en traite point à son insu, & que rien ne se passe qui puisse faire tort à sa dignité, & contrevenir à l'Alliance qu'il a faite avec la République, & à leurs engagemens réciproques.

Risques que court la Flotte de France.

Lors que le Roi écrivoit cette Lettre le 17. de Septembre, il aprit par une Lettre du 13. le risque qu'avoit couru sa Flotte. On lui mandoit que ce jour-là dès les six heures du matin elle étoit en pleine Mer, & qu'elle s'en venoit droit de la Rochelle à la Manche, sans toucher à Belle-Ile ni à Brest : Que deux choses la mettoient en très-grand danger : l'une, que les Anglois, après avoir été en présence contre l'Armée Hollandoise à la vûë de Boulogne, s'étoient retirez sans donner Combat, & s'étoient allez poster à l'Ile de Wight sur le passage du Duc de Beaufort : & la seconde, que de Ruyter n'exécutoit pas l'ordre des Etats Généraux, qui étoit d'observer & de suivre l'Ennemi par tout où il iroit, pour empêcher qu'il ne tombât sur

la Flotte Françoiſe, & qu'il s'étoit 1666.
toujours tenu à ſon premier poſte à la vûë de Boulogne. Deux Couriers qui arrivérent le 24. de Septembre, l'un de Dieppe & l'autre du Havre, tirérent le Roi de l'inquiétude où il étoit pour ſa Flotte. Il aprit, qu'aiant heureuſement paſſé devant l'Ile de Wight ſans avoir rencontré les Anglois, elle étoit arrivée à la Rade de Dieppe. Il en écrivit le 25. au Comte d'Eſtrades, le chargeant de faire connoître aux Etats Généraux la ſincérité avec laquelle il agiſſoit dans une affaire ſi importante & ſi délicate, puiſque nonobſtant l'entrée de la Flotte Angloiſe dans la Manche, il n'avoit pas laiſſé d'y faire paſſer la ſienne à la vûë des Ennemis, pour faire la jonction tant déſirée par les Etats, & ſi néceſſaire pendant le reſte de cette Campagne, ſoit pour faire une bonne Paix, ſoit pour continuer ſérieuſement la Guerre.

Fâcheux contretés font cauſe que la jonction des Flottes ne ſe peut faire.

Tout dépendoit effectivement de cette jonction, & les choſes ſembloient de nouveau diſpoſées à la faire avec ſuccès. Un accident inopiné & au deſſus de la prudence hu-

1666. maine l'empêcha. De Ruyter tomba malade, & la Flotte fut obligée de rentrer dans ses Ports. Celle de France se vit alors plus exposée que jamais, ne pouvant ni rester à la Rade de Dieppe qui ne vaut rien, ni entrer dans le port, où les grands Vaisseaux ne peuvent aborder. C'étoit à peu près la même chose de la Rade & du Port du Havre : de sorte qu'il n'y avoit que les Havres de Belle-Ile & de Brest où elle pût être en sureté. Mais pour y arriver il falloit repasser la Manche à la vûë de l'Armée Angloise. Le Duc de Beaufort l'entreprit & l'exécuta heureusement. Dans le tems qu'il reprenoit la route de la Manche pour venir dans les Ports de Bretagne, de Ruyter convalescent s'étoit remis en Mer pour l'aller joindre à la hauteur de Calais : mais sur la nouvelle qu'il étoit parti, il fit rentrer une seconde fois la Flotte Hollandoise dans ses Ports. Tous ces contretems ruinérent les projets des deux Flottes alliées : & c'est peut-être à ces disgraces qu'il faut imputer les obstacles qui se rencontrérent à leur jonction, plutôt qu'à des causes in-

jurieuses à l'honneur de l'une & de l'autre. 1666.

Il fut alors proposé de la part de la France d'avoir dans la Manche une Flotte composée, le tiers de ses Vaisseaux, & les deux tiers de ceux de la République : mais cette proposition ne fut pas du goût de la Hollande. Sa raison étoit, que les Anglois seroient toujours les Maîtres sur cette Mer-là, & que leurs Vaisseaux sortant de tous leurs Ports, désoleroient les Escadres des Alliez. Ainsi le projet échoua.

La Paix se négocie à Breda.

Celui de la Paix au contraire s'avançoit, & si les Cours de Madrid & de Vienne ne l'eussent pas accroché, en voulant se porter pour Médiatrices, à quoi la France n'avoit garde de consentir, & ce que la République refusa d'écouter sans la participation de cette Couronne, il y a bien de l'aparence que le Traité n'eût pas trainé si long-tems. C'est ce qu'on peut recueillir de la Lettre des Etats Généraux au Roi de la Grande Bretagne du 25. de Novembre. *D'autant qu'il semble*, disoient-ils sur la fin de cette Lettre, *que Vôtre Majesté est encore persuadée que l'on*

1666. *nous pourroit disposer à traiter séparément sans nos Alliez, c'est à dire, sans les Rois de France & de Dannemark, & à leur exclusion, nous nous trouvons obligez de répéter ici ce que nous avons déja protesté, que nous demeurerons fermes & inébranlables dans la résolution que nous avons prise, de ne nous en séparer jamais.* Ceux qui demandoient cette séparation étoient les Ministres des deux Cours que je viens de nommer, qui offroient à même tems leur Médiation. Elle fut, comme je l'ai dit, refusée. On s'en tint à celle de la Suéde, & ce fut par l'entremise des Plénipotentiaires de cette Couronne que la Paix fut concluë le 31. de Juillet 1667. à Breda, où après bien de difficultez, le Roi de la Grande Bretagne convint enfin qu'elle fût négociée.

Avant que d'en venir là on vit encore les Flottes des trois Nations en Mer, & celles d'Angleterre & de Hollande se livrer de sanglans Combats; comme nous le verrons en son lieu, aussi bien que la part qu'y eut celle de France, ou du moins qu'elle y vouloit avoir. On ne peut douter de la sincérité de ses intentions,

quand on lit la Lettre du Roi au Comte d'Estrades le 24. de Décembre. Les Emissaires des Cours de Vienne & de Madrid répandoient continuellement des bruits de l'intelligence du Roi Très-Chrétien avec celui de la Grande Bretagne, à l'exclusion & au préjudice des Etats Généraux, & plusieurs Villes de ces derniers, des Provinces même entiéres en étoient persuadées ou alarmées : le Roi voulut détruire des soupçons qui lui étoient si injurieux. *Si j'avois été capable*, disoit-il au Comte d'Estrades, *de faire un accommodement séparé avec le Roi d'Angleterre à l'exclusion de mes Alliez, je me serois bien gardé d'écrire aux Etats Généraux aux termes que je l'ai fait, pour leur donner ma parole roiale, qu'ils n'auroient jamais rien à craindre de ce côté-là. . . . Ce seroit corrompre par une infidélité, que je détesterois fort en autrui, tout le fruit de l'obligation que j'ai acquis sur les Etats en cette rencontre. Ainsi je ne saurois vous exprimer assez l'indignation que je conçois, de me voir obligé de vous mander quelque chose sur cette matiére, & que le moindre billet, que quelque méchant donneur d'avis*

1666.

Le Roi justifie la sincérité de ses intentions contre les faux bruits des Cours de Madrid & de Vienne, & les soupçons des Hollandois.

1666. *s'avise d'écrire, cause des fraieurs & des alarmes dans les Provinces Unies. . . . Il n'y a qu'à considérer la Boutique où se forgent ces sortes de machines pour nous diviser, & que c'est à Bruxelles ou à Londres. . . .* C'étoit-là que Madrid & Vienne avoient leurs Partisans, & c'étoit de là qu'ils répandoient leurs Libelles. Le Roi ajoûte : *Il est bien nécessaire que les Etats se mettent une fois pour toutes au dessus de ces bruits : & pour cela je ne sai pas que leur dire, après leur avoir une fois donné & si souvent confirmé ma parole roiale. Que si en engageant vôtre honneur & vôtre propre vie, & offrant pour cela de vous dépouiller de tout Caractére d'Ambassadeur & de mon Ministre, pour une plus grande garentie de ma parole : si, dis-je, ces expressions & cette offre peuvent ajoûter auprès des Peuples quelque chose à mes protestations, vous le pourrez faire avec toute assurance de ne rien hazarder.*

On ne peut s'exprimer plus fortement, & il n'est pas possible de soupçonner un si grand Prince de mauvaise foi, après s'en être justifié en des termes qui dépeignent si vivement l'horreur qu'il a pour la perfidie,

die. Mais la défiance des Etats Géné- 1666.
raux étoit incurable, & l'ambition du Roi étoit un fantôme contre lequel rien n'étoit capable de les rassurer. Tout ce que ses Ennemis bâtissoient sur ce fondement avoit pour eux une probabilité convainquante, & qui ne leur laissoit aucune attention pour la bonne volonté du Roi.

Je n'ai rien dit de deux fleaux qui affligérent cette année & la précédente l'Angleterre, la Peste & l'Incendie de Londres. Il est étonnant que deux si grandes calamitez n'en eussent ni réprimé la fureur ni épuisé les Forces, & qu'au milieu de la Misére Publique on vît la Nation aussi acharnée à la Guerre, & ses Armées Navales aussi nombreuses & aussi fiéres que dans la plus grande prospérité de l'Etat. La Peste avoit commencé dès le mois de Mai 1665. si terrible, que dans la seule Ville de Londres il mourut plus de septante mille personnes en moins d'un an, & si elle ne se fut pas miraculeusement arrêtée tout d'un coup sur la fin de l'année 1666. elle eût fait un cimetiére de cette Capitale, l'une des plus bel-

La Peste afflige la Ville de Londres.

1666. les & des plus riches Villes de l'Europe.

Incendie dans la même Ville.

L'Incendie y fit de plus grands ravages encore. Il commença le 2. de Septembre à une heure du matin, & se répandit en peu de tems par toute la Ville, avec une rapidité dont il fut impossible d'arrêter le progrès. Le feu dura quatre jours, & ne cessa point qu'il n'y eut presque plus rien à bruler. On compte jusqu'à quatre-vingt neuf Eglises Paroissiales, dont la belle Eglise de Saint Paul fut du nombre, & plus de treize mille maisons réduites en cendres. *On ne peut croire*, dit un Historien étranger (1), *qu'un si grand embrasement fût arrivé par hazard : cependant quelque perquisition qu'on en pût faire, il fut impossible d'en connoître les auteurs.* Il en fut au reste de l'Incendie de Londres, comme de celui de Rome sous Néron : toutes deux furent consumées, mais toutes deux furent rebâties avec plus de magnificence qu'il n'y avoit eu dans leur premiére construction, & Londres aussi bien que Rome n'en fut que plus belle. Il est tems de rentrer dans le fil des affaires de France,

(1) *Nani.*

dont je ne me ſuis pourtant pas tout à fait écarté, puiſque ce que j'ai raporté des Guerres des Etats Généraux avec l'Evêque de Munſter, & avec la Couronne d'Angleterre, ne concerne pas moins le Regne de Louïs XIV. qui y prit tant de part pour ſes Alliez, que ces Alliez eux-mêmes & leurs Ennemis. Pour en donner une relation ſuivie, j'ai laiſſé en arriére ce qui ſe paſſa cette année dans le Roiaume, dont je vais maintenant donner la deſcription. *1666.*

Le 15. de Mars le Roi fit la revûë de ſon Armée près de Compiégne (1). Tout y parut avec une pompe digne du Monarque, qui ſe faiſoit admirer à la tête de ſes Troupes, les plus leſtes qu'on eût jamais vûës. Les Officiers & les Soldats ſe diſtinguoient par leur bonne mine, encore plus que par leurs habits & par leurs Armes: & tout guerrier qu'étoit ce ſpectacle, il n'avoit rien que d'agréable & de raviſſant. Mais après tout le Roi en faiſoit le plus grand ornement, le plus bel homme de cheval & le mieux fait de ſon Armée, auſſi bien que de ſa Cour &

Revûë que fait le Roi de ſes Troupes.

V ij

(1) *Voiez de Riencourt, les Faſtes de Louïs le Grand, les Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire de Louïs le Grand, les Mémoires de Buſſi.*

1666. de tout son Roiaume. Au reste cette revûë ne se faisoit pas seulement pour la parade : nous verrons bientôt à quoi devoit être emploiée une si belle Armée, que le Roi mena l'année suivante en Campagne, après l'avoir rangée celle-ci dans un Camp, où elle déploia ses Etendarts & ses Drapeaux, qui sembloient trainer la Victoire après eux.

Les Vaisseaux François se rendent maîtres de St Christophle.

Pendant qu'il préparoit ses Troupes de Terre pour la Campagne prochaine, ses Armateurs chassérent les Anglois de l'Ile de Saint Christophle dans l'Amérique. Cette expédition se fit le 20. d'Avril, & par ce moien les François se mirent en possession de l'Ile entiére. C'est une des Antilles, qui depuis long-tems étoit partagée entre les deux Nations, & qui par cette Conquête passa toute sous la domination de la France : mais la Guerre finie, elle restitua à l'Angleterre la part qui lui apartenoit, & qu'elle possede encore aujourd'hui.

Ce Monarque ne s'occupoit pas seulement des soins de la Guerre ; il pensoit à tout ce qui étoit capable ou d'enrichir ou d'embellir son Roiau-

me, ou de contribuer à la commodité de ses Peuples. 1666.

Construction du Port de Sete.

Le Port de Sete (1) ne tient pas un rang peu considérable entre tous ces Ouvrages, & est une suite du Canal commencé au mois de Novembre 1664. pour la jonction des deux Mers (2). L'un & l'autre est de l'invention de Riquet. On crut qu'il ne suffisoit pas d'avoir trouvé le moien de joindre les deux Mers, par les Aqueducs qui portoient les eaux d'une Mer à l'autre : & qu'il étoit encore nécessaire de trouver un Port commode pour les Vaisseaux qui entreroient dans la Méditerranée, où ils pussent se retirer & y être en sureté. Riquet ne trouva point d'endroit plus commode pour cela que le Cap de Sete. C'est un Promontoire dans le voisinage de la petite Ville de Frontignan, si renommée pour ses bons vins muscats. Il a d'un côté la Mer, & de l'autre des Etangs borpez par les Plaines du Bas-Languedoc. Ces Etangs communiquoient à la Mer : mais ils ne pouvoient servir qu'à de petits Bâtimens, à cause qu'il n'y avoit pas assez de fond. Il fallut

(1) *Ou de Cethe.* (2) *Voiez ci-dessus pag. 360. & suiv.*

1666. donc en creuser un, qui étoit l'Etang de Thun, proche du Cap de Sete, d'une étenduë considérable & de vingt-cinq à trente pieds de profondeur: & ce fut de ces eaux qu'on remplit le Port, aussi profond qu'il falloit pour des Vaisseaux de cinq à six cents tonneaux.

Etablissement de l'Académie des Sciences.

Un autre Etablissement, qui n'est pas moins utile, & qui a peut-être quelque chose de plus grand encore & de plus noble, c'est celui de l'Académie des Sciences, qui se fit sur la fin de cette année. Rien ne fait plus d'honneur à Colbert, à qui l'Auteur de l'Histoire de sa Vie prétend qu'on en a l'obligation: mais c'est donner au Ministre la gloire qui apartient au Maître, & c'est au Roi que la France en est redevable. Colbert n'y a mis la main que sous ses auspices & par ses ordres. *Alors*, dit un Auteur contemporain (1), également recommandable par les Armes & par les Belles Lettres, *la Noblesse voiant le Roi honorer les Beaux Arts & les Sciences, cessa de les mépriser, & eut honte de son ignorance. Au lieu de la regarder comme un titre de son*

(1) *Bussi Rabutin dans ses Mémoires.*

ancienneté, elle s'aperçut qu'elle obscurcissoit l'éclat de sa naissance, & qu'un Gentilhomme ignorant n'avoit que la moitié du mérite d'un autre. A quoi l'on peut ajoûter cette belle Maxime de l'Homme de Cour (1). *Le savoir & la valeur font réciproquement les grands Hommes.* 1666.

L'Académie Françoise s'étoit déjà établie sous le Regne précédent, différente de celle-ci, en ce que la premiére s'occupe davantage de la pureté & de la délicatesse de la Langue, que de l'érudition, & des découvertes de Physique, de Géométrie & d'Astronomie, dont se mêle la derniere.

Son Etablissement fut précédé par celui du Journal des Savans, qui commença, comme je l'ai dit (2), avec l'année 1665. Il étoit bien juste que l'Académie eût un tel Précurseur pour l'annoncer, & prêt à publier ses Ouvrages, ainsi que ceux des autres endroits de l'Europe, autant qu'il s'en trouveroit de dignes de la curiosité des gens de Lettres. C'est ce qu'en promet la Préface de l'Imprimeur, (3) & ce qui a été fidelement

(1) *L'Homme de Cour de Gracian, Maxime IV.*

(2) *Voiez ci-dessus pag. 375.* (3) *Voiez le I. Tome du Journal des Savans en 1665. & les Tomes suiv.*

1666. exécuté. Pluſieurs Savans entreprirent ce vaſte deſſein ; & le premier Tome commence en Janvier 1665. ſous le nom de *Hédouville*, choiſi par tout le Corps pour recueillir & pour arranger les différentes Piéces de ce fameux Ouvrage.

Obſervatoire du Fauxbourg St. Jaques.

L'Académie des Sciences tint premiérement ſes Conférences deux fois toutes les ſemaines, dans une des Sales de la Bibliotheque du Roi, les mécredis pour y parler de Phyſique, les ſamedis pour y parler d'Aſtronomie, & des diverſes parties des Mathématiques. Ce fut pour ſe perfectionner plus commodément & avec plus de ſuccès dans les myſtéres de ces Sciences les plus abſtruſes, que Colbert par les ordres du Roi fit conſtruire en 1667. l'Obſervatoire au bout du Fauxbourg Saint Jaques. Là Picard, Richer, la Hire, & Caſſini ont travaillé à ces Obſervations dont on voit les Recueils : Là Huguens a trouvé cette Pendule ſi admirée, dont il a donné un des plus ſavans Ouvrages qu'on puiſſe voir ſur cette matiére : Là encore il a travaillé auſſi bien que Caſſini à l'Aſtronomie : & là enfin ce dernier découvrit des

Etoiles que Huguens n'avoit point 1666.
aperçuës, & compoſa ce Traité curieux ſur la fameuſe Comête de 1680. & 1681. qu'il donna au Public. C'eſt là auſſi qu'on trouve tout ce qui eſt néceſſaire aux Ingénieurs, aux Fortifications, & même à la Navigation. L'Académie des Sciences traite de toutes ces choſes, & on trouve dans l'Obſervatoire toutes les Machines qui concernent ces Arts. Nous verrons dans la ſuite comment elle eſt toujours allée en augmentant, & comment elle parvint l'année 1697. au plus haut période de ſon élévation, par l'honneur que lui fit le Roi d'en aprouver le nouvel Etabliſſement, & de la loger dans le Louvre, la croiant digne du Palais deſtiné à la Majeſté des Rois. Celle que fonda Platon à Athênes eſt la Mere de toutes les autres, à qui elle a donné ſon nom, qu'elle avoit pris du lieu où elle s'aſſembloit : mais celle de Paris a reçu de Louïs le Grand une plus grande illuſtration, & la Fille eſt & plus belle, & plus ſavante, & plus magnifique que la Mere.

Comparaiſon de l'Académie des Sciences avec l'Académie de Platon.

Les ſoins du Roi ne s'étendoient pas ſeulement à la culture des Arts &

1666. des Sciences pour y faire fleurir la politesse & l'érudition : il les portoit jusqu'à la Morale pour y faire regner la vertu, & pour en bannir au moins les scélératesses & les blasphêmes. Sur le raport qu'on lui fit que ces horribles attentats contre la Majesté Divine se multiplioient tous les jours, & qu'une infinité de Libertins les avoient continuellement à la bouche, il fit publier sur la fin de l'année un Edit fort sévére pour en réprimer la fureur : digne soin d'un Roi qui porte l'auguste surnom de *Très-Chrêtien*.

Edit contre les Blasphémateurs.

Le Roi veut accommoder le Duc de Lorraine avec le Palatin.

Il fit dans le même tems une action fort généreuse, en offrant sa Médiation au Duc de Lorraine, & au Palatin, pour terminer par son entremise les différens qu'ils avoient ensemble : mais l'accommodement ne se fit qu'en 1669. C'est ainsi que non content d'avoir mis la Paix & la tranquillité dans son Roiaume, vouloit encore l'entretenir chez ses Voisins.

Balet des Muses.

Il n'étoit pas défendu parmi des occupations si sérieuses d'en mêler qui le fussent moins, & de tempérer les travaux de la Roiauté par des divertissemens qui n'en fussent pas in-

dignes. Tel fut le balet des Muſes 1666.
danſé à Saint Germain. Les ſoins que prenoit le Roi pour faire fleurir les Arts & les Sciences en étoit le ſujet. C'eſt auſſi ce qui fut expliqué par un Dialogue qui précéda les Entrées, & qui ſe fit là-deſſus à ſa gloire entre les Divinitez du Parnaſſe. Les neuf Muſes faiſoient les neuf premiéres Entrées. Les ſept Planettes paroſſoient dans la premiére pour repreſenter Uranie, faiſant alluſion à ſon nom tiré du Ciel (1), & à l'Aſtronomie qui eſt ſon occupation. On fit paroître dans la deuxiéme les Amours de Pyrame & de Thiſbé pour la galante Melpomêne. Pour la badine Thalie, la troiſiéme Muſe, on repreſenta une piéce Comique. Pour la Paſtorale Eutrope, qui eſt la quatriéme, parut une Troupe de Bergers & de Bergéres. Dans la cinquiéme Entrée pour Clio, qui ſe plaît à chanter des Combats, on voioit la Bataille qui fut donnée entre Alexandre & Porus. La ſixiéme, en faveur de Calliopé, qui aime la Poëſie, étoit danſée par cinq Poëtes. Dans la ſeptiéme Entrée paroiſſoit Orphée, qui par la douceur

(1) *Uranie vient du terme Grec qui ſignifie le Ciel.*

1666. de sa Lyre inspiroit les passions à ceux qui l'entendoient : cette Entrée se faisoit à l'honneur de la tendre Terpsichoré (1). La huitiéme, pour la passionnée Erato (2), étoit dansée par six Amans. La neuviéme, pour la savante Polymnie, étoit composée de trois Philosophes & de deux Orateurs.

Il y avoit encore quatre Entrées. Quatre Faunes, & autant de Nymphes sauvages faisoient la premiére. A la seconde, toutes les Muses dansoient avec les Piérides, qui leur disputoient le prix de la Musique. Trois Nymphes, qu'elles avoient prises pour leurs Arbitres, venoient à la troisiéme. Enfin, Jupiter paroissoit dans la quatriéme Entrée, pour punir les Piérides de leur injuste présomption de l'avoir disputé aux Muses.

Mort & éloge du Comte de Harcourt.

Deux morts, où la Cour s'intéressa, y mirent cette année le deuil pour quelques jours. La premiére, fut celle du Comte de Harcourt qui arriva le 25. de Juillet. Nous avons souvent parlé de ce Prince de la Maison de Lorraine, & des grands servi-

(1) *Cette Muse avoit la direction de la Danse & du Théatre.*

(2) *Erato vient du mot de Grec qui signifie amour.*

ces qu'il avoit rendus à la Couronne, 1666.
ſur tout dans ſa Vice-Roiauté de Catalogne, & enſuite dans les Guerres Civiles, où il commanda l'Armée du Roi contre les Rebelles. Il ſe tint depuis dans une eſpêce de retraite, content de la gloire qu'il s'étoit acquiſe, & mourut regrété du Roi & de toute la Cour, honoré des titres de Pair, de Grand Eſcuier, & de Gouverneur d'Anjou.

Mort du jeune Duc de Valois.

La ſeconde mort fut celle du Duc de Valois au commencement de Décembre. Ce jeune Prince, ſorti du mariage de *Monſieur* avec la Princeſſe d'Angleterre, quoiqu'encore dans l'enfance, faiſoit déjà paroître une extrême vivacité, qui donnoit de grandes eſpérances de le voir parvenir à quelque choſe de plus grand encore que ſa naiſſance, quoique la plus illuſtre de la Chrétienté. C'eſt ainſi qu'en parle de Lionne, Secretaire d'Etat, dans ſa Lettre du 10. de Décembre au Comte d'Eſtrades (1). *Nous nous promettons*, ajoûta-t'il, *de la bonté Divine, après avoir donné à la France ce ſujet Général d'un grand déplaiſir, qu'elle voudra le réparer bientôt.* Il

(1) *Voiez les Lettres & Mémoires du Comte d'Eſtrades.*

1666. n'a pas été trompé dans son espérance, & le Duc de Chartres, qui vint au monde quelques années après (1), & qui est aujourd'hui connu sous le nom de *Duc d'Orléans*, ne laisse rien à souhaiter à cette illustre Branche de la Maison Roiale, & au glorieux nom d'Orléans, dont il soutient toute la gloire & toute la dignité. Sa qualité de Régent, où il est parvenu dans la suite par la mort de Louïs XIV. & par la Minorité du jeune Roi fait paroître ses vertus dans tout leur éclat.

Mademoiselle de Némours épouse le Roi de Portugal.

Deux morts causérent le deuil de la Cour, un mariage y ramena la joie. Ce fut celui de Mademoiselle de Némours, qu'on nomme aussi *Mademoiselle d'Aumale*, avec le Roi de Portugal. Elle partit le 2. d'Août de Paris pour aller à Lisbonne. Sa sœur avoit déjà épousé le Duc de Savoie : celle-ci épousa un Roi avec qui elle ne fut pas heureuse, & dont aussi elle ne fut l'épouse pendant un an que par le nom & la cérémonie seulement. Le Roi Dom Alfonse son mari, également indigne de la Cou-

(1) *Le 2. d'Août 1674. du second mariage de* Monsieur *avec la Princesse Palatine.*

ronne & du Lit Nuptial résigna l'un 1666.
& l'autre au Prince Dom-Pedre son frere. Il épousa au commencement de l'année 1668. cette Princesse, dont le mariage avec son aîné fut déclaré nul : il gouverna le Roiaume en qualité de Régent pendant que son frere vécut, & il prit après sa mort le titre de Roi.

Déclaration contre les Protestans.

Le 2. d'Avril il parut une Déclaration contre les Protestans du Roiaume qui contenoit cinquante-neuf Articles, *dont la plûpart étoient*, disoient-ils, *des infractions de l'Edit de Nantes.* Ils en porterent leurs plaintes au Roi.

Les plaintes respectueuses qu'ils en font.

„ Ils commençoient d'abord par justifier la liberté qu'ils „ prenoient : Que pendant que le „ Clergé avoit gardé quelques mesu„ res, le respect les avoit empêchez „ de porter leurs plaintes immédia„ tement à Sa Majesté, de peur de „ troubler par les marques de leur „ douleur la gloire tranquille qui „ accompagnoit la félicité de son „ Regne : mais étant menacez d'une „ totale ruine, ils étoient obligez „ de recourir à sa personne sacrée, „ le croiant le plus équitable & „ le plus éclairé Prince du Monde.

1666. „ Ils entroient ensuite dans l'exposi-
„ tion des griefs qu'ils prétendoient
„ leur avoir été faits, & demandoient
„ avec respect que la Déclaration fût
„ révoquée, & l'Edit de Nantes en-
„ tretenu. „ C'est ce qu'on peut voir dans leur Histoire (1) : ce que j'en raporte succinctement ici, & ce que j'en pourrai raporter dans la suite ne sera, que pour faire connoître d'un côté comment le Roi fut poussé à les détruire, & de quelle maniére ils eurent recours à sa clémence, sans emploier d'autres voies que celles de leurs gémissemens & de leurs suplications. Ils rejettérent toute la haine de leur ruine, sur l'aversion qu'on avoit inspirée au Roi contre eux dès son enfance par le crédit des Confesseurs, & par les sollicitations de la feuë Reine, qui en mourant avoit exhorté le Roi son fils à exterminer les Religionnaires. *Exhortations*, disoient-ils, *bien contraires à tant de protestations qu'elle leur avoit faites de se souvenir toujours des bons services qu'ils lui avoient rendus aussi bien qu'au Roi pendant la Régence & le cours des Guerres Civiles* (2). Le Roi ne ren-

Ils en rejettent la haine sur les Confesseurs du Roi.

(1) *Histoire de l'Edit de Nantes.*
(2) Voiez *Tom. II. pag.* 150.

dit pas des témoignages moins favorables de leur fidélité, dans la Lettre qu'il écrivit au mois de Décembre 1666. à l'Electeur de Brandebourg, qui avoit intercédé pour eux; & les Protestans, qui gardoient toujours une singuliére vénération pour un Monarque, dont ils avoient l'honneur d'être nez Sujets, ne pouvoient se persuader qu'il voulût abolir l'Edit donné par le Roi son Aieul, confirmé par le Roi son pere, & par lui-même. On ne peut s'en exprimer en des termes plus forts que ceux de la Lettre dont je viens de parler. *Je suis engagé à les maintenir*, disoit-il à l'Electeur, *par ma parole roiale & par la reconnoissance des preuves qu'ils m'ont données de leur fidélité.* Nous verrons dans la suite les raisons qu'il crut avoir de changer de conduite, & comment il fut entraîné à ce fatal événement. 1666.

J'ai dit que l'Amour & l'Ambition l'avoient quelque fois mené trop loin; j'ajoûte que la Flaterie & le Zêle outré ont été deux autres écueils, qui ne lui ont pas été moins funestes, ni moins préjudiciable à tout le Roiaume. *Les Flateurs*, dit

1666. l'Historien de Henri IV. (1), *gâtent tout. . . Ils enhardissent le Prince à mal faire, en lui ôtant la honte du mal: ils le familiarisent avec le vice, lui en recherchant & facilitant les occasions: ils font, pour ainsi dire, le métier de Satan & de Tentateur: Ils en gagnent les oreilles par des louanges flateuses, & maîtres des entrées ils font glisser subtilement le venin dans le cœur. Nôtre Henri,* continuë-t'il, *tout grand Prince qu'il étoit, avoit de ces gens-là auprès de lui.* Il n'étoit pas possible que le Roi son petit-fils n'en eût pas. Jamais Prince n'a plus mérité de louanges, & jamais aussi Prince n'a été plus flaté. Le Clergé sur tout continuellement aux écoutes n'a laissé passer aucune occasion de l'encenser, & par là l'a porté à ce qu'il a voulu: les Protestans en ont été la victime. Trop grand Zélateur d'ailleurs des Dogmes de leurs Ennemis il a sacrifié à leur haine d'innocens & de bons Sujets, qui n'étoient coupables que de vouloir rendre à Dieu ce qui étoit à Dieu, après avoir rendu à César ce qui étoit à César.

Les Flateurs sont dangereux.

(1) *Perefixe.*

L'année 1667. roule toute entiére 1667.
sur deux grands événemens (1). Le premier, est le Traité de Paix conclu à Breda entre le Roi de la Grande Bretagne & les Provinces Unies, Parties directes & principales, & entre le Roi Très-Chrétien & le Roi de la Grande Bretagne, dont le premier n'avoit pris les Armes que pour le secours des Etats Généraux ses Alliez, & en exécution de la Garentie qu'il leur prêtoit suivant le Traité de 1662. Le second événement, est la Guerre que le Roi Très-Chrétien porta dans la Flandre, pour se faire raison des Droits de la Reine son épouse, qui lui étoient échus par la mort de Philippe IV. Roi d'Espagne. Deux Articles si importans méritent bien d'être traitez avec toute l'exactitude, & à même tems avec toute la netteté, tout l'ordre, & tout l'arrangement que demande l'Histoire, dont la sincérité & la clarté doivent être les deux plus grands soins. C'est pour cette raison que j'ai dessein de raporter ces deux événemens séparé-

(1) *Voiez les Fastes de Louïs le Grand, de Riencourt, la Vie du Vicomte de Turenne, les Mémoires pour servir à l'Histoire de Louïs le Grand, les Lettres, Mémoires &c. du Comte d'Estrades.*

1667. ment & de suite, sans interrompre la narration du premier pour entrer dans celle du second, quoiqu'ils se trouvent souvent mêlez par diverses circonstances & qu'à suivre l'ordre des tems il fallût suspendre le récit de l'un, & passer à celui de l'autre. J'ai cru les mettre tous deux dans un plus beau jour, en évitant la confusion & le vuide que ces interruptions eussent pu causer, & en donnant de chacun d'eux une relation suivie & complete.

Le Traité de Paix n'aiant été conclu à Breda que le 31. de Juillet de cette année, la Guerre ne laissa pas de continuer pendant le cours des Négociations, parce qu'il n'y avoit point eu de Suspension d'Armes. J'ai encore résolu de donner la narration distincte de ce que firent les Armées Navales, & de passer ensuite aux Conférences de Breda, qui produisirent la Paix, par où fut terminée cette sanglante Guerre, dont les Anglois, qui parurent les agresseurs, remportérent peu d'honneur & beaucoup de dommage.

On voit par les Lettres du Comte d'Estrades, & par les Réponses du

Roi Très-Chrétien, un grand empressement de la part des Etats Généraux pour mettre leur Flotte en Mer, & de fortes raisons de la part du Roi pour ne se point hâter mal à propos. *Van Beuningen* (1), dit le Roi dans sa Lettre au Comte d'Estrades du 29. d'Avril, *a fort pressé la sortie en Mer des deux Flottes : à quoi j'ai fait réponse, que peut-être vaudroit-il mieux différer, pour ne pas ruiner les bonnes espérances que l'on peut raisonnablement concevoir de la Paix, en pensant l'avancer : soit que les Anglois se piquassent & prissent des résolutions de desespoir, voiant qu'on la leur veut faire faire le bâton haut & la force à la main : soit que l'événement d'un Combat changeât toute la face des affaires.* Le Roi ajoûte quelques lignes ensuite: *J'ai fait dire à Van Beuningen*, il ne s'étoit pas rendu aux raisons du Roi, *qu'il falloit que nos deux Flottes sortissent en cet ordre : premiérement, celle des Etats le 25. de Mai, & puis la mienne le dernier jour de ce mois-là: parce qu'il faut que celle de Hollande s'avance bien avant dans la Manche pour la venir rencontrer, & que la jonc-*

1667. Nouvelles mesures prises pour la jonction des deux Flottes.

(1) Ambassadeur des Etats en France.

1667. *tion se fasse ainsi en toute sureté.* Cette résolution du Roi fut aprouvée des Etats Généraux, & la Convention en fut signée par leurs Commissaires de la Marine & par le Comte d'Estrades, qui arrêtérent qu'aussitôt que la Flotte des Etats seroit postée au Pas de Calais, celle du Roi sortant du Havre de Brest se mettroit en état d'entrer dans la Manche. Cela fut encore plus précisément expliqué par l'Acte de la Convention qui en fut signé le 5. de Mai à la Haye. Le même Acte portoit encore, que toutes les actions des Flottes combinées seroient conduites & dirigées de concert entre les deux Amiraux. Conformément à ce projet, le Roi envoia ses ordres au Duc de Beaufort, afin de se conduire suivant ce qui en avoit été concerté. On voit cependant, par la Lettre du Comte d'Estrades du 19. de Mai, que cet Ambassadeur agissoit toujours dans le premier principe du Roi, qu'il eût été bon, pour ne point irriter les Anglois, de différer le départ des Flottes. *Vous ne pouvez autrement*, disoit-il aux Principaux de l'Amirauté de Rotterdam, qui souhaitoient la Paix, *obtenir ce*

que vous déſirez, à moins que de ména- 1667.
ger les eſprits des Anglois, qui ſeroient capables de rompre par leur fierté, s'ils voioient que la Flotte des Etats les vint braver ſur leurs Côtes, dans le tems que la leur ne ſera pas en état de s'y opoſer.

Encore une fois manquée par la précipitation des Hollandois.

Quelque ſolides que fuſſent les remontrances de ce Miniſtre, apuiées ſur le ſentiment du Roi ſon Maître, & quelqu'envie qu'euſſent la plûpart des Villes & des Provinces de voir bientôt la Paix concluë avec l'Angleterre, rien ne fut capable d'empêcher la Flotte de Hollande de ſe mettre en Mer, ſans ſe ſoucier de la jonction de celle de France. Ainſi toutes les meſures priſes par l'Acte de Convention du 5. de Mai furent négligées. Le Penſionnaire de Witt, tout ſage qu'il étoit, parut là-deſſus ſi ardent & ſi vif, que s'étant rendu au commencement de Juin au Texel, quoiqu'il n'y eût pas trouvé les Eſcadres de Friſe & de Nort-Hollande encore prêtes, il ne laiſſa pas d'obliger l'Amiral de Ruyter de ſortir avec cinquante Viſſeaux. On embarqua, outre les Troupes de Marine, deux Colonels & pluſieurs Officiers avec

1667. vingt-huit Compagnies d'Infanterie tirées de l'Armée de terre, deux Ingénieurs avec des outils propres à remuer la terre, & des feux d'artifices : ce qui marquoit quelque entreprise. Les Ministres de France representérent inutilement aux Etats Généraux, qu'ils alloient par là reculer, & peut-être faire rompre tout à fait les Négociations de la Paix, en irritant les Anglois, qui ne respireroient plus que la vengeance. Les Etats en convinrent : mais il n'y avoit plus de remede, & le crédit du Pensionnaire, qui ne voulut rien changer à sa résolution, entraîna l'affection des Peuples pour cette expédition, dont personne ne savoit le secret.

On impute cette précipitation au Pensionnaire.

Le Comte d'Estrades nous aprend (1) la cause qui portoit le Pensionnaire à cette espêce de déréglement. *Plein d'ambition*, dit-il, *& voulant conserver l'autorité qu'il s'est acquise, il voit bien que si la Guerre continuë la Province de Hollande ne pourra pas se passer de lui, & que tant qu'elle sera commise avec le Rôi de la Grande Bretagne, elle ne rétablira pas le Prince d'Orange dans les Charges de son pere.* Il

(1) *Dans sa Lettre du 21. Juin.*

Il craint donc que la Paix ne se fasse, parce qu'alors il seroit moins nécessaire, & qu'il deviendroit comme un particulier : Que même on lui pourroit faire rendre compte de ses actions, & lui faire faire son procès sur beaucoup de choses qu'il a faites, peut-être avec bonne intention, mais contre les formes du Gouvernement. Voilà comme l'intérêt personnel l'emporte sur le Bien-Public, & comme l'ambition corrompt le cœur des plus grands Hommes & des meilleurs Compatriotes. 1667.

Enfin les diverses Escadres Hollandoises s'étant jointes, la Flotte arriva le 18. de Juin à l'entrée de la Tamise, sans se mettre en peine de la jonction de celle de France. La nouvelle en étant venuë en Hollande, il fut résolu, que la Flotte resteroit dans la Tamise, & empêcheroit toute sorte de Commerce à la Ville de Londres. A l'égard de la Flotte de France, le Pensionnaire proposa au Comte d'Estrades de la faire croiser à l'entrée de la Manche, & que par ce moien l'Angleterre se trouveroit investie de tous côtez.

Dès le 21. du mois, quatre jours après son arrivée, la terrible Flotte

1667. exécuta le dessein qu'elle avoit résolu en partant du Texel, & entrant dans la riviére de Chattam (1), elle brula, coula à fond, ou amena tous les Vaisseaux Anglois qu'elle y trouva. Le Duc d'Albemarle, aussitôt qu'il en fut averti, accourut pour donner ses ordres, & aiant assemblé en diligence le Conseil de Guerre, il fut résolu de mettre tous les Vaisseaux sous l'eau, n'y aiant pas d'autre moien de les sauver : mais les Marées se trouvant trop basses, il ne fut pas possible d'exécuter cette résolution. Il éleva donc promptement quelques Batteries sur des Fortins & Estacades qui fermoient le Port : mais elles furent ruinées par l'Artillerie de la Flotte, qui ne trouvant plus d'obstacle envoia ses Brulots mettre le feu aux Navires Anglois. Presque tous, & entre autres le *Roial-Jaques* & deux autres du premier rang, furent consumez : les Hollandois sauvérent le *Roial-Charles*, & l'amenérent avec eux en triomphe.

La Flotte Hollandoise entre dãs la Tamise, & y cause un grand dommage.

Ce ne fut qu'ensuite de ce hardi exploit qu'il fut résolu que la Flotte victorieuse resteroit dans la Tamise,

Ils amenent le *Roial-Charles* en triomphe.

(1) *C'est la Tamise qui passe à Chattam.*

pour empêcher toute sorte de Commerce à la Ville de Londres. Il ne fut pas seulement proposé au Roi Très-Chrétien d'envoier sa Flotte croiser sur la Manche, les Etats lui demandérent encore quelques-uns de ses Brulots. Ce qui fit croire que leur Amiral ne vouloit pas s'en tenir là, & qu'il avoit dessein d'aller bruler dans les autres Ports, tout autant de Vaisseaux qu'il y en auroit. On dit même que s'ils se fussent retirez dans l'Ile de Wight, & que le Vent eût été bon pour les y aller chercher, le dessein de de Ruyter étoit d'y faire le même dégât qu'il avoit fait sur la Tamise. 1667.

Sage politique du Roi Très Chrétien.

Quoi qu'il en soit, la France n'envoia point ses Brulots : & le Traité de Paix étant aussi avancé qu'il l'étoit, le Roi ne jugea pas à propos d'envoier sa Flotte dans la Manche, de peur d'empêcher ou de retarder un accommodement que la Hollande souhaitoit elle-même avec passion, n'en aiant pas moins besoin que l'Angleterre, & on ne vouloit pas satisfaire la passion d'un particulier (1) au prix de l'intérêt-Public. Les

(1) *Le Pensionnaire de VVitt.*

1667. Peuples qui étoient de la Cabale firent bien du bruit, accusant les François d'intelligence avec l'Ennemi : mais le Roi les laissa crier, méprisant les déclamations d'une Populace qui ne sait le plus souvent ce qui lui est ou le plus utile, ou le plus dommageable : & le Traité, qui fut conclu bientôt après, apaisa tout le monde.

Lettre du Comte d'Estrades au sujet de cette expédition.

Il faut pourtant avouer que l'expédition de de Ruyter, bien loin de l'avoir retardé, servit beaucoup à l'avancer. C'est ce que reconnurent les Ambassadeurs de France, qui étoient au Congrès de Breda, dans la Lettre que l'un d'eux (1) écrivit là-dessus à de Lionne, Secretaire d'Etat, le 30. de Juin. *La Nation Angloise*, dit-il, *court risque de devenir par cet échet méprisable à toutes les autres qui la craignoient auparavant. Le parti le plus sage pour elle*, ajoûte-t'il, *seroit sans doute celui de faire la Paix, & de ne pas continuer une Guerre que l'Angleterre ne peut plus soutenir qu'en perdant sa réputation. Nous souhaitons*, dit-il encore en parlant en son nom, & au nom de Courtin son Colle-

(1) *Le Comte d'Estrades.*

legue, *que le Roi de la Grande Bretagne suive sur ce point ses propres sentimens, plutôt que les Conseils que la gloire & le dépit sont capables d'inspirer à ceux qui l'aprochent.* Il en arriva ce que les Ambassadeurs François avoient souhaité; & il faut aussi avouer que la conduite du Roi Très-Chrétien à son égard, ne contribua pas peu à l'amener à cet accommodement, où il fut peut-être moins déterminé par les Armes de ses Ennemis, que par les maniéres honnêtes du Roi leur Allié. 1667.

Négociations pour la Paix.

Ce ne fut pas sans peine, & de quelque côté que pussent venir les obstacles, ils furent difficiles à lever. Les Négociations pour la Paix avoient commencé aussitôt que la Guerre: mais pourtant la Guerre avoit toujours continué, nonobstant les Négociations. Nous avons vu que dans le tems que le Roi de la Grande Bretagne témoignoit désirer la réünion des deux Nations (1), elles se livrérent une sanglante Bataille. Il envoia depuis Mylord Saint Alban à Paris (2), moins pour faire sa Char-

Mylord St Alban, Ambassadeur, parle fiecement.

(1) *Voiez ci-dessus pag.* 438. (2) *Au commencement de Février* 1667. *Voiez la Lettre de Lionne au Comte d'Estrades.*

1667. ge auprès de la Reine Douairiére d'Angleterre, que pour proposer l'accommodement. Il dît néanmoins en arrivant, qu'il n'avoit qu'une proposition à faire au Roi, & que si elle n'étoit pas acceptée, il avoit ordre de ne dire plus mot, & de ne faire plus aucune démarche de Ministre du Roi d'Angleterre, mais de continuer seulement à servir dans sa Charge la Reine sa Maitresse (1).

La réponse de Lionne.

Et dans l'entretien qu'il eut avec de Lionne, Secretaire d'Etat, il parla en des termes si éloignez de l'accommodement, que de Lionne fut obligé de lui répondre, *Qu'il l'avoit cru un Ange de Paix, mais qu'il étoit venu annoncer la continuation de la Guerre.* Cela se passa au mois de Février de cette année, & ces aigreurs entre les deux Cours durérent assez longtems : l'habileté de celle de France ramena peu à peu les esprits, & trouva sur chaque contestation des expédiens, qui sans faire tort à sa dignité aplanirent les difficultez. Celle du lieu, où l'on s'assembleroit pour traiter de la Paix, ne fut pas la moindre : ce fut encore par la prudence de la

(1) *Elle avoit sa Cour à St. Germain.*

France, du Roi, & de ſes Miniſtres 1667.
qu'elle fut ſurmontée, & qu'après bien des nominations, ſur leſquelles on ne peut s'accorder, ou convint enfin de Breda. Je ne parle point des autres incidens, ni du fond des différens qui mettoient l'Angleterre & la Hollande aux priſes, non plus que des intérêts de la France & du Dannemark, Alliez de la derniére : toutes ces queſtions furent ébauchées dans les Conférences des Médiateurs, qui commencérent à s'aſſembler ſur la fin de Mai, & réglées enfin par le Traité du 31. de Juillet, qui y mit la derniére main : deſorte qu'en deux mois tout fut terminé & ſigné. Ces Médiateurs étoient George Flemming, Baron de Libelith, Chriſtophe Delphique, Burgrave & Comte de Dohna, & Coyet, mais ce dernier mourut avant la fin du Traité : tous trois Ambaſſadeurs & Plénipotentiaires du Roi de Suéde, qui étoit le véritable Médiateur, dont ils n'étoient que les Miniſtres. Il eſt tems de venir aux Traitez.

Plénipotentiaires du Roi de Suéde, Médiateur.

Il y en eut trois, pour éviter les difficultez des preſſéances & d'autres embarras, dont on ne put mieux ſor-

1667. tir, qu'en faisant trois instrumens séparez. Le premier, fut entre les deux Rois de France & d'Angleterre : le second, entre les Rois d'Angleterre & de Dannemark : & le troisiéme, entre le Roi d'Angleterre, & la République des Provinces Unies.

Traité de Paix entre la France & l'Angleterre. Par le premier Traité, conclu entre les Plenipotentiaires du Roi Très-Chrétien, le Comte d'Estrades & Courtin, & ceux du Roi d'Angleterre, Mylord Hollis & Mylord Coventri, on renouvelloit les Traitez entre les deux Couronnes, soit pour la Navigation & le Commerce, ou pour toute autre cause, & on convenoit de la restitution des Prisonniers de part & d'autre sans rançon.

Restitutions réciproques. La France restituoit à l'Angleterre cette partie de l'Ile de Saint Christophle que les Anglois possédoient avant la Guerre, avec les Iles d'Antigoa & de Monsarrat. L'Angleterre de son côté restituoit à la France le Païs apellé l'*Acadie*, situé dans l'Amérique Septentrionale, avec toutes les Iles, Païs, Forteresses, & Colonies que la France possédoit avant le premier jour de Janvier 1665. & qui avoient été prises par les Armes du

Roi de la Grande Bretagne. A l'égard des Vaisseaux, Marchandises, & autres choses tenant nature de Meubles, il ne s'en faisoit point de restitution, & chacun gardoit ce qu'il avoit pris pendant la Guerre, ou qu'il prendroit dans un tems qu'on limitoit, selon l'éloignement ou la proximité des Mers. Sur quoi il est remarquable que *cette Mer*, que les Cartes nomment ordinairement *Mer Britannique*, ou *Manche* & *Canal d'Angleterre*, ne fut point ainsi nommée dans le Traité, mais comprise dans le nom général de *Mer voisine*, & dans celui des Provinces Unies désignée par le nom de *Canal* simplement : la France n'aiant pas voulu souffrir qu'on lui donnât celui de *Mer Britannique* ou de *Canal d'Angleterre*, pour n'en pas céder l'empire à ces Insulaires. 1667.

Remarque sur cette Mer connuë sous le nom de *Mer Britannique*, qui n'est point ainsi nômée dans le Traité.

Le Traité entre le Roi d'Angleterre & le Roi de Dannemark, ne tendoit dans la plûpart des Articles qu'à renouveller l'ancienne amitié entre ces deux Rois. Mais au bout de ce Traité on inséra deux Déclarations des Ambassadeurs de France en faveur du Dannemark. La premié-

Traité entre le Roi d'Angleterre & celui de Dannemark.

1667. re, regardoit le Péage du Sond. Cet Article n'aiant pu être réglé, il n'en fut point fait mention, & les Danois craignant qu'on ne se pût prévaloir un jour de ce qu'il n'en étoit rien dit dans le Traité, voulurent avoir la Déclaration des Ambassadeurs de France, que cette matiére avoit été mise sur le tapis, mais qu'elle n'avoit pu être décidée, parce que les Ambassadeurs d'Angleterre avoient dit, qu'ils n'avoient point d'Instruction sur ce point. La seconde, concernoit les Iles des Orcades, dont la restitution étoit demandée par les Ambassadeurs de Dannemark, qui n'aiant pu l'obtenir, voulurent encore avoir l'Attestation des Ambassadeurs de France, qui fit voir la réclamation qu'il en avoient faite, afin que l'omission qui s'en trouvoit dans le Traité, ne peut nuire aux Droits du Roi leur Maître.

Traité entre l'Angleterre & la Hollãde.

Le troisiéme Traité entre l'Angleterre & les Provinces Unies, rétablissoient les anciens Traitez avec l'oubli de toutes les offenses & pertes causées par la Guerre de part & d'autre. Ensuite on convenoit que chaque Nation demeureroit en possession des

Païs, Iles, Forts & Colonies que 1667.
chacune poſſédoit avant ou depuis la Guerre, en quelque tems, & à quelque titre que ce fût, ſoit par force & par les Armes, ou autrement, ſans pouvoir être répétez par ceux qui s'en trouveroient dépoſſédez le 10. de Mai de la préſente année. On convenoit auſſi, que les Vaiſſeaux avec les Marchandiſes & autres Effets mobiliaires, pris pendant la Guerre & dans les termes qu'on limitoit, reſteroient à ceux qui en ſeroient ſaiſis, ſans qu'on pût les revendiquer. Enfin, on demeuroit d'accord du *Salut* que les Vaiſſeaux de la République rendroient à ceux du Roi de la Grande Bretagne, toutes les fois qu'ils les rencontreroient dans les Mers Britanniques, en baiſſant le Pavillon du haut du Mât, & laiſſant tomber la voile, comme cela s'étoit pratiqué par le paſſé.

Ainſi finit, après plus de deux ans, une Guerre qui avoit couté bien du ſang & cauſé bien du dommage aux deux Nations, qui l'avoient entrepriſe ſans beaucoup de raiſon, & qui s'y étoient opiniatrées avec moins de juſtice que de fureur. Les Rois de

1667. France & de Dannemark n'y entrérent que comme Alliez, & le premier ne fit pas moins l'office de Médiateur que celui d'Allié.

Manifestes au sujet de la Guerre entre la France & l'Espagne.

Passons à la fameuse Campagne de Flandre (1), & voions le Roi marcher à la tête de ses Armées pour aller prendre possession des Etats échus à la Reine. Mais il faut auparavant examiner la justice de ses Armes, en donnant un abregé des raisons sur lesquelles ses prétentions étoient fondées. Les manifestes qui furent publiez de part & d'autre n'oubliérent rien de tout ce qui se pouvoit dire pour & contre. L'Espagne déclama avec emportement contre le Roi Très-Chrétien, comme s'il eût violé les Traitez les plus solemnels de son mariage & de la Paix des Pyrénées, & ce Monarque prétendit établir par les Loix les plus authentiques les Droits de la Reine & du Dauphin, à qui comme époux & comme pere il ne pouvoit refuser ses Armes pour les apuier.

(1) *Voiez les Fastes de Louis le Grand, les Mémoires pour servir à l'Histoire de Louis le Grand, les Lettres & Mémoires du Comte d'Estrades, la Vie du Vicomte de Turenne.*

Si on en croit un Auteur qui hazarde ſouvent des Anecdotes peu ſures (1), le Roi ne fut pouſſé à cette Guerre que par l'ambition du Marquis de Louvois. *Ce Miniſtre*, dit-il, *crut que la Guerre lui ſeroit plus favorable que la Paix : c'eſt pourquoi ſans s'arrêter à la Renonciation que le Roi avoit faite par ſon Contrat de mariage, il lui inſinua la Guerre contre l'Eſpagne, ſous prétexte que la Reine avoit droit ſur diverſes Provinces de Flandre, ſelon une certaine Loi qu'il fit expliquer en ſa faveur, & il voulut que les Avocats y travaillaſſent. Ceux-ci bien paiez le ſervirent à ſon gré. Ainſi la Guerre fut entrepriſe ſur ce procès, où l'on n'avoit point apellé les Parties, & l'on entra tout d'un coup en Flandre, où le Roi voulut aller lui-même.* 1667.

Mais il n'y entra point comme un Loup dans une Bergerie, ainſi que le dit cet Ecrivain mal inſtruit. Cette Invaſion ne convient pas à toutes les meſures qu'il avoit priſes, pour obliger la Cour de Madrid à lui faire juſtice par un accommodement, qui l'empêchât de ſe la faire lui-même. Dès le vivant de la feuë Reine ſa me-

La conduite du Roi qui propoſe l'accommodement avant que d'en venir à une Guerre.

(1) *L'Ecrivain de la* Vie *du* Vicomte *de* Turenne.

1667. re, & peu de tems après la mort du Roi Philippe IV. la proposition en avoit été faite. La Reine au lit de la mort, sachant bien qu'elle n'en reléveroit pas., fit apeller le Marquis de Fuentes (1), Ambassadeur d'Espagne, & lui dit *Qu'elle s'estimeroit heureuse, si avant que de mourir elle avoit la consolation de voir la Paix des deux Couronnes assurée contre tout ce qui la pourroit altérer : Que sur ce motif elle désiroit de tout son cœur que l'Espagne se portât à faire raison au Roi son fils, de quelques Etats qui lui étoient échus dans les Païs-Bas du Chef de la Reine son épouse, parce que le refus d'un Droit si naturel & si légitime causeroit nécessairement de la division entre les deux Rois.* Elle le chargea ensuite d'en écrire à la Reine Régente sa sœur, & de la conjurer de sa part qu'elle ne perdît pas l'occasion d'emploier ce peu de vie qui lui restoit, & qu'elle lui offroit pour terminer une affaire si importante, l'assurant que son entremise ne lui seroit pas inutile auprès du Roi son fils, dont elle connoissoit assez les bontez & la modération, pour se promettre qu'à sa priére

Le discours que tint là-dessus la Reine Douairiére à l'Ambassadeur d'Espagne.

(1) *Ou de la Fuente.*

& en faveur de la Paix il relâcheroit de ſes intérêts (1). Le Marquis de Fuentes en écrivit à la Reine ſa Maitreſſe, qui lui fit réponſe, *Que le feu Roi ſon mari lui avoit défendu par ſon Teſtament d'aliéner ni démembrer aucune partie, non pas même un ſeul Village ou Hameau de la Souveraineté des Païs-Bas, qu'ainſi elle ne pouvoit entendre à aucun accommodement ſur les prétentions du Roi Très-Chrétien, qu'elle croioit deſtituées de toute aparence.* Un refus ſi formel & ſi poſitif eût pû dés lors porter le Roi à exercer ſes Droits, dans le préjugé où il étoit qu'ils étoient juſtes, & à faire éclater ſon reſſentiment. Il le ſuſpendit néanmoins tant que la Reine ſa mere vécut (2), ſoit qu'il voulût lui épargner le déplaiſir de voir la diviſion qu'elle avoit apréhendée, ſoit dans l'eſpérance que la Reine d'Eſpagne, faiſant de plus ſérieuſes réflexions, donneroit les mains à l'accommodement qu'on lui avoit offert. Loin de le faire, elle exigea un nouveau ferment des Etats que le Roi prétendoit être échus à la Reine ſon épouſe, & 1667.

La Reine Régente d'Eſpagne refuſe d'entendre à aucun accommodement.

Elle exige un nouveau ſerment des Etats des Païs-Bas Eſpagnols.

(1) *Cet entretien eſt raporté dans la Lettre du Roi à la Reine d'Eſpagne du 9. de Mai 1667.*

(2) *Et même plus d'un an encore après ſa mort.*

1667. prioit les Ministres d'Etat & les Grands d'Espagne de n'abandonner point leur Roi. Pour les toucher davantage, elle faisoit venir le jeune Monarque au Conseil, & quoiqu'il ne fît encore que bégaier, elle lui avoit apris ces paroles affectueuses, pour en émouvoir ou la compassion, ou l'indignation : *Je suis un innocent, assistez-moi* (1).

Le Gouverneur des Païs-Bas de son côté, & l'Ambassadeur d'Espagne (2) auprès des Etats Généraux, avec le Baron de l'Isola faisoient grand bruit à Bruxelles & à la Haye, de ce que le Roi Très-Chrétien avoit résolu, disoient-ils, d'envahir les Païs-Bas sans aucune justice : & publioient des Manifestes qu'on attribuoit à la plume de ce dernier, pour détruire les Droits du Roi.

Le Roi continuë à proposer l'accommodement.

Avant que Sa Majesté se mît en Campagne pour les faire valoir, elle voulut encore faire une seconde tentative sur l'esprit de la Reine Régente d'Espagne, & l'informer pleinement, aussi bien que la République de Hollande, & toute l'Europe, de

(1) *Nani les raporte.*
(2) *Castel Rodrigo & D. Estevan de Gamarre.*

la juſtice de ſes Droits. Comme l'Eſpagne emploioit toute l'habileté & toutes les intrigues de ſes Miniſtres pour exciter la jalouſie des Etats Généraux, & pour les obliger à s'opoſer aux Armes du Roi dans les Païs-Bas, Sa Majeſté écrivit le 9. de Mai à Madrid & à la Haye, pour ſolliciter la Reine d'entendre à un accommodement, en lui notifiant ſa réſolution, de marcher en perſonne à la fin du mois à la tête de ſon Armée, pour ſe mettre en poſſeſſion de ce qui lui apartenoit, & pour donner avis aux Etats Généraux de cette réſolution. Il prétendoit tenir la parole qu'il avoit donnée, de ne point porter la Guerre dans les Etats du jeune Roi d'Eſpagne pendant ſa Minorité : c'eſt pourquoi il qualifioit cette expédition de *Priſe de poſſeſſion*, & non pas de Priſe d'Armes. *Etrange Priſe de poſſeſſion*, diſoient les Eſpagnols, *qui ſe faiſoit à main armée.* Quoi qu'il en ſoit, le Roi continuoit d'aſſurer la Cour de Madrid de la diſpoſition où il étoit, & où il ſeroit toujours de traiter de ſes prétentions à l'amiable, & de ſe reſtraindre à des conditions au deſſous de celles qu'il pou- 1667.

1667. voit exiger à la rigueur : Il faisoit aussi savoir aux Etats Généraux ces mêmes sentimens, & qu'il ne vouloit ni rompre la Paix, ni rien prétendre ou désirer du bien d'autrui, n'aiant pris les Armes que malgré lui, & pour obliger l'Espagne d'en venir à un accommodement raisonnable, auquel on le trouveroit toujours disposé. Ces Lettres étoient accompagnées des Manifestes du Roi pour justifier ses Droits. Il faut en donner le précis, & en même tems de ceux de l'Espagne, afin qu'on sache d'un côté quelles étoient les prétentions du Roi Très-Chrétien, & sur quelles raisons elles étoient fondées, & de l'autre quelles étoient au contraire les défenses du Roi Catholique, ou de la Reine Régente & de son Conseil.

Prétentions du Roi, & les raisons qui les apuient.

Le Roi prétendoit que par Droit de *Dévolution*, qui a lieu dans le Duché de Brabant, en la Seigneurie de Malines, d'Anvers, de la Haute Gueldre, à Limbourg, à Namur, dans le Hainaut, l'Artois, le Cambrésis, la Bourgogne & le Luxembourg, tous ces Etats devoient revenir à la Reine par la mort du Roi

Philippe IV. ſon pere. Telle étant la nature de ce Droit particulier à ces Pais (1), que les enfans du premier Lit ſuccédent aux Biens qui y ſont ſituez au préjudice de ceux du ſecond, ſans que les mâles de ce ſecond Lit puiſſent exclure les filles du premier. Il y a plus : c'eſt que quand l'un des époux vient à mourir, les enfans iſſus du mariage ſont ſaiſis de la Propriété de tous les Fiefs qui apartenoient au ſurvivant : deſorte que ſi c'eſt le mari qui ſurvit, il ne conſerve que l'uſufruit dans ſes propres Fiefs, & la Propriété en apartient aux enfans, quoique leur mere n'y ait jamais eu aucun droit. Cette Loi paroit étrange. Elle eſt néanmoins fondée en raiſon. C'eſt un privilége des premiéres Noces contre les ſecondes, qui font perdre au pere qui ſe remarie la Propriété de ſes propres Biens, qui dès lors paſſe aux enfans du premier mariage, ſans qu'il lui reſte autre choſe que l'uſufruit. Les Coutumes ſont ex- 1667.

Droit de Dévolution.

(1) Voiez *le Dialogue ſur les Droits de la Reine Très-Chrétienne, & le Traité des Droits de la Reine Très-Chrétienne ſur divers Etats de la Monarchie d'Eſpagne : & encore ſoixante-quatorze raiſons qui prouvent que la Renonciation de la Reine eſt nulle.*

1667. presses là-dessus : les Docteurs Flamands s'en expliquent en termes clairs, & les Arrêts, rendus au Grand Conseil de Malines, l'ont décidé toutes les fois que la question s'y est présentée. C'est ainsi que s'en explique le Manifeste François.

Les exemples confirment encore ces Autoritez. En l'année 1230. le cas s'étant offert entre le Duc de Brabant & son fils, pour savoir si le pere, qui possédoit le Duché de son Chef, en avoit perdu la Propriété, par le décès de la Duchesse sa femme, en vertu de la *Dévolution* (1), l'Empereur Henri (2), par l'avis de tous les Princes de sa Cour, & après une ample instruction, prononça que la Propriété apartenoit au fils par le décès de sa mere, quoiqu'elle n'y eût eu aucun droit. Depuis encore l'an 1273. l'Empereur Rodolfe I. (3) confirma la vertu de ce Droit de *Dévolution* sur la Succession des Ducs de Brabant. Et lorsque Charles-Quint voulut en 1549. par sa Pragmatique

(1) *L'Isola donne un autre motif à la Sentence de l'Empereur. Voiez son Bouclier d'Etat & de Iustice.*

(2) *Fréderic II. vivoit encore, mais il étoit passé en Syrie, & avoit associé son fils Henri à l'Empire.*

(3) *Tige de la Maison d'Autriche.*

Sanction ne faire qu'une maſſe & 1667.
qu'un Corps de tous les Etats des Païs-Bas, pour n'être poſſédez que par un ſeul & même Souverain, ce qui eût fait ceſſer le Droit de *Dévolution*, *il trouva*, dit le fameux Grotius (1), *les Mœurs*, *les Loix*, *& les Uſages ſi contraires à ſon deſſein*, *qu'il en quitta la penſée*.

Ce Droit ainſi établi par la Loi, par les Coutumes Municipales, par l'autorité des Docteurs, par celle des Arrêts & par les Exemples, il n'y avoit ce ſemble plus de difficulté aux prétentions du Roi Très-Chrétien du Chef de la Reine. Car elle étoit alors la ſeule qui reſtoit des enfans du premier mariage de Philippe IV. avec Eliſabet de France. Il eſt vrai qu'elle avoit eu un frere né de leur mere commune, à qui la Succeſſion avoit été dévoluë : mais ce frere étoit mort, & par ſon décès la Succeſſion revenoit à ſa ſœur, ſans que les mâles du ſecond Lit y euſſent de droit, pour les raiſons que j'en aï dites. Tels étoient les Droits du Roi du Chef de la Reine ſon épouſe, & tels les

(1) *Amm. Liv. I.* Voiez-ci après ce que *l'Iſola y répond*, *pag.* 503. *à la Note* (1).

1667. fondemens sur lesquels ils étoient établis.

A quoi il faut encore ajoûter une autre raison, c'étoit celle de la Dot qui n'avoit point été paiée, & dont le défaut de paiement, autorisoit le Roi à revendiquer tous les Droits de la Reine, nonobstant sa Renonciation. Il y avoit plus. Car elle étoit encore Héritiére de la feuë Reine sa mere, au Droit de laquelle il lui revenoit onze cents mille écus d'or sur la Succession du Roi Catholique. Voions en peu de mots les défenses de l'Espagne.

Raisons de l'Espagne côtre les pretentions du Roi Trè-Chrétien.

Elle disoit premiérement, que la *Dévolution* ne régloit que les Successions des Particuliers (1), & non celle des Souverainetez. Cependant nous venons de voir le contraire, tant par les Loix Municipales, l'autorité des Docteurs & des Arrêts qui n'excluent personne, que par l'exemple des Ducs, qui de gré ou de force ont subi la Loi.

En second lieu, on oposoit la Pragmatique Sanction de Charles-Quint de l'an 1549. Mais on a fait voir encore qu'elle n'avoit point eu de

(1) *Voiez le Bouclier d'Etat & de Iustice par le B. de l'Isola.*

lieu (1), & que l'Empereur aiant re- 1667.
connu que les Coutumes Municipales & les inclinations des Peuples y étoient contraires, en avoit abandonné le deſſein.

En troiſiéme lieu, on prétendoit que le mâle du ſecond Lit excluoit la fille du premier. On faiſoit ſonner fort haut cette prétention. Quoi? diſoit-on, il faudra donc, s'il en eſt autrement, que contre l'ordre de la Nature, auſſi bien que contre celui de la Police générale de tout le monde, le frere obéiſſe à la ſœur. On répondoit, Que cela ne s'enſuivoit pas: Que le Roi Catholique commanderoit dans ſes Etats, & la Reine Très-Chrétienne dans les ſiens, ſans que l'un eût aucun empire ſur l'autre. Dans le fond on concluoit de l'ordre des Succeſſions de Brabant, & en conſéquence de la *Dévolution*, qu'il étoit impoſſible que cette préférence des mâles du ſecond Lit eût lieu au préjudice des filles du premier: puiſque l'eſprit de la Loi étoit d'aſſurer le privilége des premiéres Noces contre les ſecondes: Ce qu'on

(1) *L'Iſola dit que la Pragmatique eut lieu, & que le changement ou la révocation de Charles-Quint concerne un autre deſſein.*

1667. apuioit par un grand exemple, & encore nouveau: C'étoit celui d'Isabelle d'Autriche, fille du premier Lit de Philippe II. qui avoit possédé tous les Etats du Païs-Bas, à l'exclusion de Philippe III. son demi-frere, qui étoit fils du second Lit du même Roi Philippe II.

Bouclier d'Etat & de Iustice.

Les Espagnols faisoient bouclier de deux autres raisons qu'ils prétendoient invincibles. Aussi leur dissertation ou leur Manifeste, attribué au Baron de l'Isola, avoit-il pour titre, *Bouclier d'Etat & de Justice.* La premiére de ces deux grandes raisons, étoit la Renonciation de la Reine, & la seconde, étoit *le Salut-Public,* que l'on faisoit dépendre de cette Renonciation.

Nullitez de la Renonciation de la Reine.

Les François ne manquoient pas de réponse. A l'égard de la Renonciation, ils prétendoient qu'elle étoit nulle, parce qu'elle étoit fondée non seulement sur une Dot qui n'avoit pas été paiée, mais dont même on ne promettoit pas de rien donner: Car les cinq cents mille écus d'or que Philippe IV. s'obligeoit de paier (1), n'étoient pas la moitié des

(1) *Voiez ci-dessus pag.* 132. & 133.

des onze cents mille qu'il devoit à l'Infante sa fille, pour la Dot de la feuë Reine sa mere. De sorte que bien loin de donner rien à sa fille, il lui retenoit encore plus de cinq cents mille écus de la Dot de sa mere (1). Or la Dot de l'Infante n'aiant point été paiée par le Roi son pere, lui mort, elle rentroit dans tous ses Droits: Telle étant la nature de la Dot, que le pere n'y peut faire renoncer sa fille, sans en avoir paié le prix ou l'indemnité. Et c'est en vain qu'on prétend (2) que la Renonciation de la Reine est un membre essentiel de la Paix, & qui a pour cause les Loix Fondamentales de l'Etat, qui dérogent aux Loix particuliéres: Car la Renonciation n'est pas moins relative à la promesse de la Dot, qu'aux autres intentions du Traité. 1667.

Enfin, la Minorité de l'Infante, la qualité de Tuteur en la personne du Roi Catholique, qui n'avoit pu en extorquer une Renonciation en faveur des enfans du second Lit, le défaut de pouvoir en la personne des

(1) *Ou de l'augmentation de la Dot.*

(2) *Voiez le Bouclier d'Etat & de Iustice.*

1667. Ministres, qui ont stipulé & consenti la Renonciation, & la nullité des Ratifications faites par la Reine depuis son mariage, sans autorisation du Roi Très-Chrétien, sont autant de raisons sans réplique qui rendent la Renonciation nulle.

Nullitez de la Ratification du Roi.

Quant à la Ratification du Roi Très-Chrétien, peut-on concevoir qu'une Renonciation, si contraire aux Loix & à la Nature, pût être validée par la Ratification du mari? Comment seroit-il possible que le Roi Très-Chrétien, pût faire perdre par sa Ratification à la Reine son épouse tant d'Etats & de Souverainetez qu'elle-même n'eût pu aliéner? D'ailleurs, disoit-on encore, il avoit ratifié des Actes qu'il n'avoit jamais vus. Les Ministres qui traitérent le mariage (1) avoient bien stipulé que la Renonciation se feroit, mais elle s'étoit faite depuis par des actes séparez & secrets, avant que l'Infante passât en France, & qui ne furent point communiquez au Roi. Ces Ratifications ne peuvent donc valider la Renonciation, & la Renonciation étant nulle, le Droit de *Dévolution*

(1) Le Cardinal Mazarin & D. Louïs de Haro.

est ouvert à la Reine. Au reste l'Espagne, qui fait tant valoir la Renonciation, en avoit jugé autrement longtems auparavant, & lors même qu'elle l'avoit stipulée au Traité des Pyrénées (1). 1667.

Cependant sans la Renonciation jamais le Traité n'eût été conclu. Or ce Traité si solemnel, également salutaire aux deux Monarchies, a été réglé & confirmé selon *la Loi des Nations*, supérieure aux Loix Municipales & Coutumiéres. C'étoit le dernier retranchement de l'Espagne (2). Le Salut Public, disoit-elle, est la suprême Loi, qui abroge toutes les autres. Quelque spécieuse que fût cette objection, elle étoit repoussée avec vigueur, en lui oposant non seulement les Constitutions des Etats ausquelles il n'est pas permis de déroger, mais encore les Droits de la Nature, qui ne peuvent être sacrifiez à des raisons d'Etat & de Politique. Les Etats & les Souverainetez, disoit-on, ne sont point des choses qui puissent entrer dans le commerce des hommes, au préjudice du Droit

Réponse à l'objection du Salut Public.

(1) Voiez ci dessus pag. 111.
(2) Voiez le Bouclier d'Etat & de Iustice.

1667. que Dieu s'est réservé de les distribuer par les voies du Sang & de la Nature dont il est l'Auteur. Une si cruelle Politique, ajoûtoit-on, ne doit attendre que l'indignation de toute la terre, puisque non seulement elle réduit une illustre Princesse à pleurer toute sa vie, ou la stérilité de son mariage qui l'empêcheroit d'être mere d'un Roi de France, ou la fécondité de ses Noces qui l'empêcheroit d'être Reine d'Espagne. C'est parce qu'il étoit stipulé par la Renonciation, que cette Princesse demeureroit excluse de tous ses Droits, en cas qu'elle eût des enfans de son mariage avec le Roi Très-Chrétien.

Différences entre la Renonciation de la feuë Reine, & celle de la nouvelle Reine.

Mais, objectoit-on encore, ne stipula-t'on pas une pareille Renonciation de la feuë Reine Anne d'Autriche en 1615? On répondoit qu'il y avoit beaucoup de différence. Qu'Anne d'Autriche avoit quatre freres germains (1), lorsqu'elle renonça, au lieu que Marie Thérêse n'en avoit aucun, étant restée seule du premier Lit, & elle avoit encore les Successions de sa mere & de Dom Baltasar son frere, qui lui étoient acquises;

(1) *Freres de pere & de mere.*

La premiére (1) recevoit de la pure libéralité de ſon pere les cinq cents mille écus d'or, qui lui étoient donnez en Dot : Marie Thérêſe étoit Créanciére par la repriſe des Biens dotaux d'Eliſabet de France ſa mere : Anne d'Autriche recevoit ſa Dot comptant, par la compenſation qui en étoit faite avec celle d'Eliſabet de France ſa belle-ſœur (2). Marie Thérêſe n'a jamais rien touché de ce qui lui a été promis. Enfin, par le double mariage d'Eliſabet de France & d'Anne d'Autriche, il ſe faiſoit une double compenſation des Renonciations de ces deux Princeſſes, qui empêchoit qu'on ne pût ſe plaindre de part ni d'autre. Anne d'Autriche renonçoit, il eſt vrai, à la Succeſſion de la Couronne d'Eſpagne : mais Eliſabet de ſon côté étoit excluſe de celle de France par la Loi Salique. Cette Renonciation après tout étoit unique & ne pouvoit faire de Loi, au préjudice des mariages de Louïs VII. & de Louïs VIII. Rois de France, qui avoient épouſé des Infantes d'Eſpagne, ſans qu'on eût exigé d'elles aucune Renoncia- 1667.

(1) *Anne d'Autriche.* (2) *Qu'épouſoit Philippe IV.*

1667. tion. On disoit la même chose des quatre filles de Philippe I. des deux filles de Charles-Quint, des deux filles de Philippe II. (1) & de plusieurs autres Infantes d'Espagne mariées à des Princes Etrangers, sans avoir fait de Renonciation. Pourquoi donc l'avoir exigée de la Reine de France.

C'est, répliquoient encore les Espagnols, le bien de la Paix-Générale qui l'a demandé. Cela ne suffit-il pas pour autoriser la Renonciation, & même pour en couvrir tous les défauts quand il y en auroit. C'étoit la grande raison à laquelle ils revenoient toujours, & dont ils faisoient, pour ainsi dire, leur *Palladium.* La Plaix seroit bien plutôt violée, répondoit-on, qu'affermie par ces sortes de Pactions : & c'étoit la profaner que de la vouloir faire servir à détruire les Droits du Sang, qui sont les plus forts liens de la Paix & de l'union entre les Souverains.

Quelques plausibles que fussent les raisons du Roi Très-Chrétien, la

(1) *Le Duc de Savoie épousa l'ainée, & l'Archiduc Albert la puisnée.*

Reine Régente d'Espagne, à qui il les faisoit communiquer par l'entremise de l'Archevêque d'Ambrun, son Ambassadeur à Madrid, lui dépêchant un Courier chargé de la Lettre & du Manifeste, n'en fut pas persuadée, non plus que ses Ministres. Les Etats Généraux eux-mêmes, toujours frapez de leur préjugé, qui leur faisoit craindre l'agrandissement de la France, trouvoient les Droits du Roi douteux, & eussent voulu que ce grand différent se fût jugé par la voie des Arbitres : mais le Roi ne trouvoit pas à propos de mettre des Droits aussi incontestables que les siens, ou que ceux de la Reine & du Dauphin, en compromis : & ses Armes eurent bientôt fait pancher la balance. C'est ce que nous allons voir.

1667.

L'Espagne n'est point persuadée des raisons du Roi Très-Chrétier.

Les Hollandois les trouvent problématiques.

J'ai dit que le Roi Très-Chrétien avoit écrit le 9. de Mai à la Reine d'Espagne, pour lui notifier son dessein de se mettre sur la fin du mois en Campagne, pour aller prendre possession des Etats échus à la Reine son épouse par la mort de Philippe IV. La Reine y fit réponse dès le 21. du même mois, & témoigna son étonnement de la résolution du Roi, com-

Réponse de la Reine Régente d'Espagne à la Lettre du Roi Très-Chrétien

1667. me d'un coup imprévu, & sur lequel on ne lui donnoit pas le tems de délibérer. Elle convenoit cependant de la Lettre que lui avoit écrite plus d'un an auparavant le Marquis de Fuentes, son Ambassadenr à Paris, pour l'obliger à donner satisfaction au Roi, sur la priére que lui en faisoit la feuë Reine de France, pendant sa maladie mortelle : mais elle éludoit le mépris qu'elle avoit fait d'une si tendre sollicitation, en disant qu'elle avoit cru, que ce que le Marquis lui en avoit écrit, n'étoit que le simple récit d'un entretien familier, qui n'étoit autorisé ni de l'aveu du Roi, ni du Caractére d'Ambassadeur, que le Marquis de Fuentes n'exerça pas dans cette conversation ou dans cette visite, où il agissoit en Particulier, & non en Ministre Public. Du reste elle étoit prête d'entrer en accommodement : mais qu'il étoit nécessaire de surseoir toute sorte de voies de fait & d'Armes : & si le Roi ne le trouvoit pas bon, qu'elle seroit obligée en conscience, & par le Ministére Roial de la Tutelle du Roi son fils, de défendre son bon Droit par les mêmes voies.

Dans le tems que la Reine d'Espagne 1667.
écrivoit au Roi Très-Chrétien pour en arrêter les Armes, plutôt que pour le menacer des siennes, le Marquis de Castel-Rodrigo, Gouverneur des Païs-Bas, & Dom Estevan de Gamarre, Ambassadeur d'Espagne auprès des Etats Généraux, les animoient tant qu'ils pouvoient à la Guerre, tâchant de les persuader que l'orage ne regardoit pas moins les sept Provinces Unies, que les Païs-Bas Catholiques. Le premier espéroit d'eux, disoit-il par sa Lettre du 20. de Mai, qu'ils assisteroient le Roi son Seigneur dans une Invasion si imprévûë, & dans un danger qui leur étoit commun, leurs Confins n'étant pas moins menacez que les Païs du Roi Catholique. Le second s'exprimoit d'une maniére beaucoup plus violente dans son Mémoire du 23. du même mois. Il sonnoit, pour ainsi dire, le Tocsin pour réveiller les Etats Généraux, & pour les faire concourir avec le Roi d'Espagne à repousser l'Ennemi Commun, qui ne se proposoit pas moins que la Conquête des dix-sept Provinces. *Si l'on viole*, disoit-il, *l'amitié, le Pa-*

Déclamations du Gouverneur des Païs-Bas & de l'Ambassadeur d'Espagne, pour exciter la jalousie des Etats Généraux.

1667. *rentage, un Traité aussi solemnel que celui de Munster & que celui des Pyrénées, & si l'on nie ou si l'on élude la Renonciation si expresse du Roi & de la Reine de France, que peuvent attendre les Etats Généraux ? Eux, dont les Provinces qu'ils possédent ne sont pas interdites par une semblable Renonciation à la France ? Peuvent-ils croire que pour parvenir à la Monarchie Universelle, à quoi elle aspire, elle se fera plus de scrupule de les envahir, que les Etats ausquels elle a si solemnellement renoncé ?* Il s'étendoit ensuite sur l'infraction des Traitez, qu'il prétendoit que le Roi Très-Chrétien avoit violez, & sur l'injustice de ses prétentions, qu'il nommoit de *pures Usurpations. Enfin,* disoit-il, *Messieurs les Etats peuvent bien considérer qu'elle est son intention, & qu'il a envie de nous engloutir l'un après l'autre. Que si nous ne pouvons rien obtenir de nos Voisins, qui sont intéressez dans la Cause Commune, ils ne se pourront pas plaindre au moins, si nous périssons les uns & les autres, que nous ne les aions pas avertis à tems de se joindre avec nous pour éviter leur perte & la nôtre.*

C'étoit ſe préparer à la Guerre des 1667.
deux côtez : mais les meſures du Roi Très-Chrétien étoient mieux priſes, & pendant que ſes Ennemis manquoient de Forces ou de courage pour apuier leurs Manifeſtes, il accompagnoit les ſiens de belles & de vaillantes Troupes, que ſa préſence rendoit invincibles.

Le Roi ſe met à la tête de ſon Armée.

Il les avoit diviſées en trois Corps, dont il conduiſoit le premier qui étoit le plus conſidérable, & qu'on nommoit *l'Armée*, les deux autres n'étant que des Détachemens ou des Corps de Troupes, dont l'un étoit commandé par le Maréchal d'Aumont : le Marquis de Créqui commandoit l'autre, qui n'étoit qu'un Camp Volant de huit mille hommes qoi avoit ordre de s'avancer ſur le Rhin, pour empêcher le paſſage du ſecours que les Eſpagnols pourroient obtenir de l'Empereur. La Reine, que le Roi avoit amenée avec lui pour être témoin d'une Conquête qui la regardoit, demeura à Compiégne avec un pouvoir du Roi de commander à ſon abſence dans tout le Roiaume, aſſiſtée du Chancelier, du Maréchal d'Eſtrées, & de deux

1667. Secretaires d'Etat, dont elle prendroit les conseils aux occurrences où elle croiroit en avoir besoin.

Le Roi partit d'Amiens le 25. de Mai, & trois jours après il parut devant les Places Espagnoles. Je ne parle point des Officiers Généraux qui suivoient Sa Majesté à cette importante expédition. Je dirai seulement que le Vicomte de Turenne étoit celui sur qui le Roi se reposoit le plus, & avec qui il en avoit concerté le plan. Ce fut alors qu'il le sollicita encore plus fortement qu'il n'avoit fait de changer de Religion, pour pouvoir exercer la Charge de Connétable, qu'il ne pouvoit lui conférer qu'en se faisant Catholique: lui mettant devant les yeux l'exemple du Duc de Lesdiguiéres, & l'exhortant de l'imiter. Mais le Vicomte de Turenne lui répondit, *Qu'il croioit être dans le bon chemin, & qu'il ne pouvoit trahir sa conscience.* Un si généreux refus n'empêcha pas le Roi de lui donner toute sa confidence, & de s'enfermer quelquefois sept ou huit heures avec lui (1), sans apeller de Tiers à leur entretien. Le Prince

La confiance du Roi au Vicomte de Turenne.

(1) Voiez *la Vie du Vicomte de Turenne.*

de Condé avoit été rapellé par la 1667.
Paix des Pyrénées : mais le Roi n'avoit pu oublier sitôt sa rebellion, & il fallut plusieurs années pour en effacer le crime. L'expiation n'en étoit pas encore faite alors, & le Vicomte de Turenne faisoit tout le Conseil du Roi dans cette grande entreprise, dont nous allons voir le succès.

Conquêtes du Roi.

Il fut si rapide, qu'en moins de trois mois on vit les meilleurs Places des Païs-Bas, dans le Hainaut & dans la Flandre, tomber sous la domination du Roi. Armentiéres, Charleroi, Douai, Tournai, Ath, Oudenarde, Alost & Lille furent les Conquêtes de l'Armée du Roi : Le Maréchal d'Aumont prit Bergues, Furnes, Dixmude & Courtrai.

Et de ses Généraux.

Réduction de Charleroi.

Armentiéres & Charleroi ne firent point de résistance. On se saisit de la premiére le 28. de Mai, & de Charleroi le 31. (1). Cette fameuse Place, que le Marquis de Castel-Rodrigo faisoit construire depuis un an, n'osa souffrir un Siége ; & ce fier Gouverneur des Païs-Bas, dont le Manifeste étoit si violent, manqua de

(1) *Le 2. de Juin selon les Fastes.*

1667. courage dès l'ouverture de la Campagne, abandonna la défense de sa nouvelle Place, & après en avoir tiré l'Artillerie, en fit sauter les Ouvrages par des Mines. Elles n'en ruinérent néanmoins qu'une partie, & un Détachement qu'y envoia le Roi, arriva assez à tems pour sauver le reste. Le fameux Vauban eut ordre de fortifier la Place, & de la mettre en l'état, que le Marquis Espagnol avoit eu dessein de lui donner.

D'Ath. Ath ouvrit ses Portes le 18. de Juin, sans qu'il fût besoin d'en faire le Siége dans les formes.

De Tournai. Tournai fit un peu plus de résistance. Elle fut investie le 21. de ce mois-là, & souffrit quelques attaques. Le Roi se trouva en personne au Siége, & passa quelques nuits au Bivouac (1). La fraieur marchoit devant lui, & ses Ennemis, comme s'ils eussent été saisis d'une terreur panique, ne se tenoient point en sureté dans les meilleures Places. Dès le 24. la Ville se rendit, aiant à peine tenu trois jours, & la Citadelle

(1) *Garde qu'on fait de nuit pour la sureté d'un Camp qui est proche de l'Ennemi.*

en fit autant le lendemain. Le Roi y entra le 26. précédé de deux Compagnies de Mouſquetaires en caſaques bleuës chamarrées d'or & d'argent, ſuivis des Chevaux Legers de la Garde en caſaques rouges enrichies de ſix rangs de gallons d'or & d'argent, avec des plumes blanches à leurs chapeaux. Le Roi paroiſſoit enſuite accompagné d'un grand nombre de Seigneurs richement vétus, ſuivi des Gardes du Corps & des Gendarmes dans un équipage qui n'étoit pas moins leſte que celui des autres, & qui faiſoit la clôture d'un ſi beau Cortége. 1667. L'Entrée qu'y fait le Roi.

Dès le 2. de Juillet le Roi, qui avoit fait former le Siége de Douai, parut devant la Place. Il fit ouvrir la Tranchée le 3. Il y deſcendit le 4. & y donna les ordres qu'il trouva à propos. Le 6. le Gouverneur demanda à capituler, & remit la Ville avec le Fort de Scarpe au Roi, qui y fit venir la Reine pour ſe faire voir à ſes nouveaux Sujets, & achever d'en gagner les cœurs par ſa préſence, après qu'il les avoit ſoumis par ſes Armes. Réduction de Douai.

Oudenarde ſe rendit le 31. de Juillet, & Aloſt le 4. d'Août : mais aiant Siége d'Oudenarde & d'Aloſt.

1667. été abandonné, les Ennemis s'en ressaisirent & le fortifiérent. Ce ne fut que pour le perdre une seconde fois, le Vicomte de Turenne l'aiant repris le 12. de Septembre & fait raser aussitôt.

Siége & prise de Lille. Lille fut la Place qui fit le plus de résistance, aiant soutenu neuf jours de Tranchée ouverte. Sa situation entre Gand, Anvers & Bruxelles, & sa Garnison, composée de deux mille hommes de pied & de cinq cents Chevaux, en faisoit regarder le Siége comme plus dangereux que celui des autres Places, qui ne s'étoient que foiblement ou point du tout défenduës. On ne douta point que Lille ne donnât plus de peine & ne coûtât plus de sang. Ces considérations n'empêchérent pourtant pas le Roi d'en former le Siége. La Tranchée fut ouverte le 19. d'Août, & dès le 22. on arriva à cent pieds du Glacis. Le 24. on se logea sur le haut de la Pallissade de la Contrescarpe, & dans le Chemin Couvert, d'où l'on voioit le Fossé de la Place. Le 26. les Ennemis firent une Sortie qui ne leur réüssit pas : ce qui les fit résoudre à capituler le 27. & le Roi y entra

le 28. Ainsi fut conquise en neuf jours cette Ville, l'une des plus belles de Flandre, & du plus grand Commerce. La France, qui en connoissoit l'importance, a bien su la garder avec toute sa Châtellenie, & se l'assurer par la Paix d'Utrecht (1). On dit aussi que le Roi, qui l'avoit conquise par ses Armes, en fit une seconde Conquête par la politique avec laquelle il ménagea l'esprit de ces fiers Flamands, recommandant à la Garnison de les accoutumer par la douceur à la domination Françoise. C'est dont s'acquitta parfaitement un Lieutenant aux Gardes, qui aiant reçu sans sujet d'un Bourgeois emporté un soufflet en montant la Garde, empêcha ses Soldats de le mettre en piéces, & le mena lui-même au Bourguemestre, à qui il demanda moins la justice que le pardon de cette injure : action qui gagna le cœur des Habitans, & qui fut aplaudie de tout le monde. Le Roi ne la laissa pas sans récompense. Un Capitaine du Regiment aiant été tué l'année suivante au Siége de Dole, il en don- 1667.

Belle action d'un Officier.

Récompensée par le Roi.

(1) *Le Roi s'y étoit fait maintenir par le Traité d'Aix-la Chapelle, & par celui de Nimegue : mais elle avoit été reprise en 1708.*

1667. na la Compagnie à ce ſage Officier, nonobſtant les ſollicitations du Prince de Condé & du Vicomte de Turenne, pour la faire donner à un autre. Que doit-on le plus admirer ? ou la ſageſſe de l'Officier, ou la reconnoiſſance du Roi.

Défaite de Marcin. Ces Conquêtes furent ſuivies de la défaite des Troupes, que le Comte de Marſin amenoit au ſecours de Lille. J'ai parlé ſouvent de ce vaillant Général, qui ſe ſignala tour à tour dans le bon & le mauvais Parti : mais qui ſe rangea enfin tout à fait dans celui de la Rebellion, tout dévoué au Prince de Condé, pour lequel il abandonna la Catalogne, afin de le venir défendre contre les Forces du Roi. Il ſuivit le Prince dans ſon exil, ſans avoir pu l'accompagner à ſon retour, ni ſe faire comprendre dans l'amniſtie accordée au Prince. Ainſi, devenu Ennemi de la France par néceſſité autant & plus que par inclination, il ſervoit l'Eſpagne dans ſes Armées des Païs-Bas. Sa mauvaiſe fortune le pourſuivoit toujours, & le 31. d'Août la Cavalerie Eſpagnole qu'il commandoit fut battuë (1) & miſe en déroute par celle du Roi.

(1) *Près du Canal de Bruges.*

Ainſi finit une ſi belle Campagne, que le Roi ne voulut pas pouſſer plus loin, pour faire voir qu'il ſavoit donner des bornes à ſon ambition, étant revenu triomphant à Paris avec la Reine au commencement de Septembre. Diſons un mot des Conquêtes du Maréchal d'Aumont. 1667. Retour du Roi à Paris.

La premiére fut celle de Bergues, qui ſelon les uns ne tint que deux jours, & ſept ſelon les autres (1), & qui ſe rendit le 6. de Juin. Priſe de Bergues.

Cette priſe fut ſuivie de celle de Furnes, qui ne fit guére plus de réſiſtance, aiant capitulé le 12. du même mois. De Furnes.

Courtrai témoigna un peu plus de vigueur. Le Maréchal en fit le Siége le 13. & elle ſe défendit juſqu'au 17. La Citadelle tint encore deux jours, & ſe rendit le 19. Il ne fallut que ſe préſenter devant Dixmude pour s'en rendre maître. A proprement parler toute cette Campagne fit plus paroître la conſternation & le déſordre des Eſpagnols, que la valeur des François devant qui tout plioit, & à qui tout ſe ſoumettoit. On ne peut néanmoins leur refuſer la De Courtrai. Et de Dixmude.

(1) *Voiez les Faſtes de Louïs le Grand, & de Riencourt.*

1667. gloire d'une expédition, dont l'entreprise paroissoit hardie, & le peu de résistance des Ennemis ne doit rien rabattre de la réputation des Vainqueurs.

Défiances & craintes des Hollandois.

Il étoit impossible que ces Conquêtes de la France, qui s'aprochoit ainsi des Provinces Unies, & leur ôtoient la Barriére qu'elles oposoient à un si redoutable Voisin, ne les alarmassent pas. Le Roi avoit beau protester de sa moderation à l'égard de l'Espagne, qu'il n'avoit pas dessein de dépouiller, & de son amitié pour les Etats Généraux, à qui il laissoit un Rempart capable d'assurer leur liberté, s'ils avoient besoin de joindre cette Garentie à celle de sa parole roiale : tout cela ne suffisoit pas pour les apaiser. *Pourvu*, disoit Van Beuningen à Paris, *que les Etats de Hollande puissent s'assurer que Sa Majesté n'a pas dessein de tout engloutir, ils demeureront tranquilles, & il dépend d'elle de les tenir inséparablement engagez dans ses interêts.* Cette expression marquoit moins de confiance, que de crainte & de mauvaise volonté : & il étoit aisé de reconnoître par le discours de cet Ambassa-

deur en France, & par ceux du Pen- 1667.
ſionnaire à la Haye, que les déclamations du Gouverneur des Païs-Bas, de l'Ambaſſadeur Gamarre, & du Baron de l'Iſola faiſoient impreſſion ſur l'eſprit des Peuples de cette défiante République. Peut-être même n'euſſent-ils pas attendu ſi long-tems à en donner des marques, s'ils n'euſſent pas été retenus par une autre crainte. C'étoit d'être abandonnez de la France dans les Négociations de Breda, qui ne finirent que le 31. de Juillet, & de lui donner lieu de ſe joindre à l'Angleterre contre leur République. Ils ne laiſſérent pourtant pas de ſe remuer & de faire du bruit, propoſant des projets d'accommodement qui puſſent arrêter les Armes du Roi, & le priant d'en propoſer lui-même, que les Etats ſe chargeroient de faire agréer aux Eſpagnols, & à leur refus promettant de joindre leur Forces à celles du Roi pour les y contraindre.

Le Roi voulut bien avoir cette condeſcendance, & fit dreſſer le projet (1) en ſon Camp devant Douai le

(1) *Voiez le IV. Tome des Lettres & Mémoires du Comte d'Eſtrades.*

1667. Projet d'accommodement offert par le Roi.

4. de Juillet, au commencement de cette glorieuse Campagne, dont je viens de raporter les Conquêtes. Il portoit : „ Que pour tous les Droits „ échus à la Reine par la mort du „ Roi son pere, Sa Majesté se con- „ tentera de la Franche-Comté, du „ Duché de Luxembourg, de Cam- „ brai, Cambresis, Aire, St. Omer, „ Bergues, Charleroi, Tournai & „ Douai avec leurs dépandances. A „ condition que le Pensionnaire de „ Witt fournira à Sa Majesté dans „ trois mois une Déliberation des „ Etats en bonne forme, par laquel- „ le ils s'obligeront de s'emploier au- „ près de la Reine d'Espagne pour „ la faire consentir à la Cession de „ ces Païs-là, & qu'en cas de refus, „ ils joindront leurs Armes aux sien- „ nes pour faire valoir les Droits de la „ Reine. „ Le projet fut agréé de Van Beuningen & du Pensionnaire (1), à la réserve du Duché de Luxembourg, *trop proche*, disoient-ils, *de leurs Frontiéres du Païs d'Outre-Meuse*. C'étoit faire un grand pas vers l'accommodement. On remit aussi sur le tapis le pro-

(1) *Voiez la Lettré du Comte d'Estrade au Roi du 21. Juillet 1667.*

jet du partage dont j'ai parlé, en cas 1667.
de mort du Roi Charles II. sans laisser d'enfans, & le Roi au retour de sa Campagne fit savoir au Pensionnaire qu'il l'aprouvoit. Cependant il n'eut point de suite, & la Providence en avoit résolu tout autrement que les Parties intéressées n'eussent pu le penser.

Les Espagnols offrent Ostende & Namur aux Etats Généraux.

Dans le même tems & pour traverser ces projets, les Espagnols offroient Ostende & Namur aux Etats Généraux, s'ils vouloient entrer dans un Traité de Ligue offensive & deffensive pour le maintien des Païs-Bas: ce qui vint à la connoissance du Roi. Il n'en eut pas beaucoup d'inquiétude, se contentant de faire representer au Pensionnaire par le Comte d'Estrades, que la République trouveroit mieux son compte avec lui qu'avec ses Ennemis, quelques offres qu'ils pussent faire: & la chose en demeura là: mais les intrigues continuoient néanmoins toujours de la part de l'Espagne, & les défiances du côté des Hollandois, qui eussent bien voulu lier les mains au Roi.

Tout ce qu'ils purent obtenir de ce Monarque, qui étoit revenu, comme

1667. je l'ai dit, triomphant à Paris, ce fut un second projet, auquel il se tint sans en rien relâcher, & que ses Victoires de la prochaine Campagne, aussi rapides que celles de la précédente, obligérent les Espagnols de lui accorder. Il étoit daté du 18. de Novembre, & fut envoié au Comte d'Estrades pour le communiquer aux Etats Généraux.

Second projet d'accommodement de la part du Roi.

„ Sa Majesté (1), disoit ce projet, en cas que les Espagnols l'acceptent dans le mois de Mars prochain, se contentera pour la satisfaction qu'elle prétend des Droits échus à la Reine par la mort du Roi d'Espagne, de la Cession qu'ils lui feront en bonne forme des Places avec leurs dépendances, que ses Armes ont occupées pendant la Campagne derniére (2) : Que si les Espagnols aiment mieux traiter avec elle d'un échange des dites Conquêtes, Sa Majesté se contentera de la possession de ce qu'ils possédent présentement dans le Duché de Luxembourg, de Cambrai & du Cambresis, de Douai, Aire, Saint Omer, Bergues & Furnes avec „ leurs

(1) *Voiez le V. Tome des Lettres & Mémoires du Comte d'Estrades.* (2) *Voiez ces Conquêtes depuis la page 517. jusqu'à la page 524.*

„ leurs dépendances, & que Charleroi 1667.
„ soit rasé. Toutes les autres Conquê-
„ tes, non comprises dans le présent
„ projet, seront restituées aux Espa-
„ gnols. Que s'ils aiment mieux cé-
„ der à Sa Majesté la Franche-Comté
„ que le Duché de Luxembourg, Sa
„ Majesté en recévra la Cession &
„ l'échange. Que les Etats de leur
„ côté, à la considération desquels Sa
„ Majesté a beaucoup diminué de ses
„ prétentions, lui promettent d'em-
„ ploier leurs offices auprès des Espa-
„ gnols, pour les porter entre-ci & la
„ fin de Mars à l'acceptation de l'une
„ des deux alternatives (1), & en cas
„ de refus les Etats joindront leurs
„ Forces à celles du Roi, pour obliger
„ les Espagnols à donner les mains à
„ la Paix. „

Quelques raisonnables que parussent ces Articles aux Etats Généraux, ils eussent bien voulu encore les modérer, voiant l'opiniâtreté des Espagnols à mieux aimer voir tout périr, qu'a sauver par cette portion des Pais-Bas les grandes Villes, & les Provinces entiéres, dont ils demeuroient encore en possession. Il fallut donc que les Ar-

(1) *Du Duché de Luxembourg ou de la Franche Comté.*

1667. mes du Roi achevassent de les forcer de faire par un Traité, qui ne fut conclu que l'année suivante après avoir perdu la Franche-Comté, ce qu'ils eussent dû accorder cette année de bonne grace, sans éprouver une seconde fois la valeur & la fortune d'un Roi que la Victoire suivoit par tout.

Le Roi notifie aux Etats Généraux sa résolution de la Conquête de la Franche-Comté.

Avant que de commencer sa Campagne d'Hiver, comme on l'apella, & qui le fit nommer *le Héros de toutes Saisons* (1), il en usa à l'égard des Etats Généraux, comme il avoit fait la Campagne précédente, ne leur cachant rien, & leur faisant savoir, par sa Lettre du 22. de Janvier, sa résolution & la marche de son Armée. Il leur disoit, *Qu'il faisoit état de partir le premier jour du mois prochain, & d'aller dans la Franche-Comté à la tête d'un Corps d'Armée. Deux motifs,* ajoûtoit le Roi, *nous ont disposé à prendre ce parti : le premier, & sans doute le plus important, à été de vous donner plus de moien par cet expédient, si nos Armes sont heureuses, de porter les Espagnols à la Paix, pour laquelle ils ont témoigné jusques-ici une invincible aversion. Ainsi nous avons cru qu'il falloit*

(1) *Voiez le* V. *Tome des Lettres & Mémoires du Comte d'Estrades.*

les jetter, s'il étoit possible, par quelque nouveau progrès dans un si pressant besoin de la Paix, qu'il ne leur fût plus possible de la refuser. Le second motif, est pour empêcher le secours de l'Empereur, que l'Espagne sollicite d'entrer dans la Bourgogne : ce que nous ferons, en tâchant avant l'arrivée de la belle Saison d'occuper des Postes dans la Franche-Comté qui ferment l'entrée aux Troupes Impériales, & ne leur laissent ni la commodité ni les moiens de passer dans la Bourgogne. 1667.

Je donnerai la relation de cette Campagne, quand j'aurai raporté ce qui se passa cette année au dedans du Roiaume, par deux grands Ouvrages qui la terminérent. Le premier fut l'Observatoire bâti à Paris pour les Mathématiciens : & le second, est le *Code-Loüis* pour la réformation de la Justice.

L'Observatoire, dont j'ai déjà parlé, mais dont je n'ai pas donné la description, est un Edifice situé au lieu le plus élevé de la Ville (1), au bout du Fauxbourg Saint Jaques vers le Midi, afin que la vûë des Astres, principalement des Planettes, qui toutes font leur cours vers cet endroit du Ciel, ne soit pas empêchée par les

Description de l'Observatoire du Fauxbourg St. Jaques.

(1) *Voiez la Vie de I. B. Colbert. Voiez aussi les Fastes de Loüis le Grand.*

1667. vapeurs de la riviére, & par les fumées qui s'élevent des maisons. Sa figure est un quarré de quinze toises à chaque face, avec deux Tours octogones aux coins de la face du Midi, de sept toises de diamêtre, & une autre Tour quarrée un peu moins grande au milieu de la face du Nord : toutes les trois Tours de même hauteur que le reste du Bâtiment, élevé sur des murs de neuf pieds d'épaisseur, & de soixante & six de haut. Sa profondeur n'est pas moins remarquable que sa hauteur. On descend par un degré de pierre de taille, tourné en vis & suspendu en l'air par le milieu où il est vuide, de quatorze toises de profondeur. Ce degré répond au milieu du Bâtiment, & reçoit le jour par les centres des quatre ouvertures rondes qui sont à plomb sur le centre du vuide du degré. Le puits où l'on descend est de cent quarante-sept pieds de profondeur, & a plusieurs usages, dont un est de savoir, si étant au fond pendant le jour, on verroit les Etoiles au Zénit (1). C'est à l'Histoire de l'Académie des Sciences à donner une plus ample description de ce bel Edifice, & de tout ce qu'il

(1) *Point vertical au plus haut des Cieux perpendiculairement sur la tête de celui qui regarde.*

contient pour servir à l'Astronomie & aux Mathématiques en général : je me contenterai de ce que j'en ai raporté (1) dans les événemens de l'année 1666. en parlant de l'établissement de cette célebre Académie. 1667.

Le *Code-Loüis* avoit les mêmes vûës que le Code & les Digestes de Justinien : & le Roi, à l'exemple de l'Empereur Romain, se proposoit l'observation des Loix & la réformation de la Justice. L'un & l'autre savoient que rien n'étoit plus important, rien plus utile pour les Peuples, ni plus glorieux pour le Souverain qui les gouverne, qu'un semblable soin : & que de là dépendoit le repos des Familles, la conservation des Patrimoines, la sureté de l'honneur, des Biens & de la vie de tout le monde, le Salut-Public en un mot, & la félicité de tout le Roiaume. Mais cette Justice, qui est le fondement de tous ces Biens, toute belle & toute sainte qu'elle est dans sa source, est sujete à se corrompre par l'impureté des Canaux au travers desquels elle passe, soit par la malice & l'ignorance des Officiers, qui la distribuent tout autre-

Le Code-Loüis.

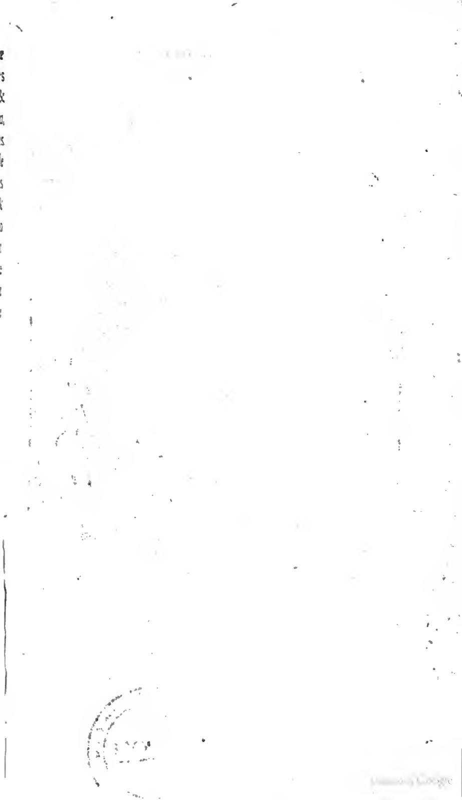
Comparé à celui de Justinien.

(1) *Voiez ci-dessus pag. 464.*

1667. ment qu'elle ne le devroit être : soit par les ambages & les subtilitez de ses Jurisconsultes, ou par les détours & la chicane qui regnent dans le Barreau.

Pourquoi il n'a pas le même succès. Tous ces abus étoient arrivez dans l'Empire, & Justinien se félicite de les avoir redressez en ramenant les Loix à leur première simplicité, & à leur veritable usage par les soins du fameux Tribonien. Louis XIV. eut le même dessein : mais Pussort, oncle de Colbert, dont il se servit, n'avoit pas la capacité de Tribonien, & le Code François n'a pas la perfection du Code Romain (1). La chicane n'est pas moins opiniâtre, les procès ne sont pas plutôt expédiez, & à la réserve de quelques procédures inutiles qu'on a ou retranchées ou abregées, le mal n'est pas moins grand qu'il étoit. Ce n'est pas la faute du Roi : c'est celle du Réformateur, ou plutôt c'est en général celle de la Nation, & en particulier celle de cette multitude presqu'infinie d'Officiers de Judicature, qui ne veulent pas demeurer sans occupation, & qui aiment, pour ainsi dire, à pêcher en eau trouble.

(1) *Il a pourtant aussi ses défauts. Voiez les recherches de Pasquier & la Préface du Code Théodosien.*




FRANCOISE ATHENAISIE
de Roc: hechouart
Mar: quise
de Mon: tespan.

Joignons encore aux ſoins que le Roi prit de la Juſtice, ceux qu'il prit de la Police du Roiaume, & ſur tout de la Capitale, pour la rendre également propre & ſure, en ſorte que rien ne manquât à ſon embelliſſement non plus qu'à ſa tranquillité. Telle fut l'aplication d'Auguſte, & cet Empereur, occupé à donner la Loi à toute la terre, s'aviſa le premier de créer des Magiſtrats pour avoir ſoin de tenir les ruës nettes, & fut l'auteur de ces Gardes, que nous nommons *le Guet*, dont la fonction étoit d'empêcher dans Rome pendant la nuit les vols & les incendies. Il ſe délaſſoit par ſes petits ſoins des plus grands que lui donnoit l'Empire du Monde. 1667. Le ſoin que le Roi prend de la Police.

Ce qu'Auguſte avoit fait à Rome, Louïs le faiſoit à Paris (1). Il y eut encore cette conformité entre l'un & l'autre, que tous deux eurent le cœur tendre, & ce fut cette année que la nouvelle paſſion du Roi pour la Marquiſe de Monteſpan commença d'éclater, comme je l'ai déja dit (2). Elle fit tort à la gloire du Roi qui raviſſoit une femme à ſon époux : mais elle

(1) *Ceci a été écrit du vivant de Louïs XIV.*
(2) *Voiez ci-deſſus pag. 378.*

1667. couvrit d'une honte éternelle l'impudique, qui sacrifioit un mari à l'ambition d'être la Maitresse d'un grand Roi. Elle en fut punie : sa disgrace arriva : mais elle ne fit pas une si belle retraite qu'avoit fait la Duchesse de la Valliére.

La Pyramide de l'attentat des Corses démolie.

Je finirai l'année par la démolition de la Pyramide élevée à Rome, pour être un Monument de l'attentat des Corses (1), & de leur punition sous le Pontificat d'Alexandre VII. Comme la France n'avoit pas lieu d'être contente de ce Pape, toujours partial à son desavantage, elle n'avoit pas voulu lui donner la satisfaction d'ôter de devant ses yeux cette mortifiante perspective : mais il ne fut pas plutôt mort qu'elle eut la complaisance pour son Successeur de la faire démolir.

Mort & qualitez d'Alexandre VII.

Alexandre VII. mourut le 22. de Mai, la douziéme année de son Pontificat, qu'il n'emploia qu'à enrichir ses neveux en apauvrissant l'Etat Ecclésiastique, & à élever inutilement de superbes Bâtimens à l'imitation & sur le modele des anciens Romains. Aussi mourut-il mal-voulu du Peuple, qui insulta même d'une maniére injurieuse la maison de son frere, & nullement

(1) *Voiez Nani, de Riencourt, les Fastes de Louïs le Grand.*

eſtimé des Princes de l'Europe, à cauſe 1667.
de la maniére deſagréable dont il exerça ſon Pontificat. C'eſt le témoignage qu'en rend le célebre Nani, Auteur contemporain, & tout à fait impartial.

Pontificat de Clément IX. & ſes qualitez.

Roſpiglioſi lui ſuccéda ſous le nom de *Clément IX.* avec de toutes autres qualitez, d'une grande probité, d'une belle Litterature, & d'une habileté qui contenta tout le monde. Auſſi fut-il choiſi bientôt après par la France & par l'Eſpagne, pour Médiateur du différent nouvellement arrivé entre les deux Couronnes. Il n'avoit pas été plutôt élu, qu'il avoit écrit à l'Abbé Roſpiglioſi ſon neveu, qui réſidoit à Bruxelles en qualité d'Internonce, de paſſer en France avant que de venir à Rome, afin de gagner par cette déférence la confiance du Roi Très-Chrétien, & de le conjurer par l'ancienne piété de ſa Maiſon, & par la généroſité d'une ame vraiement roiale comme la ſienne, de ſe vaincre lui-même, & d'arrêter la proſpérité étonnante de ſes Armes, en donnant la Paix pour le bien commun de toute l'Europe. Des complimens ſi flateurs ne pouvoient déplaire au Roi, qui n'en pouvoit mieux témoigner ſa reconnoiſſance,

Le diſcours flateur qu'il fait faire au Roi.

1667. que par la démolition de la Pyramide, & que par l'acceptation de l'entremise & de la Médiation du Pape, dont le Plénipotentiaire négocia le Traité d'Aix-la-Chapelle, que nous verrons, après que j'aurai donné la relation des Conquêtes de la Franche-Comté qui le précédérent.

Le Roi donne le Commandement de l'Armée en Franche-Comté au Prince de Condé.

1668. Le Roi, qui avoit notifié sa résolution aux Etats Généraux par sa Lettre du 22. de Janvier, ne manqua pas de l'exécuter. Il avoit nommé pour cette expédition le Prince de Condé, qui vit par là son crime tout à fait expié, & son rétablissement dans les bonnes graces du Roi. Ce fut pour ce Prince une joie qu'il n'avoit point encore goûtée depuis son retour en France, & il sentit réveiller toute cette ancienne valeur, qui avoit si souvent triomphé des Ennemis de la Patrie, & qui en triompha encore cette Campagne. Quelques-uns disent (1) que ce fut le Marquis de Louvois, nouveau Favori, qui fit donner le Commandement au Prince de Condé, au préjudice du Vicomte de Turenne, dont il étoit devenu si jaloux, qu'il craignoit à toute heure d'en être suplanté. Quoi qu'il en soit, le Prince aiant pris les devans

(1) *Voiez la Vie du Vicomte de Turenne.*

avec l'Armée, entra au commencement de Février en Franche-Comté, ſe préſenta devant Beſançon le 5. & reçut les Clefs de la Ville le 7. deſorte qu'elle ne tint que deux jours, ou plutôt elle n'emploia ce tems qu'à capituler, n'aiant pas eu le courage de ſoutenir le Siége. 1668. Il ſe rend maître de Beſançon.

Pendant que le Prince ſe rendoit maître de Beſançon, le Duc de Luxembourg faiſoit la Conquête de Salins avec la même facilité. Priſe de Salins.

Le Roi n'étoit point encore à l'Armée, n'étant parti que le 8. de Février pour s'y rendre. Il y arriva le 10. & fit travailler au Siége de Dole. Avant que de commencer les Attaques il envoia le Comte de Chamilli, l'un des Maréchaux de Camp de ſon Armée, pour ſommer les Habitans de ſe rendre, avec promeſſe de leur conſerver leurs privileges s'ils ſe ſoumettoient volontairement; mais à même tems avec menace de ne leur donner aucun quartier s'ils réſiſtoient. Le Comte de Chamilli, n'aiant reçu aucune réponſe qui le ſatisfît, s'en retourna, & le 12. du mois le Roi fit attaquer la Contreſcarpe par trois divers endroits. Les Ennemis ſoutinrent Le Roi fait le Siége de Dole.

1668. les Attaques avec vigueur, & le Marquis de Fourilles Capitaine aux Gardes, y fut tué. Le lendemain Sa Majesté, qui désiroit épargner la Ville, envoia le Comte de Grammont pour representer au Parlement, la nécessité qu'il y avoit de se rendre, ou d'être exposé a la fureur d'une puissante Armée, & commandée par le Roi en personne: qu'il y avoit dans ce dernier parti non seulement de la témérité, mais même un péril imminent: à quoi il ajoûta la promesse réitérée de leur conserver leurs privilèges. La Députation eut son effet, & le Comte de Grammont revint avec des Otages pour assurance de la réduction de la Place, dont la Capitulation fut signée le 14.

Elle fait sa Capitulation.

Réduction de Grey.

Il ne restoit plus de Places de défense que la Ville de Grey. Elle fut assiégée aussitôt après la reddition de Dole, & ne tint que deux jours, s'étant renduë le 19. de Février.

Voilà comment en quinze jours, dans la plus rigoureuse Saison de l'année, quatre Villes furent conquises, & avec elles toute la Province de quarante lieuës de long du Nord au Midi, sur trente de large de l'Orient à l'Occident: desorte qu'à peine en pourroit-

on faire le circuit en aussi peu de tems. 1668.
Elle faisoit autrefois partie de l'ancienne Bourgogne Cis-Juranne, laquelle passa sous la domination de la Maison d'Autriche, par le moien de Marie, Héritiére de Bourgogne, fille de l'infortuné Charles le Hardi, & femme de l'Empereur Maximilien. Elle rentra par cette Conquête dans les dépendances de la France, & si en faveur de la Paix d'Aix-la-Chapelle le Roi la remit à l'Espagne, il la reconquit une seconde fois, & l'a toujours conservée depuis, s'y étant fait maintenir par le Traité de Nimegue de l'an 1679.

Description de la Franche-Comté.

Il dépendoit du Roi de faire de plus grands progrès, & de porter ses Armes victorieuses d'une Province à une autre: ni l'Espagne, ni la Hollande, quand elle eût voulu se joindre avec l'Espagne, n'étoient pas en état de s'y oposer. Mais il se contenta du succès de son expédition, & revint à Paris en attendre l'effet par la conduite que tiendroient ses Ennemis, à qui il étoit toujours prêt de tenir sa parole roiale, ne demandant aucun fruit de sa derniére Conquête, que de les réduire à la Paix sur le pied qu'il l'avoit offerte. Les Etats Généraux, qui avoient eu peine à se persuader une telle modéra-

Modération du Roi aprés sa Conquête.

1668. disoit-on ensuite dans l'Article III. qui en contenoit le précis, *le Roi Très-Chrétien retiendra les Places que ses Armes ont occupées pendant la Campagne de l'année passée* (1), *avec leurs Apartenances, Dépendances & Annexes, dans la même sujetion & avec les mêmes Droits, qu'y avoient possédez les Rois Catholiques avant la présente Cession.*

Articles du Traité.

Par le V. Article le Roi Très-Chrétien étoit obligé après la publication de la Paix, *de retirer ses Troupes des Garnisons de toutes les Places de la Franche-Comté & de restituer réellement & de bonne foi à Sa Majesté Catholique, tout ce Comté de Bourgogne, sans y rien réserver ni retenir.*

Par le VIII. Article il étoit convenu, *Qu'on n'entendoit rien révoquer du Traité des Pyrénées.*

Celui d'Aix fut signé le 12. de Mai pour le Roi par Colbert de Croissi (2), son Plénipotentiaire, & pour leurs Majestez Catholiques par le Baron de Bergeyck, Subdélégué du Marquis de Castel-Rodrigo leur Plénipotentiaire, avec pouvoir de faire la Subdélégation: Franchiotti, Archevêque de Trébisonde, l'avoit signé en qualité de Plénipotentiaire du Pape Médiateur.

(1) *Elles sont nommées ci dessus page 517. & suiv. jusqu'à 524.* (2) *Frere du Controlleur-Général.*

TABLE
DES MATIERES,
contenuës dans le III. Tome de
L'HISTOIRE DE FRANCE
sous le Regne de
LOUIS XIV.

A

B.

C.

D.

E.

F.

H.

K.

L.

N

O.

P.

Q.

R.

S.

T.

V.

W.

Y.

FIN DE LA TABLE.



